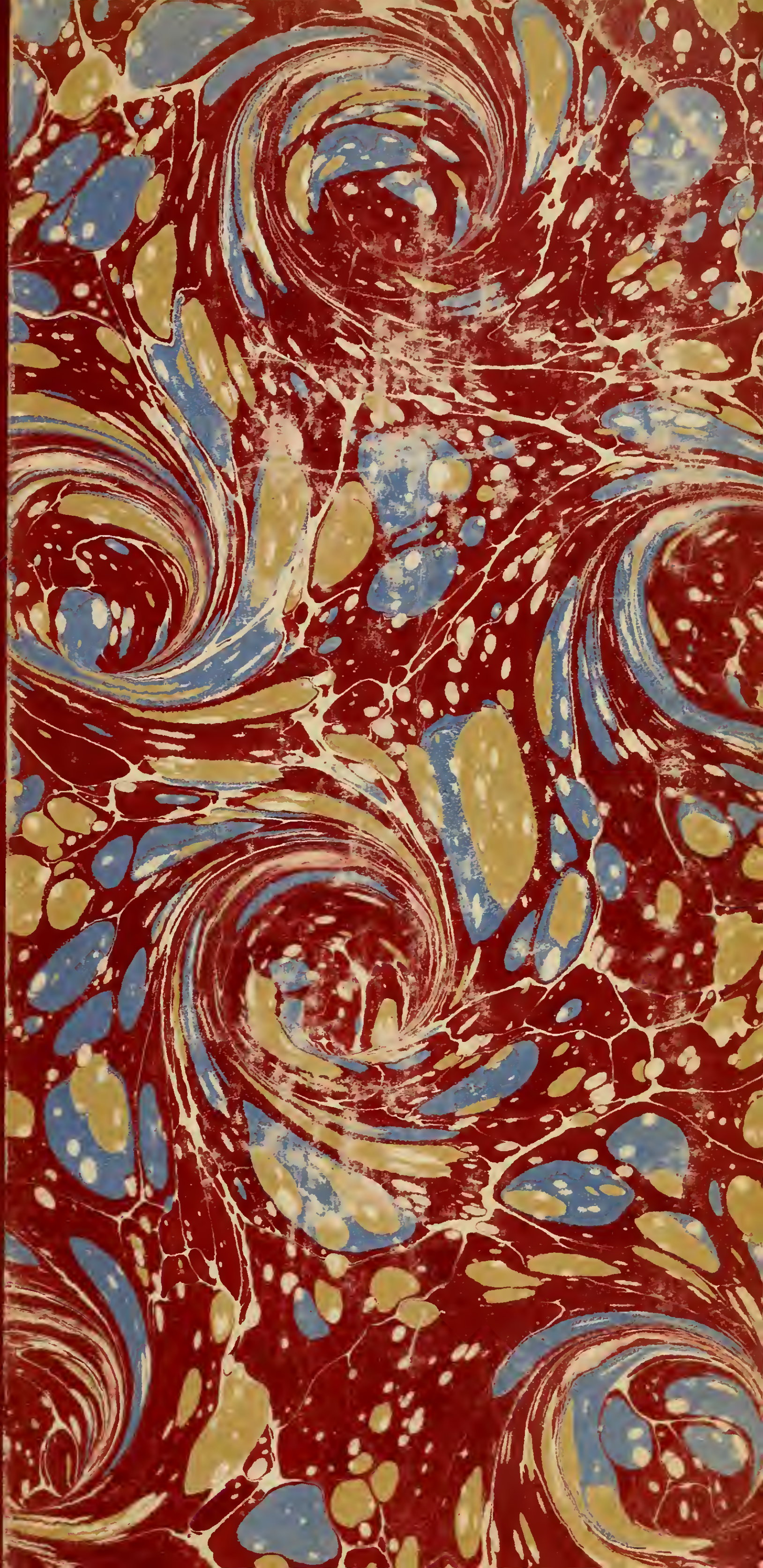




DE

LA RELIGION

AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE;

ORIGINE ET PROGRÈS

DES ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES DES ÉTATS-UNIS, LEURS RAPPORTS AVEC L'ÉTAT ET LEUR CONDITION ACTUELLE.

AVEC

DES NOTICES SUR LES COMMUNIONS NON ÉVANGÉLIQUES.

PAR

LE RÉV. ROBERT BAIRD.

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR

L. BURNIER.

TOME PREMIER.

PARIS

LIBRAIRIE DE L.-R. DELAY,

RUE TRONCHET, 2.

1844

DE

LA RELIGION

EN AMÉRIQUE.

IMPRIMERIE DE C.-H. LAMBERT, RUE BASSE-DU-REMPART, 24.

DE

LA RELIGION

AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE;

ORIGINE ET PROGRÈS

DES ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES DES ÉTATS-UNIS, LEURS RAPPORTS AVEC L'ÉTAT ET LEUR CONDITION ACTUELLE,

AVEC

DES NOTICES SUR LES COMMUNIONS NON ÉVANGÉLIQUES.

PAR

LE RÉV. ROBERT BAIRD.

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR

L. BURNIER.

TOME PREMIER.

PARIS

LIBRAIRIE DE L.-R. DELAY,

RUE TRONCHET, 2.

1844

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.



L'important ouvrage dont nous publions la traduction, vient de paraître simultanément à Glascow et à New-York. L'obligeance de l'auteur, ou plutôt son zèle pour la propagation de la vérité, nous a permis de le donner au public français, presque à l'instant même où il sort des presses de la Grande-Bretagne.

L'édition de Glascow est précédée d'une note signée par MM. David Welsh, William Cunningham et Robert Buchanan, tous les trois docteurs en théologie et hommes éminents parmi les respectables conducteurs de l'église libre d'Ecosse. Dans cette note, ils recommandent en ces termes le livre de M. Baird :

« Nous ne connaissons pas d'ouvrage qui fournisse autant de renseignements sur l'histoire et l'état des églises d'Amérique. Il est plein d'encouragement pour celles qui se trouvent placées dans une situation analogue, et aux autres il présente d'ex-

cellentes leçons sur la manière dont elles doivent marcher vers le but. Sans partager absolument toutes les opinions qu'exprime le respectable auteur, nous ne pouvons qu'admirer son esprit judicieux, bienveillant, candide et catholique, au vrai sens de ce mot. Nous envisageons ce livre comme une faveur que Dieu fait aux églises de la Grande-Bretagne, non-seulement par la connaissance qu'il donne de la religion en Amérique, mais aussi parce qu'il nous paraît très-propre à répandre entre les églises de Christ plus de charité et de bienveillance. D'ailleurs on ne peut disconvenir de l'utilité dont nous peuvent être et l'expérience des églises américaines, et le spectacle du bien que le Chef de l'Eglise a daigné faire par leur organe. Malgré la diversité des opinions sur des points qui se rattachent à ce sujet, qui niera qu'en Amérique la religion n'ait été placée en des circonstances dignes d'une sérieuse attention, et qu'il n'y ait de grandes instructions à retirer du rôle qu'elle y joue. Sous ce rapport, nous saluons avec joie l'apparition de cet écrit, et nous le recommandons aux chrétiens de la Grande-Bretagne. »

A ces témoignages honorables et bien dignes de confiance, le traducteur n'ajoutera qu'un mot : c'est que le livre de M. Baird est de nature à plaire tout particulièrement aux personnes qui veulent des faits et non des théories. L'auteur rapporte et ne plaide guère ; et il rapporte avec une parfaite ingénuité ce qui fut et ce qui est, sans trop s'inquiéter du parti qu'on en pourra tirer quelquefois contre ses principes.

Quand je parle des principes de l'auteur, c'est

qu'effectivement il en a, et de très-arrêtés, sur plusieurs points essentiels ; mais ce n'est pas dans la question de l'union de l'Etat et de l'Eglise que s'exerce son dogmatisme. Il défend moins une doctrine qu'un fait. La séparation telle qu'elle existe en Amérique, voilà ce qu'il expose et justifie plus encore qu'il ne le recommande.

Qu'on ne croie pas non plus que, chez notre auteur, la doctrine de la séparation soit une idée fixe qui absorbe tout son intérêt. Ce qu'il dit à cet égard dans sa préface est d'une entière vérité. Aussi nous osons promettre à ceux mêmes qui redoutent cette question, qu'ils ne poseront pas le livre de M. Baird sans y avoir recueilli de quoi s'édifier.

Nous dirons enfin qu'avec la permission de l'auteur nous avons resserré quelque peu son ouvrage. Si l'on y trouve encore des longueurs, c'est que nous n'avons pas trop su comment abréger davantage un livre dont la valeur essentielle est dans les faits. Il s'agissait après tout de traduire et non d'imiter. Aussi les retranchements sont-ils au fond assez insignifiants. Du reste, le traducteur espère s'être mis à son travail dans un esprit semblable à celui de l'auteur. Puisse cette publication de deux amis du bien, faibles et faillibles, mais sincères, répandre quelque lumière et quelque paix dans les âmes, par la bénédiction du Seigneur.

Janvier 1844.

PRÉFACE DE L'AUTEUR.



A la demande de quelques hommes distingués par leur piété et par leur position sociale dans son pays natal, l'auteur de ce livre consentit, en 1835, à parcourir l'Europe, avec un mandat purement religieux et philanthropique. Il a mis sept années à remplir sa mission ; et, pendant ce temps, il a visité plus d'une fois presque toutes les contrées du continent.

Ses voyages et le but qu'il se proposait, l'ont rapproché de bon nombre de personnages marquants dans toutes les classes de la société. Parmi eux se sont trouvés ceux qui honorent le plus leur pays par leur piété, leurs lumières, leur zèle et leur activité ; et c'est de leur part que l'auteur s'est vu adresser de continuelles questions sur sa patrie et spécialement sur ses institutions religieuses. Une fois, entre autres, il eut à répondre là-dessus à une illustre personne (1) que le Seigneur a retirée dès lors près de lui. Il écrivit donc quelques pages sur

[1] Madame la duchesse de Broglie.

l'origine et les progrès de l'unitarianisme aux Etats-Unis.[1] Mais en satisfaisant la curiosité sur un point, ce petit ouvrage ne fit que l'augmenter sur tous les autres ; en sorte que l'auteur eût cru négliger un devoir manifeste, s'il n'eût pas accédé au vœu qu'on lui exprima généralement, tant en Allemagne et en Suède, qu'en France et en Suisse, de publier un ouvrage aussi volumineux qu'il le faudrait, sur l'origine, l'histoire, l'économie, l'action et l'influence de la religion aux Etats-Unis. Il s'est efforcé de remplir sa tâche en y employant l'été et l'automne qui viennent de s'écouler, et qu'il a eu le bonheur de passer dans cette antique cité qui, par son illustre réformateur et par l'influence qu'il exerça sur l'Angleterre et l'Ecosse, peut se glorifier d'avoir eu une grande part, bien qu'indirecte, à la colonisation de l'Amérique du Nord, à son gouvernement politique et à son caractère religieux.

L'auteur ne s'est donc point proposé d'offrir à ses lecteurs des théories toutes faites sur les questions d'église qui s'agitent en quelques pays du continent, et encore moins de défendre les institutions politiques de sa patrie, ou la conduite du gouvernement américain au dehors et au dedans. Il n'a pas eu d'autre pensée que d'exposer purement et simplement les doctrines et les institutions religieuses des Etats-Unis, et de montrer de quelle manière elles y ont fonctionné, depuis l'origine jusqu'à ce jour.

Dans toutes les contrées de l'Europe où se trouvent des protestants, l'auteur a franchement fraternisé avec eux, quelles que fussent leurs tendances politiques et à quelque communion qu'ils appartinssent, et il n'a qu'à se louer des bons procédés dont il a été l'objet de leur part. Il les a entendus discuter avec chaleur diverses questions importantes, et entre autres celle

[1] *L'Union de l'Eglise et de l'Etat dans la Nouvelle-Angleterre.* Paris, 1837.

de l'union de l'Eglise et de l'Etat, cette question qui est si fort à l'ordre du jour en quelques lieux, et qui paraît devoir l'être bientôt en beaucoup d'autres; mais sans faire profession d'une impartialité affectée, peu convenable à un chrétien, sans prétendre qu'il n'ait pas d'opinion formée sur ces divers points, l'auteur peut affirmer en conscience qu'il ne s'en est point préoccupé dans son livre, et qu'il n'y a pas déposé, volontairement, un seul mot, avec l'intention formelle d'appuyer ou de combattre tels ou tels arguments dont il a vu qu'on se servait dans ces débats. Tout ce qu'il a voulu, c'est de satisfaire la juste curiosité des personnes qui lui ont demandé des informations sur l'Amérique, et la pensée qui l'a soutenu, c'est qu'il y aurait peut-être là de quoi contribuer aux progrès du règne de Christ dans le monde.

Plus l'auteur a pu étudier la chrétienté, plus il s'est convaincu de l'extrême importance des vraies doctrines et de la piété vivante. Quelles que soient les formes extérieures d'une église, sa discipline intérieure et ses relations avec le pouvoir civil, ce n'est pas là qu'est sa sauve-garde. Non qu'à l'exemple de quelques personnes, il regarde tout cela comme choses indifférentes; mais, d'un autre côté, il ne saurait y voir une panacée à tous les maux, ni un équivalent au grand moyen que Dieu a choisi pour établir dans les âmes son salut glorieux. Ce moyen, c'est la prédication de l'Evangile dans sa plénitude, selon sa propre méthode et en toute occasion favorable, par des ministres pleins de l'esprit de Dieu, consacrés et mis à part pour cette bonne œuvre; c'est, après cela, la coopération sainte, vivante et fidèle des membres de l'église, chacun dans sa sphère spéciale et tous s'unissant en de ferventes prières au Seigneur. Voilà ce qui, dans cet ouvrage même, a le plus occupé l'attention de l'auteur, et ce qu'il ose recommander par-dessus tout à celle du public religieux.

On comprend d'ailleurs que, pour faire son livre, l'auteur a dû consulter de nombreuses autorités. Dans le but de se procurer les matériaux indispensables, il fit l'année dernière un voyage en Amérique, et il en revint tellement pourvu de documents, qu'il a pu achever son travail sans jamais manquer de renseignements exacts sur les points de quelque importance.

Mais il négligerait un devoir s'il ne reconnaissait les services que lui ont rendus beaucoup de ses amis d'Amérique, notamment les révérends docteurs Dewitt, Hodge, Goodrich, Bacon, Anderson, Durbin, Emerson, Schmucker, et MM. les révérends Tracy, Berg et Allen.[1] Les secrétaires de presque toutes les sociétés religieuses l'ont aussi considérablement aidé, ainsi que les directeurs de nos principaux établissements. Il nomme le docteur Howe, principal de l'Institut des Aveugles, à Boston; le révérend M. Weld, principal de l'Asile des Sourds-Muets, à Hartford, et le docteur Woodward, directeur de l'Hospice des Aliénés, à Worcester.

Le chapitre remarquable sur les réveils religieux, qu'on lira dans le cinquième livre, est dû à la plume du révérend Goodrich, docteur en théologie, l'un des professeurs les plus distingués du collége de Yale.

L'auteur ne saurait non plus passer sous silence les noms de l'honorable Henri Wheaton, ministre des Etat-Unis à la cour de Prusse, et de Robert Walsh esq., résidant actuellement à Paris. L'un et l'autre lui ont été fort utiles. Il se fait d'autant plus un plaisir de le reconnaître, que le dernier est catholique romain; et bien qu'il n'ignorât pas le caractère tout protestant qu'aurait cet ouvrage, il n'a pas laissé de fournir à l'au-

[1] Ces Messieurs appartiennent à sept communions différentes : réformée hollandaise, presbytérienne, congrégationaliste, méthodiste, luthérienne, réformée allemande, et baptiste.

teur, avec une grande obligeance, les renseignements qui lui ont été demandés.

Pénétré plus que personne des imperfections de son travail, l'auteur le recommande à Celui sans la grâce duquel on ne peut réaliser rien de bon ni de durable.

GENÈVE, Septembre 1843.



DE

LA RELIGION

EN AMÉRIQUE.

LIVRE PREMIER.

INTRODUCTION.

CHAPITRE I.

APERÇU GÉOGRAPHIQUE DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Il n'est pas sans intérêt pour le but qu'on se propose dans cet ouvrage, de rappeler brièvement les grands traits de la portion du continent américain où se trouvent les Etats-Unis.

On sait qu'à partir de l'isthme de Darien, elle forme un éventail qui s'ouvre avec une sorte de régularité

et présente au nord un développement de 4,500 milles, la côte orientale suivant une direction nord-est, et la côte occidentale une direction nord-ouest.

Parallèlement aux côtes et presque à une égale distance, se voient deux chaînes de montagnes, les monts Alleghanys ou Apalaches le long de la côte orientale, et les montagnes Rocheuses ou l'Orégon vers l'océan Pacifique. Les Alleghanys sont à une distance moyenne de 150 milles[1] de l'Atlantique, et leur plus grande largeur, dans la Virginie et la Pensylvanie, est d'environ 120 milles.

Lorsque les Européens découvrirent ce continent, et même plus d'un siècle après, tout le pays qui descend des Alleghanys jusqu'à la mer, était encore couvert de forêts vierges que n'entrecoupait aucune clairière. Les sommets les plus élevés de la chaîne en étaient pareillement couronnés, et l'on n'apercevait non plus que des bois dans le fond des vallées.

L'Orégon, prolongement des Andes de l'Amérique du sud et des Cordillières de Guatimala et du Mexique, semble être pour l'Amérique entière comme la partie osseuse qui lie entre eux les membres de ce grand corps. Cette chaîne de montagnes laisse à l'ouest une longue bande de terrain dont la Russie réclame la portion septentrionale, le Mexique celle du sud, l'Angleterre et les Etats-Unis celle du centre. A l'exception de la partie la plus au nord, toutes ces contrées sont

[1] Nul n'ignore que l'on compte environ trois *milles* pour une lieue. (*Trad.*)

fort belles, à ce qu'on assure, mais surtout la côte mexicaine.

Entre les Alleghanys et l'Orégon s'étend l'immense vallée centrale de l'Amérique du Nord. Plus large vers l'océan septentrional que vers le midi, elle se prolonge depuis cet océan jusqu'au golfe du Mexique, jetant ses eaux dans les deux mers. Elle se trouve ainsi partagée en deux sections naturelles qui n'ont l'une et l'autre qu'une faible inclinaison. La plus basse des deux, et aussi la moins belle et la moins fertile, c'est la vallée du nord; l'autre est connue sous le nom de vallée du Mississipi. Dans sa partie la plus haute se voient, au milieu des forêts, ces vastes *prairies* dont aucun arbre n'ombrage les herbes et les fleurs. Là se rencontrent aussi, entre la rivière Rouge et la Platte, les terres désolées qu'on appelle le Grand Désert Américain. Ce sont d'énormes amas de rochers et de sables manifestement descendus de l'Orégon.

Chacun sait d'ailleurs qu'outre le Mississipi et le Saint-Laurent, plusieurs fleuves magnifiques arrosent cette vallée, la plus grande qui soit au monde; que de belles eaux coulent aussi des Apalaches à l'océan Atlantique, et que ces grands canaux naturels se trouvent disposés entre les montagnes, de telle sorte qu'on passe des uns aux autres par des pentes presque insensibles.

Les Etats-Unis occupent, dans ce vaste continent, tout le territoire borné à l'est par l'Atlantique et par les provinces britanniques de New-Brunswick, au sud par le golfe du Mexique, le Texas et la républi-

que Mexicaine, à l'ouest par l'océan Pacifique, et au nord par les possessions de la Grande-Bretagne. Ce qui les sépare de ces dernières, ce sont d'abord les eaux du Saint-Laurent et les grands lacs, rélargissements de ce fleuve, puis une ligne conventionnelle à l'ouest de l'Orégon, ligne qui est encore indéterminée. Les Etats-Unis étendent leurs prétentions jusqu'au 54° 40' latitude nord, mais l'Angleterre ne paraît pas vouloir leur céder au-delà du 49°.

Selon les meilleurs calculs, les frontières de cet immense territoire mesurent neuf mille quatre cent vingt-cinq milles, ou plus de trois mille lieues, savoir :

Depuis l'embouchure du fleuve Sainte-Croix jusqu'à l'Orégon. . . . . milles,	3,000
De l'Orégon à l'océan Pacifique.	600
Côtes de l'océan Pacifique.	625
Le long du Mexique et du Texas.	2,300
Côtes du golfe du Mexique jusqu'à la pointe de la Floride.	1,100
Côtes de l'Atlantique.	1,800
Longueur totale.	9,425

La surface contenue entre ces limites, d'après M. Tanner, géographe américain fort distingué, serait de 2,037,165 milles carrés, qui se distribuent comme suit :

Vers l'Atlantique, y compris la Floride orientale, environ.	400,000
La vallée du Mississipi.	1,341,649
Vers l'océan Pacifique.	295,516

En sorte que la grande vallée forme à elle seule les deux tiers à peu près du territoire des Etats-Unis, d'où il est aisé de concevoir son importance relative dans les destinées futures de la république.

Si l'on en excepte la Floride, le pays offre en général un sol excellent. Le fer abonde en plusieurs lieux. On y trouve de vastes dépôts de charbon, surtout dans les états du centre. Il y existe même de l'or, et en assez grande quantité. Ses immenses forêts fournissent du bois propre à toute espèce de constructions. Partout des fleuves navigables facilitent le commerce. Sur les côtes de l'Atlantique, on en compte dix-huit, sans parler des rivières moins considérables qui ne portent que des embarcations ordinaires et de petits bateaux à vapeur. Avant d'entrer dans la mer, plusieurs de ces fleuves approfondissent leurs eaux, élargissent leurs rives et forment des baies dont quelques-unes sont d'une ravissante beauté.

Parallèlement au rivage de la mer se développe une guirlande d'îles, la plupart inhabitées, qui tracent entre elles et le continent le plus beau canal qu'on pût offrir au commerce des côtes. Ces îles se suivent depuis la baie de Passamaquoddy jusqu'à l'extrémité de la Floride, et de là continuent tout le long du golfe du Mexique. Mais, pour faciliter encore plus les communications, on a créé des canaux intérieurs et des chemins de fer qui vont depuis Portland dans le Maine jusqu'à Charleston dans la Caroline du sud, et même encore plus loin.

A la partie occidentale de New-Jersey, et immédiate-

ment au bord de la mer, commence un terrain sablonneux couvert de forêts de pins qui se succèdent presque sans interruption sur le rivage des états du sud. Elles vont en s'élargissant du nord au midi, depuis vingt milles de largeur jusqu'à près de cent milles. Entre ces étendues de sable et les Alleghanys, le pays est généralement fertile ; mais, sous ce rapport, la vallée du Mississipi laisse bien loin derrière elle tout le reste des Etats-Unis. Cette vallée enferme un territoire qui est près de six fois comme celui de la France, et avant qu'il soit long-temps elle sera le séjour de nombreux millions d'individus. Il y a cinquante ans qu'elle ne comptait guère que cent mille habitants; en 1840, elle en nourissait plus de six millions. Si les choses continuent sur ce pied, la fin de ce siècle y verra une population de cinquante à soixante millions d'âmes.

L'Etat d'Ohio, situé entre le fleuve de ce nom et le lac Erié, possède, sur une surface de 40,260 milles carrés, un million et demi d'habitants. L'Angleterre et le pays de Galles en ont seize millions, sur un territoire d'environ 58,000 milles. Dans cette proportion, l'Ohio pourrait en contenir au moins onze millions. Encore faut-il dire que, vu sa plus grande fertilité, une population plus serrée qu'en Angleterre y vivrait fort à laise. En effet, sauf la portion du pays que baigne le Hokhocking, vers le sud-est, cet Etat n'a que de riches terres; mais de vastes forêts en recouvrent encore la majeure partie. Le lac Erié au nord, l'Ohio vers le sud, et, dans l'intérieur du pays, plusieurs

cours d'eau propres à la navigation, fournissent d'immenses facilités à son commerce ; sans compter deux lignes de communication établies à grands frais, entre le lac et le fleuve. Cincinati, sa capitale marchande, a une population qui dépasse cinquante mille âmes.

L'Indiana, l'Illinois et le Michigan ne le cèdent en rien à l'Etat d'Ohio, par rapport aux richesses naturelles du sol. Le Kentucky et le Tennessée abondent aussi en terres de première qualité et en minéraux utiles. J'en dis autant du Missouri, le plus vaste des Etats de l'Union. Les deux territoires de Jowa et de Wisconsin, le premier à l'ouest et le second à l'est du haut Missisipi, et l'un et l'autre au nord des Etats de Missouri et d'Illinois, sont de vastes et fertiles contrées, où les mines de plomb abondent et qui sont manifestement destinées à devenir de grands Etats. Quant à l'Arkansas, comme il ne possède qu'un sol médiocrement fertile, on le tient avec raison pour le plus pauvre des Etats du Mississipi.

L'Etat d'Alabama, occupé jusqu'en 1815 par des tribus indigènes, sauf un district autour de Mobile et un autre près du Tennessée, voit maintenant sa population croître avec rapidité. Celui de Mississipi possède également une grande étendue de très-bonnes terres; et bien que sa situation financière soit déplorable par l'effet d'une mauvaise législation, il y a tout lieu de penser qu'avant longtemps il sera hors de ses embarras ; car après tout il a des ressources infinies. A considérer enfin la position particulière de la Louisiane au bas de la grande vallée, l'inépuisable fécondité de

ses terrains d'alluvion, les facilités qui s'offrent à son commerce, il est impossible que cet Etat ne devienne un des plus riches et des plus puissants. Mais il faudra que ses habitants, comme l'ont fait ceux de la Hollande, sachent assurer leur sol par des digues et s'approprier ainsi tout le delta du Mississipi.

Disons encore qu'il est, au nord-ouest de l'Etat de Missouri et des territoires de Jowa et de Wisconsin, une grande étendue de pays non explorés qui, pour la plupart, doivent être fertiles. C'est à l'avenir de nous apprendre quels Etats se formeront dans ces solitudes.

Il est d'ailleurs à remarquer que la vallée dont nous venons de nommer les divers Etats est arrosée par un fleuve majestueux qui compte au moins cinquante-sept de ses affluents au nombre des rivières navigables. Le Missouri, l'Arkansas, la rivière Rouge, la rivière Blanche qui viennent de l'ouest, l'Illinois, l'Ohio, le Cumberland et le Tennessée du nord et de l'est, sont eux-mêmes des fleuves de première grandeur. Puis, outre les deux principaux débouchés de cette vallée, l'un par les grands lacs du nord, l'autre par le golfe du Mexique, on lui en a ouvert de superbes sur l'Atlantique, à travers les Alleghanys, par le moyen de routes, de canaux et de chemins de fer. Un de ceux-ci, par exemple, long de six cents milles, unit avec Boston la ville de Buffalo sur le lac Erié ; un canal la lie avec Albany, et de là, par la rivière du Nord, on arrive à New-York. Buffalo communique également avec le nord de l'Ohio, de l'Indiana, du Michigan et de l'Illinois, et avec les frontières orientales

de Wisconsin, au moyen de cinquante bateaux à vapeur qui circulent dans ces régions. C'est à ces circonstances qu'on doit l'érection si prompte de tant de grandes villes dans la vallée du Mississipi : la Nouvelle-Orléans, St-Louis, Louisville, Cincinati, Pittsbourg. Il y a cinquante ans que le sol occupé par ces villes, sauf la première, ne montrait partout que d'épaisses forêts.

Comment ne pas admirer la sagesse et la bonté de la Providence, qui a voulu que les colons demeurassent cent cinquante ans avant de posséder cette belle vallée du Mississipi et presque avant d'en connaître l'existence? Pendant ce temps ils employèrent leur énergie à défricher le terrain moins fertile des côtes de l'est, et s'y formèrent aux qualités qui les devaient rendre propres à porter la civilisation chrétienne dans les immenses plaines de l'intérieur. C'est par là que la Nouvelle-Angleterre et les autres Etats de l'Atlantique, avec leur population croissante, sont comme des pépinières d'où se transplantent sur ce riche sol de vigoureux rejetons.

CHAPITRE II.

LES ABORIGÈNES DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Lorsque les Européens découvrirent l'Amérique du Nord, elle était occupée par un grand nombre de tribus

non civilisées, qui, malgré leurs traits de différence, avaient manifestement une même origine. Ces hommes vivaient de la vie sauvage. Ils avaient pour habitations de simples huttes, et une peau d'animal formait leur vêtement. Ils ignoraient, à proprement parler, l'agriculture, et manquant de troupeaux, l'usage du lait leur était inconnu. La chasse et la pêche leur fournissaient une subsistance fort précaire, dépourvus qu'ils étaient de bonnes armes et de filets ajustés avec un peu d'art. De là, comme on le conçoit, de fréquentes famines et une existence en somme très-misérable.

On trouvait chez eux quelques notions d'un pouvoir suprême gouverneur de ce monde, et d'un méchant esprit ennemi du genre humain ; mais rien de plus indigeste ni de plus incohérent que leur théogonie. Quelques-uns imaginaient une sorte d'Elysée où les braves guerriers jouissaient des plaisirs de la chasse et de la guerre ; mais, en général, ils n'avaient pas la moindre idée de la résurrection des corps. Quant à leur origine, ils l'ignoraient complètement. Leurs traditions, et encore des traditions fort confuses, ne remontaient pas au-delà de trois ou quatre générations.

Pleins de la plus généreuse hospitalité pour les étrangers, ils n'en étaient pas moins d'une cruauté révoltante avec leurs ennemis. Mais comment s'en étonner, quand on voit ce que peuvent commettre d'atrocités des hommes qui professent le christianisme ? Hélas ! il n'y a rien de si détestable dont ne soient capables les cœurs destitués de la grâce de Dieu !

Cependant il restait aux Indiens quelque chose de la loi morale que Dieu déposa dans la conscience de l'homme à son origine ; mais on avait bientôt parcouru tout leur catalogue des vertus et des vices, et ce n'est pas chez eux qu'il fallait chercher une idée nette du bien et du mal.

Au moment où les Européens commencèrent à coloniser l'Amérique du Nord, on pouvait compter, à l'est du Mississipi, huit races ou familles indiennes. Chacune d'elles comprenait plusieurs tribus qui, semblables de mœurs et de langage, entretenaient de constantes relations. C'étaient 1° les Algonquins, qui se subdivisaient en diverses tribus fort considérables. A elle seule, cette famille occupait la moitié du territoire à l'est du Mississipi et au sud du Saint-Laurent et des lacs; 2° les Sioux ou Dacotas, qui vivaient entre le lac Supérieur et le Mississipi ; 3° les Hurons-Iroquois, dont on connaît les principales tribus sous le nom des Six-Nations, savoir les Mohawks, les Oneidas, les Onondagas, les Cayougas, les Senecas et les Tuscaroras. Ces derniers, qui occupaient primitivement les Carolines, rejoignirent ceux de leurs frères dont les habitations étaient dans les parties nord et ouest de l'Etat actuel de New-York et dans une portion du Haut-Canada; 4° les Cataubas, qui vivaient surtout dans les contrées de la Caroline du Sud; 5° Les Cherokies, habitants des montagnes de la Caroline, de la Géorgie et de l'Alabama ; 6° les Uchies, qui résidaient dans la Géorgie; 7° les Natchès, célèbres par leur fin tragique; 8° enfin, les Tribus Mobiliennes, ou, comme

les appelle M. Gallatin, les MUSKHOGIES-CHOCTAS, qui occupaient toute la contrée des Etats d'Alabama, de Mississipi et de la Floride. A cette famille appartiennent les Crîks, les Chickatas, les Chactas et les Seminoles.

Malgré cette longue nomenclature, il ne viendra sûrement à l'esprit de personne que ces tribus indiennes formassent une population compacte et prospère. A l'époque même où les Européens fondèrent leurs établissements, plusieurs d'entre elles, régulièrement décimées par les maladies, par la famine et par la guerre, déclinaient à vue d'œil et s'en allaient disparaître. Après quoi nous devons bien confesser que le voisinage des nouveaux venus leur devint funeste, moins encore par la supériorité des armes européennes, que par l'introduction des liqueurs spiritueuses et l'inoculation de maladies dont ces pauvres gens avaient été préservés jusque-là. C'est ainsi, par exemple, que la petite vérole a détruit récemment une tribu presque tout entière, celle des Mandans, vers le Missouri. [1]

Nous reviendrons plus tard sur ce triste sujet. Remarquons seulement pour l'heure que les ALGONQUINS, dont, il y a deux siècles, on estimait le nombre à 90,000 âmes, n'offrent qu'un faible résidu de 20,000 personnes au plus. Des HURONS-IROQUOIS, il ne reste, dans les limites des Etats-Unis, que deux ou trois mille

[1] Pour plus de détails, on peut voir *Bancroft's History of the United States.*

individus. La plus grande partie de ceux qui existent se trouvent, je crois, au Canada. Les Sioux n'ont pas diminué. Les Cherokies se sont accrus. Les Cataubas ne forment plus une nation. Les restes des Uchies et des Natchès se sont absorbés dans les tribus des Crîks et des Chactas. Enfin, les Mobiliens ont vu décidément leur nombre s'accroître dans les vingt-cinq dernières années. Réunis aux Cherokies et aux Algonquins, ils occupent maintenant le district que leur a assigné le gouvernement central, à l'ouest de l'Etat d'Arkansas.

En somme, on peut évaluer à 115,000 âmes le nombre des individus appartenant encore à ces tribus, sans compter ceux qui ont passé plus à l'ouest. Un auteur américain, digne de toute confiance, Bancroft, estime qu'à l'origine, la population indigène, dans le territoire actuel des États-Unis, pouvait s'élever à 180,000 âmes seulement.

CHAPITRE III.

PREMIERS ESSAIS DE COLONISATION.

L'hémisphère américain fut, comme chacun le sait, découvert par des expéditions venues d'Espagne. En conséquence, le pape, qu'on envisageait comme le vice-gérant de Dieu, donna le continent et les îles du

Nouveau-Monde au souverain qui portait le titre de Sa Majesté Très-Catholique. Cela n'empêcha pas que d'autres nations, excitées par la soif de l'or, ne dirigeassent aussi de ce côté leurs voyages de découvertes.

L'Angleterre fut la première à entrer dans la lice. Le 24 juin 1497, les deux Cabot, Jean et Sébastien, engagés au service de l'avare Henri VII, atteignirent le continent américain, dont Christophe Colomb n'avait connu que les îles. Ce fut là ce qui ouvrit l'Amérique du Nord à une puissance qui, moins de cinquante ans après, devait secouer les fers de Rome et devenir le plus considérable des royaumes protestants. « Celui qui a fait d'un seul sang toute nation d'hommes, » pour habiter sur toute la face de la terre, ayant dé- » terminé les temps ordonnés d'avance et les bornes » de leur habitation, » avait résolu de préparer un lieu de refuge à ceux que la persécution devait bientôt chasser de leur pays natal. Et combien il s'en fallut peu, si l'on ose le dire, que ce plan n'échouât. Un an ou deux auparavant, un aventurier espagnol se disposait à suivre depuis l'île de Cuba la route même que tinrent les Cabot, lorsqu'il en fut détourné par une circonstance en apparence insignifiante. S'il l'eût fait, quelle action cet événement n'eût-il pas exercée sur le monde entier, et quel nouvel exemple de la liaison qui, sous la direction suprême de la Providence divine, unit les plus petites causes aux effets les plus grands ?

Cependant l'Espagne ne renonçait pas à ses droits

sur le continent, et la France, de son côté, ne demeurait pas inactive. Sous ses auspices, Verrazani, en 1524, et Cartier, dix ans plus tard, marchèrent à la découverte de nouvelles contrées. La première de ces expéditions eut pour conséquence que la France réclama toute la côte au sud de la Caroline du Nord. Mais les résultats de celle de Cartier au fleuve Saint-Laurent furent plus considérables. Après quelques essais infructueux, un protestant français, De Monts, fonda, l'an 1605, une colonie dans le lieu de la Nouvelle-Ecosse, appelé maintenant Annapolis. En 1608, Quebec prit naissance sous la direction de Champlain, qu'on peut envisager comme le père de tous les établissements français dans l'Amérique du Nord. De là, remontant le Saint-Laurent et menant avec eux des jésuites, les colons de cette nation traversèrent les grands lacs, descendirent la vallée du Mississipi et s'établirent à Fort Du Quesne, à Vincennes, à Kaskaskia et autres lieux : si bien que la plus grande partie de l'immense vallée du centre tomba pour un temps entre les mains des Français.

L'Angleterre, à son tour, ne perdait pas de vue la portion de ces pays lointains qu'elle prétendait lui appartenir. Avant la fin du seizième siècle, il y eut plusieurs essais de colonisation de la part de la Couronne, mais ils furent tous infructueux. Il n'en est pas de plus célèbre que celui qui se fit dans la Caroline du Nord en 1584, par Sir Walter Raleigh. Cependant, et malgré les talents éminents et l'énergie de cet homme distingué, rien ne reste de son entreprise, si ce n'est le

nom de Virginie, qu'il eut l'idée de donner à une partie du continent américain en l'honneur de la reine Elisabeth, et l'usage du tabac dont il réussit à faire un objet de consommation pour l'Europe.

Les voyages qui, durant ce siècle, eurent lieu en Amérique dans des vues mercantiles, ne laissèrent pas de profiter à plusieurs de ceux qui les entreprirent; mais ce fut seulement au XVII[e] siècle que les essais de colonisation obtinrent de vrais succès. On ne saurait trop admirer la sagesse et la bonté de Dieu dans le gouvernement des choses humaines. Au XVI[e] siècle, l'Angleterre n'était pas mûre pour l'œuvre de la colonisation; elle n'eût pas alors fondé ces illustres provinces dont elle peut avec orgueil se dire la mère. Pendant une grande partie de ce siècle, la masse du peuple anglais continuait d'être attachée à Rome, et la glorieuse constitution de l'Angleterre s'ébauchait à peine. La Réformation devait surgir avec les persécutions, les débats et les luttes qui l'accompagnèrent, pour que les esprits et les mœurs fussent à la hauteur de la tâche. Des hommes libres pouvaient seuls fonder un empire libre. Il fallait de plus qu'ils traversassent l'Atlantique, non pour chercher de l'or et des pierreries, comme l'avaient fait tous les peuples durant le XVI[e] siècle, mais pour se vouer à l'agriculture, en même temps qu'au commerce, et pour avancer le règne de Dieu et non pas seulement leurs intérêts matériels.

C'est à quoi Dieu faisait rapidement concourir tous les événements de l'Ancien-Monde.

CHAPITRE IV.

COLONISATION DES TERRITOIRES QUI FORMENT ACTUELLEMENT LES ÉTATS-UNIS.

La première colonie que les Anglais fondèrent en Amérique fut celle de Virginie. En 1607, une compagnie de nobles, de *gentlemen* [1] et de marchands de la ville de Londres, y expédièrent, dans leur propre intérêt plus que dans celui des colons, quarante-huit *gentlemen*, douze agriculteurs et quelques artisans. Leur premier établissement, situé sur la péninsule du fleuve St-James, reçut le nom de James-Town. En 1624, une ordonnance royale prononça la dissolution de la compagnie et remit à la couronne le gouvernement de la colonie naissante, tout en laissant aux colons une législature provinciale pour le règlement de leurs affaires intérieures.

Le Massachusets est le second des Etats en rang de date, mais il doit son existence à diverses colonies. La plus ancienne est celle de New-Plymouth, fondée l'an 1620, sur la côte occidentale de la baie de Massachusets, sous le patronage d'une compagnie de nobles, de *gentlemen* et de bourgeois autorisés par le roi

[1] On ne sait trop comment traduire ce mot, surtout quand il se trouve précédé de celui de *nobles*. Peut-être n'a-t-il pas, en français, de meilleur équivalent que le mot de *rentier*, ou de *capitaliste*. (*Trad.*)

Jacques. Sous la direction de cette compagnie s'élevèrent successivement, et à des temps assez rapprochés, les colonies de Salem, de Boston (1630), et la province ne tarda pas à être populeuse et puissante.

L'an 1631, le New-Hampshire vit les premiers établissements anglais. Un an ou deux auparavant, il s'en était fait aussi dans le Maine, mais sans beaucoup de succès. L'an 1636, le célèbre Roger Williams, banni du Massachusets, se retira dans la baie de Narragansett, et, par la fondation de la ville de Providence, en 1638, donna naissance à une nouvelle province, celle qui forme actuellement l'Etat de Rhode-Island. C'est une histoire sur laquelle nous aurons à fournir plus tard des détails intéressants.

Trois ans avant cela, le révérend Thomas Hooker et Jean Haynes, ayant conduit une colonie dans le Connecticut et s'arrêtant au lieu où est maintenant la ville de Hartford, arrachaient aux Hollandais cette vallée. Enfin, l'année même où la ville de Providence voyait construire ses premières maisons, deux puritains non-conformistes, le révérend John Davenport et Théophile Eaton, commençaient la colonie de New-Haven. C'est ainsi qu'à l'exception de Vermont, dont l'origine est beaucoup plus récente, les colonies de la Nouvelle-Angleterre se formèrent toutes dans une période de vingt années depuis l'arrivée des émigrants de Plymouth.

Pendant ce temps, les Anglais colonisaient aussi le Maryland, qui reçut son nom de Marie Henriette, fille de Henri IV et femme de Charles Ier. Le roi d'Angle-

terre fit présent de ce territoire à Charles Calvert, premier lord Baltimore, et à ses héritiers légitimes. Il n'est pas de colonie qui ait été instituée sur des principes plus libéraux. Sir Charles était catholique romain, et toutefois il proclama la plus entière tolérance, en garantissant d'ailleurs au peuple la jouissance des droits politiques.

Ce fut déjà l'an 1614 que les Hollandais fondèrent une colonie dans ce qui forme actuellement l'Etat de New-York. S'arrogeant des droits de propriété sur tous les territoires explorés par le navigateur Hudson, ils étendirent leurs colonies aussi loin qu'ils purent le long de l'Hudson et du Delaware; mais, par diverses causes, ils eurent peu de succès, et leur Nouvelle-Amsterdam ne fut longtemps qu'un assez misérable village. En 1664, les Anglais s'étant emparés des colonies hollandaises de l'Amérique du Nord, accordèrent aux colons leur liberté politique, et bientôt ces provinces prirent un développement considérable.

Une partie de New-Jersey avait suivi le sort des contrées dont je viens de parler. L'autre partie, celle de l'ouest, après avoir appartenu quelque temps à Guillaume Penn, fut enfin réunie à la première, pour former une province qui ressortissait directement à la couronne, mais qui, possédant toutefois sa propre législature, ne tarda pas à jouir d'une grande prospérité.

L'an 1681, Penn obtint de Charles II le territoire auquel il a donné son nom. La Pensylvanie était déjà occupée par des colons suédois, hollandais et anglais.

Penn, y étant arrivé le 27 octobre 1682, leur donna la constitution la plus libérale qu'il fût possible, en se réservant les droits de propriétaire et ceux de la couronne; puis, il jeta les fondements d'une capitale qui devait être bientôt la plus belle ville du monde occidental.

Penn et ses successeurs réclamaient tout le territoire de l'Etat actuel de Delaware qui, pendant un temps, fit partie de la Pensylvanie; mais les colons obtinrent enfin un gouvernement à part, et le Delaware put former une nouvelle province.

Les établissements coloniaux des deux Carolines eurent pour fondateurs quelques émigrants de la Virginie, auxquels se joignirent des colons de la Nouvelle-Angleterre et aussi de l'Europe. En 1663, le gouvernement anglais concéda tout ce territoire à une compagnie composée de huit individus : lord Ashley Cooper comte de Shaftesbury, Clarendon, Monck, lord Craven, sir John Colleton, lord John, sir William Berkeley, enfin sir George Carteret. C'était pour eux une affaire d'argent et rien de plus. Cependant, ils chargèrent le célèbre philosophe Jean Locke de rédiger pour ce vaste empire une constitution dont voici quelques traits : « Les huit propriétaires formaient une corporation qui ne pouvait s'accroître par l'accession de nouveaux membres. Le territoire se divisait en provinces sur chacune desquelles présidaient un comte ou landgrave, et deux barons ou caciques revêtus de l'autorité judiciaire. Les fermiers, possesseurs de dix acres de terre, étaient attachés à la

glèbe dans un état de servage qu'ils transmettaient à leurs enfants. Pour jouir des droits électoraux, il fallait avoir un domaine de 50 acres; et pour être éligible au parlement colonial, il fallait en posséder cinq cents. » Jamais, hâtons-nous de le dire, on ne put faire accepter aux colons des conditions pareilles. La Caroline du sud se sépara de celle du nord. L'une et l'autre se donnèrent des constitutions analogues aux constitutions des autres colonies. La compagnie anglaise fut dissoute, et les Carolines retournèrent immédiatement à la couronne. Cependant leurs progrès furent longtemps arrêtés par les guerres fréquentes qu'elles durent soutenir contre les Indiens, surtout contre les Tuscaroras, les plus puissants et jadis les plus redoutables des aborigènes.

Celle des treize colonies primitives qui naquit la dernière, fut la Géorgie, fondée en 1732 par le vaillant et aimable Oglethorpe. Les colons étaient d'origines diverses, mais ceux de race anglaise y prédominaient. Malgré les difficultés sans nombre contre lesquelles ils eurent à lutter, et au-dedans et au-dehors, la Géorgie acquit insensiblement une grande force.

Telles sont les origines des treize provinces de l'Amérique du Nord qui, par leur révolution de 1775 à 1783, devinrent autant d'Etats indépendants. Elles ont toutes des ports sur l'Atlantique, et s'avancent plus ou moins dans l'intérieur du continent. Les plus considérables sont la Virginie, la Géorgie, la Pensylvanie et la Caroline du nord ; les plus petites sont Rhode-Island et Delaware.

En 1803, les Etats-Unis achetèrent pour la somme de quinze millions de dollars la colonie française de la Louisiane, avec les territoires dont se sont formés depuis les Etats d'Arkansas et de Missouri, plus une étendue immense de pays à l'ouest de ces deux Etats. En 1821, ils achetèrent également de l'Espagne les deux Florides, pour cinq millions de dollars. Ces deux acquisitions forment une partie intégrante de la grande Confédération américaine du nord.

CHAPITRE V.

LES CHARTES ROYALES.

C'est un point important dans l'histoire des États-Unis que l'étude des chartes royales en vertu desquelles se firent les premiers établissements.

Accordées successivement par Jacques I, Charles I, Charles II, Jacques II, Guillaume et Marie, George I, il y eut entre elles d'assez grandes diversités. Il en est qui furent octroyées à de simples particuliers, d'autres à des compagnies, d'autres enfin à la corporation même des colons. La plupart portent une date antérieure à la fondation de la colonie; mais il y en eut, comme celle de Plymouth, qui ne vinrent qu'après.

Ces chartes ne dénotent pas une connaissance bien juste de la géographie du Nouveau-Monde, et sous ce

rapport elles sont du plus parfait ridicule. Ainsi, la charte de Virginie, qui, de même que la plupart des autres, accordait une zône s'étendant de l'Atlantique à l'océan Pacifique, comprenait non-seulement les vastes régions où se trouvent de nos jours les Etats d'Ohio, d'Indiana, d'Illinois et de Michigan ; mais, en suivant la ligne de limite du nord et celle du sud, la première se serait terminée à l'océan Pacifique et la seconde à la baie d'Hudson, bien que par les termes de la charte l'une et l'autre dussent aboutir à la mer du Sud, comme on appelait alors l'océan Pacifique.

Les chartes du Massachusets et du Connecticut, pareillement, leur conféraient un territoire qui devait aller jusqu'à la mer du Sud, et il n'était venu à l'esprit de personne que cet octroi empiétât sur celui qu'avaient obtenu les propriétaires de la Virginie !

Ces exemples suffisent pour expliquer les longues contestations qui s'élevèrent entre les colonies au sujet de leurs limites respectives. Plusieurs de ces difficultés subsistaient encore à l'époque de la révolution, et il y a peu de temps seulement qu'elles se sont terminées. Les différends avec l'Angleterre, relativement aux frontières du Maine, provenaient de la même source.

Mais les chartes royales ont été pour nous l'occasion d'embarras et de luttes bien plus graves sous un autre rapport. Chacun sait combien peu elles respectèrent les droits des Indiens. Le pape avait donné l'exemple. Il adjugeait à son gré les aborigènes avec leur pays, ou, si l'on aime mieux, il adjugeait le ter-

ritoire sans s'inquiéter de ses anciens habitants. Les rois d'Angleterre suivirent ses traces, et bien que nos ancêtres, j'entends les Anglais d'Amérique, eussent le sentiment que les Indiens avaient sur ces contrées les droits de premiers occupants, ils purent facilement se persuader que les chartes royales leur conféraient, à eux, un droit supérieur. Les colons n'étaient pas plus à l'abri que les autres hommes de l'influence qu'exerce l'intérêt personnel. Il ne faut donc pas trop s'étonner s'ils mirent tant d'insistance à ce que la population rouge fût expulsée des pays que les chartes leur donnaient et qu'ils étaient habitués à considérer comme leur propriété.

Dans aucun cas, il est vrai, les nouveaux venus ne se mirent en possession du sol sans l'avoir, de manière ou d'autre, acheté des anciens maîtres. Mais, pour les engager à vendre, souvent on employa d'indignes moyens : l'on usa de captation, l'on suborna les chefs et même on menaça. Voilà malheureusement ce qui se fit en plus d'une rencontre. Aussi, bien qu'à l'exception des territoires conquis par la guerre, les Indiens aient toujours reçu quelque compensation pour ceux qu'ils cédaient, on ne saurait dire, hélas! que, dans ces transactions, on ait suivi la règle d'or qui veut que nous fassions à autrui ce que nous voulons qui nous soit fait. C'est dans la Pensylvanie et dans la Nouvelle-Angleterre que les choses se passèrent de la manière la plus convenable; et là même je ne pense pas qu'on ait toujours été parfaitement juste.

Pour tout dire cependant, il faut convenir qu'en

beaucoup de cas il n'était pas facile de déterminer ce que la justice exigeait réellement. Il s'agissait de sauvages qui erraient en d'immenses contrées sans songer seulement à les cultiver, et qui, même pour leurs chasses, avaient en général plus d'espace qu'il ne leur en fallait. Leur ôter quelques centaines ou quelques milliers de milles carrés ne semblait pas leur imposer de grandes privations, et c'est ainsi que la conscience des colons se tranquillisait. Or, sans prétendre les excuser, il s'agit pourtant de savoir si d'autres à leur place en eussent usé mieux.

Malheureusement aussi l'on peut accuser les colons d'avoir, par leur impatience, suscité de grands embarras au gouvernement central. Ainsi, dans l'affaire de la Géorgie, il y a peu de temps, le congrès avait résolu de traiter avec les Indiens qui habitaient encore cet Etat, afin qu'ils s'en retirassent et que les Géorgiens eussent de la sorte une compensation pour les territoires qu'ils cédaient à l'ouest. Mais il était entendu que le traité se ferait à l'amiable et que, dans aucun cas, on n'userait de la contrainte. Cependant le temps s'écoulait, la population de la Géorgie s'accroissait, les établissements des hommes blancs touchaient ceux des hommes à peau rouge, et l'on pressait vivement ces derniers de vendre leurs terres et de se reculer à l'ouest. Comme ils s'y refusaient avec ténacité, la Géorgie invita le gouvernement central à remplir ses engagements. Celui-ci, tout en activant les négociations, ne cessait de recommander la douceur; mais cela n'empêcha pas que les colons, et indirectement l'Etat

de Géorgie lui-même, ne se laissassent aller à bien des mesures vexatoires. Enfin l'on vendit à des prix élevés les domaines des Indiens; ils reçurent en outre un territoire au-delà du Mississipi, et je ne doute pas qu'ils n'y soient mieux après tout que dans leurs anciennes demeures.

Pour en finir avec les embarras de cette nature, embarras qui naissaient tous des anciennes chartes, le gouvernement de l'Union, cédant aux instances d'hommes excellents, a pris, il y a quelques années, la résolution de réunir, dans une vaste contrée à l'ouest du Missouri et de l'Arkansas, tous les Indiens épars dans les Etats. Ces contrées, n'étant réclamées par aucun d'eux, furent considérées comme appartenant au domaine public. Là se sont déjà rassemblés les Chérokies, les Chocktaws, les Chickasas, les Crîcks et plusieurs moindres tribus. Bientôt, il n'y aura plus sur le territoire des États-Unis que les Indiens qui, préférant y rester, s'incorporent aux colons et par là même à la république en qualité de citoyens. Je nourris, pour ma part, l'espérance que la grande communauté d'indigènes qui se forme à l'ouest du Missouri et de l'Arkansas constituera tôt ou tard un des Etats de l'Union et enverra ses représentants au Grand-Conseil de l'Amérique du Nord.

CHAPITRE VI.

COLONISATION DE L'INTÉRIEUR.

Il s'écoula, comme on a pu le voir, cent vingt-cinq ans depuis la fondation de la Virginie jusqu'à celle de la Géorgie. Les premiers développements des treize provinces coloniales se firent d'ailleurs avec une extrême lenteur. Il fallait dix à vingt ans pour qu'on pût regarder une colonie comme définitivement assise. Celle de Virginie, la plus ancienne, manqua plusieurs fois se dissoudre, et l'on doit vraiment admirer la persévérance des colons, qui, ravagés par les épidémies et les attaques des Indiens, voyaient encore une partie des leurs se rembarquer pour l'Angleterre.

Il n'y avait parmi eux que peu de gens riches. D'ailleurs, ce n'était pas le temps des paquebots somptueux ou des vaisseaux marchands confortablement disposés ; en sorte que le voyage se faisait sur de petits navires où s'entassaient les passagers. Les nombreux inconvénients de la traversée n'étaient guère propres à fortifier l'âme contre les dangers et les peines de l'avenir. A mesure qu'on approchait des côtes, les émigrants ne voyaient devant eux que de noires forêts. Tout leur offrait l'aspect le plus étrange. Nulle apparence de culture dans le pays, pas un village, point de maisons où trouver un abri, et pardessus tout cela, des habitants d'un extérieur aussi

terrible que repoussant. Plusieurs arrivèrent dans la mauvaise saison, alors que la nature a son aspect le plus sombre. Pour leur premier gîte, ils durent se contenter de pauvres cabanes dressées à la hâte ; et durant bien des semaines, ils ne comptèrent qu'un petit nombre de jours favorables aux travaux qu'exigeait leur établissement. Les habitants les plus pauvres de la mère-patrie goûtaient les jouissances du luxe, à côté des privations infinies que s'imposaient nos pélerins. Et il leur faudra des années avant qu'ils aient suffisamment éclairci les forêts qui obstruent le pays, qu'ils se soient construit des maisons tant soit peu commodes, et qu'ils les aient entourées d'un petit jardin. Cependant, les maladies et la mort ne cesseront d'assiéger chaque famille. Le pélerin déposera successivement dans la tombe ses amis les plus chers, ceux qui partagèrent ses labeurs et ses sollicitudes. Puis viendront les attaques des sauvages, dont les coups meurtriers décimeront plus d'une fois la colonie. Les semaines et les mois vont se prolonger, et le soir, après les fatigues de la journée, le pauvre colon ne saura pas, en commençant le repos de la nuit, si le terrible cri de guerre de l'Indien ou l'incendie de sa case ne le réveilleront pas en sursaut. Hélas! quelle plume pourrait décrire les cruelles alarmes de tant de familles, dans toutes les colonies et durant de si longues années? Qui dira l'agonie d'un père qui, recevant le coup mortel, voit le tomahawk levé sur sa femme et sur ses enfants, ou ceux-ci traînés dans une captivité mille fois pire que la mort? En de telles cir-

constances, il n'est certes pas surprenant que les établissements européens ne fissent pas des progrès fort rapides.

Toutefois ils se fortifiaient peu à peu. A l'époque de la révolution d'Angleterre, en 1688, c'est-à-dire, quatre-vingt-un ans après l'occupation de la Virginie et soixante-huit ans après celle de Plymouth, on évaluait à 200,000 âmes environ la population des douze colonies : la Géorgie n'existait pas encore.

Le Massachusets, y compris le Maine et Plymouth, pouvait en compter. . . . 44,000

Le New-Hampshire et Rhode-Island, chacun 6,000, soit. 12,000

Le Connecticut. . . . de 17,000 à 20,000

Ce qui fait, pour la Nouvelle-Angleterre, un total de 76,000

New-York n'en comptait pas moins de 20,000

New-Jersey. 10,000

Pensylvanie et Delaware. 50,000

Les deux Carolines et leurs dépendances, environ. 8,000

Après avoir, pendant maintes années, tenu leurs établissements serrés le long des côtes, ou du moins à une certaine proximité de la mer, les colons se mirent à explorer les forêts de l'intérieur et à s'y porter aussi loin qu'ils le pouvaient, sans trop de danger de la part des indigènes. Là où leurs attaques étaient le plus à redouter, on s'éloignait les uns des autres le moins possible, et l'on se groupait de manière à former des villages. C'ést ce qui eut lieu surtout dans la Nouvelle-

Angleterre, où, le sol n'étant pas très-fertile, on dut s'adonner au commerce et à l'industrie. Et comme d'ailleurs la pêche était une des principales ressources des colons de cette contrée, ils furent lents à s'écarter des côtes et des points qui leur offraient les meilleurs ports.

Il n'en fut pas de même vers le sud. La Virginie s'occupait essentiellement de la culture du tabac, et trafiquait avec les indigènes. Dans la Caroline, la plupart des bras étaient employés à manufacturer le goudron, la térébenthine et la résine, ou à cultiver le riz, l'indigo, puis le coton. Il en résulta que leurs établissements se dirigèrent vers l'intérieur, autant que le leur permettaient les dispositions des Indiens; mais, d'un autre côté, l'on ne vit point s'élever chez eux de ville un peu considérable. A présent même, les cinq Etats atlantiques du sud ne renferment que deux cités dont la population excède vingt mille âmes: Baltimore dans le Maryland, et Charleston dans la Caroline du Sud.

A l'époque de la guerre de la révolution, en 1775, les colonies avaient à peine atteint les monts Apalaches, et leur population tout entière se mouvait sur la bande de terre qui descend de ces montagnes jusqu'à l'océan Atlantique. Il est vrai qu'après le traité de Paris de 1762, traité par lequel l'Angleterre acquit les deux Canadas et la vallée du Mississipi, moins la Louisiane, un petit nombre d'aventuriers passèrent au-delà des monts. Quoique cette émigration à l'ouest ait continué durant la guerre de la révolution, je

doute fort qu'à la paix de 1783 il y eût plus de vingt mille Anglo-Américains dans la Pensylvanie occidentale, dans le Kentucky et le Tennessée. C'étaient les postes avancés de la grande armée qui devait suivre, et, toutefois, pendant plusieurs années après la paix, la colonisation de l'intérieur fut beaucoup moins rapide qu'on n'eût pu le supposer.

On ne connaît pas au juste le montant de la population des treize provinces au commencement de la révolution, mais il ne paraît pas qu'il excédât trois millions et demi, en y comprenant les esclaves. L'accroissement de la population le long des côtes fut considérable et rapide. L'Etat de Vermont ne tarda pas à s'ajouter aux treize Etats primitifs; et depuis 1820, l'on compte quinze Etats sur l'Atlantique, à raison de ce que le Maine, province en quelque sorte du Massachusets, constitua dès cette époque un Etat à part. Il est à remarquer, d'ailleurs, qu'après la guerre tout danger disparut de la part des aborigènes, dans la contrée entière qui s'étend des Alleghanys à l'Océan. Les restes des diverses tribus qui la parcouraient précédemment s'étaient retirés vers l'ouest, où plusieurs d'entre elles se confondirent avec d'autres tribus, comme je l'ai dit ailleurs. Il faut excepter un certain nombre d'indigènes qui occupaient encore quelques districts dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, dans ceux de New-York et des Carolines.

Il en allait tout autrement de l'autre côté des Apalaches. Les Indiens y étaient en force; et les colons avaient d'autant plus sujet de les redouter, qu'on les

supposait excités par le gouvernement anglais du Canada. Sauf en quelques points de la Pensylvanie occidentale et du Tennessée oriental, il y eut peu de sûreté pour les Américains jusqu'en 1795. Ceux qui émigrèrent les premiers dans l'Ohio souffrirent considérablement de la part des Indiens, qui taillèrent en pièces les deux armées qu'on envoya contre eux, sous le commandement des généraux Harmer et Saint-Clair. Pour établir une paix un peu solide, il fallut la victoire remportée par Wayne sur la rivière de Miami-du-Lac. Plus tard, et comme prélude à la guerre que les Américains durent soutenir contre l'Angleterre, de 1812 à 1815, les Indiens recommencèrent les hostilités avec une nouvelle fureur. Les Crîks (Creeks), puissante tribu qui habitait l'Indiana et l'Alabama, causèrent aux Etats-Unis de sérieuses difficultés, et il fallut de nombreux combats pour les réduire. Mais, depuis cette époque, les Américains sont maîtres de la Grande-Vallée, comme du littoral de l'Atlantique.

Il y a maintenant (1842) soixante années que commença proprement l'émigration vers le Mississipi. Pendant trente-cinq ans les progrès furent peu considérables; mais dès lors, et malgré d'immenses difficultés que je ne m'arrête pas à décrire, ils ont été vraiment merveilleux. On pourra s'en convaincre par le tableau suivant, résumé du recensement de 1840 :

	Milles carrés.	Population.
Ohio	40,260.	1,519,467
Indiana	36,500.	685,868
Michigan	59,700.	212,267
Illinois	57,900.	476,183
Kentucky	40,500.	779,828
Tennessée	40,200.	829,210
Missouri	63,800.	383,702
Arkansas	60,700.	97,574
Alabama	52,900.	590,756
Mississipi	47,680.	375,651
Louisiane	49,300.	352,411
Wisconsin		30,945
Jowa		43,112
	Total,	6,376,974

En général, l'émigration marcha d'orient en occident sans trop s'écarter ni à droite ni à gauche. Les colons partis de New-York, après avoir pénétré dans les quartiers occidentaux et septentrionaux de ces Etats, s'avancèrent de plus en plus à l'ouest dans les districts nord de l'Ohio, de l'Indiana et de l'Illinois; ils s'étendirent sur tout le Michigan, et maintenant ils peuplent le territoire de Wisconsin. Les colons venus du sud de l'Etat de New-York, du New-Jersey et de la Pensylvanie orientale, occupèrent d'abord la Pensylvanie occidentale et de là se portèrent sur les contrées centrales de l'Ohio et de l'Indiana. Le Maryland et la Virginie, après avoir colonisé la Virginie occidentale et le Kentucky, dispersèrent leurs colons dans les por-

tions méridionales de l'Ohio, de l'Indiana et de l'Illinois ; tandis que ceux de la Caroline du nord, ayant colonisé le Tennessée, se dirigeaient sur le Missouri et le Jowa. Enfin, la colonne sortie de la Caroline du sud, après avoir couvert l'Alabama et une grande partie de l'Etat du Mississipi, s'étend maintenant dans l'Arkansas.

Cette esquisse de la marche de nos colonisations, aussi exacte qu'elle puisse l'être quand on s'en tient à des termes généraux, nous donne la clef du caractère politique, moral et religieux de l'ouest. Dans chaque zône de l'Amérique, on retrouvera les phénomènes sociaux que nous offrent les contrées de l'Atlantique, mais avec l'exagération, si j'ose le dire, qui est une conséquence de la vie du désert et qui doit s'effacer à mesure que la population s'accroît et que la civilisation fait des progrès. Sans doute que, dans tout l'occident, il se trouve aussi nombre de traîneurs venant de l'est, ou arrivant directement d'Europe ; on y voit surtout des Allemands qui, débarquant à la Nouvelle-Orléans, arrivent par les bateaux à vapeur dans l'Indiana, l'Illinois, le Missouri, le Wisconsin et le Jowa ; mais ce ne sont là que des exceptions, et l'ensemble des choses est d'ailleurs tel que nous venons de le dire.

CHAPITRE VII.

APTITUDE PARTICULIÈRE DE LA RACE ANGLO-SAXONNE POUR LA COLONISATION.

Abstraction faite de toute considération religieuse, et mettant à part l'action des circonstances, il faut reconnaître que la race anglo-saxonne possède les qualités les plus précieuses en des colons. Ce qui caractérise les hommes de cette race, c'est une persévérance à toute épreuve, avec un ardent amour de la liberté et le besoin profond d'indépendance personnelle. Rien de plus convenable pour supporter les travaux et l'isolement auxquels on est exposé dans les premiers temps d'une colonie. Or, il est à remarquer que, sauf un nombre proportionnellement peu considérable de Suédois et de Hollandais, ce sont des hommes d'origine anglo-saxonne qui colonisèrent non-seulement la Nouvelle-Angleterre, mais encore les Etats de New-York, de New-Jersey, de Delaware et de Pensylvanie. Aussi remplirent-ils leur tâche avec un succès vraiment inouï. Dès qu'ils purent se concilier la faveur des indigènes, et même auparavant, nous les voyons, seuls ou avec leur famille, s'aventurer dans le désert et s'y choisir le sol sur lequel ils pouvaient le mieux fonder un établissement durable. Si le colon trouvait quelques amis à s'associer, il regardait cette circonstance comme un bienfait de Dieu; mais fût-il

absolument isolé, il ne s'enfonçait pas moins dans ce dédale de sombres forêts; et, de ses seuls bras se frayant un chemin au travers de tous les obstacles, le courageux émigrant ne ressemblait pas mal au hardi pêcheur qui se livre à l'Océan et passe de longues journées loin de toutes côtes. Tel fut le sort des premiers colons; tel est à peu près celui dés colons actuels des Etats de l'ouest.

S'alimentant des produits de leur sol, les agriculteurs de la Nouvelle-Angleterre et des Etats atlantiques du centre vivent fort dispersés. Tout le pays est parsemé d'habitations qu'occupent les propriétaires fonciers et ceux qui les aident dans leurs travaux agricoles. La plupart en effet cultivent eux-mêmes leur terrain, moyennant le concours de leurs fils et celui d'ouvriers à gage ou de fermiers auxquels ils louent une chaumière et quelques acres de champ. Partout, les hommes seuls vaquent aux travaux de la terre. On ne voit jamais une femme suivre la charrue ni manier la houe ou la hache, ni même la faucille, si ce n'est chez des émigrants européens qui ne sont pas au fait de nos usages et n'ont point encore contracté nos mœurs.

C'est dans cette classe d'individus formés de la sorte à une vie d'isolement, d'indépendance et de rudes labeurs, que se recrutent sans cesse les colonnes d'émigrants qui se portent vers les frontières. Voici comment la chose se passe dans la plupart des cas :

Un homme part pour l'ouest, il y achète du terrain, bâtit une maison, et se met lui-même à débarrasser

le sol de la forêt qui le couvre et à le labourer. Bientôt le désert fait place à une ferme, et l'on voit s'y élever une famille. Alors le père partage son domaine entre ses fils, si du moins il y a de quoi faire à tous un lot suffisant. Dans le cas inverse, il leur donne une somme d'argent, dès qu'ils sont en âge de l'utiliser. Parmi ceux mêmes qui reçoivent en nature leur patrimoine, il en est qui, préférant une autre carrière, vendent leur part et se mettent en route pour ce qu'on appelle « les pays frontières, » où se trouvent encore beaucoup de terrains publics non vendus.

Notre jeune Américain s'achemine ordinairement sans être marié. Il achète une terre aussi étendue que ses moyens le lui permettent, et après avoir reçu du magistrat son titre d'acquisition, il va se bâtir une maison sur son nouveau domaine. Tout ceci se fait au printemps. Il choisit son emplacement près d'une eau courante, ou du moins en un lieu où il soit facile de creuser un puits. Il fait ensuite la tournée de son voisinage à quelques milles à la ronde, afin d'entrer en relation avec les autres colons. Au jour qu'ils fixent entre eux, tous lui arrivent à la fois, et en moins de vingt-quatre heures, sa loge est debout, recouverte de planches bien clouées, avec des ouvertures pour les portes, pour les fenêtres et pour la cheminée. Puis il planchéie sa case, la ferme, et bientôt paraît la cheminée au-dessus du toit. C'est un ouvrage qu'il continue et qu'il achève dans les jours de pluie. Mais quand il fait beau temps, ce sont les soins du futur domaine qui le réclament. Là vous le verriez extirpant

le bois taillis dans une étendue de dix ou quinze acres pour commencer, puis saigner les grands arbres en les entaillant tout autour, afin d'arrêter le mouvement de la sève. Cela fait, il sème du blé indien, ou ce qu'on appelle en Europe du maïs. Si le temps le lui permet, il entoure son champ d'une clôture de pieux fichés en terre. Enfin son séjour ayant duré ce qu'il fallait pour garder suffisamment ses semailles contre les écureuils et les oiseaux, et pour les délivrer des mauvaises herbes qui les auraient étouffées, il clôt sa maison, et la remettant aux soins d'un voisin qui demeure peut-être à un ou deux milles, il regagne pour quelques moments le toit paternel, faisant à cet effet un voyage qui peut varier de vingt à cent lieues. Il restera là jusqu'au mois de septembre, époque à laquelle enfin il se marie; puis, repartant avec sa jeune femme, il prend cette fois un wagon attelé de deux chevaux, quelques bêtes à cornes ou quelques moutons, suivant l'état de sa bourse; et, emportant aussi un certain mobilier, il rentre dans son désert pour ne le plus quitter.

De retour à sa ferme, il sème du froment ou du seigle entre les raies de son blé indien, et quand la récolte du maïs est faite, il dispose tout pour l'hiver qui s'approche. Sa femme a partagé les soucis de cette humble entreprise. Accoutumée aux ouvrages de son sexe, elle utilise activement ses doigts, et de la sorte on recourra le moins vite possible au marchand qui est venu établir sa boutique dans le village voisin, sous les arbres de la forêt. Voilà les premières économies du jeune ménage, et moyennant que Dieu conserve la

santé aux deux époux, la famille ne tardera pas trop à connaître une honnête aisance. La loge du désert fera place à une habitation meilleure, construite en plateaux ou en briques, même en pierres. Un vaste champ, bien clos, l'entourera ; de bons greniers regorgeront de froment, les écuries se rempliront de chevaux et de vaches, enfin des troupeaux de moutons et de porcs attesteront le bien-être croissant des propriétaires. Les enfants qu'ils élèveront sur ce domaine suivront la même carrière, ou telle autre plus conforme à leurs goûts : il y en aura même qui se voueront peut-être aux professions savantes.

D'une origine anglo-saxonne moins pure, et modifiés en toutes choses par l'esclavage qu'ils tolèrent chez eux, les Etats du sud présentent, dans les développements de leurs colonies, un tout autre spectacle. L'émigrant qui part du sud pour le « fond de l'ouest, » comme ils disent, prend avec lui ses chariots, son bétail, ses enfants et une troupe d'esclaves, ressemblant assez, en ce point, au père des Hébreux, lorsqu'il vint habiter le pays de Canaan. Arrivé dans la forêt, il met ses esclaves à défricher et à fouiller le sol. Mais comme tout cela marche péniblement! Jamais l'esclave imprévoyant et stupide ne fut un bon colon. Aussi le pays, sous de telles mains, ne saurait prendre cette riante physionomie qu'offrent les Etats atlantiques plus au nord, et que les parties septentrionales de la grande vallée de Mississipi acquièrent de jour en jour. L'esclavage, il faut le dire, semble flétrir tout ce qu'il touche !

Après les Anglo-Saxons venus des rives de l'Angleterre, il n'est pas de meilleurs colons pour les vastes forêts de l'Amérique que les Ecossais. Leurs voisins de l'Irlande ne les valent sûrement pas. Ils n'ont pas appris dans leur pays natal à tenir les cornes de la charrue, ni à conduire le cheval ou le bœuf. Nul, il est vrai, ne manie mieux la bêche, et ils ne manquent pas d'industrie; mais, à leur arrivée, on les voit hésitant sur ce qu'ils entreprendront. Ils redoutent la forêt, et, cherchant une occupation qui soit un peu d'accord avec leurs habitudes, ils s'arrêtent trop longtemps autour des grandes villes. Ceux d'entre eux qui connaissent les arts mécaniques trouvent avec facilité l'emploi de leurs talents, si du moins ils savent renoncer à l'usage des liqueurs spiritueuses; mais pour bons cultivateurs dans les bois, c'est ce qu'ils ne seront jamais. Peut-être les enfants y réussiront-ils mieux que leurs pères ! — Les Gallois en petit nombre qu'on rencontre en Amérique sont, sous ce rapport, bien supérieurs aux Irlandais.

Les Allemands, auxquels on peut reconnaître les qualités qui distinguent la race anglo-saxonne, ont suffisamment de persévérance et de frugalité pour réussir assez bien, même dans la forêt; toutefois ils préfèrent en général acheter de seconde main une ferme à moitié défrichée. Je range les Suisses sur la même ligne que les Allemands. Quant aux Français et aux Italiens, ils sont absolument inhabiles à coloniser les déserts. Rien n'est plus contraire à leurs habitudes. Il leur faut de la société. En France, la po-

pulation se condense presque partout dans des villes et des villages. Où qu'ils aillent, les Français affectionnent cette forme d'établissement, comme on le voit sur les rives du St-Laurent et du Bas-Mississipi ; aussi leurs colonies ne prennent-elles que rarement de l'extension et de la force.

CHAPITRE VIII.

CARACTÈRE NATIONAL DES AMÉRICAINS.

Plusieurs des étrangers qui ont écrit sur les Etats-Unis reprochent aux Américains de ne point avoir de caractère national. S'il ne s'agissait ici que d'une opinion hasardée en passant, et par un de ces écrivains qui se permettent de juger des pays qu'ils ont vus à peine, il n'y aurait pas à y prendre garde ; mais non, c'est une assertion faite avec sérieux et qu'on prétend justifier.

Il n'est pas, j'en conviens, de nation civilisée qui tire son existence d'autant d'origines diverses. Nos ancêtres étaient Anglais, Gallois, Ecossais, Irlandais, Hollandais, Allemands, Norvégiens, Danois, Suédois, Polonais, Français, Suisses, Italiens, Espagnols. Même en quelques familles, le noble sang normand, ou normand-saxon, s'est mêlé avec celui de quelque chef ou de quelque princesse indigène.

Ensuite, si le caractère national dépend de la communauté du langage, les citoyens des Etats-Unis ne remplissent pas cette condition. Les colons apportèrent tous avec eux l'idiôme de la mère patrie. Plusieurs l'ont conservé jusqu'à ce jour; en sorte qu'il ne se parle pas moins de onze langues européennes dans nos établissements.

Mais examinons les choses de plus près.

Jamais on ne vit une fusion si rapide entre des peuples venus de pays différents et parlant chacun sa propre langue. Partout où les colons se sont un peu agglomérés, un étranger ne saurait démêler, aux traits du visage, ou à la spécialité de la diction, les diversités d'origine. N'étaient les noms de famille, personne à New-York ne distinguerait les Américains hollandais d'avec ceux qui sont d'extraction britannique. J'en dis autant des Suédois, des Gallois et, à peu d'exceptions près, des Ecossais, des Norvégiens, des Danois et de la masse considérable des huguenots français, tant sont devenus semblables leur langage, leurs traits et leurs mœurs.

Ceux qui sont demeurés les plus distincts sont les Allemands et les Français de la Louisiane ; encore faut-il dire que la langue française et la langue allemande eussent disparu sans les émigrations assez récentes occasionnées par la révolution de France, par les massacres de Saint-Domingue et par les circonstances actuelles de l'Allemagne. Du reste, la première de ces langues n'est parlée que par quelques milliers de personnes dans les grandes villes et par quelques dix mil-

liers dans la Louisiane. Mais encore, les Français de ces villes parlent aussi l'anglais; et dans la Louisiane, seul territoire où la langue française affecte la domination, on la voit petit à petit céder le pas à la langue nationale. Quant à l'allemand, malgré les milliers d'émigrants qui nous arrivent chaque année de la Germanie, il disparaît avec rapidité des anciens établissements. Les enfants apprennent tous l'anglais, et placés comme ils le sont dans le voisinage d'anciens Américains, cette langue devient pour eux une seconde langue maternelle.

Au fait, sur tous les points de notre vaste république et chez les gens bien élevés, l'anglais se parle avec une pureté plus grande qu'aux Iles britanniques. Celles-ci ont un territoire qui n'est que la sixième partie de celui des Etats-Unis; toutefois on y entend trois ou quatre langues différentes. Dans la seule Angleterre, abstraction faite de l'Ecosse et de l'Irlande, je ne sais combien l'on compte de dialectes incompréhensibles à celui qui ne sait que le bon anglais. L'état des choses est, sous ce rapport, pire encore pour la France, avec sa langue basque, son bas-breton et autres idiomes qu'elle a hérités des anciennes races qui en occupèrent le sol. Ni l'Allemagne, ni l'Italie ne présentent non plus à cet égard un spectacle qui vaille celui de l'Amérique, si l'on déduit de ses millions d'habitants les étrangers nouvellement venus. L'uniformité s'étend chez nous jusqu'à la prononciation et à l'absence de tout provincialisme. L'Américain un peu exercé reconnaît ses concitoyens du nord

de ceux du midi à leur manière de dire certaines voyelles, mais ce sont de faibles nuances qui échapperaient à des étrangers. [1]

Nulle part autant qu'en Amérique la population ne se mélange par les mariages. Bien que le sol de la Nouvelle-Angleterre appartienne sans contredit à la race anglo-saxonne, il n'est pas de famille où ne se trouve du sang hollandais, germain, irlandais et français.

Mais l'assimilation des mœurs, des coutumes, de la religion et des principes politiques n'est pas moindre au milieu de nous que celle des races et des langues. Les mœurs du peuple, plus ou moins raffinées suivant les localités, ont pour caractère général la simplicité, la sincérité et la bienveillance. La religion de l'immense majorité, celle qu'on peut en conséquence appeler nationale, est, sur tous les points essentiels, la religion qu'enseignèrent les réformateurs du XVIe siècle. Quant à la politique, quelle que soit la chaleur avec laquelle nous discutons les mesures de l'autorité, il n'y a qu'une opinion sur nos institutions elles-mêmes. Nous ne faisons pas de propagande ; nous regardons comme un devoir de ne pas nous mêler des affaires d'autrui ; et bien que nous préférions nos

[1] Je ne disconviens pas que nous n'ayons une manière de prononcer certains mots qui ne serait pas approuvée en Angleterre, et que, dans quelques-unes de nos provinces, on n'affecte mal à propos des inflexions nasales assez désagréables ; mais en somme les Américains doués de quelque éducation prononcent l'anglais selon les règles, et suivent sur ce point les meilleures autorités.

formes politiques à toutes les autres, nous n'insistons auprès de personne pour les faire adopter. Le meilleur gouvernement est, à nos yeux, celui qui assure la plus grande prospérité et qui protége le mieux les personnes, les propriétés et les consciences. Mais nous laissons à chaque nation le soin de juger, pour ce qui la concerne, quelle est la forme qui atteindra le plus sûrement ce grand but.

Ce qui caractérise essentiellement la généralité des Américains, c'est la persévérance, le sérieux, l'affabilité, l'hospitalité et l'action individuelle. J'entends par ce dernier mot la disposition à compter sur ses propres efforts, plus que sur l'assistance des gouvernements. Il n'est pas de pays où l'Etat fasse moins de choses et où les particuliers en fassent plus. En un mot, notre caractère national est celui de la race anglo-saxonne, race qui domine aux Etats-Unis, soit à cause de son antique supériorité dans la colonisation, soit à cause de l'énergie naturelle qui la distingue.

Mes lecteurs ont-ils jamais entendu le célèbre Oratorio de la Création, exécuté à grand orchestre? Ils auront remarqué l'apparence de confusion avec laquelle se mêlent toutes les notes au moment où l'univers n'est encore qu'un cahos. Puis l'ordre s'établit insensiblement, et les sons éclatants des clairons viennent donner le ton à l'harmonie la plus parfaite. S'il m'est permis de le dire, c'est quelque chose de semblable qu'ont produit en Amérique la langue, les lois, les institutions et le caractère des Anglo-Saxons.

CHAPITRE IX.

ÉTUDE DU PEUPLE AMÉRICAIN, DE LA NATURE DE SON GOUVERNEMENT ET DE SON CARACTÈRE NATIONAL.

Pour bien comprendre le peuple des Etats-Unis, son caractère national, la nature de son gouvernement et l'esprit de sa législation, il faut donc remonter aux premiers temps de l'histoire de l'Angleterre, étudier les diverses races qui l'ont occupée, noter l'influence qu'elles exercèrent les unes sur les autres, et sur les institutions civiles et politiques du pays.

Il y aura d'abord à prendre en considération la conquête saxonne, et à voir comment elle introduisit en Angleterre les lois et les usages des conquérants. Ici vient la coutume de faire juger un homme par un tribunal composé de ses pairs; la subdivision du territoire en petits districts, en cantons et villes; l'influence politique de cette organisation; l'établissement de sept ou huit petits royaumes et l'autorité royale partagée avec le peuple qui, pour exercer ses droits législatifs, se réunissait en plein air, comme le faisaient encore, à une époque bien plus récente, leurs congénères, les Scandinaves, autour de la pierre de Mora. [1] Puis, il importera d'étudier les modifications que subirent ces coutumes durant les deux cent soixante et un ans que

[1] Dans les plaines d'Upsala, en Suède. *Mora* signifie un marais.

se prolongea la domination danoise. [1] Car, bien qu'elle ne se soit pas étendue sur toute l'Angleterre, et qu'elle ait été momentanément interrompue, elle n'a pas laissé d'y marquer de profondes traces.

Mais il faudra tenir compte surtout de la conquête de l'Angleterre par les Normands. Sans abolir toutes les institutions saxonnes, cet événement réduisit les Anglo-Saxons de l'Angleterre à l'état de serfs, donna leur pays aux soixante mille vainqueurs dont se composait l'armée du conquérant, fonda une monarchie absolue fortement appuyée sur une aristocratie territoriale, et introduisit ainsi un système entièrement nouveau pour le pays et des plus contraires à ses mœurs.

Dans les huit siècles subséquents, les races anglo-saxonne et normande se pénétrèrent l'une l'autre par une influence réciproque, et ce travail d'assimilation donne la clef d'un grand nombre de faits que les historiens ordinaires de la Grande-Bretagne présentent sous un jour faux ou obscur. La haine réciproque des deux races explique très-bien l'affaire de Becket et de Henri II : de Becket, premier archevêque saxon depuis la conquête et de Henri II, le cinquième des rois normands. Ce n'était pas l'abaissement du pouvoir papal que cherchait le monarque, puisqu'il en appelait à Rome aussi bien que le prélat; mais Becket, fils de la race subjuguée, refusait au roi des demandes qui tendaient à affermir la tyrannie, et le roi de son côté voulut écraser l'orgueilleux représentant du peuple vaincu.

[1] De l'an 787 à 1048.

Tantôt on voit les Anglo-Saxons se joindre aux barons contre le prince, et tantôt au prince contre les barons, mais c'est toujours dans l'intention manifeste d'alléger le fardeau qui les opprimait. Et, comme le remarque M. Thierry, [1] quoique l'hostilité qui avait duré quatre siècles parut s'éteindre quand les deux races confondirent leurs armes dans les guerres des maisons de York et de Lancaster, encore aujourd'hui les langues, les coutumes et les institutions anglaises portent les traces de leurs anciennes divisions. [2] Malgré les recrues que la noblesse anglaise fait de temps à autre dans la bourgeoisie, elle n'en conserve pas moins l'esprit et le caractère des anciens normands. Telle est aussi la petite noblesse, ou la classe des propriétaires fonciers, tandis que la grande masse du reste de la population est d'origine anglo-saxonne. C'est dans le pays de Galles et en Irlande que les deux races sont le plus en présence. Quant à l'Ecosse, comme elle ne fut point conquise par les Normands, il doit s'y trouver bien peu d'hommes de cette origine. [3]

Voilà tout un ordre de faits qu'il ne faut pas perdre

[1] *Conquête de l'Angleterre*, vol. IV, p. 366-368, édition de Bruxelles.

[2] Henri VIII s'intitulait encore de cette manière : Henri, huitième du nom, depuis la conquête ; mais il fut le dernier qui se soit servi de cette formule.

[3] Je pense, au contraire, qu'il y a passablement de sang normand dans l'aristocratie écossaise ; mais il est vrai qu'il n'y est pas venu par la conquête. C'est au moyen des mariages que la noblesse normande s'est mêlée avec celle d'Ecosse ; quelquefois aussi par la faveur des monarques. (*Note de l'éditeur écossais.*)

de vue, et qui nous montrent comment l'Angleterre est redevable de ses institutions libérales à la résistance des Anglo-Saxons contre la domination de l'aristocratie normande.

La lutte entre les deux races fut extrême à mesure que la réformation faisait son cours. La noblesse, grande et petite, ne voulait guère que l'abaissement ou la répudiation du pouvoir papal; mais la race saxonne, inspirée par des hommes de cœur qui allaient au fond des choses, désirait que l'Eglise se purifiât de toute erreur et de toute superstition, quelle qu'en fût la forme. De la discussion des droits de la conscience, on en vint à sonder les fondements de la société civile; et poussé par l'opposition même, l'on dépassa de beaucoup le but qu'on avait d'abord en vue. Ce fut dans ce terrible conflit que l'Eglise nationale et la monarchie tombèrent momentanément sous les mêmes coups.

On était à la veille du grand combat, tous les esprits ne s'occupaient que de ces importantes questions, lorsque s'éloignèrent des rives britanniques les deux bandes de colons que Dieu destinait à exercer sur l'Amérique l'influence prédominante. La première des deux en rang de date atteignit les côtes méridionales de la Virginie, et la seconde débarqua plus au nord, dans une contrée qu'on appelait aussi Virginie, car c'est le nom que recevait alors tout le territoire américain sur l'Atlantique. Quoi qu'il en soit, l'une devint plus tard, en quelque sorte, la reine du Sud; l'autre fut comme la mère des six Etats du Nord. Mais elles

ont toutes les deux fait sentir leur influence bien au-delà des bords de l'Atlantique, car elles continuent à s'étendre vers l'océan Pacifique sur deux lignes parallèles bien tranchées. L'une et l'autre, enfin, conservent à ce jour les traits caractéristiques de leurs fondateurs.

Si la colonie du Sud n'était pas de pur sang normand, il est incontestable que l'esprit normand la caractérisait du moins, tandis que celle du Nord était décidément anglo-saxonne. L'une et l'autre aimaient la liberté et ses institutions, mais elles différaient sur l'extension des droits à donner au peuple. C'est que l'une sortait des rangs de ceux qui, en Angleterre, soutenaient les prérogatives de la couronne et les priviléges de la noblesse, et que l'autre appartenait au parti nombreux qui défendait les libertés populaires. La première se rattachait aux amis de l'Eglise, telle que la reine Elisabeth l'avait faite ; la seconde, à ceux qui, non moins amis de l'Eglise, la voulaient purifier de ses vieilles souillures et soustraire aux prétentions exorbitantes de sa hiérarchie. Celle-là, composée de gens comme il faut (*gentlemen*), plus un petit nombre d'artisans et d'ouvriers, n'aspirait qu'à faire un commerce lucratif avec les indigènes ; celle-ci, presque toute de bons fermiers possédant une modique aisance et d'industriels intelligents et actifs, avait en vue la culture du sol et la formation d'une société où l'on pût servir Dieu selon sa Parole. Là il n'y eut de gouvernement colonial que plusieurs années après le premier établissement; ici, au contraire, comme nous

le verrons ensuite, les colons s'étaient organisés et se gouevrnaient eux-mêmes, avant de débarquer sur les rivages qui allaient devenir le théâtre de leur prospérité. Dans le midi enfin, une religion sincère assurément et d'une influence qui ne fut pas sans bons effets, mais une religion toutefois assez voisine du papisme, et qui, tenant beaucoup à l'extérieur, voulait un rituel imposant; dans le nord, le culte le plus éloigné qui se puisse de celui de Rome, et quant à l'esprit et quant à la forme, puis pour seul guide la Sainte-Ecriture, et pour seul chef Jésus-Christ.

Telles furent les colonies américaines à leur naissance. Mais leur histoire ne suit pas les mêmes phases que celle d'Angleterre. En Amérique, les colons déduisirent les conséquences légitimes des grands principes de liberté civile et religieuse que leurs pères avaient appris à l'école de l'oppression et par de longues et vives luttes. En Angleterre, après avoir fourni quelque temps la même carrière, on en vint à renverser toute autorité et à plonger le pays dans une anarchie qui aboutit au despotisme militaire; c'était le triste fruit de l'exagération des principes. En Amérique, l'on vit s'améliorer insensiblement, et malgré l'opposition du trône, les formes de gouvernement populaire qu'on y introduisit dès l'entrée. En Angleterre, les excès de la république provoquèrent une réaction dont, après deux siècles, la Grande-Bretagne subit encore les effets. Et, bien qu'il n'y eut jamais de sujets plus dévoués à la couronne, ni de citoyens plus attachés à la mère-patrie, les colons américains se virent, par les injustes

procédés de la métropole, contraints à rompre les liens qui les unissaient à elle et se donnèrent un gouvernement indépendant.

Les premiers colons de l'Amérique et leurs fils, pendant plusieurs générations, furent partisans de la forme monarchique, et il fallut, pour les en détacher, les nombreuses vexations dont ils furent victimes. Dans tous les points essentiels, il faut d'ailleurs le reconnaître, la liberté des colons n'était pas inférieure à celle que leur a donnée l'indépendance; et le peuple des Etats-Unis n'est guère plus libre maintenant, que les pères de notre révolution ne prétendaient devoir et pouvoir l'être, sous la constitution de la Grande-Bretagne et sous le gouvernement de ses rois.

CHAPITRE X.

ÉTUDE DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DES ÉTATS-UNIS.

En religion comme en politique, si nous voulons bien saisir l'esprit et le caractère des Etats-Unis, nous devrons étudier l'histoire religieuse de l'Angleterre, puis celle des pays qui, par de nombreuses émigrations, n'ont pu qu'exercer à cet égard une grande influence sur l'Amérique. Il est de fait que nos institutions religieuses se ressentent, beaucoup plus que notre système

politique, de la présence, au milieu de nous, des colons originaires de Hollande, de France et d'autres parties du continent européen, sans oublier ceux d'Ecosse et d'Irlande.

Que des hommes habitués aux spéculations philosophiques déterminent *à priori* le genre de religion qui s'adapte le mieux aux institutions démocratiques, toujours restera-t-il à voir si les faits sont d'accord avec la théorie. Je me permets d'appliquer au second ouvrage de M. de Toqueville cette réflexion toute simple. Il y a quelque chose de fort séduisant dans les inductions d'un esprit ingénieux, et l'on se laisse aisément aller à les prendre pour la réalité, mais encore ne faut-il pas trop donner à l'imagination dans les questions de cette nature.

Pour m'en tenir à deux ou trois seulement des assertions de M. de Toqueville qui montrent combien il a mal compris l'Amérique religieuse, il dit quelque part: « Aux Etats-Unis, la majorité se charge de fournir aux individus une foule d'opinions toutes faites, et les soulage ainsi de l'obligation de s'en former qui leur soient propres. Il y a un grand nombre de théories en matière de philosophie, de morale ou de politique, que chacun y adopte ainsi sans examen, sur la foi du public; et si l'on regarde de près, on verra que la religion elle-même y règne bien moins comme doctrine révélée que comme opinion commune. [1] »

Or, quoi qu'on veuille penser de l'Amérique, il est

[1] *La démocratie en Amérique*, 2e partie, tome I, chap. 2.

impossible de trouver un pays où cette observation soit moins vraie. Nulle part le peuple n'est plus ardent à demander qu'on lui rende raison de tout; c'est une exigence de chaque moment, un fait qu'on peut dire universel. Nulle part les prédicateurs ne sont plus appelés à développer les arguments qui démontrent la divinité du christianisme; ce sujet se traite sur tous les tons et sous toutes les formes, et il n'y aurait pas moyen de faire autrement.

M. de Toqueville dit encore : « Aux Etats-Unis, les sectes chrétiennes varient à l'infini et se modifient sans cesse ; mais le christianisme lui-même est un fait établi et irrésistible qu'on n'entreprend point d'attaquer ni de défendre... Les Américains, ayant admis sans examen les principaux dogmes de la religion chrétienne, sont obligés de recevoir de la même manière un grand nombre de vérités qui en découlent et qui y tiennent. [1] »

Voilà certes de quoi surprendre un Américain qui connaît un tant soit peu son pays. Il faut être bien préoccupé d'une théorie pour s'écarter à ce point de la réalité. M. de Toqueville n'oublie pas que la so-

[1] *La démocratie en Amérique*, 2e partie, tome I, chap. 1. — L'ouvrage de M. de Toqueville a, sans contredit, un très-grand mérite, surtout la première partie; mais le but dans lequel il l'a écrit lui a fait souvent voir les objets sous un faux jour. Cela n'empêche pas qu'en bien des choses il ne soit vraiment excellent, et je ne connais pas d'étranger qui ait mieux saisi l'esprit de nos institutions. Toujours est-il que, pour le pénétrer parfaitement, il faut en quelque sorte l'avoir sucé avec le lait.

ciété anglo-américaine doit son existence à la religion ; mais ce qu'il paraît oublier, c'est que la religion des colons n'était point celle qui interdit le libre examen, et qui fait un devoir d'accepter comme vrai ce qui est cru généralement, n'importe la gravité de l'objet. Ce ne fut là, dans aucun temps, le caractère du véritable protestantisme.

Rappellerai-je, après cela, cette autre assertion du même auteur, que, « dans les pays démocratiques, l'esprit humain tend au panthéisme? » Je demanderai quels sont les faits, anciens ou modernes, qui justifient cette thèse. — Mais c'en est assez. Tout ce que je veux en citant ici l'ouvrage, d'ailleurs si remarquable, de M. de Toqueville, c'est de montrer qu'il ne faut pas songer à expliquer par des raisonnements *à priori*, quelque ingénieux et quelque plausibles qu'ils soient, les phénomènes que présente l'état religeux de l'Amérique.

Il sera plus sûr de nous rappeler purement et simplement quel était le caractère des premiers colons venus d'Angleterre. Pour nous rendre compte des institutions chrétiennes qu'ils fondèrent dans le Nouveau-Monde, ne perdons pas de vue leur point de départ.

C'est une histoire digne du plus haut intérêt, que celle du christianisme dans la Grande-Bretagne, à la prendre dès les premiers siècles. L'Évangile y est apporté par des missionnaires de l'Asie-Mineure. Les hommes de race celtique le reçoivent. D'accord avec les chrétiens de l'Irlande et de la France, ceux de

l'Angleterre repoussent les prétentions de Rome. Celle-ci, venant à la suite de l'invasion saxonne, se soumet les chrétiens qu'elle accuse d'hérésie. Les Anglo-Saxons se convertissent à leur tour, mais bientôt ils se brouillent avec la hiérarchie papale. Après quoi vient la conquête par les Normands, et, avec elle, de nouveaux efforts pour consommer l'assujettissement spirituel de l'église britannique et irlandaise. Mais Dieu se suscite de fidèles témoins parmi les Anglo-Saxons. Wickliffe et quelques autres élèvent contre Rome une opposition redoutable qui fait luire enfin l'aurore de la réformation.

Telle est la suite des événements dont se compose l'histoire religieuse de l'Angleterre jusqu'au XVI[e] siècle. La réformation, dont nous voyons à cette époque les heureux préliminaires, se lie incontestablement, dans la Providence de Dieu, avec la résistance persévérante et fidèle que les anciennes églises avaient opposée à l'erreur. Le feu sacré couvait sous la cendre, et, débarrassé des décombres dont les siècles l'avaient recouvert, il s'enflamma de rechef au souffle de l'Esprit de Dieu et au contact de sa Parole.

C'est ainsi que la nation anglaise ressaisit la lumière, et que se prépara le peuple qui devait fonder, dans le Nouveau-Monde, un empire chrétien. Les colons durent à l'Évangile leurs meilleures qualités. Leur amour même pour la liberté politique provenait des luttes qu'ils avaient dû soutenir, en Angleterre, dans l'intérêt de la conscience; luttes longues et douloureuses où la foi seule put les affermir. Ce fut la

religion qui les fit abandonner leur pays natal, plutôt que d'accepter une tyrannie qui menaçait leurs âmes immortelles.

Sous le poids des persécutions, ils examinèrent les grandes questions des droits de l'homme, la nature et l'étendue du pouvoir civil, le point enfin où l'obéissance cesse d'être un devoir. On peut leur appliquer ce que Mackintosh dit de Bunyan : « Les traitements cruels qu'il essuya lui firent résoudre en son esprit le problème de la liberté religieuse, jusqu'à pouvoir confondre, par le raisonnement, les plus subtils et les plus savants de ses persécuteurs. » Les Américains ont transmis à leur postérité des convictions chèrement acquises, et leur postérité n'a ni répudié ni dilapidé ce noble héritage.

Les institutions politiques des colonies puritaines de la Nouvelle-Angleterre doivent donc s'expliquer par leur religion, et non leur religion par leurs institutions politiques. Cette remarque s'applique également aux autres colonies. Et si le lecteur veut savoir ce qu'étaient ces puritains, qu'il lise l'éloge qu'en a fait une plume qu'on ne saurait suspecter de partialité pour leurs principes religieux, quels que soient les rapports qu'on voie entre ces principes et la politique.

« Les puritains étaient des hommes dont le caractère s'était formé dans la contemplation d'êtres supérieurs à l'humanité et d'intérêts éternels. Non contents de reconnaître l'action générale du gouvernement suprême de la Providence, ils attribuaient tous les événements à la volonté du Grand Etre pour la puis-

sance duquel rien n'est trop vaste et dont la vigilance ne trouve rien de trop petit. Le connaître, le servir, jouir de sa faveur, tel était à leurs yeux le grand but de leur existence. Ils avaient en pitié les hommages cérémonieux que d'autres sectes substituent à la pure adoration de l'âme. Au lieu de recueillir en passant les lueurs que la Divinité nous envoie, comme au travers d'un voile, ils n'aspiraient à rien de moins qu'à contempler d'un œil ferme son éclat éblouissant, et à s'entretenir avec lui face à face. De là venait leur mépris pour toutes les distinctions de la terre. Quelle différence peut-il y avoir entre le plus élevé et le plus chétif des mortels, quand on les voit à l'intervalle incommensurable qui les sépare l'un et l'autre de Celui sur qui les puritains tenaient leurs regards attachés! Ils n'admettaient pas de plus grand titre de noblesse que d'avoir part à ses grâces; et se confiant en cette prérogative, ils foulaient aux pieds les avantages et les honneurs du monde. Si leurs noms n'étaient pas portés au registre des armoiries du royaume, ils les savaient inscrits dans le Livre de vie. Si une foule de valets ne se pressaient pas à leur suite, ils recevaient les services des anges mêmes de Dieu. Ils avaient pour palais une maison qui n'est pas faite de main d'homme, et pour diadème une couronne de gloire que rien ne peut flétrir. Ils possédaient de plus grands trésors que les riches de ce siècle ; ils parlaient un langage plus sublime que les orateurs les plus éminents; ils étaient nobles, d'une noblesse antique remontant à la création, et ils avaient tous été revêtus de la prê-

trise par l'imposition des mains du Tout-Puissant ! Le plus petit d'entre eux était un être au sort duquel se rattachait une mystérieuse et solennelle importance. Les esprits de lumière et les anges de ténèbres devaient prendre un intérêt extrême à ses moindres actions, et avant que les cieux et la terre eussent été créés, il fut destiné à jouir d'un bonheur dont la durée ne se mesure pas à celle des cieux et de la terre ! Les événements que l'homme politique, avec sa courte vue, attribue aux causes secondes, le puritain les voit dirigés d'en haut à son intention. C'est pour lui que les empires naissent, fleurissent et succombent. C'est pour lui que le Dieu fort proclame sa volonté par la plume d'un évangéliste, ou la harpe d'un prophète. Il eut pour libérateur quelqu'un qui n'est pas d'une trempe ordinaire, et ce n'est pas non plus d'un ennemi vulgaire que son Sauveur l'a délivré. Sa rançon se trouve dans les sueurs d'une agonie surhumaine et dans le sang d'un sacrifice divin. Quoi de plus ! c'est en sa faveur que le soleil fut obscurci, que les rochers se fendirent, que les morts ressuscitèrent, que la nature entière s'émut aux souffrances de son Dieu ! »[1]

[1] *Edimburgh Review.*, vol. XLII, 339.

CHAPITRE XI.

QUELQUES MOTS SUR LA FORME DU GOUVERNEMENT EN AMÉRIQUE.

Quoique l'union de l'Eglise et de l'Etat n'existe plus au milieu de nous, les intérêts de la religion s'y trouvent fréquemment en contact avec les intérêts politiques; en sorte que, pour connaître l'économie religieuse des Etats-Unis, il faut avoir quelques notions de leurs formes civiles et politiques.

Le pays tout entier est soumis à ce qu'on appelle le gouvernement national, ou général, qui se divise en trois pouvoirs, le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire.

Le premier s'exerce par un seul homme qui porte le titre de président. Il est nommé pour quatre ans par des électeurs spéciaux. Chaque Etat en fournit autant que de membres au congrès; mais tous les Etats ne suivent pas la même marche dans la nomination de leurs électeurs. En général, chaque district élit un député, et la réunion de ces députés n'a point d'autre mandat que celui de nommer le président et un vice-président. Ce dernier préside le sénat. Son office est d'ailleurs presque nul; mais le président vient-il à mourir, il est immédiatement remplacé par le vice-président. C'est, au surplus, le chef de l'Union qui nomme les secrétaires d'état, ou ministres des

départements de l'administration, et généralement tous les agents du pouvoir exécutif. Il n'y a d'exception que pour quelques offices importants, où l'assentiment du sénat est nécessaire.

Le pouvoir législatif est exercé par le congrès. Celui-ci se compose d'un sénat et d'une chambre des représentants. Chaque Etat de l'Union envoie deux membres au sénat. Ils sont nommés par leurs législatures respectives, et leurs fonctions durent six ans. Les représentants sont élus par le peuple et pour deux ans. Cette élection se fait par districts. La loi détermine de temps en temps le nombre des députés, proportionnellement à la population. Ainsi la chambre des représentants reproduit le peuple, et le sénat reproduit les Etats. Pour qu'un acte du congrès ait force de loi, il faut qu'il reçoive la signature du président, ou que, s'il la refuse, les deux tiers des membres du congrès l'aient voté. La constitution spécifie les objets sur lesquels le congrès peut exercer son pouvoir; tous ceux qui ne sont pas spécifiés rentrent dans la compétence de la législature de chaque Etat.

Neuf juges nommés par le président, moyennant l'approbation du sénat, forment une cour suprême en qui réside le pouvoir judiciaire. Ils sont inamovibles, mais ils peuvent être mis en accusation devant le sénat et destitués par lui. La cour suprême tient une session annuelle à Washington, capitale des Etats-Unis. Dans les intervalles, elle porte ses assises de comté en comté, nom que l'on donne aux arrondisse-

ments judiciaires qui se partagent le pays tout entier. Chacun d'eux possède un juge que nomme le président; ce juge prononce dans les causes dont la connaissance appartient aux tribunaux de l'Etat général. Il y a appel de ses arrêts à la cour suprême. Celle-ci juge toutes les questions constitutionnelles, savoir, si les lois du congrès ou celles d'un Etat particulier sont d'accord avec la constitution des Etats-Unis. Elle juge aussi les difficultés qui s'élèvent d'Etat à Etat, ou bien entre le Gouvernement général et les Gouvernements particuliers. A lui ressortissent enfin les causes qui se traitent entre un étranger et quelqu'un des Etats, ou les Etats-Unis eux-mêmes.

Quant au gouvernement des Etats, il ressemble beaucoup à celui de la Confédération. Chacun d'eux a son gouverneur et sa législature. Celle-ci, dans tous les Etats, sauf celui de Vermont, se compose de deux chambres. Chaque Etat possède également ses tribunaux particuliers. Il y a du reste assez de différence entre eux relativement à la durée des fonctions et à l'étendue des attributions, soit du gouverneur, soit des législateurs et des juges, sans parler de quelques points secondaires.

Si l'on en excepte la Caroline du Sud et la Louisiane, où les divisions territoriales portent le nom de districts, tous les Etats sont divisés en comtés. Chaque comté possède une cour de justice et des fonctionnaires chargés de soins généraux, tels que ceux des routes et des pauvres. Le comté se subdivise en communes de six à huit milles carrés. En général, ces communes

sont désignées sous le nom de *township* (territoire d'une ville); dans la Louisiane, on les appelle des paroisses. Cependant le Maryland, la Virginie,[1] les deux Carolines, la Géorgie, le Kentucky et le Tennessée ne connaissent pas de division territoriale inférieure au comté.

Les communes forment des corporations civiles et politiques fort importantes. Les citoyens dont elles se composent s'assemblent à certaines époques, pour traiter des intérêts de leur localité et pour nommer les fonctionnaires et les comités communaux. C'est dans ces assemblées primaires que le peuple acquiert l'habitude de discuter les affaires publiques. Quant aux grandes villes, leur gouvernement municipal est calqué sur celui de l'Etat; elles ont leurs pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, ou de police locale.

En se séparant de la Grande-Bretagne et en réorganisant leurs gouvernements respectifs, les Etats-Unis modifièrent les institutions beaucoup moins qu'on n'eût pu s'y attendre. Le roi, le parlement et la justice britannique se virent remplacés par le président, le congrès et la cour suprême; mais c'était au fond le même système politique, plus l'indépendance. Les diverses colonies, de leur côté, ne firent que substituer aux anciennes chartes royales des constitutions.[2] Au

[1] Il faut dire pourtant que dans la Virginie Orientale et dans une bonne partie du Maryland on a conservé la division territoriale des paroisses pour le règlement des intérêts de la localité.

[2] Aujourd'hui même, Rhode-Island n'a pas d'autre forme de

lieu que les gouverneurs étaient nommés par la couronne, ou par des compagnies, ou par certains individus, ils le furent dès lors par le peuple. Quant aux pouvoirs législatif et judiciaire, ils ne subirent que de légères modifications, car déjà c'étaient les colonies elles-mêmes qui nommaient les membres de ces magistratures.

L'Union américaine compte actuellement vingt-six Etats organisés, trois territoires et un district. Les territoires sont gouvernés directement par le président et par le congrès des Etats-Unis, jusqu'à ce que le pouvoir central en estime la population assez considérable pour avoir ses représentants dans la législature nationale. En attendant, ils possèdent une législature à eux, mais c'est le président qui nomme leurs gouverneurs. Deux d'entre eux, le Wisconsin et le Jowa ne tarderont pas à prendre rang parmi les Etats; et à cette époque, la Floride n'en sera pas loin non plus.

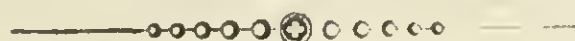
De peur que le gouvernement national ne subît l'influence de quelqu'un des Etats, un district de dix milles carrés, pris sur la Virginie et le Maryland, a reçu pour destination d'être le siége des grands corps dépositaires du pouvoir public. Ce district est en conséquence sous l'empire immédiat du président, du congrès et de la cour suprême. On ne saurait dire en vérité que l'expérience ait démontré la sagesse ou la

gouvernement que celle qui lui fut donnée par la charte de Charles II. Une partie des citoyens réclame depuis longtemps une constitution; mais jusqu'ici leurs efforts ont été vains.

nécessité de cette mesure. Ce qu'il y a de définitivement vrai, c'est qu'il n'est pas de portion des Etats-Unis qui soit plus mal gouvernée. Le congrès américain est trop absorbé par d'autres soins, pour s'occuper d'une si chétive province.

FIN DU LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.



TEMPS ANTÉRIEURS A LA RÉVOLUTION.

CHAPITRE I.

CARACTÈRE RELIGIEUX DES PREMIERS COLONS.

Fondateurs de la Nouvelle-Angleterre.

J'ai déjà fait observer que, pour comprendre l'économie civile et politique des Etats-Unis, il faut remonter à leur première origine, celle des Anglo-Saxons, et suivre leur marche de siècle en siècle jusqu'à nos jours.

De même, si l'on veut connaître à fond l'état religieux et ce qu'on pourrait appeler l'économie ecclésiastique des Etats-Unis, il faut d'abord porter son attention sur ce que furent, à cet égard, les premiers colons, et sur les causes qui déterminèrent leur émigration en Amérique.

Nous aurons à reprendre et à développer ici quelques-unes des considérations de notre premier livre.

Comme d'autres l'ont fait remarquer, [1] il existe une frappante analogie entre le corps humain et le corps politique. L'un et l'autre conservent dans la maturité de l'âge et jusque dans la vieillesse bien des traits de leur enfance. Il n'est pas de nation qui ne se ressente encore de son origine, des circonstances qui la virent naître et qui facilitèrent ses développements successifs.

Nous commencerons donc cette esquisse de l'histoire religieuse des Etats-Unis en rassemblant quelques-uns des traits caractéristiques des colons fondateurs de nos républiques et de nos églises. Nous ne suivrons ni l'ordre chronologique, ni l'ordre géographique ; mais, pour atteindre le double avantage de grouper les faits et de les présenter dans leur contraste, nous parlerons d'abord des colons de la Nouvelle-Angleterre, puis de ceux du sud, de ceux enfin des Etats atlantiques du milieu.

Combien sont merveilleux les événements qui sortent quelquefois de causes insignifiantes en apparence, ou du moins sans proportion avec leurs résultats ! La conquête de Constantinople par les Turcs n'était qu'un fait militaire comme tant d'autres, et ce fut ce qui réveilla le goût des lettres dans les classes élevées de la société en Europe. Deux ans après, un Allemand obscur découvre l'imprimerie ; dès ce moment l'instruction peut se répandre parmi les peuples. Avant la fin

[1] Toqueville, *La démocratie en Amérique*, première partie, t. I, chap. 1. *Lang's Religion and education in America*, chap. 1, p. 11.

du même siècle, en 1492, un aventurier gênois atteint les premiers rivages de l'Amérique et produit une grande révolution dans le commerce du monde entier. Vingt-cinq ans plus tard, un pauvre moine de la Germanie, prêchant contre les indulgences, arrache des nations au pouvoir de Rome. Assez peu de temps après, un jeune jurisconsulte français arrive fortuitement dans une ville peu considérable de la Suisse; on le décide à s'y fixer dans l'intérêt de la foi naissante, et son influence y est telle qu'on est tenté quelquefois de lui attribuer tout l'honneur de la réformation religieuse et politique de cette cité. Ces faits, conduits par la providence mystérieuse de Celui qui connaît la fin des choses avant leur commencement, se lient d'une manière étroite à la fondation et aux progrès des institutions libérales de l'Angleterre et de l'Amérique, sans parler d'autres pays encore.

Dans la Grande-Bretagne, la réformation s'était préparée de longue main par la prédication de Wickliffe et de ses disciples, plus encore que par la résistance du gouvernement aux prétentions et aux entreprises des autorités ecclésiastiques. Quand la lumière qui venait d'éclater en Allemagne jeta quelques-uns de ses rayons au travers de la mer du Nord, elle trouva bien des âmes qui entretenaient secrètement les doctrines soutenues par Luther. Ce fut alors qu'un prince plein d'énergie, mais de mœurs dépravées, apres avoir reçu du pape le titre de « défenseur de la foi, » abolit dans ses domaines la suprématie du pontife dont il avait à se venger, et s'investit lui-

même d'une autorité ecclésiastique semblable à celle qu'il exerçait sur l'Etat. Au fond, Henri VIII ne se souciait de réformation, ni dans les doctrines, ni dans le culte. Il révoqua même, à la fin de son règne, la permission qu'il avait accordée au peuple de lire les Ecritures, la restreignant aux nobles et aux négociants. Dans sa tyrannie, il sévissait contre toute déviation des anciens usages et contre tout acte religieux non conforme à ses ordres arbitraires.

Le règne d'Edouard VI (1547 à 1553) forme une époque importante de l'histoire d'Angleterre. Soit par l'influence des écrits de Calvin, écrits qui s'étaient répandus dans la Grande-Bretagne; soit par les cours publics qu'il donnait à Genève et que fréquentèrent beaucoup de jeunes Anglais; soit enfin, et surtout, par l'enseignement de deux théologiens du continent, Pierre Martyr et Martin Bucer, qu'on avait appelés en Angleterre et créés professeurs de théologie à Oxford et à Cambridge, un grand nombre d'individus se trouvèrent tout prêts pour la réforme ecclésiastique dont Cranmer fut le principal instrument, et qui, sur tous les points essentiels, plaça l'église anglicane dans l'état où nous la voyons aujourd'hui. Ce fut alors aussi que Hooper et d'autres hommes éminents obtinrent les plus hautes charges de l'église, et que, sous leur direction, le peuple et le clergé firent de grands progrès dans la vraie piété.

Mais bientôt les protestants d'Angleterre se virent divisés en deux camps. Les uns, ayant à leur tête l'archevêque de Cantorbéry, Cranmer, jaloux de con-

server autant que possible les anciennes formes et se flattant de gagner d'autant mieux le peuple à la foi évangélique, s'opposaient à de trop grands changements dans la discipline et dans le gouvernement de l'église. Les autres, rejetant avec une haine implacable tout ce qui venait de Rome en fait de culte, voulaient qu'on abjurât sans retour ce qu'on ne pouvait justifier par les termes exprès de la parole de Dieu.

Comme ils aspiraient à *purifier* l'église de toutes les inventions humaines qui la souillaient, on leur donna le nom de puritains. Ce fut d'abord un terme de mépris que, plus tard, ils ne firent pas difficulté d'accepter. A leurs yeux, il n'existait ni ne pouvait exister d'autre règle que la Bible, pour les cérémonies du culte, comme pour la doctrine; et ils n'accordaient pas qu'il fût jamais permis de lui opposer les décisions du clergé, ou les ordonnances royales, ni même les lois du parlement. Ce fut sur cette base solide qu'ils se posèrent, soutenus par l'approbation de Bucer, de Martyr et de Calvin.[1] Ainsi, tandis que les épiscopaux, ou les *cléricaux*,[2] comme leurs adversaires les appelaient, se rattachaient aux anciennes formes dans tout ce qui leur paraissait indifférent en soi, les puritains n'estimaient indifférent rien de ce qui rappelait Rome. Ils voyaient, par exemple, dans le surplis du prêtre,

[1] *Strype's Memorial*, vol. II, chap. 28. *Hallam's Constitutional History of England*, vol. I, p. 140.

[2] *Cléricaux*. Nous traduisons ainsi le mot *Churmen*, les hommes de l'Eglise-clergé, ou, comme on dit quelquefois, de la Haute-Eglise. (*Trad.*)

la livrée de la superstition, le sceau des triomphes remportés par le pouvoir humain sur la souveraine autorité de Dieu. Ils furent d'abord en petit nombre ; mais bientôt leurs opinions eurent parmi le peuple un parti qui alla croissant.[1]

Durant le règne sanguinaire de la reine Marie, de 1553 à 1558, les protestants coururent tous les mêmes dangers, mais les puritains plus que les autres. Des milliers d'entre eux se réfugièrent sur le continent ; surtout à Francfort, à Emden, à Wesel, à Bâle, à Marpurg, à Strasbourg et à Genève. Dans la première de ces villes leurs disputes recommencèrent avec une grande acrimonie, et ce fut inutilement que Calvin s'efforça de les pacifier. Enfin, la plupart des puritains se retirèrent à Genève, où ils trouvèrent une doctrine, un culte et une discipline d'accord avec leurs convictions. Pendant la résidence qu'ils y firent, ils adoptèrent pour leur service une liturgie dont le réformateur genevois leur fournit le plan, et ils traduisirent la Bible en anglais.[2] Cependant, la persé-

[1] On a souvent blâmé les puritains de l'obstination avec laquelle ils repoussaient des choses assez indifférentes au fond. Mais, comme l'a très-bien dit le président Quincy, dans son discours de jubilé prononcé à Boston, « on ne doit pas mesurer la sagesse du zèle à la nature de l'objet sur lequel il se porte, mais *aux principes* que les circonstances et l'opinion générale ont identifiés avec cet objet. »

[2] Cette version fut d'abord publiée en 1560. On l'estima tellement, surtout à cause de ses notes, qu'elle obtint trente éditions. Le roi Jacques ne pouvait la souffrir, ni elle, ni ses gloses, qu'il disait pleines « d'intentions perfides ». Ce fut de cette version de

cution suivait son cours. Cranmer, à qui la reine devait la conservation de sa vie, Hooper, Roger et d'autres illustres serviteurs de Dieu sont menés au supplice, et une grande partie du clergé rentre sous la domination du pape.

A la mort de la reine Marie, des puritains en foule regagnèrent leurs foyers, y rapportant leur haine pour les cérémonies papistiques, haine accrue par la persécution même dont on les avait abreuvés, et par le spectacle si doux que leur avait offert le culte spirituel des églises réformées du continent. Mais ce fut en vain qu'ils s'efforcèrent d'obtenir des changements un peu considérables. Elisabeth, qui avait succédé à Marie, ne voulut pas en entendre parler; elle se borna donc à replacer l'église dans l'état où l'avait laissée Edouard VI. Or, par cela même que la reine cherchait manifestement à se concilier les partisans de Rome, elle ne pouvait, même dans les choses indifférentes, leur faire la moindre concession, sans que les puritains la lui reprochassent vivement. Bien qu'elle professât la foi protestante, elle dissimulait à peine son affection pour certaines pratiques du papisme. Aussi avait-elle en profonde aversion les puritains; et cela, non pas seulement par l'opposition que ses vues en religion rencontraient auprès d'eux; mais

la Bible que les colons de la Nouvelle-Angleterre se servaient de préférence; car celle que le roi Jacques fit publier en 1611 n'avait pas encore obtenu tout le crédit qu'elle eut plus tard. (Strype's Annals; Barlow's Sum and Substance of the Conference al Hampton Court.)

encore par les principes politiques dont ils devinrent les défenseurs. L'opinion se prononçait toujours plus fortement contre la rigueur avec laquelle on exigeait de tous la conformité aux ordonnances royales sur l'exercice du culte. Le parlement lui-même se pénétrait de cet esprit et trahissait une disposition secrète à favoriser les puritains, dont la cause s'associait avec celle de la liberté civile et de la tolérance. Cependant les évêques et la majeure partie du haut clergé entraient dans les vues de la reine et la soutenaient de leur crédit. Whitgift surtout, archevêque de Cantorbéry, exigeant impérieusement l'obéissance, un grand nombre de ministres se virent dépouillés de leurs bénéfices par la commission d'Etat. Ils durent se borner à présider quelques réunions particulières; encore ne le pouvaient-ils pas toujours; et l'on donna leurs places à des hommes qui ne les valaient, ni pour les talents, ni pour la piété.

On eut beau faire, le nombre des puritains ne cessa de croître durant le long règne d'Elisabeth, et les services qu'ils rendirent à leur pays furent considérables. Il est permis d'en juger par le témoignage d'un historien qu'on accuse avec justice d'avoir épié toutes les occasions de jeter du discrédit sur la cause de la religion et de la liberté, d'un homme qui d'ailleurs nourrissait un dédain particulier pour les sectateurs du puritanisme. C'est Hume qui dit quelque part : « Le noble feu de la liberté se fût complètement éteint, si la secte puritaine n'en eût rallumé et entretenu de précieuses étincelles. »

Les puritains avaient en général pour principe de ne point se séparer d'avec l'église nationale. Ce qu'ils voulaient, c'était une réforme et non point un schisme. Mais, à la moitié environ du règne d'Elisabeth, il s'éleva parmi eux un parti extrême de gens qui se refusèrent de demeurer en communion avec une église dont ils condamnaient les cérémonies et le gouvernement. De là les Indépendants, ou Brownistes, comme on les nomma longtemps et fort mal à propos ; car, si Brown fut d'abord un de leurs chefs, il termina sa carrière dans le sein de l'église établie. Après avoir partagé son exil, la congrégation qu'il avait rassemblée se dispersa complètement. Mais les principes de Brown devaient lui survivre, et fleurir en des contrées lointaines qui, de son temps, étaient encore presque inconnues.

Depuis le moment dont je viens de parler, les puritains se partagèrent constamment en deux corps, celui des non-conformistes, de beaucoup le plus nombreux, et celui des séparatistes. Les premiers, se tenant en dehors de tout ce qu'ils envisageaint comme mauvais dans l'église nationale, ne laissaient pas de lui demeurer attachés pour ce qu'elle avait de bon, et ils travaillaient à la réformer ; les derniers ne savaient voir en elle qu'une institution anti-évangélique, une idolâtrie qu'il ne pouvait être question que de renverser. De cette divergence d'opinions naquit entre les deux partis une lutte, par moment des plus vives, les non-conformistes reprochant aux séparatistes leur té-

mérité, et ceux-ci blâmant les autres de leur peu de courage.

L'avénement du roi Jacques vint donner aux puritains des espérances qui furent promptement déçues. Bien qu'élevé dans les principes de l'église presbytérienne d'Ecosse, le nouveau monarque n'eut pas plus tôt passé les frontières qu'il se montra grand admirateur de l'épiscopat; et, malgré son calvinisme, il ne laissa pas de servir d'instrument à l'arminianisme des sycophantes qui le circonvenaient. Après avoir manqué de parole aux puritains, il dut naturellement les détester, eux et leurs doctrines. Dans sa sotte pédanterie, il voulut avoir avec leurs chefs une conférence théologique. Elle se tint à Hampton-Court, et les scènes qu'elle amena, parfaitement amusantes, s'il ne s'agit que de la dialectique du rhéteur couronné, furent, par leurs résultats, fort tristes pour les puritains. « Je ne veux rien de cette liberté dans les cérémonies du culte. Il me faut unité de doctrines, unité de discipline, unité de religion, et pour le fond et pour la forme. Qu'on ne me parle plus de cela et qu'on ne songe qu'à m'obéir. » La conférence dura trois jours. Le roi ne supportait pas la contradiction; de sorte qu'il parla beaucoup, et toujours applaudi par ses flatteurs. Le vieux Whitgift s'écria : « Votre Majesté parle avec l'assistance particulière du Saint-Esprit. » Et l'évêque Bancroft, tombant sur ses genoux, rendit grâces, avec des transports de joie, de ce que « Dieu avait donné à l'Angleterre un roi comme il n'y en avait pas eu depuis le temps de Jésus-Christ. »

Ainsi donc, si le parlement devenait toujours plus favorable aux doctrines puritaines, la hiérarchie sacerdotale s'affermissait dans ses vues et secondait les vœux du monarque. Brancroft, successeur de Witgift, exigeait avec rigueur la conformité. En 1604, il y eut, dit-on, trois cents ministres puritains destitués, emprisonnés ou bannis. Leur foi n'en faisait pas moins son chemin. Le clergé puritain et la portion du peuple qui se rattachait à lui, se formaient en ligne de bataille contre l'église établie et contre son chef. Sous Jacques I, la victoire appartint à la couronne et aux évêques; mais il n'en fut pas de même sous le règne suivant. Malgré tout ce qu'on fit pour extirper du sol anglais ces Brownistes, ces séparatistes, ces indépendants qu'on affectait de mépriser, ils ne succombèrent pas tous à la persécution.

A la fin déjà du règne d'Elisabeth, il se forma des congrégations indépendantes dans quelques villes et villages des comtés de Nottingham, de Lincoln et de York. Ces brebis éparses recevaient les soins pastoraux d'un homme qui a laissé, au milieu même de ses ennemis, un nom irréprochable : je veux parler de John Robinson. Les agents du prince surveillaient nuit et jour sa petite église, et ce n'était pas sans difficulté qu'elle parvenait à tenir ses assemblées. Eclairés par la parole de Dieu, les Indépendants avaient acquis la conviction, non-seulement que les misérables cérémonies auxquelles on les voulait astreindre étaient des restes d'idolâtrie, mais encore qu'ils ne devaient pas se soumettre à l'autorité seigneuriale des évêques.

Avec de telles opinions, ils devaient bien s'attendre qu'on n'épargnerait quoi que ce soit pour leur rendre la vie insupportable et pour les détruire s'il était possible.

Voyant donc qu'il n'y avait aucune paix à espérer dans leur pays natal, ils prirent le parti d'émigrer en Hollande. Celle-ci, dès longtemps victorieuse dans la lutte qu'elle eut à soutenir pour son indépendance et pour sa foi, offrait un asile aux chrétiens qui fuyaient la persécution. Après bien des embarras et des contrariétés, nos indépendants atteignirent Amsterdam en 1608. Ils y trouvèrent beaucoup de leurs amis, qui avaient quitté l'Angleterre pour la même cause. Les plus anciens de ces exilés, partis de Londres l'an 1592, formaient une église sous la conduite de Francis Johnson. Il existait aussi à Amsterdam, depuis peu de temps, un troupeau qui avait pour pasteur M. Smith. Afin d'éviter toute collision, Robinson et son église se retirèrent à Leyde, et c'est là qu'ils firent leur établissement.

CHAPITRE II.

CARACTÈRE RELIGIEUX DES PREMIERS COLONS.

Fondateurs de la Nouvelle-Angleterre. — Colonie de Plymouth.

La translation du troupeau de M. Robinson en Hol-

lande ne devait être que le commencement de ses migrations. Son établissement à Leyde ne fut à proprement parler qu'une halte. « S'envisageant comme des Pélerins (nom qui leur est demeuré), ils arrêtaient à peine leurs regards sur les choses visibles, mais ils les portaient vers le ciel, leur chère patrie, et c'est ainsi que leurs cœurs se tranquillisaient. La Hollande leur montrait beaucoup de grandes villes, belles et fortes, entourées de bons remparts et gardées par des troupes expérimentées. Ils entendaient parler une langue qui avait pour eux quelque chose de rude et d'étrange ; les mœurs et les coutumes du pays, les vêtements et les usages de ses habitants, tout leur était nouveau. Quelle différence avec les simples villages qui les avaient nourris ! Il leur semblait un autre monde. Mais ils n'avaient pas le temps d'admirer tout cela. L'indigence venait sur eux comme un homme armé, auquel il n'y avait pas moyen d'échapper en tournant le dos. Mais soutenus par la patience et par la foi, s'ils furent momentanément abattus, le Seigneur ne laissa pas de leur donner la victoire. »[1]

Arrivés à Leyde, ils ne purent se livrer aux travaux de l'agriculture, les seuls qu'ils connussent dès leur enfance. Il fallut donc apprendre des métiers. Brewster, homme de quelque distinction, auquel ils avaient confié la charge d'ancien, devint imprimeur. Bradford, plus tard leur gouverneur en Amérique et leur historien, acquit l'art de teindre la soie. Ainsi des au-

[1] *Bradford's History of Plymouth Colony.*

tres. Tout cela ne se fit pas sans peine, on peut bien le croire. Néanmoins, au bout de deux ou trois ans de travaux et de grandes difficultés, « ils se virent dans une certaine aisance, jouissant des douceurs de l'association chrétienne, et enrichis des faveurs de Dieu, sous le ministère de Robinson et de Brewster, son digne collaborateur. En sorte qu'ils croissaient dans la grâce et dans la connaissance du Seigneur par l'esprit de Dieu ; et comme on accourait à eux de divers lieux d'Angleterre, leur congrégation devint assez considérable. [1] »

Quant à Robinson en particulier, il nous est dit que son troupeau lui portait une affection singulière, et que lui, de son côté, « plein d'amour pour les siens, il se dévouait entièrement à leur bien temporel et spirituel. Outre la connaissance des choses divines, où il excellait, il était en mesure de donner les plus sages directions dans les affaires civiles, par la sagacité avec laquelle il prévoyait les dangers et les obstacles. Si bien qu'il était en toutes choses comme le père de sa congrégation. » Il y a plus encore : non content des ouvrages assez nombreux qu'il écrivit et des trois prédications par semaine qu'il faisait à son église, Robinson prit une vive part à la controverse qui troubla Leyde pendant le temps qu'il y séjourna. Souvent il disputa contre Episcopius et les autres champions de l'arminianisme.

[1] *Bradford's History of New England.* On a calculé, par diverses données, que l'église de M. Robinson devait avoir 300 communiants, avant le départ pour l'Amérique.

Malgré la prospérité dont nos pèlerins commençaient à jouir en Hollande, ils ne s'y sentaient pas chez eux. Ils se mirent donc sérieusement à agiter la question de passer en Amérique. Voici dans quels termes leur historien rend compte des motifs qui les déterminèrent; ils nous montrent ces gens simples et bons, sous un jour bien intéressant.

« Et d'abord ils virent que l'inclémence du pays était telle que peu de gens les y joindraient, et qu'il y en aurait bien moins encore qui prendraient le parti d'y demeurer. Plusieurs de ceux qui étaient venus vers eux n'avaient pu se faire à leur genre de vie si pénible; et tout en aimant leurs personnes, tout en approuvant leur cause et en admirant leurs souffrances, ils les avaient laissés avec larmes, comme Horpa se sépara de Nahomi, ou comme ces Romains qui abandonnèrent Caton à Utique, en disant qu'il n'était pas donné à tous d'être des Caton. Ils eussent bien désiré de participer à leur culte spirituel, dans la liberté de l'Evangile; mais, malgré les dangers auxquels s'exposait leur conscience, ils se pliaient à la servitude plutôt que de mener cette dure vie de Hollande; ils lui préféraient même les prisons de l'Angleterre. Nos frères pensaient donc que, s'ils trouvaient un pays meilleur, ils seraient suivis par un grand nombre de gens; et leur pasteur avait coutume de dire que plusieurs, même de ceux qui écrivaient et prêchaient contre eux, ne manqueraient pas de faire comme eux en définitif, si on leur procurait un lieu où ils pussent jouir de la liberté et vivre à leur aise.

» Ils voyaient ensuite que, si leurs gens portaient gaîment et résolument leur fardeau, c'est qu'ils étaient dans la vigueur de l'âge; mais, pour quelques-uns, la vieillesse commençait à venir, hâtée par de grands et continuels labeurs, sans parler des tristesses et des croix. En sorte que, selon toute apparence, il ne s'écoulerait pas bien des années avant que la misère ne les dispersât ou ne les écrasât. N'était-ce pas le moment d'écouter ce proverbe de la sagesse divine : « Le » sage voit le mal avant qu'il arrive et il se cache. » Ne devaient-ils pas imiter le soldat qui, surpris par l'ennemi et craignant de se voir enfermé dans une embuscade d'où il ne saurait ni fuir ni combattre, se hâte de prendre une position qui lui permette d'affronter le danger?

» D'ailleurs, ils ne souffraient pas seuls. Ils s'étaient vus forcés de faire partager à leurs domestiques et à leurs chers enfants ce qu'il y avait de plus pénible dans leur position. C'était à briser le cœur des parents. Ceux qui, parmi ces jeunes gens, se distinguaient par leurs bonnes dispositions, portaient le joug sans murmurer; mais les travaux souvent étaient si considérables que leurs forces cédaient sous le faix et qu'ils succombaient à une vieillesse anticipée; leur fleur, pour ainsi dire, se desséchait dans le bourgeon. Ce qu'il y avait de plus lamentable encore, c'était de voir le découragement qui s'emparait quelquefois de leur esprit. Entraînés par les mauvais exemples, ils cédaient aux nombreuses tentations de la ville. Ils se lançaient en des carrières extravagantes et pleines de pé-

rils; la bride sur le cou, ils fuyaient loin du toit paternel. Les uns se firent soldats, d'autres s'engagèrent sur des vaisseaux pour des voyages de long cours; il en est qui prirent encore de pires partis. Ainsi se ruinaient leurs âmes, à la profonde douleur des parents et au déshonneur de leur Dieu. Les pèlerins voyaient donc leur postérité dans le danger imminent de se corrompre et de dégénérer tout à fait.

» Enfin (et ce ne fut pas la moindre de leurs raisons), ils entretenaient à la fois l'espérance et le désir de fonder, en ces coins reculés du monde, quelque établissement propre à étendre le royaume de Jésus-Christ, ou tout au moins de frayer à d'autres le chemin; comme on jette quelques pierres dans le lit d'un ruisseau pour le passer à gué. »

A ces motifs indiqués par le gouverneur Bradford dans son histoire de la colonie de Plymouth, j'ajouterai les trois suivants qu'allègue un des fondateurs de la colonie, Edouard Winslow : 1° les réfugiés désiraient de vivre sous la protection de l'Angleterre, de conserver leur langue natale et le nom d'Anglais ; 2° ils gémissaient de ne pouvoir élever leurs enfants comme ils avaient été élevés eux-mêmes ; 3° ils ne pouvaient s'habituer aux profanations du sabbat dont on se rendait coupable en Hollande.

Mus par ces considérations, les émigrés envoyèrent en Angleterre une députation qui devait sonder sur leur projet, soit le roi lui-même, soit la Compagnie américaine de Londres, ou, comme on l'appelait alors, la Compagnie de Virginie. Malgré son horreur pour les

indépendants, le roi vit plutôt avec plaisir l'intention de ses ci-devant sujets. C'était un moyen d'étendre les colonies, et ce point lui tenait fort à cœur. Déjà plusieurs années auparavant, il avait encouragé la colonisation du Haut-Pays et des îles orientales de l'Ecosse. Le nord de l'Irlande aussi lui devait une prospérité dont aucune autre portion de cette île ne jouissait. Il y avait favorisé l'établissement d'Anglais et d'Ecossais sur les terres dépeuplées par la guerre d'extermination qu'Elisabeth y avait faite à quelques chefs irlandais. Quand il eut demandé aux pétitionnaires quel genre de trafic ils comptaient entreprendre dans le nord de la Virginie, [1] et qu'ils lui eurent répondu qu'ils y allaient pour la pêche, le monarque leur dit avec son jurement ordinaire : « Que Dieu ait mon âme, c'est un brave commerce, la profession même des apôtres. » Mais comme le roi manifesta l'intention de consulter l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Londres, quelqu'un recommanda sagement aux délégués de ne pas insister davantage, et de se contenter de l'aveu tacite du roi, sans exiger son consentement formel. C'est à quoi ils se résolurent, persuadés en effet que, « si l'on se mettait dans l'esprit de leur nuire, ils auraient beau avoir une patente munie d'un sceau grand comme le parquet d'une chambre, on trouverait bien le moyen de la révoquer. »

La Compagnie montra, de son côté, les dispositions

[1] Le lecteur doit se rappeler que les Anglais donnaient alors le nom de Virginie à toute l'étendue des côtes, sur l'Atlantique.

les plus favorables. « Cette affaire vient de Dieu, » dit-elle aux futurs colons, et là-dessus elle leur fit une concession fort étendue, mais qui, en résultat, ne leur fut d'aucun usage. Un de ses membres, jaloux de seconder l'entreprise, leur prêta, sans intérêt et pour trois ans, une somme de 300 livres sterlings qui lui fut remboursée par la suite. Cette avance venait fort à propos, car ils durent passer par de rudes conditions pour obtenir de quelques entrepreneurs de Londres le surplus de l'argent qu'il leur fallait. Enfin ils firent accord avec deux navires, le *Speedwell* de soixante tonneaux et le *Mayflower* de cent quatre-vingts, qui devaient prendre autant de monde qu'ils en pourraient contenir.

On enrôla d'abord ceux qui s'offrirent volontairement. Brewster dut être leur guide spirituel. Ils avaient d'ailleurs à leur tête John Carver, William Bradford, Miles Standish et Edouard Winslow. M. Robinson et la majeure partie du troupeau demeurèrent en Europe, prêts à joindre leurs frères plus tard, si telle était la volonté de Dieu. Tous célébrèrent un jeûne solennel. Après quoi leur bien-aimé pasteur prononça un discours d'adieu, production vraiment remarquable pour ce temps-là. [1]

[1] Voici dans quels termes Edouard Winslow le rapporte : « Il nous parla de notre séparation et de l'incertitude où nous étions de nous revoir jamais. Mais soit que nous dussions nous revoir ou non, il nous invita fortement, devant Dieu et ses anges élus, à ne le prendre pour modèle que dans les choses où lui-même il avait suivi l'exemple de Christ; nous disant que, si Dieu jugeait bon de

Les préparatifs achevés, nos émigrants furent « traités » par leurs frères restants. C'était « dans la maison du pasteur, parce qu'elle était vaste. » « Ils chantèrent des psaumes pour sécher leurs larmes ; » puis ils gagnèrent Delft où les vaisseaux les attendaient. Là, ils furent de nouveau « régalés » par leurs amis qui, ayant joint leurs prières à celles des voyageurs, les accompagnèrent à bord. « Mais, dit l'historien dans son style naïf, ils ne pouvaient se parler, tant était grande la tristesse du départ. » Le vent était favorable, et bientôt on les perdit de vue.

Ce fut le 22 juillet 1620 qu'ils s'éloignèrent de la Hollande, emportant l'estime du peuple hospitalier

nous révéler sa volonté par d'autres que par lui, nous fussions toujours prêts à les écouter comme nous l'avions écouté lui-même, car il avait la conviction que le Seigneur nous tenait en réserve de nouvelles lumières dans sa Parole. Et à ce propos, il déplora l'état des Eglises réformées, qui avaient mis comme un point d'arrêt à leur développement religieux, refusant d'aller plus loin que ceux qui furent les instruments de leur réformation. Ainsi les luthériens, qui, se cramponnant à Luther, aimeraient mieux mourir que d'embrasser quelques-unes des vues de Calvin, sans même examiner si peut-être en effet le Seigneur ne lui aurait pas révélé plus clairement une portion de sa vérité. Les calvinistes aussi, vous les voyez se fixer à la place où Calvin les a laissés ; aveuglement déplorable ! car, pour grandes qu'aient été les lumières des réformateurs et de leurs contemporains, il n'est pas dit qu'il n'y eût plus en eux d'obscurité ; et certainement que, s'ils vivaient encore, on les verrait aussi empressés à recevoir de nouvelles clartés, qu'ils le furent à saluer le jour naissant. Puis il nous rappela notre alliance (covenant), cet article surtout où nous avons promis d'accueillir toute vérité qui se peut démontrer par la Parole de Dieu, dans les Écritures ; nous exhortant d'ailleurs à

au milieu duquel ils avaient séjourné. Winslow nous raconte que les Hollandais, en apprenant l'intention qu'ils avaient d'émigrer, les avaient beaucoup pressés de s'établir plutôt dans la Zélande, ou, s'ils voulaient absolument l'Amérique, de choisir sur l'Hudson quelque portion du territoire découvert par le navigateur de ce nom, lorsqu'il était au service de la Hollande. Mais on eut beau les tenter par les offres les plus séduisantes, rien ne put les faire renoncer à leur doux projet de rentrer sous le gouvernement de leur patrie.

Peu de jours les transportèrent sains et saufs à Southampton, en Angleterre. Là, ils s'aperçurent que

ne pas y procéder à la légère, mais à comparer une idée nouvelle avec les vérités dont la certitude nous fut acquise précédemment. Car, dit-il, il est impossible, ni que le monde chrétien ait tout entier vécu jusqu'à ce jour dans la profonde noirceur des ténèbres, ni que la connaissance éclate tout d'un coup dans son entière perfection.

» Une autre chose qu'il nous recommanda, c'est de repousser de toutes nos forces le nom de Brownistes, par lequel le monde vilipende notre foi et ceux qui la profanent. Et pour cela, dit-il, je serais d'avis que vous prissiez un autre ministre que moi, à supposer même que je doive vous rejoindre; et soyez sûrs qu'une fois hors du royaume, tout pasteur non-conformiste (ce qui ne disait pas encore dissident) se trouvera d'accord avec vous, autant que je puis l'être moi-même. Voilà comment il nous exhortait à nous rattacher le plus possible à la portion vivante de l'Église établie, c'est-à-dire pour autant que nous le pourrions sans péché; car ce qu'il voulait, c'était l'union des fidèles et non leur séparation. — Il nous dit aussi de ne pas tarder à nous donner un second pasteur, attendu qu'un troupeau qui a deux bergers n'en est que mieux gardé. » (Edward Winslow's Brief Narrative.)

le capitaine du *Speedwell* répugnait à continuer le voyage avec son petit vaisseau. Ils rebroussèrent donc à Darmouth, puis à Plymouth, d'où ils durent envoyer le *Speedwell* à Londres avec une partie des leurs. Ce fut seulement le 6 septembre que le *Mayflower* mit à la voile pour l'Atlantique, avec cent passagers. La traversée fut longue et difficile. Un des pélerins mourut en route, et il naquit un petit enfant ; de sorte qu'ils arrivèrent au même nombre qu'ils étaient partis. Le 9 novembre, ils entrèrent dans le hâvre du cap Cod, et après avoir mis tout un mois à choisir l'emplacement le plus convenable, ils se déterminèrent pour celui qui porte maintenant le nom de la ville d'Angleterre où ils avaient reçu pour la dernière fois l'hospitalité. Ils prirent terre le 11 décembre, vieux style, ou le 22, suivant la manière actuelle de compter. On montre aux étrangers le roc sur lequel ils posèrent les pieds, monument précieux de leur arrivée. C'est là que commença la colonisation de la Nouvelle-Angleterre.

Le jour avant l'entrée du *Mayflower* dans le hâvre du cap Cod, tous les chefs de famille que portait le navire signèrent le document que voici :

« Au nom de Dieu, amen. Nous, soussignés, loyaux sujets de notre redouté souverain seigneur le roi Jacques, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., ayant entrepris pour la gloire de Dieu, pour la propagation de la foi chrétienne, comme pour l'honneur de notre roi et de notre pays, un voyage dans la Virginie-Nord, afin d'y fonder une première

colonie, nous nous unissons par les présentes, devant la face de Dieu, et les uns devant les autres, pour ne faire qu'un seul corps civil et politique, dans l'intérêt du bon ordre et de la sûreté mutuelle, aussi bien que dans le but sus-mentionné; ledit corps ayant le droit de faire et de promulguer toutes lois, ordonnances, actes et constitutions justes et équitables qu'on jugera nécessaires au bien de la colonie, nous engageant d'ailleurs à toute due soumission. En foi de quoi, nous avons signé, au cap Cod, le 11 novembre, la dix-huitième année du règne de notre souverain seigneur le roi Jacques d'Angleterre et de France et d'Irlande, et la cinquante-quatrième de son règne en Ecosse; *anno Domini* 1620.

Dans ce premier essai de constitution politique, nous avons en germe cette suite de travaux admirables auxquels se livra plus tard le Nouveau-Monde pour déterminer les bases d'un gouvernement indépendant et libre, où les gouvernés se gouvernent eux-mêmes.[1]

Après donc que les colons eurent choisi leur emplacement, il fallut débarquer; mais comme les chaloupes ne pouvaient serrer la côte, ils eurent beaucoup à souffrir dans cette opération. C'était en hiver, et ils employèrent à se bâtir des maisons tous les jours où la pluie et la neige leur donnèrent quelque relâche. Mais le printemps n'était pas encore arrivé,

[1] C'est ainsi que je traduis *self government*, « le gouvernement de par soi-même. » (*Trad.*)

que la moitié d'entre eux avait succombé aux maladies contractées dans ces rudes travaux. Qu'on se représente leur détresse durant cet hiver sombre et froid sous un ciel inconnu, ayant d'immenses forêts derrière eux et devant leurs yeux une mer en courroux.

Cependant, avec la belle saison reparaissent la santé, l'espérance et le courage. La colonie prend racine. Le sol qu'elle occupe venait d'être dépouillé des Indiens, ses anciens habitants qu'une horrible peste avait consumés ; en sorte que les colons n'eurent pas à acheter des terres que personne n'avait mission de vendre. Bientôt ils entrent en relations avec les tribus voisines, gagnent leur confiance et se lient à elles par des traités. De nouveaux arrivants augmentent insensiblement la colonie ; si bien qu'en 1630 elle dépassait trois cents âmes. Déjà la troisième année ils avaient assez de blé pour leur entretien ; ils en eurent même à exporter.[1] Ils ne tardèrent pas à posséder bon nombre de bateaux pêcheurs, et, étendant leur commerce jusqu'à la rivière du Connecticut, ils fondèrent une colonie sur le Kennebec, territoire du Maine. Tout cela se fit dans les dix premières années. Nulle autre colonie anglaise ne s'était encore formée sur la côte-nord de la Virginie, ou plutôt de la Nouvelle-Angleterre, nom que le capitaine Smith

[1] On ne se figure pas tout ce que les colons eurent à souffrir de la faim dans les premiers temps. Il faut en lire les détails dans Bancroft, *History of United states*, vol. I, p. 305.

lui avait donné en 1614, et qu'elle a toujours porté dès lors.

Du reste, les colons, à leur arrivée, s'étaient choisi pour gouverneur John Carver, auquel on avait adjoint un conseil de cinq personnes; plus tard le nombre en fut porté à sept. Le gouverneur et son conseil étaient, chaque année, soumis à une réélection. Pendant les dix-huit premières années au moins, le peuple tout entier se réunissait, comme anciennement à Athènes, pour la discussion et l'adoption des lois. Mais la colonie s'étant agrandie le long des côtes et à l'intérieur, la démocratie pure fit place à la forme représentative. Chaque commune nommait deux délégués à l'assemblée générale qui constituait la législature du pays.

Pendant quelque temps ils n'eurent point de pasteur ou d'ancien, ministre de la Parole. Ce fut M. Brewster qui dirigea leurs dévotions publiques, jusqu'à ce qu'ils eussent un pasteur proprement dit. Les affaires de l'Eglise se traitaient d'ailleurs exactement comme leurs intérêts civils : la confusion du spirituel et du temporel était entière.

Telle fut, en résumé, l'origine de la colonie de Plymouth, la plus ancienne de la Nouvelle-Anglerre. Placée sur une côte sablonneuse et peu productive, n'ayant derrière elle qu'un territoire assez restreint et peu favorable au commerce, il n'était guère possible qu'elle acquît une importance égale à celle de plusieurs des colonies dont nous aurons à parler. Mais nulle autre ne l'a surpassée par le mérite de ses fon-

dateurs. Tous faisaient profession de piété, et autant qu'on peut le savoir, presque tous honorèrent leur profession. Ce qu'ils envisageaient comme le plus grand des biens, c'était la vraie foi. Ils craignaient Dieu ; Dieu marchait au milieu d'eux, et sa bénédiction reposa sur leurs entreprises. L'anniversaire de leur débarquement à Plymouth, le 22 décembre, fut longtemps un jour de fête nationale. Les hommes les plus éminents que cette colonie a produits l'ont célébré tour à tour par des discours publics et par leurs hymnes, remplissant de la sorte un devoir à la fois patriotique et religieux.

CHAPITRE III.

CARACTÈRE RELIGIEUX DES PREMIERS COLONS.

Fondateurs de la Nouvelle-Angleterre. — Colonie de la Baie de Massachusets.

Pour reprendre avec quelques détails ce que nous n'avons fait qu'indiquer précédemment, nous rappellerons d'abord que les premiers établissements effectifs fondés en Amérique par des Anglais datent du règne de Jacques I. Il s'était formé à Londres et à Bristol deux compagnies de commerce que le roi

avait investies de territoires qui comprenaient presque toute l'Amérique du Nord. Chacune de ces compagnies avait un conseil, mais la couronne s'était réservé la haute main sur toutes les affaires coloniales. Après dix-huit années d'existence, la Compagnie de Londres fut dissoute; celle de Bristol n'avait servi qu'à faciliter quelques expéditions commerciales sur les côtes des pays qui lui avaient été attribués.

A la fin, et sur les instances réitérées du capitaine Smith, la Compagnie de Bristol, ou de l'Ouest, demanda le renouvellement de sa patente avec une augmentation de pouvoirs, et elle l'obtint, malgré l'opposition du parlement et de l'opinion publique. Le 3 novembre 1620, le roi délivra cette charte à quarante de ses sujets, au nombre desquels figuraient des gens de sa maison et de son gouvernement, et quelques-uns des hommes les plus riches et les plus puissants de l'aristocratie. Il leur cédait en pleine propriété, pour l'administrer et en disposer comme ils l'entendraient, toute la portion de l'Amérique du Nord qui va de l'Atlantique à l'océan Pacifique, entre le 40e et le 48e degré.

Qu'on veuille bien rapprocher les dates. La charte du roi Jacques est du 3 novembre 1620, c'est-à-dire l'époque précise où nos *pèlerins* du Mayflower cinglaient vers les rivages américains. Ils étaient partis sans autorisation légale en due forme; mais peu de temps après, ils l'obtinrent de cette Compagnie même qui s'était formée depuis leur départ, et qui, par une rencontre particulière, s'intitula Compagnie de Ply-

mouth, de la ville d'Angleterre où elle eut son siége principal.

On l'appelait aussi le Conseil de la Nouvelle-Angleterre, et de toutes ses concessions de territoire, il n'y en eut pas de plus importante assurément que celle du Massachusets.

L'an 1628 vit s'organiser une corporation dans le but avoué de fournir un asile aux chrétiens de l'Ancien-Monde qui essuyaient des persécutions, et d'étendre par là même le règne de Jésus-Christ. Il s'agissait en conséquence de fonder une colonie sur une grande échelle. Six hommes assez marquants de la ville de Dorchester achetèrent de la Compagnie une zône de territoire qui devait aller d'un océan à l'autre, entre un point situé trois milles au sud de la baie de Massachusets et un autre point situé trois milles au nord du fleuve Merrimac, tout le long de son cours. De ces six individus, il en fut trois, Humphrey, Endicot et Whetcomb, qui gardèrent leur part dans l'entreprise, tandis que leurs associés firent cession de leurs droits à MM. Winthrop, Dudley, Johnson, Pynchon, Eaton Saltonstall et Bellingham, noms célèbres dans l'histoire des colonies, et à d'autres personnages passablement riches et chauds partisans de la colonisation. Pleine de force et d'espérance, la nouvelle société n'est pas plus tôt formée qu'elle se hâte d'expédier deux cents colons sous la conduite d'Endicot, homme courageux, d'un caractère ouvert, ferme dans ses desseins et prompt à les exécuter, justement ce qu'il fallait pour une telle expédition. Ils

arrivent dans la baie du Massachusets en novembre 1628 et s'établissent à Salem, où ils trouvent déjà quelques colons venus de la Nouvelle-Plymouth.

Ces faits, on le conçoit, excitèrent vivement l'intérêt croissant que l'Angleterre portait à la colonisation de l'Amérique. Opprimés comme ils l'étaient, les puritains ne pouvaient manquer de diriger leurs pensées vers ces contrées du soleil couchant, que tout semblait leur indiquer comme le lieu où ils trouveraient enfin la tranquillité que leur refusait la patrie. Les esprits s'animèrent tellement dans tout le royaume, que, non-seulement à Londres, à Bristol et à Plymouth, mais encore à Boston et en d'autres villes de l'intérieur, on trouva sans peine des hommes influents prêts à engager leur fortune dans ces entreprises coloniales. On s'employa de toutes parts pour obtenir la sanction royale en faveur de la Compagnie du Massachusets que le Conseil de la Nouvelle-Angleterre venait d'instituer, et après beaucoup de difficultés et de dépenses, le 4 mars 1629, la patente reçut le sceau de Sa Majesté.

Cette charte, qui porte la signature de Charles I, suppose une compagnie de commerce, plutôt qu'une corporation politique. La gestion des affaires y est confiée au gouverneur, au sous-gouverneur et à treize assesseurs élus par les actionnaires ou copropriétaires. Ces derniers devaient se réunir au moins quatre fois l'an pour régler en commun leurs intérêts, sans que leurs actes eussent besoin de la sanction royale. Les individus en faveur desquels la couronne octroya cette

patente ne comptaient point au nombre des indépendants ou séparatistes, et certes ni le gouvernement, ni la Compagnie ne se doutaient jusqu'à quel point s'éloigneraient des institutions de l'Eglise anglicane, ceux qui allaient émigrer en vertu de l'acte royal.

Il peut sembler étrange qu'une charte qui conférait à la Compagnie des pouvoirs illimités, sans garantir d'aucune sorte les droits des colons, ait servi de point de départ aux colonies qui furent les plus libres de toutes; c'est que la Compagnie avait, par son diplôme, pleine compétence pour fixer les conditions d'admission des nouveaux membres, et ensuite qu'elle n'était pas obligée de tenir ses assemblées en Angleterre. Or, comme la corporation se composait tout entière de puritains, il ne fut pas trop difficile, au moyen de démissions et de nouvelles élections, de choisir un gouverneur, un sous-gouverneur et les treize assesseurs parmi ceux qui se proposaient d'émigrer. La Compagnie finit ainsi par s'identifier complètement avec la colonie elle-même.

L'une de ses premières opérations avait été de renforcer la petite troupe qui était partie avec Endicot. Deux cents émigrants le rejoignirent à Salem, sous la conduite pastorale du rév. Francis Higginson, ministre non-conformiste fort distingué, qui avait accepté cette charge avec un vif empressement. Par leur arrivée, au mois de juin, la colonie de Salem reçut un accroissement notable ; mais les maladies de l'hiver enlevèrent quatre-vingts colons, et parmi eux

leur respectable pasteur dont la perte fut profondément sentie.

L'année suivante, 1630, compte au nombre des plus glorieuses pour la Nouvelle-Angleterre. Après avoir pris toutes ses mesures, la Compagnie en corps s'embarqua, menant avec elle de huit à neuf cents émigrants. Parmi eux se trouvaient des hommes d'une grande fortune et d'un rang élevé. Ils s'étaient choisi pour gouverneur John Winthrop, un des plus beaux caractères de cette époque. A considérer dans leur ensemble ceux qui composaient cette émigration, il ne paraît pas qu'on ait jamais vu de colonie à mettre en parallèle avec celle-ci. Pour se faire une idée de l'éminente piété de ces puritains, il suffit de rappeler le langage que le jeune Winthrop tenait à son père : « J'appellerai ma patrie le pays où je pourrai le mieux glorifier le Seigneur et jouir de la société de mes amis chrétiens ; c'est pourquoi je me soumets dès à présent à la volonté de Dieu et à la vôtre ; je dévoue au Seigneur et à la Compagnie toutes les forces de mon corps et de mon âme. Les arguments que vous me présentez sont sans réplique ; elle ne peut qu'être heureuse une entreprise si bien en accord avec l'avis des prophètes de Dieu, une entreprise formée dans un esprit à la fois si religieux et si sage par les principaux d'Israël, et si spécialement consacrée à la gloire du Seigneur.[1]

Le gouverneur Winthrop avait une belle terre dont

[1] *Winthrop's Journal* I, p. 359, 360.

il fit noblement le sacrifice, et beaucoup d'autres suivirent son exemple. Au nombre des colons les plus riches, il faut remarquer cet Isaac Johnson, « le père de Boston, » comme on l'appelle, qui ordonna par son testament que les frais de ses funérailles ne dépassassent pas 250 liv. st., ce qui veut dire que sa fortune était considérable. Sa femme, lady Arabelle, était fille du comte de Lincoln ; dans son dévouement à la cause de l'Evangile, « elle quitta un paradis et l'abondance pour un désert et toutes sortes de privations. »[1]

Du reste, ces huit cents émigrés faisaient tous partie de l'Eglise anglicane, dans laquelle ils avaient été élevés. Bien qu'ils se rattachassent au parti qui s'opposait à ce qu'on envisageait comme des superstitions et des erreurs romaines; ils tenaient fortement et par conscience à l'Eglise nationale. S'ils ne pouvaient pas, sur tous les articles, se conformer à ses institutions, ils ne s'en étaient point toutefois séparés, et ils cherchaient de la nourriture pour leurs âmes partout où il s'en trouvait. Douloureusement affectés des taches qui la défiguraient, ils ne lui étaient d'ailleurs point hostiles. C'est ce qui ressort d'une lettre qu'adressèrent aux membres de l'Eglise d'Angleterre Winthrop et ses associés, aussitôt qu'ils furent en mer et près de dire un long adieu aux rivages de la patrie. Bien que longue, elle vaut la peine d'être transcrite, à raison des nobles sentiments qu'elle exprime.

[1] *Judge story's Centennial Discourse.*

« HUMBLE REQUÊTE DES LOYAUX SUJETS DE SA MAJESTÉ, LE GOUVERNEUR ET LA COMPAGNIE RÉCEMMENT EMBARQUÉS POUR LA NOUVELLE-ANGLETERRE, — A TOUS LEURS FRÈRES DE L'ÉGLISE ANGLICANE.

» Révérends Pères et Frères !

» Le bruit qu'a fait l'entreprise où nous nous sommes engagés par la volonté de la providence du Très-Haut, tout en nous dispensant de vous exposer nos motifs, nous encourage à vous demander le secours de vos prières et la grâce de vos bénédictions. Nous nous adressons à vous, fidèles serviteurs du Seigneur, comme à des hommes qui, étant le plus rapprochés du trône de la miséricorde, doivent d'autant plus intercéder pour son peuple dans toutes ses angoisses. Nous vous supplions donc, par les compassions du Seigneur Jésus, de voir en nous des frères qui ont un grand besoin de votre assistance et qui la réclament avec ardeur. Et de quelque façon que votre charité ait pu se refroidir envers nous, ou par de faux rapports sur nos intentions, ou par la dureté et le zèle amer de quelques-uns des nôtres, ou plutôt de nous tous (car nous ne sommes pas de ceux qui rêvent de perfection ici-bas), nous désirons que vous vouliez bien reconnaître quels sont nos vrais sentiments.

» Nous tenons à honneur d'appeler notre mère cette Eglise d'Angleterre de qui nous provenons, et nous ne saurions quitter notre pays natal, son principal siége, sans une grande tristesse dans le cœur et sans répandre d'abondantes larmes. Comment oublierions-nous

que c'est en son sein que nous avons puisé la foi qui nous est commune? Ainsi, nous ne la laissons pas par dégoût pour le lait dont elle nous a nourris; au contraire, nous bénissons Dieu de l'éducation qu'il nous a donnée par elle. Membres de son corps, nous nous réjouirons toujours de sa prospérité et sympathiserons cordialement à ses douleurs. Toute notre vie nous désirerons et procurerons de notre mieux son bien-être et l'extension de ses domaines dans le royaume de Jésus-Christ.

» Qu'il vous plaise donc, pères et frères, de soutenir notre œuvre par vos prières; car, si elle réussit, vous en recueillerez vous-mêmes de la gloire. Jugez-en du reste devant le Seigneur, et votre récompense sera auprès de lui. Vous avez parmi vous l'excellent usage de recommander aux prières des fidèles assemblés ceux de vos paroissiens qui sont dans l'affliction; votre charité ne leur recommandera-t-elle pas aussi une église qui sort de vos entrailles. Que votre ferveur se souvienne de nous; ce sera le meilleur vent qui puisse enfler nos voiles pour nous donner une heureuse traversée, de la part du Dieu de l'univers, et nous ne manquerons pas, nous et nos amis, de vous le rendre en actions de grâces journalières. Vous n'ignorez pas que l'esprit de Dieu poussait l'apôtre Paul à faire, dans ses prières, une continuelle mention de l'église de Philippes, qui était une colonie romaine; que le même Esprit, nous vous en supplions, incline vos cœurs en faveur de cette faible colonie qui vous doit son origine....

» S'il en est qui, faute de nous comprendre, ou par excès d'affection, nous blâment de notre dessein, nous leur demandons instamment de ne pas nous refuser, pour cela, leurs prières et leur charité. Qu'ils considèrent s'ils ne nous les doivent pas d'autant plus. Et la nature, et la grâce, imposent l'obligation de tendre la main aux personnes qu'on estime dans une voie dangereuse.

» Quant à nous, qui sommes vos frères en Jésus-Christ, de quelque façon que vous nous témoigniez votre amour, nous le reconnaîtrons partout où cela nous sera possible, et pour autant que Dieu nous en fournira les moyens. Nous saurons aussi prier avec larmes pour votre bonheur éternel, lorsque, enfermés dans nos cabanes du désert, l'Esprit de supplication couvrira de son ombre tutélaire les nombreuses tribulations auxquelles nous ne pouvons que nous attendre, mais qui, nous l'espérons, devront nous être profitables. Et en vous recommandant à la grâce de Dieu en Christ, nous demeurons, etc., etc. »

Les vaisseaux qui portaient Winthrop et sa bande traversèrent heureusement l'Atlantique, et atteignirent la baie de Massachusets en juin et juillet. Après avoir versé du baume sur bien des plaies et secouru bien des misères parmi les colons de Salem, les nouveaux venus se mirent en cherche d'un endroit propre à leur établissement, opération devenue facile depuis qu'on avait beaucoup exploré la contrée. On prit terre au lieu où se voit maintenant la ville de Charlestown. Une partie des émigrants ayant remonté le fleuve

Charles jusqu'à Watertown, quelques-uns d'entre eux résolurent de s'y fixer, d'autres préférèrent Dorchester. Mais le plus grand nombre résolut d'occuper la péninsule où fut bâtie la ville de Boston.

Pendant quelque temps ils eurent pour toute habitation des tentes en toile et de misérables huttes où ils souffrirent considérablement des intempéries de la saison. Pour compléter leurs épreuves, vinrent des maladies qui enlevèrent au moins deux cents des leurs avant le mois de décembre. Une centaine d'autres perdirent courage et retournèrent en Angleterre. Parmi ceux qui succombèrent aux maladies, il faut remarquer Lady Arabella Johnson. Son mari lui-même, «le grand promoteur de la colonie», fut emporté par la contagion; mais « il mourut de bon cœur et dans une douce paix, faisant la fin la plus pieuse. » [1] Les colons supportèrent d'ailleurs ces maux avec calme. Pleins de confiance en la bonté divine, ils ne doutaient pas que tout ne finît par bien aller. Ce qui les soutenait, c'était la ferme conviction que le Seigneur était avec eux, et le souvenir du grand objet pour lequel ils avaient gagné ces déserts.

Bientôt, en effet, la lumière du jour dissipa toute cette obscurité. L'état sanitaire de la colonie s'améliora, et, pendant les deux années suivantes, de nouveaux émigrants d'Angleterre remplirent les vides que la mort avait faits. Alors, il fut question de donner au gouvernement de la colonie une forme plus libé-

[1] *Governor Winthrop's Journal.*

rale. La Charte royale accordait aux seuls membres de la Compagnie le droit de poser les lois constitutionnelles. Un des premiers actes de la corporation fut donc de se réunir en assemblée générale à Boston, et d'admettre à tous les priviléges de la communauté une centaine des plus anciens colons. De là ils en vinrent insensiblement à remplacer leur système aristocratique par la démocratie représentative. Au lieu d'un gouverneur, d'un sous-gouverneur et d'assesseurs à vie, ils eurent, sous ces mêmes noms, une magistrature annuelle; puis, ils conférèrent le pouvoir législatif à un conseil général composé de deux chambres, celle des assesseurs formant la chambre haute, et celle des députés des villes pour la chambre basse. Cinq ans après la fondation de la colonie, ils formulèrent une constitution, sorte de grande charte, qui posait les bases fondamentales d'une administration juste et libérale; et à partir de la quatorzième année depuis le premier établissement, leur organisation civile fut, en somme, ce qu'elle est aujourd'hui.

Mais, pour nos colons, les affaires religieuses avaient le pas sur toutes les autres. Les frères de la Nouvelle-Angleterre commençaient par le Seigneur, recherchant ses bénédictions et désirant avant tout d'avancer son règne. Aussitôt débarqués, ils avaient célébré un jour solennel de jeûne et de prières. En attendant qu'ils eussent des temples bâtis par la main des hommes, ils adoraient Dieu sous l'ombre des grands arbres de la forêt. C'est là que les réverends Wilson et Philips, et d'autres fidèles ministres du Seigneur, leur distri-

buaient la parole et le pain de vie. Dès que la colonie se vit un peu assise, on leur garantit des moyens convenables d'existence.

Trois ans après sa fondation, il y vint, avec de nouveaux émigrants, deux guides spirituels qui lui rendirent les plus grands services. L'un d'eux était le pieux et zélé Cotton, homme profondément versé dans les Ecritures, non moins que dans les ouvrages des pères de l'Eglise et des docteurs de l'école, prédicateur dont l'éloquence persuasive exerçait une étonnante puissance sur les cœurs. L'autre était Hooker, doué de grandes facultés, d'une activité infatigable et d'une parfaite bienveillance, animé de l'esprit des réformateurs, mais avec moins de rudesse. Les colons surent apprécier dans ces deux serviteurs de Dieu, non-seulement l'œuvre qu'ils faisaient, mais encore les qualités éminentes qu'ils y déployèrent.

La colonie ne tarda pas à s'étendre dans toutes les directions, en partant de Boston, centre et capitale de la province. A mesure que de nouveaux établissements se formaient, l'on fondait aussi de nouvelles églises; car nos pères ne pensaient pas qu'à la longue rien pût prospérer sans la religion.[1] Dans les cinq pre-

[1] Plusieurs de ces églises, si récentes et si faibles encore, soutenaient réellement deux ministres, l'un qu'on intitulait *pasteur*, et l'autre *docteur*. Il n'est pas aisé d'exprimer ce qui faisait la différence entre ces deux ministères, et la distinction devait être encore plus difficile à maintenir dans la pratique. Thomas Hooker dit que l'office du pasteur est d'agir sur les affections et sur la volonté, et celui du docteur, d'agir sur l'intelligence, en y portant la con-

mières années, une certaine population se répandit vers Dorchester, Roxbury, Watertown, Cambridge, Charlestown, Lynn et autres lieux. Le commerce envoyait au loin ses navires ; des émigrants ne cessaient d'arriver; on forma des relations amicales avec la colonie de Plymouth, par l'intermédiaire du gouverneur Winthrop et du révérend Wilson qui allèrent la visiter; on fit alliance non-seulement avec les tribus voisines des Nipmucks et des Narragansetts, mais encore avec les Mohicans et les Péquods du Connecticut. Au milieu de tout cela, le Seigneur était vraiment honoré par la masse de ce peuple chrétien, et la colonie entière offrait l'image de la prospérité et du bonheur.

CHAPITRE IV.

CARACTÈRE RELIGIEUX DES PREMIERS COLONS.

Fondateurs de la Nouvelle-Angleterre. — Colonies du Connecticut, de Rhode-Island, de New-Hampshire et du Maine. — Observations générales.

La colonie de Plymouth n'existait que depuis trois ans, lorsqu'elle poussa ses premiers rejetons. L'un

naissance des vérités du salut. Les premiers colons tenaient beaucoup à ce dédoublement du ministère évangélique; mais on comprend que ce système n'ait pas dû leur survivre de beaucoup.

d'eux alla se planter, l'an 1623, à Windsor, sur les riches terres d'alluvion que forme le Connecticut. Ce qui l'y conduisit, ce fut moins cependant la fertilité du sol que les avantages que cet emplacement offrait au commerce des fourrures. Mais quand on eut connaissance, en Angleterre, des trésors naturels qu'enfermait cette contrée, le comte de Warwick acheta, du conseil de la Nouvelle-Angleterre, toute la vallée du Connecticut, acquisition qu'il transféra, l'année suivante, au lord Say and Seal, au lord Broke et à Jean Hampden. Deux ans plus tard, les Hollandais, qui réclamaient ce territoire pour l'avoir découvert, envoyèrent de Manhattan, où ils résidaient, une expédition sur la rivière du Connecticut, et ils y construisirent un fort qu'ils appelèrent Bonne-Espérance (Good Hope). En 1635, le jeune Winthrop, qui devait être le bienfaiteur du Connecticut, arriva d'Europe, chargé par les propriétaires de fortifier l'embouchure du fleuve, ce qu'il fit rapidement. Mais déjà des colons du voisinage de Boston s'étaient établis à Hartford, à Windsor et à Weathersfield.

Tout à la fin de 1635, une société de soixante personnes, hommes, femmes et enfants, s'embarqua pour le Connecticut, et souffrit cruellement de l'inclémence de la saison. En juin de l'année suivante, une autre société d'un centaine d'individus quitta Boston pour cette même destination. Il s'y trouvait plusieurs des plus respectables colons de la baie de Massachusets. Ils s'étaient placés sous la conduite de Hayes, qui avait été pendant un an gouverneur de Boston, et de Hoo-

ker, ce prédicateur que nul n'égalait dans le Nouveau-Monde, si ce n'est son collègue Cotton, encore celui-ci ne pouvait-il lui être comparé pour la force de caractère, la bonté de cœur et la magnanimité. S'arrêtant donc à l'endroit où l'on voit maintenant la ville de Hartford, ils y fondèrent la colonie du Connecticut. Ils avaient emporté avec eux l'arche du Seigneur et ce fut là-dessus qu'ils basèrent leurs institutions. Trois années leur suffirent pour régler leur gouvernement politique. Imitant la colonie de Plymouth, ils souscrivirent d'abord une alliance solennelle, ou contrat social, puis ils rédigèrent une constitution fondée sur les principes les plus libéraux. Les magistrats et la législature étaient élus annuellement au scrutin. Chaque ville ou commune nommait des députés en nombre proportionnel à sa population. Tout membre de la colonie jouissait des droits électoraux, après avoir prêté serment à la république. Deux siècles se sont écoulés dès lors, et le Connecticut s'estime heureux de n'avoir jamais dévié de ces principes.

Mais avant que la colonie eût pu achever son organisation, elle dut se défendre contre ses voisins les Péquods. Ce fut la première guerre entre les colons et les tribus indigènes, et l'on doit reconnaître que, de la part des premiers, elle n'eut rien d'injuste, si toutefois on peut jamais dire cela d'une guerre quelconque. Les Péquods se l'attirèrent par des assassinats réitérés. En moins de six semaines, tout se termina par l'anéantissement de la tribu. Il resta peut-être deux cents individus que les colons réduisirent en es-

clavage, ou qui s'amalgamèrent avec les Mohicans et les Narragansetts.

La colonie de New-Haven, de son côté, fut fondée en 1638 par un corps de puritains qui, de même que leurs prédécesseurs, suivirent les doctrines calvinistes et recevaient alors les soins pastoraux du révérend John Davenport. Ils nommèrent pour leur premier gouverneur l'excellent Théophile Eaton, et le perpétuèrent dans cette place d'année en année durant vingt-cinq ans. Au mois d'avril, par un temps encore froid, ils passèrent leur premier dimanche sous les branches touffues d'un grand chêne, et leur pasteur les entretint de la tentation de Notre Seigneur dans le désert. Après avoir consacré un jour au jeûne et à la prière, ils jetèrent les bases de leur gouvernement civil, en convenant « de se soumettre aux règles que leur fourniraient les Ecritures. » Puis ils achetèrent des Indiens les terres qu'il leur fallait. L'année suivante, ces humbles disciples de celui qui n'eut qu'une crèche pour berceau, tinrent leur assemblée constituante dans une étable, et se persuadant que la Parole de Dieu renferme le parfait modèle d'une république bien organisée, ils y puisèrent les principes politiques et religieux de la leur. Ce qu'ils proclamèrent comme les grands objets de leur association, ce fut la pureté des doctrines de la foi et de la discipline, la liberté de leur culte, le service et la gloire de Dieu. Le Seigneur approuva leur dessein, et au bout de bien peu d'années la colonie pouvait montrer ses nombreux établissements tout le long du détroit et sur les rives opposées de Long-Island.

RHODE-ISLAND. — Tandis que la colonisation du Connecticut s'avançait de la sorte, celle de Rhode-Island commençait avec des circonstances bien remarquables. Roger Williams, ce ministre puritain que nous avons déjà nommé, était arrivé à Boston l'année même qui suivit l'établissement de Winthrop et de ses associés. Il ne tarda pas à professer sur les droits de la conscience, sur la nature et les limites des pouvoirs humains, une doctrine qui déplut aux autorités civiles et religieuses de la colonie. Pour éviter toute collision, Williams alla demeurer à Plymouth ; mais, comme une église de Salem, où il avait prêché quelque temps, l'invitait à devenir son pasteur, on voulut le contraindre de retourner en Angleterre. Au lieu de cela, Williams cherche un asile chez les Narragansetts, qui occupaient alors une grande partie du territoire actuel de Rhode-Island. Ami dévoué des Indiens et courageux défenseur de leurs droits, il se fait aimer de Canonicus leur vieux chef, et l'an 1636 il fonde la ville et la plantation de Providence. Deux ans après, Jean Clarke, William Coddington et leurs amis, ayant dû quitter la colonie de Massachusets, à raison de la part qu'ils prirent dans la controverse dite antinomienne, dont nous aurons à parler plus tard, achetèrent des Indiens la belle île appelée Rhode-Island, dans la baie de Narragansetts. Ces deux colonies de Providence et de Rhode-Island, fondées l'une et l'autre sur le principe absolu de la liberté de conscience, devinrent un lieu de refuge pour tous ceux qui se déplaisaient à la rigidité des lois et des pratiques religieuses du Massa-

chusets ; mais plusieurs aussi, nous devons l'avouer, s'y portèrent pour échapper aux habitudes de moralité sévère qui régnaient dans les autres colonies. Aussi l'Etat de Rhode-Island est-il encore à ce jour, de tous les Etats de la Nouvelle-Angleterre, celui dont la population offre le plus de mélange quant aux opinions religieuses. Je ne prétends pas assurément que la piété véritable y soit inconnue, mais elle s'y manifeste du moins sous des formes très-diverses.

New-Hampshire. — Ce fut déjà l'an 1623 que, par concession faite à Mason, il se forma de petits établissements sur les rives du Piscataqua dans le New-Hampshire ; en sorte que, au point de vue chronologique, Portsmouth et Douvres, aux Etats-Unis, auraient la priorité sur Boston. La plupart des colons du New-Hampshire vinrent directement d'Angleterre ; quelques-uns seulement sortirent de la colonie de Plymouth. Exeter dut son existence au révérend Wheelwright et à ses amis, que la controverse antinomienne chassa du Massachusets.

Maine. — La première colonie permanente qui eut lieu dans le Maine date, à ce qu'il paraît, de 1626. Ce fut de Plymouth que des colons y essaimèrent, apportant avec eux leurs institutions religieuses.

Dans les vingt années qui suivirent la fondation de cette ancienne colonie de Plymouth, tous les autres établissements de la Nouvelle-Angleterre reçurent d'elle leur existence et leur orgauisation, depuis le

fleuve Kennebec, dans le Maine, jusqu'aux rives de l'Hudson, ou à peu près. Entre ces deux lignes extrêmes, la colonie s'étendait le long des côtes et à l'intérieur du pays. De temps en temps, on voyait de petites bandes d'aventuriers qui, abandonnant leurs précédentes demeures, se lançaient à la découverte de nouvelles terres. Traînant sur des chariots tout leur avoir et poussant devant eux leurs vaches, leurs brebis et leurs porcs, ils pénétraient dans les forêts les plus sombres, traversaient les marécages et les rivières, passaient montagnes et vallées, cherchant le lieu de leur repos au sein de ces déserts dont rien n'interrompait le morne silence; rien, si ce n'est les cris confus de leurs troupeaux et les cantiques de Sion, par lesquels nos pèlerins trompaient les fatigues du voyage. Partout la nature leur avait préparé des Bethel; et, du pied de quelque grand chêne, leurs prières, jour et nuit, s'élevaient au trône de la grâce.

Observations générales. — Il faut attribuer en majeure partie aux troubles politiques de la Grande-Bretagne le rapide accroissement des colonies de la Nouvelle-Angleterre durant ces vingt premières années. Les maximes despotiques du roi Charles Ier, et plus encore peut-être l'intolérance de l'archevêque Laud et de son parti, si malheureusement soutenu par le monarque, chassèrent des milliers d'individus vers les colonies, tout en précipitant la révolution qui éclata bientôt. Il est vrai que ce gouvernement arbitraire et bigot menaçait de convulsions pareilles la

Nouvelle-Angleterre; mais, à l'époque même où les colonies allaient se trouver en conflit avec la couronne, celle-ci eut à lutter, dans la mère-patrie, contre de telles difficultés, que l'Amérique se vit par grand bonheur oubliée.

Sa prospérité d'ailleurs avait marché de front, durant ces vingt années, avec l'extension des colonies. Les huttes étaient remplacées par de bonnes habitations. Le commerce faisait de rapides progrès. On avait acquis une telle habileté dans la construction des navires, qu'on lançait à la mer des vaisseaux de 400 tonneaux. L'industrie manufacturière commençait aussi de s'introduire.

On calcule qu'avant la convocation du long parlement il arriva dans les seules colonies de la Nouvelle-Angleterre vingt et un mille colons. Cent quatre-vingt-dix-huit vaisseaux les avaient transportés au travers de l'Atlantique, et le coût total des plantations fut de 1,000,000 de dollars; émigration et dépense considérables pour ces temps-là; car, dans l'été de 1832, le port de Québec a vu débarquer plus de cinquante mille personnes apportant avec elles un capital surpassant 3,000,000 de dollars.[1]

Les vingt années suivantes présentent un spectacle bien différent. Ce fut l'époque de la guerre parlementaire et du protectorat de Cromwell. Non-seulement il y eut peu de nouveaux arrivants dans les colonies, mais encore on vit qnelques hommes ardents

[1] *Bancroft's Hist. of Unit. st.* I, 415.

retourner en Angleterre pour y prendre part à la lutte; en sorte que, de 1640 à 1660, la population des provinces transatlantiques diminua plutôt que de s'accroître.

Mais ce qui est particulièrement digne d'observation, c'est la prospérité spirituelle des colonies durant cette première période de leur existence. En 1647, la Nouvelle-Angleterre comptait quarante-trois églises unies dans une même communion. L'an 1650, le nombre des églises était de cinquante-huit, et celui des communiants de sept mille sept cent cinquante. En 1674, il y avait plus de quatre-vingts congrégations, dont les membres épars faisaient tous une profession fidèle de la foi. On comptait douze ou treize églises dans la colonie de Plymouth, quarante-sept dans le Massachusets et le New-Hampshire, dix-neuf dans le Connecticut, trois à Long-Island et une à Martha-Vineyard.[1] C'est donc avec raison qu'un de nos pieux historiens s'exprime en ces termes : « La Nouvelle-Angleterre ne doit jamais oublier qu'elle est une colonie religieuse et non une colonie de commerce. Elle porte écrite sur son front la profession d'une doctrine pure, d'un culte spirituel et d'une discipline évangélique.[2] »

S'il est vrai que les colons de la Nouvelle-Angleterre ont été « la portion la plus pauvre du peuple

[1] *Prince's Christian History; Emmerson's History of the First Church.*

[2] Prince, *Christ. hist.*, p. 66.

de Dieu dans le monde entier, » et qu'ils ont eu en partage le moins riche territoire des États-Unis, il n'en est que plus frappant de voir comment leur industrie et leurs mâles vertus multiplièrent leurs ressources et métamorphosèrent ces ingrates collines en un délicieux jardin. Malgré les obstacles que leur opposa la jalousie de la Métropole, leur commerce et leurs manufactures firent de continuels progrès, et leur population a fini par couvrir une grande partie des vastes territoires compris dans la charte de leur fondation.

Qu'on tourne en ridicule, tant qu'on voudra, les « pères de la Nouvelle-Angleterre, » les rires de l'ignorance et des préjugés n'ôtent à personne ses vrais mérites. Je ne prétends pas que leurs actes aient tous été marqués au coin d'une parfaite sagesse. Ils mirent à quelques-unes de leurs lois une rigidité déraisonnable et injuste ; ils en eurent même de ridicules, j'en conviens.[1] Ils fondèrent certains usages sur des vues erronées de la propriété. L'on n'essaiera pas non plus de nier qu'ils n'aient été intolérants en-

[1] Il y a beaucoup de personnes qui, dans leur ignorance ou par de tristes préventions, ont publié sur les puritains de la Nouvelle-Angleterre bien des mensonges, ou pour le moins bien des exagérations. C'est ainsi qu'on a vu des voyageurs européens transcrire dans leur journal certains échantillons de ce qu'ils appellent « le Code bleu du Connecticut, » extraits que de candides lecteurs ont tenus comme parfaitement authentiques. Or, il se trouve que la plupart de ces lois prétendues n'ont jamais existé. C'est une fabrication manifeste, comme l'a démontré le professeur Kinsby, dans un discours de Jubilé prononcé à New-Haven il y a peu d'années.

vers ceux qui ne partageaient pas leurs convictions religieuses. Ils persécutaient les quakers, les baptistes, et ils avaient en horreur les catholiques romains. Mais tout ceci résultait des erreurs alors presque universelles sur les droits de la conscience et sur ceux du gouvernement civil en matière religieuse. Cependant, il nous est permis de dire que, sur ce point même, la Nouvelle-Angleterre fut en avant de la plupart des autres peuples.

Pour ce qui est du traitement qu'ils firent aux tribus indigènes, il faut avouer aussi qu'en voulant mal à propos leur appliquer la législation de Moïse, ils prirent à leur égard des mesures cruelles et iniques. C'est ainsi, par exemple, qu'ils réduisaient en esclavage les Indiens que la guerre faisait tomber entre leurs mains; sans parler des torts graves dont quelques individus se rendirent coupables envers eux. Je ne pense pas, néanmoins, que, depuis le commencement du monde, aucune nation civilisée ait colonisé des contrées barbares en traitant moins mal leurs habitants. En général, partout où nos colons trouvèrent des Indiens, ils achetèrent d'eux la portion de territoire qu'ils voulaient occuper. Il n'y a d'exception que pour les conquêtes fruit de la guerre, et ce furent des cas assez rares. On ne saurait dire non plus qu'ils soient demeurés indifférents aux intérêts spirituels de ces pauvres peuples. Je montrerai plus tard qu'ils firent, à cet égard, beaucoup plus que les autres colonies américaines, et j'expliquerai d'où vient qu'ils ne firent pas davantage.

Rapprochons, en terminant, les traits généraux du caractère religieux des fondateurs de la Nouvelle-Angleterre. Plus tard nous ferons connaître en détail leur économie ecclésiastique.

Remarquons d'abord qu'ils étaient animés d'un grand amour pour la Bible, ou plutôt que la Bible était leur tout. Non contents d'y puiser leurs principes religieux, ils en déduisaient leurs lois civiles. En toutes choses, ils se référaient « à la loi et au témoignage. » S'ils n'entendirent pas toujours les Ecritures le mieux possible, il n'en est pas moins vrai que nul peuple ne les respecta davantage et n'en fit l'étude avec plus de soin. C'est à eux que le mot célèbre de Chillingworth s'applique dans toute sa vérité : La Bible est la religion des protestants.

En conséquence, la foi des fondateurs de la Nouvelle-Angleterre était amie des lumières : ils mettaient un très-haut prix à l'instruction. Beaucoup de leurs pasteurs surtout furent des hommes d'un esprit fort cultivé. Ils avaient fait leurs études aux universités d'Oxford et de Cambridge, et quelques-uns apportèrent avec eux une réputation européenne. Parmi ces hommes d'élite, je citerai, outre Cotton, Wilson et Hooker dont j'ai déjà parlé, un Dunster et un Chauncey qui furent l'un et l'autre présidents ou directeurs du collége de Cambridge, et je ne saurais oublier les Thatcher, les Whiting, les Sherman, les Elliot. Tous entendaient à fond la théologie, lisant également bien l'hébreu, le grec et le latin. Quelques-uns étaient versés dans les mathématiques, tels que Sherman et Wa-

tertown. Ils s'honoraient de l'amitié de Baxter, de Howe, de Selden, de l'illustre Milton, ces flambeaux du puritanisme en Angleterre, et ils entretenaient avec eux une correspondance suivie. Ils prouvèrent d'ailleurs l'intérêt qu'ils portaient à l'instruction, en établissant des écoles et des académies. Huit ans après la fondation de la colonie du Massachusets, ils érigèrent à grands frais l'université de Harward, à Cambridge, près de Boston. Ce fut là que, durant soixante ans, les hommes les plus éminents de la Nouvelle-Angleterre firent leurs études.

Ils sentaient après cela que le christianisme est le plus grand bien dont l'humanité puisse jouir. Entrevoyant, semble-t-il, l'aurore du règne universel du Messie, ils gagnèrent le Nouveau-Monde avec la double espérance d'étendre le royaume de Christ par la conversion des tribus païennes et de fonder pour leurs enfants un empire où l'Evangile exercerait son glorieux pouvoir. Convaincus par leur expérience que, dans l'ancien monde, la vérité était en quelque sorte à la chaîne, ils soupirèrent après des contrées où ils pussent servir Dieu selon sa Parole. A cet effet ils se dévouèrent aux fatigues et aux souffrances du désert. Pauvres si l'on veut, quand on les compare à d'autres, ils appartenaient la plupart toutefois à de bonnes familles auprès desquelles ils eussent pu vivre à l'aise. Ainsi, dévouement à Dieu, esprit de renoncement et de sacrifice, c'est encore ce qui caractérisait leur religion.

La foi des colons s'associait d'ailleurs à un noble

patriotisme. Quelques-uns d'entre eux avaient été longtemps bannis d'Angleterre; d'autres n'avaient eu, dans la mère-patrie, qu'une marâtre. L'Angleterre ne cessa néanmoins d'être pour eux une terre chérie. Leur cri de départ ne fut point : Adieu Babylone! adieu Rome! mais, Adieu chère Angleterre![1] Bien que traités avec mépris par Jacques Ier et par son fils, ils ne parlaient que de leur désir d'étendre les domaines de Leurs Majestés. Les colons de Plymouth, on s'en souvient, quittèrent la Hollande de peur que leurs enfants ne cessassent d'être anglais. Malgré tout ce que leur avait fait souffrir le haut clergé de l'Eglise établie, rien ne put éteindre l'amour qu'ils portaient à cette Eglise et au grand nombre d'enfants de Dieu qui demeuraient dans sa communion.

Enfin, et nonobstant les apparences contraires, l'on doit admettre que leur religion ne pouvait qu'être favorable à la liberté de conscience. Par défaut de lumières, ils ne surent pas d'entrée mettre leurs lois et leurs institutions en rapport avec les principes; mais l'esprit de leur religion, qui les avait pour ainsi dire constitués en Angleterre les défenseurs des droits du peuple contre la domination cumulée du trône et de l'autel, devait les amener tôt ou tard à reconnaître dans toute leur étendue les droits de la conscience.

Non, les pères de la Nouvelle-Angleterre ne furent pas des individus sans valeur, soit que nous les consi-

[1] Voyez *Mather's Magnalia*, b. III, c. I, s. 12.

dérions eux-mêmes ou que nous nous rappelions les noms des serviteurs de Dieu avec lesquels ils firent cause commune en Angleterre. Car, à ceux que nous avons cités, on pourrait ajouter les Lightfoot, les Gale, les Bunyan, les Bate, les Charnock, les Flavel, et tant d'autres moins connus qui se trouvèrent parmi les deux mille que la restauration priva de leurs chaires dans l'Eglise nationale.

Tels furent les hommes qui fondèrent les colonies de la Nouvelle-Angleterre, et dont, à la sixième génération, l'esprit survit en bonne mesure dans leurs descendants. A l'exception de quelques milliers d'Irlandais et d'Allemands arrivés naguère à Boston et autres villes du littoral, à l'exception encore des fils des huguenots qui s'établirent jadis dans ces provinces, elles sont entièrement occupées par les descendants des puritains anglais qui en furent les premiers colons. Mais, pour avoir le chiffre total de leur postérité en Amérique, il faut sortir de ces limites. Outre les deux millions et un quart d'individus qui, en 1840, composaient la population des six Etats de la Nouvelle-Angleterre, on estime au moins à pareil nombre ceux qui, en divers temps, passèrent à New-York, puis dans les parties septentrionales de l'Ohio, de l'Indiana, de l'Illinois et sur tous les points du Michigan et du Wisconsin, sans parler de ceux qui vivent épars dans le reste de l'Union. Or, partout, les fils des puritains portent avec eux la religion de leurs pères, et partout leur présence est un bienfait.

Qu'elle fut donc belle la mission des fondateurs de

la Nouvelle-Angleterre ! comme ils l'ont glorieusement remplie ! et de quels riches résultats le Seigneur ne l'a-t-il pas couronnée !

CHAPITRE V.

CARACTÈRE RELIGIEUX DES PREMIERS COLONS.

Fondateurs des Etats du Sud.

Les colons du sud, je l'ai déjà remarqué, se présentent sous un aspect tout autre. Si l'on peut dire que le nord fut essentiellement colonisé par des hommes de race anglo-saxonne, avec leurs mœurs simples, leurs institutions républicaines et leur amour de la liberté, le sud le fut par la race normande, à l'esprit et aux coutumes aristocratiques. Le temps, au lieu d'effacer cette différence d'origine, n'a fait que la marquer toujours plus, à raison de l'esclavage, ce fléau qui ne fut jamais dans le nord ce qu'il est dans le sud, et dont l'influence se fait si tristement sentir sur le caractère et les mœurs des Etats où il règne encore.

On blâme quelquefois la Nouvelle-Angleterre d'avoir fini par se soulever contre un trône d'où il était descendu sur elle tant de haine et de mépris ; mais on ne doit pas trouver moins étrange l'attachement exagéré

que le sud conserva pour des monarques si indignes de respect et totalement incapables d'apprécier le dévouement de leurs sujets. La Nouvelle-Angleterre fut donc l'asile des puritains à « têtes rondes, » et le sud servit de refuge aux « cavaliers, » lorque le trône et l'autel tombèrent à la fois. Et si la religion du nord eut quelque chose de strict, de sérieux, de morose même, se refusant, au dire de ses ennemis, les plaisirs les plus innocents; celle du sud fut la religion de la cour et des gens à la mode, une religion qui n'exigeait pas une bien forte résistance contre « la convoitise de la chair, la convoitise des yeux et » l'orgueil de la vie. »

Nous ne pousserons pas plus loin un parallèle qui n'est juste que dans sa généralité. On n'en inférera pas, assurément, que la vraie foi se fût toute recueillie vers le nord. Je n'ai voulu que donner une idée sommaire de l'esprit différent qui animait les colonies, et je laisse grande marge aux exceptions.

De tous les établissements du sud, les plus anciens sont ceux de la Virginie. Celle-ci fut pour le midi ce que le Massachusets devint pour le nord, mère en quelque sorte et princesse. Ce n'est pas que les autres colonies soient précisément sorties d'elle ; mais par les avantages de sa position et par le nombre de ses partisans, non moins que par son développement intellectuel et par ses richesses, elle acquit de bonne heure la prépondérance dont elle jouit actuellement au sein de l'union.

L'histoire de la Virginie atteste que l'esprit reli-

gieux ne fut pas complètement étranger à sa fondation. La charte porte qu'on y célébrerait le culte selon le rite anglican, et lorsque, en 1619, elle eut sa première législature librement élue par le peuple, un acte de ce corps reconnut l'église épiscopale comme église officielle. L'année suivante, on érigea onze bourgs en paroisses avec cinq pasteurs, pour une population qui n'allait pas à trois mille âmes. En 1622, l'on fixa le traitement des pasteurs à quinze cents livres de tabac et treize barriques de blé, le tout estimé 200 livres sterling. Pour subvenir aux frais du culte, la loi exigeait de chaque colon âgé de seize ans, une redevance annuelle de dix livres de tabac et d'un boisseau de blé.

Il paraît que la Compagnie sous les auspices de laquelle la Virginie fut colonisée, avait un vrai désir d'utiliser cet établissement pour répandre la connaissance de l'Evangile chez les Indiens. Dès les premières années elle demandait au gouverneur et à l'assemblée « d'employer tous les moyens possibles pour attirer les naturels à la civilisation, à l'amour de Dieu et à la vraie religion. » Elle voulait que les colons employassent les Indiens comme ouvriers, afin qu'ils devinssent plus tard « les instruments de la conversion tant désirée de leurs tribus. » Elle exigeait encore que « chaque ville, bourg et village se procurât, par des voies légitimes, un certain nombre d'enfants indiens pour leur apprendre à lire, en sorte qu'on pût mettre les plus capables dans les colléges qu'on érigerait dès que les finances de la société le permettraient, ne dou-

tant pas que ces louables efforts n'attirassent sur la colonie la bénédiction de Dieu et l'estime des honnêtes gens. »[1]

La Compagnie sentait donc vivement l'importance d'un bon système d'instruction publique. Ce fut sans doute à sa requête que le roi écrivit à tous les évêques d'Angleterre, pour qu'on fît des collectes en faveur d'un collége à fonder en Virginie. Il ne s'agissait d'abord que d'une école où « l'on formerait les enfants des païens à la vraie connaissance de Dieu. »[2] Déjà l'on avait recueilli 1500 livres et l'on avait choisi Henrico comme l'emplacement le plus favorable, lorsque la Compagnie elle-même résolut d'affecter dix mille acres de terre à cette « université, » qu'on destina dès ce moment aux fils des colons et non pas seulement aux Indiens. L'Angleterre mit un vif intérêt à l'entreprise. L'évêque de Londres y contribua par une souscription de 1000 livres sterling; un anonyme en offrit une de 500 livres dont l'emploi devait avoir pour objet exclusif les naturels du pays. Les Virginiens eux-mêmes ne demeurèrent pas inactifs. Le ministre de Henrico, le révérend Bargave, donna sa bibliothèque, et les habitants du lieu recueillirent dans leur sein 1500 livres de souscriptions pour un hôtel propre à recevoir les étrangers et les visiteurs.[3] On se proposait enfin d'instituer dans la ville Saint-

[1] *Burk's History of Virginia,* p. 225, 226.

[2] *Hazzard's State Papers,* 51.

[3] *Holme's Annals,* p. 173.

Charles une école préparatoire qu'on voulait appeler Ecole des Indes-Orientales, en mémoire d'un capitaine de vaisseau qui, revenant des Indes, avait, de concert avec son équipage, offert le premier don pour cette école.

Mais ce grand projet reçut le coup de mort par le terrible massacre du 22 mars 1622. Dans l'espace d'une heure, trois cent quarante-sept individus, hommes, femmes et enfants, furent, en pleine paix, exterminés par les Indiens. Pendant quatre ans ils avaient mûri leur dessein, enrôlé dans leur complot trente de leurs tribus, et ils eussent certainement extirpé de leur sol tous les Anglais, sans la fidélité d'un Indien converti nommé Chanco. La guerre longue et désastreuse qui suivit cette catastrophe fit abandonner l'idée d'un collége indien.

Cependant la colonie ne cessait d'étendre ses rameaux le long des fleuves magnifiques qui, des Alleghanys, descendent dans la baie de Chesapeake; et à mesure aussi, la loi instituait de nouvelles paroisses. En 1722, il y en avait cinquante-quatre, répandues dans les vingt-neuf comtés de la Virginie. Leur grandeur territoriale dépendait essentiellement du nombre d'habitants qui, dans chaque district, payaient l'impôt du culte. Chacune d'elles possédait une église proprement bâtie en pierre, en bois ou en briques. Les plus étendues avaient en outre des oratoires; [1] en sorte qu'il ne s'y trouvait pas moins de soixante-dix édifices

[1] Ou « chapelles supplémentaires. » *Chapels of ease.* (*Trad.*)

consacrés au service de Dieu. A côté de l'église paroissiale on voyait la maison du pasteur, de laquelle dépendaient ordinairement deux cent cinquante acres de terrain et quelque peu de bétail. Au temps dont nous parlons, il n'y avait pas la moitié des paroisses qui fussent desservies par des ministres ; les fonctions du culte se faisaient dans les autres par des lecteurs laïques, ou par les ecclésiastiques les plus rapprochés. Mais quand la guerre de la révolution éclata, l'on comptait au moins cent ministres anglicans, dans les quatre-vingt-quinze paroisses de la Virginie.

Nous aurons à reparler de cette église nationale ; nous dirons l'influence qu'elle exerça sur les affaires religieuses et sur l'esprit même du clergé durant la période coloniale ; je dois cependant exprimer dès ce moment que, si la plupart des ministres de cette époque paraissent n'avoir guère possédé les qualités de leur état, il y en eut quelques-uns au contraire qui l'honorèrent par leurs vertus. Je citerai entre autres les révérends Robert Hunt et Alexandre Whitaker. Hunt accompagna les plus anciens colons, et prêcha le premier sermon anglais que le continent américain ait entendu. Par ses conseils judicieux et calmes, par l'exemple de sa conduite irréprochable et par la fidélité de son ministère, il rendit les plus importants services à la colonie naissante. Quant à Whitaker, c'est avec raison qu'on l'a nommé l'Apôtre de la Virginie. —Plus tard, nous trouvons le révérend James Blair, que ses travaux infatigables, en religion et en éducation, placent au premier rang parmi les bienfaiteurs

de l'Amérique. Il ne manqua pas non plus en Virginie de laïques zélés pour la cause du Seigneur. Tel fut ce Morgan dont les nobles efforts pour le maintien de la piété eurent de si grands succès et auquel on doit l'érection de plusieurs églises. — Enfin, si nous nous rapprochons de nos temps, la Virginie nous fournit un grand nombre d'hommes distingués, et dans la communion épiscopale, et dans presque toutes les autres communions chrétiennes.

Quant à l'intolérance, la législation de la Virginie égala celle du Massachusets, si même elle ne la surpassa. Il était ordonné, sous des peines sévères, de fréquenter le culte de la paroisse; la loi rendait même obligatoire la participation aux sacrements. Les dissidents, les quakers et les catholiques romains ne pouvaient former d'établissement dans la province. Tout individu d'origine non-chrétienne qui mettait les pieds dans la colonie se voyait réduit en servitude. Quelle révoltante barbarie, s'écrie-t-on avec justice! toutefois ces égarements mêmes des convictions religieuses de ce peuple attestent ce qu'elles avaient de vivacité et de profondeur. Comme quelqu'un l'a dit, « s'ils ne possédaient pas toute la sagesse du chrétien, l'on ne pouvait du moins leur refuser un grand zèle pour la religion. »

Le Maryland, nous l'avons déjà vu, d'abord partie intégrante de la Virginie, fut fondé par le lord Baltimore, pour servir de refuge aux catholiques persécutés. Lorsque, sous la conduite de Léonard Calvert, fils de ce seigneur, les premiers colons débarquèrent

dans une île du Potomac, en 1634, ils prirent possession du pays « au nom de leur Sauveur, » et non pas seulement « au nom de leur roi. » Ils donnèrent pour bases à leur édifice religieux et politique, la plus complète tolérance, et durant cinquante ans leur gouvernement demeura fidèle à ce principe élevé. Qu'on pense de leurs croyances tout ce qu'on voudra, qu'on s'étonne surtout d'un fait si contraire à la politique habituelle du romanisme; on ne saurait, néanmoins, contester à la colonie de lord Baltimore l'honneur d'avoir été la première société des temps modernes qui ait réalisé l'idée tout entière de la liberté religieuse. Chose d'autant plus admirable que c'était à une époque où les puritains de la Nouvelle-Angleterre avaient grand'peine à se tolérer mutuellement et encore plus à tolérer « les papistes ; » où les Virginiens, dans leur zèle aveugle, ressentaient une égale horreur pour les catholiques et pour les dissidents ; où, par le fait, nul état protestant n'estimait devoir la tolérance aux sectateurs de Rome, et réciproquement.

Proclamée dès le premier instant, la liberté religieuse le fut de nouveau en 1649, c'est-à-dire, lorsque, par la mort de Charles Ier, le gouvernement de l'Angleterre allait passer aux mains des adversaires du catholicisme les plus prononcés.[1] « Attendu que

[1] Ce n'est pas pour amoindrir la gloire de lord Baltimore et des siens; mais avouons que cette largeur de vue était, dans tous les cas, de fort bonne politique. O'Connel et les Irlandais qui, avec lui,

la contrainte exercée sur les consciences en matière de religion, » ainsi s'exprime le statut, « a manqué rarement de faire le mal des Etats qui l'ont exercée ; en vue de faciliter aux magistrats de cette province leur pénible tâche, et pour entretenir la charité mutuelle et la bienveillance entre les colons, nous déclarons que nul individu, homme ou femme, qui professera la foi en Jésus-Christ, ne sera troublé, molesté, ou seulement inquiété relativement à sa religion et au libre exercice qu'il en voudra faire. » Sous cette législation, les sectes protestantes s'accrurent au point que le pouvoir politique tomba complètement entre leurs mains. Avant même la guerre de la révolution, les épiscopaux, les presbytériens et les baptistes avaient fondé beaucoup d'églises dans le Maryland, terre classique de la plus précieuse des libertés.

La colonisation de la Caroline du Nord commença par quelques échappés de la Virginie qui s'établirent sur le bord des fleuves dont les eaux se jettent dans le détroit d'Albemarle, et parmi eux bon nombre de quakers fuyant devant l'intolérance des lois. C'était vers le milieu du dix-septième siècle. Bientôt se joi-

demandent la révocation de l'Union, sont comme contraints d'écrire sur leurs drapeaux la liberté de conscience. Le catholicisme romain, s'il est conséquent, ne peut l'admettre. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait jamais eu de vrais catholiques sincèrement amis de cette liberté. Nous devons croire que tel fut lord Baltimore. En attendant, c'est par la seule séparation de l'Eglise d'avec l'Etat qu'on ôte à l'église romaine, comme à toute autre église, le pouvoir de satisfaire son intolérance. (*Trad.*)

gnirent à ces premiers colons des puritains de la Nouvelle-Angleterre et des émigrants de la Barbade ; mais les dissidents virginiens y demeurèrent les plus nombreux. Pendant assez longtemps la religion ne parut guère exciter l'intérêt des colons. En 1672, William Edmunson et George Fox ayant visité leurs frères quakers sous les bosquets de pins d'Albemarle, n'y trouvèrent « qu'un peuple encore chétif. » Ils établirent des assemblées trimestrielles, selon l'usage de leur société, et fondèrent ainsi la première organisation religieuse qu'ait eue la colonie. Ce fut seulement en 1703 qu'on y vit un ministre de l'église épiscopale, et en 1705 qu'on y bâtit enfin une église.

Les hommes qui avaient obtenu de Charles II la propriété des deux Carolines, professaient un grand zèle pour la propagation de l'Evangile, mais ils ne firent quoi que ce soit dans ce but, bien que leur constitution portât que la profession du christianisme est indispensable au bien de l'état et à la liberté des citoyens. La vraie foi n'eut donc que fort peu d'obligations aux premiers colons, ou propriétaires. Si la population de la Caroline du Nord prit ensuite un caractère plus religieux, elle le dut en partie aux chrétiens qui y émigrèrent de France et d'Ecosse, et en partie aux puritains de la Nouvelle-Angleterre, qu'on y vit arriver en nombre toujours croissant.

En 1670, commença la colonisation de la Caroline du Sud, par le moyen d'émigrants que les propriétaires y firent transporter. Dès cette époque, la colonie ne cessa de s'accroître. On en représentait le climat comme

le plus beau du monde. Son soleil, presque aussi chaud que celui des tropiques, y entretenait, disait-on, un printemps perpétuel. Des bosquets d'orangers y remplaceraient bientôt le cèdre; les vers à soie y seraient nourris des mûriers qu'on transplantait du midi de la France, et l'on y récolterait les vins les plus exquis. La mer y apporta des Hollandais de New-York, aussi bien que des émigrants d'Angleterre. Le comte de Shaftesbury, enfermé dans la Tour de Londres en **1681**, demanda et obtint la permission de s'exiler à la Caroline.

L'émigration anglaise destinée à cette colonie ne se composa pas seulement de membres de l'Eglise nationale. Il y eut avec eux nombre de dissidents qui, dégoûtés de leur pays, enrichirent la province de leur intelligence, de leur industrie et de leur frugalité. Joseph Blake en particulier, frère du vaillant amiral de ce nom et héritier de ses biens, consacra sa fortune à transporter en Amérique ses frères persécutés; et c'est ainsi que les prises faites sur la Nouvelle-Espagne servirent à la Caroline du Sud. [1]

On voit donc ce qui forma pour ainsi dire la première couche de la population de cette portion des Etats-Unis. Il y eut là des colons d'origine très-diverse; mais plusieurs d'entre eux aimaient la vraie religion et leur nombre s'accrut en peu de temps.

La plus jeune des treize colonies primitives est celle de LA GÉORGIE. Sous la conduite du bon Oglethorpe,

[1] *Bancroft's History of the Unit. st.* II, 172, 173.

gentilhomme plein d'amour pour son roi et pour son église, et l'un des individus les plus remarquables du parti des « cavaliers, » une société très-mélangée vint fonder un établissement sur les bords du Savannah. C'étaient de pauvres débiteurs arrachés aux prisons de l'Angleterre, bizarrement accolés à de bons Moraves venus de Herrnhout, et à de braves montagnards écossais. C'est aussi vers la Géorgie que se dirigèrent les pas joyeux et rapides de ces deux admirables jeunes hommes, John et Charles Wesley, et ceux de l'éloquent Whitefield. Ils firent retentir des accents de leur vive piété les sombres forêts de pins qui s'étendent du Savannah à l'Altamaha. Ce fut dans la Géorgie enfin qu'on érigea la maison d'orphelins pour laquelle on dépensa tant de beaux discours, et en Angleterre, et en Amérique, sans qu'elle ait, hélas! rempli l'attente de son illustre fondateur.

En résumé, la religion ne fut pas le motif déterminant de ceux qui colonisèrent le Sud, comme elle l'avait été pour le Nord. Toutefois on aurait tort de dire qu'elle n'entra pour rien dans la fondation de ces colonies. Nous verrons ailleurs les services importants qu'elles rendirent au christianisme.

CHAPITRE VI.

CARACTÈRE RELIGIEUX DES PREMIERS COLONS.

Etat de New-York.

Pour dire maintenant quelques mots sur les Etats qui se trouvent entre la Nouvelle-Angleterre et les provinces du sud, nous avons à passer en revue les Etats de New-York, de New-Jersey, de Delaware et de Pensylvanie.

« C'est aux vives agitations du monde entier que New-York et les autres colonies doivent leur existence, » dit l'écrivain distingué que je cite souvent. [1] «La fortune de l'Amérique se ressentait de tous les événements importants de l'Europe. Qu'un des Etats de l'ancien monde eût des circonstances prospères, il cherchait à augmenter ses richesses par des plantations dans l'ouest. Une secte était-elle persécutée, elle fuyait au Nouveau-Monde. Les collisions qu'amena la réformation entre les dissidents anglais et la hiérarchie anglicane colonisèrent la Nouvelle-Angleterre. Cette même réformation, en émancipant les Provinces-Unies, amena des établissements européens sur les bords de l'Hudson. Et si la Hollande et l'Angleterre se partagent la gloire d'avoir fondé les premières colonies

[1] *Bancroft's Hist. of the Unit. st.* II, 256.

des Etats-Unis, elles se partagent aussi celle de leur avoir enseigné la liberté. Nos pères reçurent de l'Angleterre le principe du gouvernement représentatif, et de la Hollande celui du système fédératif. »

Ce furent donc, pour le répéter, les Hollandais qui découvrirent les fleuves de l'Hudson et du Connecticut, peut-être même le Delaware. En 1614, cinq ans après que Henri Hudson eut navigué sur le premier de ces fleuves, les Hollandais construisirent quelques huttes dans l'île de Manhattan, où l'on voit maintenant la ville de New-York.

Après quelques essais tentés par des négociants d'Amsterdam, la Compagnie hollandaise des Indes-Occidentales obtint, en 1621 le monopole du commerce sur toutes les côtes de l'Atlantique dont la Hollande réclamait la possession. Il ne paraît pas que la Compagnie se proposât la colonisation de ces contrées : tout ce qu'elle voulait, c'était de faire avec les indigènes le commerce des peaux et des fourrures. Mais au bout de peu d'années, les familles de ses facteurs s'étant beaucoup accrues, ce qui n'était d'abord qu'un comptoir prit l'aspect d'une colonie. La Nouvelle-Amsterdam, avec sa flotille hollandaise rangée le long de ses quais, promettait de devenir, tôt ou tard, une ville florissante. La colonie s'étendit de proche en proche jusqu'aux lieux appelés plus tard New-Jersey.

Malgré quelques différends au sujet des limites de leur territoire, il y avait alors harmonie parfaite entre les Hollandais et leurs voisins les puritains. En 1627, le gouverneur de la Nouvelle-Hollande, ou de la Nou-

velle-Belgique, comme on l'appelait quelquefois, fit à la colonie de Plymouth une visite de politesse et d'amitié. Il fut reçu « au son des trompettes, » disent les mémoires. On jeta les bases d'un traité de commerce et de bon voisinage. « Nos enfants, après nous, se souviendront toujours du bon accueil que nous avons reçu dans votre pays, et ils ne cesseront de faire des vœux pour votre prospérité ; » ainsi parlèrent les voyageurs.

Quoique cette colonie gagnât du terrain, elle ne faisait pas cependant les progrès qu'on eût pu espérer. Au lieu de la protéger et de l'encourager, la mère-patrie l'abandonnait à la merci d'une corporation commerciale dont les vues étaient assez étroites. On ne lui donna pas toujours des gouverneurs fort sages. L'indigne Kieft, par exemple, négligeant d'apaiser les Indiens irrités, laissa détruire par eux les colons de Staten-Island. Puis attaquant en pleine paix une tribu d'Algonquins, il en massacra de sang froid une grande partie. En sorte que, pendant deux années entières, de 1643 à 1645, les Hollandais se virent, par représailles, assaillis sur tous les points, et menacés d'une ruine totale. Des bords du Raritan à ceux du Connecticut, il ne resta pas une seule ferme intacte. On voyait les malheureux colons fuyant leurs habitations en flammes, et tous ceux qui en eurent les moyens regagnèrent la Hollande. Ce fut dans cette guerre que périt, avec toute sa famille moins un seul individu, la célèbre Anne Hutchinson, une des femmes les plus extraordinaires de son temps.

Mais ce ne fut pas la guerre seulement qui nuisit aux progrès de la colonie, on peut dire que ce fut aussi le manque d'institutions politiques un peu libérales, et l'obstination que la Compagnie des Indes mit à les refuser.

Les fondateurs de la Nouvelle-Hollande étaient des hommes d'un caractère hardi et entreprenant, dont le principal mobile fut, sans contredit, le désir de gagner de l'argent. Cela n'empêche pas qu'ils n'offrent de l'intérêt sous le point de vue religieux. Elevés dans l'église nationale hollandaise, ils apportèrent avec eux un attachement très-fort à ses doctrines, à son culte et à ses institutions. Les soins qu'exigeaient leurs entreprises commerciales ne les détournèrent point d'aviser de bonne heure à ce que l'Evangile leur fût prêché dans sa pureté. En 1619, ils erigèrent une église à la Nouvelle-Amsterdam, maintenant New-York, et ils eurent pour premier pasteur le révérend Everard Bogard. Ce fut à la même époque, si ce n'est auparavant, que s'organisa l'église d'Albany.

Jusqu'à l'an 1764, on ne se servait que du hollandais dans le culte public, c'est-à-dire, juste un siècle depuis que la colonie fut tombée au pouvoir des Anglais. Le nouveau gouvernement avait fait tout son possible pour que la langue anglaise dominât seule. Il ouvrit des écoles publiques où on l'enseignait. Puis était venu, en 1693, par la protection spéciale du gouverneur Fletcher, l'établissement de l'église épiscopale anglicane. Cela, joint aux efforts qu'on faisait d'ailleurs pour atteindre ce but, ne tarda pas à porter

ses fruits. Les jeunes colons commencèrent par demander que l'on fît usage de la langue anglaise dans une partie des services, ou qu'on bâtit de nouvelles églises pour ceux qui parlaient de préférence cette langue. Leur demande rencontra la plus vive opposition de la part de ceux qui craignaient qu'avec la langue maternelle ne disparussent aussi les bonnes vieilles doctrines, les liturgies et les catéchismes de leurs ancêtres. Enfin le révérend docteur Laidlie, ministre écossais fort distingué, membre d'une église presbytérienne en relation avec les Hollandais réformés, fut prié de se rendre à New-York pour y célébrer le service en anglais. C'était l'année 1764. Dès ce moment, la langue hollandaise disparut insensiblement, et c'est à peine si l'on en trouve maintenant quelques traces.

Au moment où la Nouvelle-Hollande devint une possession anglaise, sa population pouvait être de dix mille âmes, la moitié de celle de la Nouvelle-Angleterre à cette époque. Dès lors, sans doute, les émigrations de Hollande continuèrent d'avoir lieu, mais dans une si faible proportion, qu'il ne vaut pas la peine d'en parler. Du reste, tous ceux qui partaient des ports hollandais pour l'Amérique n'étaient pas des Hollandais. Les Provinces-Unies servaient d'asile aux protestants que l'intolérance chassait d'Angleterre, d'Ecosse, de France, d'Italie et d'Allemagne ; [1] et

[1] On n'a pas manqué de reprocher à la Hollande sa grande tolérance. Dans leur *Fille d'auberge*, Beaumont et Fletcher font dire à

de là, souvent ils s'embarquaient pour le Nouveau-Monde. Ce fut le cas, par exemple, de Robert Livingston, le père de cette famille nombreuse dont on rencontre des membres dans toute l'Union, mais qui honora surtout l'Etat de New-York. Il était fils du révérend John Livingston, ministre écossais, homme pieux et célèbre, qui, après avoir dévoué de longues et utiles années à sa patrie, fut jeté en Hollande par la persécution, et y passa le reste de ses jours en qualité de pasteur de l'église écossaise de Rotterdam.

Par diverses raisons, l'Evangile ne fit que tardivement quelques progrès parmi les colons hollandais de l'Amérique. Sans parler de ce que leurs premiers établissements eurent de précaire ensuite des fréquentes attaques des Indiens, leurs églises demeurèrent longtemps et sans nécessité sous la dépendance de la classe ou presbytère d'Amsterdam. Quoique ce corps fût animé du meilleur esprit, la distance où il était des colonies ne permettait pas qu'il leur donnât toujours pour conducteurs spirituels les hommes les plus propres aux circonstances. Et puis, leur développement religieux eût été bien plus rapide, si l'on eût introduit cinquante ans plus tôt la langue anglaise dans le culte public.

Malgré ces obstacles, l'Evangile ne laissa pas d'y

un de leurs personnages : « Je suis maître d'école, Monsieur, et je voudrais conférer avec vous sur l'érection de quatre nouvelles sectes à Amsterdam. » Et André Marwal, dans sa *Description de la Hollande*, prétend qu'il ne faut pas chercher à Rome l'église universelle (catholique), mais à Amsterdam.

être annoncé avec succès, déjà sous le gouvernement de la Hollande. Aussi les mœurs de ces communautés étaient-elles d'une pureté remarquable et l'éducation y fut-elle en honneur dans tous les rangs, surtout depuis qu'on eut adopté des formes de gouvernement plus républicaines. La Hollande y envoya des pasteurs très-fidèles, et plus tard on vit bon nombre de jeunes gens qui, se consacrant au saint ministère, allaient faire leurs études dans la métropole. Entre les premiers, je citerai le révérend Frelinghuysen qui arriva de Hollande en 1720, et s'établit à Raritan. Par ses talents et la solidité de ses doctrines, cet homme fut un grand bienfait pour la colonie naissante. Il laissa cinq fils, tous ministres, et deux filles qui épousèrent aussi des ecclésiastiques. Parmi les colons qui firent leurs études en Europe, je dois nommer le révérend J. H. Livingston, docteur en théologie, mort l'an 1825, après avoir été de longues années un des ecclésiastiques les plus distingués des Etats-Unis. Cet homme, qui semblait destiné à jouer un grand rôle dans l'histoire de l'Eglise, consacra sa vie tout entière à l'accomplissement des devoirs obscurs de sa charge pastorale; mais l'influence de ses travaux et de ses vertus ne s'en fera pas moins sentir longtemps au sein de l'église dont il fut l'ornement.

Les Hollandais ont, dans toute l'Amérique, une nombreuse postérité. On en trouve beaucoup dans les contrées nord et ouest de l'Etat de New-York; mais c'est surtout au sud de cet Etat et dans la partie orientale de New-Jersey, qu'ils forment le gros de la

population. Bien qu'on tourne quelquefois en ridicule leur simplicité, leur lenteur, leur attachement aux vieilles coutumes, on ne peut en général que rendre justice à leur piété et à leur moralité; c'est une des meilleures souches de la nation américaine. Il en est parmi eux qui ont pris rang au nombre de nos hommes d'état vraiment distingués. Ces fils d'une patrie qui donna le jour aux Grotius et aux Jean de Witt, ont fourni à notre république un président et deux vice-présidents.

Quelques-uns d'entre eux sont jusqu'à ce jour demeurés fidèles à l'église de leurs ancêtres; mais la plupart ont embrassé d'autres communions, et notamment celle de l'église épiscopale.

CHAPITRE VII.

CARACTÈRE RELIGIEUX DES PREMIERS COLONS.

Fondateurs de New-Jersey.

Des Hollandais de la Nouvelle-Amsterdam (New-York) furent les premiers Européens qui habitèrent le New-Jersey; et tout le temps de la domination des Provinces-Unies, ces établissements firent partie de la Nouvelle-Hollande. Ce fut à Bergen que la colonie

commença, mais bientôt il se fit des plantations à Hackensack, Passaïc et Raritan.

Cependant on doit à d'autres hommes encore la colonisation de New-Jersey. En 1664, une société de ces puritains anglais qui avaient fondé la Nouvelle-Angleterre, quitta l'extrémité orientale de Long-Island et s'établit à Elisabeth-Town. Ils n'étaient pas nombreux, car il s'y trouva seulement quatre maisons lorsque, l'année suivante, le gouverneur Philippe Carteret y arriva. Ce fut à peu près dans le même temps que d'autres colons, venus aussi de Long-Island et du Connecticut, fondèrent Woodbridge, Middleton et Shrewsbury. En 1667 et 1668, des émigrants de Brandon au Connecticut s'établirent à Newark.

Les colons de Newhaven avaient, en 1640, acheté des terres sur les deux rives du Delaware, et cinquante familles allèrent les occuper. Mais leurs établissements de commerce durent se dissoudre et la colonie se disperser, par la raison que les Hollandais réclamaient ce territoire. Peu de temps après, ces provinces ayant passé sous un autre gouvernement, des colons de la Nouvelle-Angleterre s'établirent à Cumberland et au cap May. Quant aux contrées plus à l'intérieur, elles furent conquises à la culture par la marche insensible des colons vers l'ouest. Il se joignit bien à eux un certain nombre d'émigrants écossais et irlandais, mais c'étaient tous des protestants, et la plupart des presbytériens.

Il faut rappeler ici que, l'an 1664, par donation de son frère Charles II, le duc d'York reçut en pleine

propriété toute la portion de l'Amérique cédée aux Anglais par la Hollande. La même année le duc d'York vendit à sir Georges Carteret et à lord Berkeley la portion de territoire à laquelle le premier imposa le nom de New-Jersey. Les nouveaux propriétaires désignèrent immédiatement un gouverneur et octroyèrent aux colons une législature tirée de leur sein. Ce corps devint aussitôt l'organe du mécontentement général. On se plaignait d'être obligé de payer aux Indiens le prix de leurs terres, puis d'avoir encore à s'acquitter d'une rente auprès des propriétaires de la colonie. Au bout de quelques années d'une lutte opiniâtre, lord Berkeley, fatigué de ces contestations, vendit à des quakers, en 1674, la moitié de New-Jersey, pour le prix de 1000 liv. sterling. Fenwick, leur représentant, quitta l'Angleterre l'année suivante, menant avec lui plusieurs familles de cette secte persécutée. Ils s'établirent à Salem, sur le Delaware. Dès ce moment, la compagnie quaker se mit à vendre des terres dans le New-Jersey occidental, et les colons accoururent à eux par centaines. En 1676, ils obtinrent de Carteret l'autorisation d'instituer un gouvernement selon leurs vues, et l'année d'après ils jetèrent les bases de leurs « concessions, » nom qu'ils donnèrent à l'acte constitutif de la colonie. Par cet acte, le pouvoir tout entier appartenait au peuple.

A dater de cette époque, on vit arriver dans cette partie du New-Jersey une foule de quakers anglais. Un grand conseil se tint sous les arbres de la forêt,

là où l'on voit maintenant la ville de Burlington, et les colons y achèrent des Indiens, par un titre en due forme, tout le territoire qu'ils voulaient occuper. « Vous êtes nos frères, » dirent à ces hommes de paix les sauvages à la peau cuivrée, « vous êtes nos frères, et nous vivrons en frères avec vous. Il y aura pour vous et pour nous large route. S'il arrive qu'un Anglais s'y endorme et qu'un Indien passe près de lui, il dira : C'est un Anglais; il dort : laissons-le tranquille. Cette route d'ailleurs sera unie. On n'y trouvera point de troncs d'arbre où se heurter les pieds. » Et les Sachems ont tenu parole.

En novembre 1681, Jennings, qui remplissait les fonctions de gouverneur de la part des propriétaires, convoqua la première législature quaker dont il ait jamais été fait mention. L'année suivante, ils obtinrent le droit de nommer leur magistrat suprême, et c'est ainsi que, complétant leur organisation politique, ils eurent un gouvernement à eux. L'année ensuite, Guillaume Penn et onze autres quakers achetèrent des héritiers Carteret le New-Jersey oriental. Dès ce moment l'émigration quaker s'étendit dans la province, mais non pas au point d'y changer le caractère général de la population. Celle-ci demeura essentiellement puritaine, dans les éléments combinés du presbytérianisme écossais, hollandais et anglais de la Nouvelle-Angleterre. Il en fut autrement du New-Jersey occidental. Un petit nombre d'églises de diverses communions s'y jetèrent çà et là comme des îles au sein des mers; mais tout le fond de la population se com-

posait de quakers, et il en est encore ainsi de nos jours.

Après environ douze années d'embarras, à dater de la révolution anglaise de 1688, les propriétaires des deux New-Jerseys, cédèrent tous leurs droits à la couronne. En conséquence, ces provinces, réunies en une seule, furent placées sous l'administration du gouvernement de New-York, tout en conservant leur législature particulière. On conçoit les débats et les mouvements politiques qui s'ensuivirent, et cependant la population de ces contrées ne cessa de s'accroître.

Il est, du reste, peu de provinces en Amérique qui aient été colonisées par des hommes plus religieux, plus intelligents et plus moraux. Nulle part les églises des Etats-Unis n'ont possédé des ministres plus capables et plus fidèles. C'est là que l'admirable David Brainerd consacra la fin d'une vie trop courte à prêcher l'Evangile aux Indiens. Ce fut aussi là que travailla le célèbre William Tennent, et ces autres serviteurs de Dieu dans la société desquels Whitefield eut tant de joie, et dont le ministère porta de si riches fruits. C'est là qu'ont eu lieu, surtout dans le New-Jersey oriental, ces effusions du Saint-Esprit que nous raconterons plus tard. Enfin, c'est au New-Jersey que fut érigé le quatrième des colléges américains, celui qu'on appelle communément Nassau-Hall, et qui a compté parmi ses présidents quelques-uns des plus grands théologiens de l'Amérique : Dickinson, Burr, le vieil Edward, Finley, Witherspoon, Smith, Green, etc. Je puis dire enfin qu'il n'est pas d'Etat en Amérique dont l'histoire démontre avec plus de clarté l'in-

fluence qu'exerce longtemps après elle une population bonne dès l'origine; en sorte que, malgré sa faiblesse relative, l'Etat de New-Jersey est un de ceux auxquels la nation américaine a le plus d'obligations.

CHAPITRE VIII.

CARACTÈRE RELIGIEUX DES PREMIERS COLONS.

Fondateurs du Delaware, ou Nouvelle-Suède.

Quoique de tous les Etats de l'Union le Delaware soit le plus faible en population et, après Rhode-Island, le plus petit en étendue, son histoire n'est pas sans intérêt.

Il formait, à le bien prendre, une portion intégrante du Maryland, et toutefois il ne se soumit jamais aux lois de la colonie fondée par le lord Baltimore. Assujetti pendant quelque temps aux quakers de Guillaume Penn, il s'émancipa juste au moment voulu pour prendre rang parmi les treize Etats primitifs qui acquirent si noblement leur indépendance.

Les Hollandais réclamant la possession de cette petite province qu'ils avaient découverte les premiers, ce fut en 1631 qu'une colonie venant du Texel, sous les ordres de Devries, s'établit près de l'endroit où est maintenant Lewestown, sur la rive sud de la baie. Ces

terrains avaient été achetés l'année auparavant par Godyn et ses associés. La colonie ne se composait que de trente personnes ; et, sur la fin de l'année suivante, en l'absence de Devries, les Indiens la détruisirent complètement. Toutefois, le fait que ce pays avait eu déjà ses colons, empêcha qu'on ne le comprît dans la concession faite au lord Baltimore. C'est ainsi que les émigrants qui arrivèrent dès lors, eurent l'avantage de former une province à part, et ensuite un Etat indépendant. Mais, avant que les Hollandais pussent reprendre ce territoire sur les Indiens, et de nouveau le coloniser, il devait tomber entre les mains d'un prince Scandinave.

Gustave-Adolphe, un des monarques les plus accomplis de nos temps modernes, et l'un des grands bienfaiteurs de l'humanité, sentit de bonne heure les avantages du commerce étranger et des colonies lointaines. En 1626, il créa une compagnie avec privilége exclusif de trafiquer au-delà du détroit de Gilbraltar et de fonder des établissements en Amérique. Elle reçut des fonds de tous les points de l'Europe ; et le roi lui-même s'engagea pour la somme de 400,000 dollars. Partout on provoqua l'émigration. Il s'agissait de contrées qui étaient un vrai paradis et où l'on ne pouvait manquer de trouver le bonheur. C'était d'ailleurs un refuge où serait en sûreté l'honneur des femmes et des filles de ceux que la guerre et l'intolérance obligeaient de prendre la fuite. Cette colonie devait être un bienfait pour tous, et en particulier pour le monde protestant... Sous ce dernier point

de vue, l'entreprise était digne d'un prince qui fut le vaillant champion de la réforme.

Mais Gustave-Adolphe ne vécut pas assez pour mener à bien son projet favori. La bataille de Lutzen (1632) vit tout à la fois tomber et triompher le chef de la ligue protestante, et peu de jours encore avant cette heure funeste, où, comme on l'a dit, « l'humanité remporta la plus belle de ses victoires et perdit le plus habile de ses défenseurs, » il recommandait aux peuples de l'Allemagne son dessein de colonisation, qu'il appelait le plus beau fleuron de sa couronne.

L'exécution des plans conçus par le monarque tomba entre les mains de son ministre Oxenstiern, l'homme d'état le plus habile de son temps. L'an 1638, des émigrants partirent de Suède, munis de provisions pour leur subsistance et de marchandises propres au commerce avec les Indiens. Ils avaient avec eux un ministre de la religion. A leur arrivée, ils achetèrent tout le territoire sur le Delaware, depuis son embouchure jusqu'à la chute où est maintenant la ville de Trenton; puis ils bâtirent le fort auquel ils donnèrent le nom de Christiana, en l'honneur de leur jeune reine. Les bonnes nouvelles qu'on eut d'eux en Europe inspirèrent naturellement aux paysans de la Suède et de la Finlande le vif désir d'échanger leurs stériles rochers contre le sol fertile des bords du Delaware. De nouvelles bandes d'émigrants suivirent les traces des premières, et elles eussent été bien plus nombreuses sans les difficultés du transport. Les planta-

tions s'étendirent par degrés jusqu'aux lieux où plus tard fut construite la ville de Philadelphie. Quelques milles au-dessous, on érigea un fortin qui devait servir à protéger les établissements suédois et où résida le gouverneur. Tout ce territoire fut appelé la Nouvelle-Suède, et le petit nombre de familles de la Nouvelle-Angleterre qui se trouvaient dans ses limites se soumirent au gouvernement suédois, ou transportèrent autre part leurs établissements.

Cependant les Hollandais n'abandonnaient pas leurs droits. Une expédition de six cents hommes, sous le commandement du fameux Pierre Stuyvesant, soumit entièrement la Nouvelle-Suède ; en sorte qu'au bout de dix-sept ans la couronne qu'avait portée Gustave-Adolphe ne posséda plus aucun pouvoir en Amérique. Le nombre des colons suédois allait au plus à sept cents. Au bout de quelques générations, leurs descendants se répandirent çà et là, confondant leur sang avec celui des autres nations. On estime que leur nombre total, relativement à celui de la population actuelle des Etats-Unis, est dans la proportion de 1 à 200.

Mais, si la colonie du Delaware offre un intérêt historique, elle n'en offre pas un moins grand sous le rapport essentiel qui nous occupe. Les colons se distinguèrent constamment par des manières aimables et paisibles. Ils se maintinrent dans les meilleurs termes avec les Indiens. Leur frugalité et leur active industrie sont bien connues. Malgré le manque d'écoles et la difficulté de se procurer des livres en leur

langue, ils mirent à l'éducation de leurs enfants le plus grand soin. Leur zèle se déploya surtout de la manière la plus louable dans les choses de Dieu. Attachés au luthéranisme comme leurs frères de Suède le sont encore de nos jours, ils conservèrent longtemps leur liturgie et leur discipline nationales, mais sans être empêchés par là d'entretenir avec les autres églises des relations fraternelles. Il existe encore aujourd'hui, dans la banlieue de Philadelphie, une église qui porte le nom d'église suédoise; mais celle-ci, avec deux ou trois autres, dans le Delaware et la Pensylvanie, appartiennent maintenant à la communion épiscopale protestante.

Depuis 1664, où le Delaware fut enlevé à la Hollande, il ne cessa de voir augmenter sa population. Elle se composa de Suédois, de Quakers, de colons de la Nouvelle-Angleterre, d'Ecossais, d'Irlandais et de quelques autres émigrants d'Europe. La religion y joua toujours un rôle important, et son influence y eût été bien plus heureuse, à coup sûr, si l'on n'y eût jamais connu l'esclavage. Cependant, quoique le Delaware soit encore au nombre des Etats que cette lèpre déshonore, c'est à peine s'il faut le mentionner sous ce rapport, vu le petit nombre d'esclaves qu'il renferme.

CHAPITRE IX.

CARACTÈRE RELIGIEUX DES PREMIERS COLONS.

Fondateurs de la Pensylvanie.

L'histoire de Guillaume Penn, ce quaker philosophe et législateur, est connue de tout le monde. Fils d'un amiral anglais, héritier d'une fortune considérable pour l'époque, accoutumé dès sa jeunesse aux manières de la haute société, élève de l'université d'Oxford, riche de connaissances acquises par de nombreux voyages, versé dans les lois de son pays, il semblait propre à une carrière bien différente de celle qu'il crut plus tard devoir choisir.

Il avait hérité de ses parents une profonde aversion pour le despotisme clérical. Pendant qu'il était à Oxford, il eut la hardiesse d'aller entendre George Fox, et cette incartade le fit chasser de l'université. C'est ce qui le conduisit en France, où il voulut étudier de près les doctrines et l'esprit des réformés. Il passa donc quelque temps à Saumur, siége principal de la science théologique, et il y suivit les cours de l'illustre et bienveillant Amyrault. De retour chez lui, il visita l'Irlande en 1666. Ce fut là qu'entendant Thomas Loe prêcher sur « la foi qui surmonte le monde, » il sentit aussitôt son cœur plein d'une sainte joie, et entra dans la voie d'abnégation où il ne cessa de marcher dès lors.

L'automne de la même année vit les portes d'une prison se fermer sur lui. « La religion fait mon crime et mon innocence, » dit-il au vice-roi ; « elle me jette dans les chaînes forgées par les hommes méchants, mais elle me rend un homme libre. » Lorsque, au terme de sa captivité, Penn dut retourner en Angleterre, il n'y eut pas de moqueries que ne lui fissent essuyer les amis de la cour dissolue du roi Charles. Chassé de la maison paternelle sans un sou, il ne trouva de compassion que dans le cœur de sa mère, c'est-à-dire, là où l'infortuné rencontre de la pitié, lorsque partout ailleurs on la lui refuse. Il dut à ses bontés d'échapper aux privations de la misère, pendant que la divine Providence le préparait aux belles fonctions de prédicateur de la paix devant les rois, les prêtres et les peuples.

Ainsi, la persécution fut comme le noviciat de la mission qu'il reçut en faveur des victimes de l'intolérance. Il pouvait dire avec vérité :

Haud ignarus mali, miseris succurrere disco.[1]

Pour tout dire en un mot, il appartenait à ce royaume où le bien ne se fait qu'au prix de la douleur.

La manière dont la Providence conduisit Guillaume Penn à fonder sa colonie est vraiment admirable. Son intérêt personnel vint, par une voie assez inattendue, se confondre avec les vues de sa charité. La couronne devait de fortes sommes à son père. Celui-ci, qui ne

[1] « Victime du malheur, je secours l'infortune. »

faisait pas grand fond sur sa créance, la lègue à son fils; et pour en obtenir le paiement, Penn fait entendre qu'il se contentera de quelques territoires dans le Nouveau-Monde. Cette ouverture est favorablement accueillie par Charles II, prince prodigue et débauché qui d'ailleurs avait été l'ami du père de notre quaker. Le 5 mars 1681, Penn obtient donc toute la contrée qui, du fleuve du Delaware et dans une largeur de cinq degrés vers l'ouest, s'étend entre le trente-neuvième et le quarante-deuxième degré de latitude nord. A l'exception d'un petit nombre de concessions faites précédemment par le duc de York, cette vaste enceinte devait former le domaine de Penn. Ainsi, tout ce qu'il restait du territoire réclamé par les Hollandais et qu'ils avaient été contraints de céder à l'Angleterre, devint non pas seulement l'asile, mais la propriété exclusive d'une secte qui avait essuyé à elle seule plus d'opprobres peut-être que toutes les autres sectes ensemble !

Du reste, ce ne fut pas aux seuls quakers de la Grande-Bretagne que Penn ouvrit un refuge. Comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire, et quelque incroyable que la chose paraisse, il n'en est pas moins vrai que « les amis » se voyaient persécutés dans la Nouvelle-Angleterre par ces mêmes hommes que la persécution avait chassés d'Europe. En 1656, douze quakers sont bannis du Massachusets, et quatre d'entre eux, ayant osé rentrer dans la colonie, y sont exécutés en 1669. Cette année même, la législature de Virginie fait une loi portant que « tout capitaine ou

patron de navire qui déposerait dans la colonie quelqu'un de ces individus connus sous le nom de quakers, paierait une amende de 100 livres sterling, et que tout quaker qu'on trouverait sur le territoire de la colonie serait emprisonné jusqu'à ce qu'il fournît caution pour son départ immédiat. Que s'il y reparaissait une troisième fois, il serait puni de mort. »[1]

Pour en revenir à Guillaume Penn, il quitta l'Angleterre en 1682, et atteignit ses vastes possessions le 27 octobre. Après avoir débarqué à Newcastle, il passe à Chester et, remontant en bateau le Delaware, il pousse jusqu'à l'endroit où se voit maintenant Philadelphie. Son premier soin fut d'acheter en bonne forme des Indiens tout le territoire nécessaire à ses plans. Cette transaction eut lieu dans un célèbre conseil tenu sous les branches d'un grand orme à Shakamaxon, au nord de Philadelphie. La simplicité des manières de l'Anglais, son évidente sincérité, les accents de son affection chrétienne, gagnèrent les cœurs des Algonquins. « Nous vivrons, » lui dirent-ils, « en parfaite intelligence avec William Penn, et avec ses enfants, et avec les enfants de ses enfants, aussi longtemps que dureront la lune et le soleil. »

L'année suivante, le colon philanthrope fonda sa ville entre le Delaware et le Schuylkill, et jeta les bases du gouvernement de la colonie. Il ne se pouvait pas de situation plus agréable que celle dont il fit choix pour cette cité que l'avenir devait rendre une des

[1] *Hening's Collection of the laws of Virginia.*

plus grandes et des plus belles de l'Amérique, et le berceau de l'indépendance nationale. Rien de plus libéral non plus que la constitution qu'il rédigea. Se bornant à réserver son *veto*, en qualité de propriétaire, et les droits de suprématie qui appartenaient à la couronne, il remit au peuple lui-même le soin de nommer les membres du conseil et de l'assemblée, les juges et tous les magistrats inférieurs.

Les premiers émigrants que reçut la Pensylvanie furent en général des quakers ; mais comme il y régnait la tolérance la plus illimitée, on vit arriver des hommes de toutes les croyances, et même des individus qui ne croyaient à rien. Il en résulta que ceux pour qui Penn avait surtout fondé sa colonie ne tardèrent pas d'y être en minorité. La bonne harmonie et la tranquillité publique n'en furent toutefois point troublées. Aucune loi de persécution ne souilla jamais cet heureux pays. L'on y respecta généralement les droits des Indiens, et le meilleur accord régna presque sans interruption entre eux et les habitants de la colonie.

Celle-ci s'étendit insensiblement à l'intérieur, et il ne fallut qu'un siècle pour lui faire atteindre ses limites occidentales. Il va sans dire qu'on vit aussi pendant ce temps s'accroître le nombre des salles où se réunissent les amis pour célébrer leur culte, tout comme celui des églises appartenant aux diverses communions chrétiennes.

Je ne m'arrêterai pas à faire l'éloge de la moralité bien connue des quakers. Penn fonda sa colonie sur

la Bible, et c'est à la religion de la Bible qu'elle dut incontestablement l'étonnante prospérité dont elle a joui.

Ici se termine ce que j'avais à dire sur les colonies primitives ; j'entends celles qui, par leurs établissements sur les côtes de l'Atlantique, donnèrent naissance à la nation, et posèrent les bases de ses institutions civiles et religieuses, ou, si l'on veut, celles qui eurent pour territoire colonial les pays concédés par les chartes royales. Ce fut, en quelque sorte, le fond du sol sur lequel de nouvelles couches de colonisation vinrent ensuite se superposer. Il me reste à parler des colonies plus récentes qui, réparties entre les premières, n'eurent pas de territoires déterminés. On verra l'influence considérable qu'elles exercèrent sur l'état religieux de l'ensemble, et comment elles furent le moyen dont Dieu se servit pour compléter ce qui, sous ce rapport, manquait à plusieurs des colonies primitives ou territoriales.

CHAPITRE X.

CARACTÈRE RELIGIEUX DES PREMIERS COLONS.

Emigrants du pays de Galles.

De 1648 à 1660, c'est-à-dire, sous la république, le pays de Galles comptait un grand nombre d'indivi-

dus fortement attachés au presbytérianisme. Après la restauration, plusieurs de ces presbytériens, pasteurs et troupeaux, cherchèrent en Amérique un abri contre la persécution. Bien que, d'abord, ils y vécussent assez dispersés, la prédilection qu'ils avaient naturellement pour leur idiome et pour leurs coutumes, leur fit chercher autant que possible les lieux où ils avaient la facilité de demeurer réunis; [1] en sorte que, à la fin du siècle, ils ne formaient pas moins de six communautés sur la rive gauche du Schuylkill.

Le succès de cette première émigration continua d'attirer en Amérique de nombreux Gallois, longtemps même après que la persécution eut cessé de les jeter loin de leurs montagnes et de leurs vallées. Au commencement même de notre siècle, il s'en établit une colonie dans les parties montueuses de la Pensylvanie, sur un vaste territoire qu'ils avaient préalablement acheté, et auquel il donnèrent le nom de Cambria, l'ancienne dénomination du pays de Galles. Leurs établissements occupent essentiellement un plateau qui se trouve au centre des Alleghanys. Ils ont pour principaux villages Armagh et Ebensburg; ce dernier est le siége de la justice du comté. Deux ou trois fidèles pasteurs vinrent d'Europe avec eux; et, si je ne me trompe, ils font encore à présent le service en langue gaëlique. Il existe outre cela dans l'Etat de New-York plusieurs congrégations baptistes du pays de Galles, et les divers Etats de l'Union comp-

[1] *Proud's History of Pensylvania*, vol. 1, p. 221.

tent vingt-cinq églises de Gallois appartenant au méthodisme calviniste.

Je manque des documents nécessaires pour déterminer le chiffre des émigrations successives du pays de Galles; il doit être assez élevé. Quoi qu'il en soit, je puis affirmer qu'elles nous ont rendu d'importants services au point de vue religieux. Le révérend M. Davies, sur lequel je donnerai plus tard quelques détails, cet homme qui fut probablement le plus éloquent prédicateur de son temps et qui est mort président du collége de New-Jersey, était, je crois, d'origine galloise. La famille des Morris, si nombreuse et si distinguée, de même que celle des Morgans, viennent du pays de Galles. J'en dis autant des Jones, des Griffiths et de quelques autres dont les noms ont eu du relief dans l'Etat et dans l'Eglise. J'ajoute que le fondateur de Rhode-Island, ce Roger Williams, dont j'ai déjà raconté l'histoire intéressante, était aussi Gallois de naissance.

CHAPITRE XI.

CARACTÈRE RELIGIEUX DES PREMIERS COLONS.

Emigrants d'Ecosse et d'Irlande.

Après les puritains d'Angleterre, il n'est pas douteux qu'on ne doive envisager ceux d'Ecosse comme

les chrétiens qui contribuèrent le plus à dessiner le caractère religieux des Etats-Unis. Il me semble assez convenable d'exposer brièvement les causes qui, à diverses reprises, poussèrent sur les rivages américains un si grand nombre d'enfants de la Calédonie. On n'en comprendra que mieux les dispositions religieuses qui devaient animer cette classe d'émigrants.

Appelé au trône d'Angleterre en 1603, Jacques Ier promit à ses Ecossais, avant de les quitter, qu'il ne cesserait d'aimer et de soutenir leur église. Mais il eut à peine mis les pieds sur le sol anglais, qu'il manifesta sans détours sa prédilection pour l'épiscopat et son aversion pour le presbytérianisme, à cause de ses tendances républicaines. Grâce aux flatteries et aux caresses du vieux Whitgift, de Bancroft et des autres évêques, il apprit bientôt à détester les presbytériens d'Ecosse, autant que les puritains d'Angleterre. Bien que sa prudence et sa timidité naturelles l'éloignassent des mesures violentes, il ne tarda pas à exprimer l'intention de changer les formes du gouvernement ecclésiastique de son royaume du nord; mais il n'exécuta pas ses desseins.

Il en fut autrement de son malheureux fils. Charles Ier résolut de risquer ce que son père, non moins despote que lui, n'eût cependant point osé. Il commença par ordonner la publication d'un livre de canons qui altéraient profondément la constitution de l'Eglise d'Écosse. Puis il fit composer une liturgie semblable à celle de l'église anglicane, mais que

Laud avait encore plus rapprochée du rituel romain; et il enjoignit aux ministres écossais de s'en servir, sous peine d'être suspendus de leur office. On conçoit la résistance ouverte qui s'en suivit, résistance à la fois religieuse et politique; car le roi Charles s'était arrogé sur l'église une autorité que la constitution écossaise lui refusait, et l'on ne pouvait lui reconnaître le droit d'imposer la liturgie anglicane, sans lui accorder celui de ramener plus tard la messe des papistes. L'insulte faite aux Ecossais excita la sympathie de l'Angleterre, et la lutte eut pour issue, comme le remarque Hallam, « le maintien de la liberté nationale par le renversement du trône. »

Mais Charles II se conduisit bien plus mal encore que son père. Lorsque celui-ci porta sa tête sur l'échafaud, Charles errait sans amis, en pays étrangers. Les Ecossais lui offrent de le reconnaître pour leur roi et de l'aider à reconquérir la couronne d'Angleterre, pourvu qu'il s'engage par serment à maintenir leur église avec sa forme presbytérienne. C'est ce qu'il n'hésite pas à promettre, et en arrivant chez eux il signe le *covenant*. Là-dessus, les Ecossais prennent les armes; ils sont battus par Cromwel, et Charles se voit pour la seconde fois chassé sur le continent. Lorsque, en 1660, la couronne fut replacée sur sa tête, il renouvela de son plein gré les promesses qu'il avait faites aux Ecossais et qu'il leur devait à si juste titre; mais à peine est-il sur le trône qu'il oublie ses serments. Il abolit en Ecosse le presbytérianisme et y rétablit l'épiscopat dans ses formes les plus repoussantes.

Par ordonnance royale, les évêques sont investis d'une autorité absolue, et une loi nouvelle défend, sous des peines sévères, de parler contre la suprématie ecclésiastique du roi et le gouvernement spirituel des évêques et des archevêques. Une haute commission, composée en partie de ces grands dignitaires de l'église, est revêtue d'un pouvoir inquisitorial, et l'on voit renaître des scènes d'intolérance et d'oppression dignes des plus mauvais jours de Rome. On chassa de leurs postes nombre de pasteurs savants et pieux et l'on contraignit le peuple d'accepter le ministère des hommes ignorants et immoraux qu'on leur donna pour successeurs. [1] La loi interdisait, sous peine de

[1] L'auteur n'entend point enfermer dans une même accusation tous les prélats et tous les pasteurs que ces coups d'état imposèrent à l'Ecosse. Il ne saurait oublier que parmi les premiers se trouvait un Robert Leighton, et parmi les seconds un Henry Scougall. Il est vrai que le noble caractère et la piété de Leighton ne purent pas longtemps sympathiser avec les principes et les mœurs de ses collègues, et qu'il finit par déposer sa charge; mais cela même lui mérite une mention à part, et la présence d'hommes tels que ces deux-là suffit en quelque sorte pour redonner dans l'opinion quelque valeur au corps entier dont ils firent partie, tout dégradé qu'il ait été. — L'auteur n'a pas davantage l'intention d'imputer à l'épiscopat les crimes des prélats et des hommes publics qui le protégèrent en Ecosse par de si horribles cruautés. Il n'a pas employé, pour flétrir leur conduite, des termes plus forts que ceux dont se sert l'histoire. On peut s'en convaincre en lisant Burnet, *Histoire de son temps*; Cook, *Histoire de l'Eglise d'Ecosse;* ou bien Hallam, *Histoire constitutionnelle d'Angleterre.* Voici quelques lignes extraites de ce dernier auteur:

« Il était possible que l'épiscopat fût d'institution apostolique; mais, pour soutenir cette institution, l'on avait incendié les maisons

mort, aux ministres destitués de prêcher l'Evangile en quelque lieu que ce fût. Il leur était loisible de prier chez eux, mais nul de leurs voisins ne pouvait se joindre à leur culte domestique. Une fois que l'un d'eux était dénoncé, l'on défendait à ses plus proches parents de lui fournir un asile, ou de lui tendre le moindre secours. Tout propriétaire foncier devait promettre que, ni lui, ni aucun des siens n'assisteraient à des «conventicules.» Les peines qu'on encourait en bravant ces lois, étaient la torture, l'amende, la prison, le bannissement et la mort. On plaçait dans les familles des garnissaires, qui y vivaient à discrétion. L'on chassait aux hommes en leur tirant dessus, et on les pendait à des arbres le long des routes.

Tel fut le terrible état de l'Ecosse durant environ trente années, et tout cela pour la contraindre à recevoir une forme de gouvernement ecclésiastique qui

et ravagé les champs; l'Evangile avait dû être prêché en plein air, et ses ministres s'étaient vus interrompus dans leurs prières : l'on avait massacré les maris sous les yeux de leurs femmes, déshonoré les jeunes filles, et bon nombre de personnes avaient péri par la main du bourreau, ou dans les prisons, dans l'exil et l'esclavage. L'on avait attaché des femmes à des poteaux sur le bord de la mer, pour que la marée vînt les y engloutir; on en avait mis quelques-unes à la torture, et elles étaient sorties de là toutes mutilées : c'était une religion de sang, qu'il fallait être bien calme pour ne pas haïr et pour ne pas refuser des mains qui vous l'offraient. Car, après tout, il est plus certain que l'Etre Suprême abhorre la cruauté et la persécution, qu'il ne l'est que les évêques doivent avoir, de sa part, autorité sur le simple prêtre.» *Hist. constit.* vol. III, 442.

répugnait à la conscience des fidèles. Peut-on s'étonner que les presbytériens écossais de cette époque détestassent l'épiscopat, non pas comme l'occasion seulement, mais comme la vraie cause de leurs maux ! Pour eux il s'identifiait avec l'impiété, le despotisme et la superstition, tandis qu'ils aimaient leurs presbytères, comme on aime l'indépendance et la vérité. Ajoutez à cela que le parlement écossais était constitué de telle sorte, qu'il ne représentait que très-imparfaitement la nation, et qu'il ne fallait pas attendre de lui la défense des droits du peuple. Tout l'espoir des opprimés eût été dans l'Assemblée générale, ou synode de leur église, mais on l'avait supprimée, et cette suppression leur avait été plus sensible que si on leur eût ravi leur parlement. En de telles circonstances, il n'est certes pas étonnant que le peuple le plus soumis ait enfin tâché de secouer l'oppression. Mais toutes les tentatives de révolte ne servirent qu'à sacrifier quelques nobles vies, jusqu'à ce que, par la révolution, si douce et si complète tout à la fois, de 1688, les Stuarts furent définitivement chassés du trône, et que des jours meilleurs se levèrent sur les deux royaumes.

Comment se fait-il que, sous le poids d'une semblable oppression, les presbytériens écossais en masse n'aient pas abandonné leur pays ? C'est que la terre natale est toujours chère. Et puis, ils se flattaient sans cesse de voir une fin à leurs maux. Par exemple, lorsqu'une association de trente-six individus, tous hommes de condition, eut acheté dans la Caroline un ter-

ritoire fort étendu pour servir de refuge à leurs concitoyens persécutés, on ajourna le départ dans l'attente du résultat, si malheureux, de la conspiration de Russel et de Sydney. Il y eut toutefois bon nombre d'Ecossais qui émigrèrent en Amérique; d'autres en Irlande; et plusieurs de ces derniers ou leurs descendants cherchèrent plus tard du repos dans le Nouveau-Monde. L'émigration presbytérienne d'Ecosse et d'Irlande, commencée sous les règnes de Charles II et de Jacques II, continua par diverses causes jusqu'à la révolution américaine. Celle des catholiques date d'une époque plus récente; dans les temps dont nous nous occupons, elle fut trop peu considérable pour qu'on en tienne compte.

Quant aux lieux vers lesquels se dirigèrent ces presbytériens et qui ressentirent les heureux effets de leur influence morale, il faut remarquer d'abord que la Nouvelle-Angleterre ne devait pas avoir beaucoup d'attraits pour eux. Non-seulement ses meilleurs cantons étaient occupés, mais encore chacun de ses établissements possédait une église avec laquelle des presbytériens n'auraient guère marché de bon accord. [1] Cependant il y en eut quelques-uns qui, ayant choisi pour leur retraite cette portion de l'Amérique, y furent parfaitement accueillis. Suivant Cotton Matther,

[1] La plupart d'entre eux étaient aussi enthousiastes de leurs synodes et de leurs presbytères, que les anglicans l'étaent de leurs archevêques et de leurs évêques. Or, les colons de la Nouvelle-Angleterre se rattachaient au système des indépendants. (*Trad.*)

la Nouvelle-Angleterre aurait déjà reçu, avant 1640, quatre mille presbytériens. Mais venaient-ils d'Ecosse ou d'Irlande, et dans quelle proportion, c'est ce qu'on ne saurait déterminer. Plus tard cent familles de presbytériens irlandais, ayant avec elles leurs pasteurs, fondèrent Londonderry, dans le New-Hampshire, et s'y organisèrent selon leurs principes. Boston vit dans ses murs une église de cette dénomination, depuis 1729 jusqu'en 1786 qu'elle adopta la forme congrégationnelle. Il y eut encore quelques presbytériens qui s'établirent à Pelham et à Palmer.

Les émigrants presbytériens ne durent pas se sentir beaucoup plus attirés vers New-York. A la fin du XVIIe siècle, l'église épiscopale y devint l'église dominante, et ce n'était pas pour eux un gage de tolérance. Il en était cependant arrivé dans la province avant cette époque, et beaucoup d'Ecossais et d'Irlandais s'y établirent le siècle suivant, à mesure surtout que la révolution d'Amérique approchait. De la seule Ecosse, il arriva, l'an 1737, à New-York, quatre à cinq cents émigrants. Vingt ans ensuite, des colons écossais et irlandais s'établirent dans le comté d'Ulster, à Orange et à Albany.

En 1682, l'année même où Guillaume Penn partit pour l'Amérique, il acheta, de concert avec onze quakers, les droits des héritiers de lord Carteret. Ils s'associèrent douze autres individus, la plupart écossais, avec intention de provoquer l'émigration sur une grande échelle. Leurs plans réussirent on ne peut mieux. L'Ecosse et le nord de l'Irlande envoyèrent

un grand nombre d'émigrants dans le New-Jersey oriental où il n'y avait eu jusque-là que des colons de la Nouvelle-Hollande.[1] «Il est à noter, dit Bancroft, que ces presbytériens écossais, gens si remarquables par leur moralité, par leur instruction et par leur courage, comme par leur amour pour la liberté et leur enthousiasme religieux, arrivèrent en si grand nombre, qu'ils donnèrent au New-Jersey une impulsion dont il se ressent encore après cent cinquante ans.»[2] Plusieurs de ces émigrants étaient assez riches pour avoir pu amener avec eux jusqu'à des familles entières de pauvres ouvriers qu'ils placèrent dans leurs plantations. En parlant de la ville de Freehold, un des premiers établissements de New-Jersey, le révérend W. Tennent, qui fut longtemps pasteur de l'église presbytérienne de ce lieu, s'exprime en ces termes: « Après Dieu, c'est à quelques Ecossais qu'on doit l'existence de cette communauté et la prédication pure de l'Evangile dont on y jouit. Personne n'y prit plus de peine qu'un nommé Walter Ker, qui fut arrêté en 1685 et banni à perpétuité pour son attachement aux vérités divines telles que les professe l'église d'Ecosse. C'est ainsi que le diable et ses agents manquèrent totalement leur but; car assurément cet homme n'eût pas été aussi utile à la cause du Seigneur dans son pays natal qu'il le fut en ces lieux-ci. Il vit

[1] On appelait ainsi la colonie de New-York, alors New-Amsterdam. (*Trad.*)

[2] *Bancroft*, vol. II, p. 414.

encore, disait Tennent en 1744; et par la bonté divine il jouit d'une belle vieillesse, car il est dans sa quatre-vingt-huitième année. »[1]

Cependant c'était la Pensylvanie que la Providence destinait à recevoir, bien qu'à une époque postérieure, le plus grand nombre d'émigrants presbytériens d'Ecosse et d'Irlande, notamment de ces derniers. L'on dit qu'en 1729 il y arriva 6,000 Irlandais, et qu'au milieu du siècle on en comptait 12,000 de plus chaque année.[2] Ils s'établirent dans la partie orientale et dans les districts du centre, les seuls points qui ne fussent pas encore occupés par les blancs. Ils remplirent entre autres le comté de Cumberland.

De la Pensylvanie il s'en fit une émigration considérable vers le Maryland oriental, la Virginie centrale et dans les comtés occidentaux de la Caroline du Nord. D'une seule année mille familles, dit-on, quittèrent les anciens établissements pour la dernière de ces provinces. C'était en 1764. Leurs descendants y forment une population serrée, homogène, occupant tout l'ouest de l'Etat, et se distinguant par une moralité sévère et par leur attachement aux principes de leurs ancêtres. En 1749, cinq à six cents Ecossais s'établirent près de Fayette-ville, Caroline du Nord; d'autres les suivirent en 1754, et dès lors il n'y eut

[1] Le révérend William Tennent, cité par le docteur Hodge, dans son *Histoire constitutionnelle de l'Eglise presbytérienne des Etats-Unis*.

[2] Dans son *Histoire de la Pensylvanie*, Proud dit qu'à cette époque ils arrivaient par grandes troupes du nord de l'Irlande.

pas d'année que ce peuple robuste et industrieux n'y envoyât de nouveaux essaims. [1]

Outre les colons écossais et irlandais venant de la Pensylvanie, le Maryland en reçut directement d'Écosse et d'Irlande. Le colonel Ninian Beall, du comté de Fife, se trouvant compromis dans les troubles de sa patrie, s'enfuit d'abord à la Barbade. De cette île passant au Maryland, il acheta des possessions immenses, où deux cents de ses amis et de ses voisins le joignirent vers l'an 1690, et avec eux leur digne pasteur, le révérend Nathaniel Taylor.

En 1684, une petite colonie d'Ecossais persécutés s'établit dans la Caroline du Sud, sous la conduite de lord Cardross. En 1737, une multitude d'agriculteurs et d'ouvriers campagnards partirent d'Irlande pour cette province. Mais sans entrer dans plus de détails, disons seulement qu'il n'est pas d'Etat en Europe qui ait fourni à la Caroline du Sud autant de colons que l'Irlande presbytérienne.

Une partie de la colonisation de la Géorgie se fit aussi par les Ecossais et les Irlandais qui émigrèrent de la Pensylvanie, en traversant le Maryland, la Virginie et la Caroline du Nord, et s'échelonnant sur tous

[1] On assure que les colons qui s'établirent près de Fayette-ville, Caroline du Nord, étaient presque tous des montagnards écossais. Quelques vieux habitants y parlent encore la langue gaëlique, qui, si je ne me trompe, est toujours usitée dans le culte public d'un petit nombre de leurs églises. Le service, du reste, s'y fait exactement comme en Ecosse (Voyez *Hodge's Constitutional History, etc.*).

ces territoires. Il en vint aussi directement des montagnes de l'Ecosse.

De tout cela résulte que les presbytériens d'Ecosse et d'Irlande ont contribué pour leur grande part à former le caractère religieux des Etats-Unis, surtout dans les contrées du sud et du centre, puis dans les portions correspondantes de la vallée du Mississipi que ces Etats ont colonisées. Et comme ces émigrants n'étaient pas simplement des protestants, mais que c'étaient des gens décidément pieux, ils apportèrent à ces provinces la seule richesse qui leur manquât, la piété.

L'Amérique doit aux anciennes émigrations presbytériennes plusieurs de ses meilleurs citoyens et de ses plus fidèles ministres. Les Tennent, les Blair, les Allison étaient d'origine irlandaise; le docteur Witherspoon, un des hommes les plus éminents de son époque, et comme théologien et comme politique, le docteur Nisbet et beaucoup d'autres nous sont venus d'Ecosse.

Le fils d'un pauvre émigrant irlandais qui s'était établi dans la Caroline du Nord, a été président des Etats-Unis; c'est le général André Jackson; et le fils d'un émigrant scoto-irlandais qui habita d'abord la Pensylvanie, puis la Caroline du Sud, l'honorable John Calhoun, a été vice-président.

CHAPITRE XII.

CARACTÈRE RELIGIEUX DES PREMIERS COLONS.

Les huguenots français.

Ce fut, comme on le sait, sous le règne de François Ier que la réformation se fit jour en France, et l'on sait également la haine que lui porta ce monarque. Il ne put souffrir une religion qui place le pécheur en face de son Créateur et de son Juge sans médiateurs humains, et qui enlève à l'homme toute prétention à des mérites personnels. Et puis, il vit bien que le développement naturel des principes de Calvin tendait à mettre en question les droits du pouvoir despotique. Dans le vif intérêt qu'il portait au réveil littéraire de son temps, et par aversion pour la théologie scolastique de la Sorbonne, il prit d'abord la défense des pères de la réforme, hommes savants et amis des lettres, comme le monarque; mais il n'en fut pas moins, entre les princes, le premier qui ait puni de mort la foi protestante.

Ses successeurs ne l'imitèrent que trop. La persécution, quelquefois interrompue par les difficultés des affaires publiques, reprenait avec une nouvelle force dès que les circonstances le permettaient. C'est ainsi qu'on atteignit l'année 1598, où le roi Henri IV accorda l'édit de Nantes, édit qui était loin de recon-

naître aux protestants tous leurs droits, mais qui, du moins, s'exécuta fidèlement tant que régna ce prince.

Il n'en fut pas de même après sa mort. Sous le règne de son successeur immédiat, et pendant la première moitié de celui de Louis XIV, l'édit de Nantes ne fut guère qu'une trêve mal observée, jusqu'à ce qu'enfin s'exercèrent d'horribles persécutions dont nous ne retracerons pas le tableau. Il n'y eut pas de moyens qu'on n'employât pour empêcher les protestants de sortir de France, et pour les contraindre à abjurer leurs prétendues erreurs. Ceux qui purent s'enfuir trouvèrent un asile dans les divers pays protestants de l'Europe. Ils y portèrent leur industrie et leur piété. La ville de Londres vit un de ses faubourgs peuplé tout entier de protestants français, et il fut un moment où ils avaient six églises dans cette cité. Mais l'Europe ne fut pas seule à recevoir les réfugiés. Ils dirigèrent aussi leurs pas vers le cap de Bonne-Espérance et vers l'Amérique.

« Il n'est aucune de nos colonies, dit Bancroft, qui ne leur ait fait le meilleur accueil. Toutes les sympathies religieuses de la Nouvelle-Angleterre se réveillèrent en leur faveur. Plusieurs arrivèrent dans un état de complet dénûment, n'ayant pu sauver que leurs personnes; mais les villes du Massachusets se cotisèrent libéralement pour les entretenir, et leur fournirent des terrains à cultiver. Quelques-uns d'entre eux se rendirent à New-York. Cependant il fallait un climat plus chaud pour des exilés du Languedoc, et la Caroline du Sud devint la principale retraite des

huguenots. Ils étaient nombreux, car on avait eu beau punir de mort l'émigration, cinq cent mille protestants étaient sortis de France. Ces infortunés avaient mis encore plus d'art à ménager leur fuite, que les ministres de la tyrannie n'en mettaient à les garder. »

« Nous quittâmes de nuit notre demeure, » dit Judith, la jeune femme de Pierre Manigault, « laissant les soldats dans leur lit et leur abandonnant notre maison et tout ce qu'elle contenait. Pensant bien qu'on nous chercherait partout, nous nous tînmes cachés pendant dix jours à Romans, en Dauphiné, chez une bonne femme qui n'avait garde de nous trahir. Nous étant embarqués à Londres (où ils étaient arrivés en faisant un long circuit par l'Allemagne et la Hollande), nous eûmes toutes sortes de malheurs. La fièvre rouge se déclara sur le navire. Plusieurs des nôtres en moururent, et parmi eux notre vieille mère. Nous touchâmes les îles Bermudes, où le vaisseau qui nous portait fut saisi. Nous y dépensâmes tout notre argent, et ce fut à grand'peine que nous nous procurâmes le passage sur un autre navire. De nouvelles infortunes nous attendaient à la Caroline. Au bout de dix-huit mois, nous perdîmes notre frère aîné, qui finit par succomber à des fatigues si inaccoutumées. En sorte que, depuis notre départ de France, nous avions souffert tout ce qu'on peut souffrir. Je fus six mois sans goûter de pain, travaillant, d'ailleurs, comme une esclave ; et, durant trois ou quatre ans, je n'eus jamais de quoi satisfaire complètement la faim qui me dévorait. Et toutefois, » dit

cette femme, dans un esprit d'admirable résignation, « Dieu a fait de grandes choses à notre égard, en nous donnant la force de supporter ces épreuves. »

« Ce fragment de l'histoire d'une des nombreuses familles de calvinistes qui se réfugièrent dans la Caroline, peut nous aider à juger des autres. Echappés d'un pays où la profession de leur culte était punie de mort, où la prédication de leur foi s'expiait sur la roue, où l'on enlevait aux pères leurs enfants pour les dresser au papisme, ces fugitifs de la France, qui avaient les vertus des puritains anglais sans partager leurs vúes étroites, vinrent dans une contrée que la tolérance de Shaftesbury avait ouverte aux chrétiens de toutes les communions.[1] Ils y obtinrent des terres, et bientôt ils y eurent eux-mêmes des fermiers. C'est là qu'ils purent sans crainte célébrer leur culte au milieu des forêts, et mêler la voix de leurs psaumes au souffle des vents qui couraient au travers des grands chênes. Leur église était à Charleston. Ils s'y rendaient chaque dimanche de tous les points de leurs plantations éparses sur les rives du Cooper. On les voyait, profitant de la marée, arriver en famille sur de légers canots, dans un silence religieux qu'interrompaient le seul bruit des rames et le mouvement

[1] La Constitution que Locke avait rédigée pour la Caroline, et à laquelle Bancroft fait allusion, ne proclamait pas l'égalité des droits, mais simplement la tolérance. Il est vrai qu'elle s'étendait « aux Juifs, aux païens et aux dissidents, » aux « hommes, en un mot, de toutes religions; » mais l'église épiscopale n'en était pas moins l'église établie par la loi.

du village florissant que mouillait le confluent des deux fleuves.

» D'autres réfugiés s'établirent sur la rive sud du Santee, dans un pays devenu renommé par son aisance et par les mœurs polies de ses habitants.

» Partout, aux Etats-Unis, l'on a des monuments de l'émigration française. Lorsqu'éclata la lutte de l'Amérique pour son indépendance, le fils de Judith Manigault mit au service du pays qui avait adopté sa mère, la grande fortune qu'il y avait acquise. C'est aussi le fils d'un huguenot qui dota le pays de la salle où les orateurs de la Nouvelle-Angleterre, réunis à Boston, firent entendre les premiers accents de la liberté américaine. Lorsqu'on stipulait le traité de Paris par lequel nous fûmes mis au rang des nations, le petit-fils d'un réfugié français, instruit dès son enfance de tout ce que ses ancêtres avaient souffert, ne laissa pas endormir sa juste méfiance, et, par sa puissante intervention, l'on porta jusqu'au Mississipi les frontières de la république. Dans l'Etat qui est à notre frontière septentrionale, le nom du plus ancien collége rappelle la sage libéralité d'un descendant de huguenots. Les enfants des calvinistes de France ont, certes, raison d'avoir en grand honneur la mémoire de leurs pères ! »[1]

L'émigration des Huguenots en Amérique est un des faits les plus intéressants de son histoire. Mais elle commença plus tôt et fut plus considérable qu'on

[1] *Bancroft's History*, etc., II, 180-183.

ne le pense généralement. Même avant le massacre de la Saint-Barthélemy, quelques hommes marquants dans le protestantisme proposèrent l'établissement d'une colonie et d'une mission dans le Brésil. Nul protestant n'avait encore songé aux païens. L'amiral de Coligny saisit avec chaleur cette idée. Calvin l'appuya de toute son influence. Il désigna, pour accompagner les émigrants, trois excellents ministres qui avaient fait leurs études à Genève sous ses yeux. L'expédition mit à la voile en 1556, mais elle finit misérablement. Le commandant étant rentré dans l'église romaine et ayant fait mourir les trois ministres, regagna la France en abandonnant aux épées des Portugais le reste de la colonie.[1] Sans se laisser décourager par ce désastre, le bon amiral fit deux nouvelles tentatives de colonisation, l'une dans la Caroline du Sud, et l'autre dans la Floride; mais elles n'eurent pas un meilleur succès que la précédente. Il semblait que le temps n'était pas encore venu d'instituer des colonies chrétiennes. Ni la religion, ni la persécution n'y avaient suffisamment préparé les esprits.

[1] Aussi, quelques années après, le Gascon de Gourgues, exerçant sur eux de terribles représailles, les pendait à des arbres, non loin du lieu où ils avaient fait mourir ses compatriotes, et il plaçait sur leurs cadavres cette inscription : « Non comme espagnols ou marins, mais comme traîtres, brigands et meurtriers. » Il faut dire que les Espagnols avaient massacré les huguenots, non parce qu'ils étaient français, mais parce qu'ils étaient luthériens. C'est ainsi qu'ils s'exprimaient.

Depuis le siége de La Rochelle jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, il se fit une émigration continuelle de protestants français dans les colonies anglaises de l'Amérique ; mais après le dernier de ces événements, elle prit une nouvelle activité, ce qu'attestent les actes publics des colonies. Ainsi l'an 1662, Jean Touton, docteur français, s'adresse au conseil général du Massachusets, tant en son nom qu'en celui d'autres protestants chassés de leur pays pour cause de religion, afin qu'on leur permette de vivre dans la colonie, ce qui leur est accordé sans difficulté.[1] En 1686, on fait don de onze mille acres de terre à une autre société de protestants français qui s'étaient réunis à Oxford, même colonie.[2] Cette année encore une église française se fonde à Boston, et dix ans après elle a pour pasteur le révérend M. Daillé. Un siècle plus tard, les réfugiés ayant cessé de parler la langue de leurs pères, et s'étant amalgamés aux autres communions, ce temple tomba entre les mains de quelques catholiques français.

En 1666, la législature de Maryland accorda la naturalisation aux protestants réfugiés de France; c'est ce que firent aussi la Virginie en 1671, les deux Carolines en 1696 et l'Etat de New-York en 1703.[3]

Cependant New-York servait depuis longtemps

[1] *Holme's American Annals.*

[2] Ibid.

[3] Si les huguenots demeurèrent longtemps dans la Caroline et à New-York avant d'obtenir la naturalisation, cela ne provint point de mauvais vouloir, ni de part, ni d'autre.

d'asile aux Huguenots. Même avant que la Hollande cédât cette province à l'Angleterre, nommément en 1656, les protestants français y étaient si nombreux que les actes de la colonie se publiaient en français et en anglais.[1] Smith, l'historien de cette province, nous dit qu'en 1706 ils formaient, après les Hollandais, la partie la plus considérable et la plus riche de la population de New-York. L'existence de l'église française qu'on y voit encore remonte à une époque fort reculée. C'est assez anciennement aussi qu'elle s'est rattachée à l'église épiscopale, et toutefois le service continue de s'y faire en français.

Ce furent exclusivement des réfugiés de La Rochelle qui fondèrent la ville de ce nom à seize milles au-dessus de New-York, sur la rivière de l'Est. Après la révolution d'Amérique, ils y parlaient encore communément la langue de leurs ancêtres. Le docteur Miller, professeur d'histoire ecclésiastique dans l'école de théologie de Princeton (New-Jersey), cite quelques traits intéressants sur les fondateurs de la Nouvelle-Rochelle. Les huguenots de cette contrée avaient, dit-il, leur église à New-York. Il fallait tout leur travail, avec celui de leurs femmes et de leurs enfants, pour tirer parti de leurs terres. Après donc qu'ils avaient poussé leurs travaux jusqu'au samedi soir, ils s'acheminaient de nuit et à pied vers la ville, et quand ils avaient assisté à deux services, ils regagnaient leurs demeures dans la nuit du dimanche, pour se re-

[1] *Bancroft*, II, 302.

mettre à l'ouvrage le lundi matin. Heureux de leur position, pourtant si pénible, ils ne cessaient d'écrire en France combien ils étaient reconnaissants des grâces que Dieu leur avait faites.[1]

En 1679, Charles II fit partir, sur deux vaisseaux et à ses frais, une troupe de huguenots destinés à la Caroline du Sud, afin d'y cultiver la vigne et l'olivier. Sous le règne de Jacques II, on ordonna des collectes en leur faveur. Le parlement leur vota d'une seule fois un secours de 15,000 livres sterling. L'an 1690, Guillaume III envoya dans la Virginie une colonie nombreuse de réfugiés, que suivirent neuf ans plus tard trois cents familles, puis deux cents et peu après cent autres. En 1782, il n'y eut pas moins de seize mille protestants étrangers qui s'établirent dans la Caroline du Sud; la plupart étaient français.

L'année 1733, Jean-Pierre Pury, de Neuchâtel, conduisit dans cette même province trois cent soixante-dix familles protestantes suisses, le gouvernement britannique leur ayant accordé 40,000 acres de terre et 4 livres sterling, pour chaque émigrant adulte.

Dans quelques-unes des provinces, la législature exempta les protestants français de concourir aux frais du culte établi par la loi. C'est ainsi qu'en 1700 la colonie de Virginie promulgua la loi suivante : « Attendu qu'un nombre considérable de réfugiés français étant arrivés dernièrement dans les colonies et

[1] *History of the Evangelical Churches of New-York.*

possessions de Sa Majesté, plusieurs d'entre eux se se sont établis au-dessous de la chute du fleuve Saint-James, dans l'endroit appelé les Villes de Monacan, etc., il est ordonné que cette localité soit érigée en paroisse et qu'elle soit franche de toute autre contribution paroissiale. »[1] L'on n'accorda cette exemption que pour sept ans; mais, à l'expiration de ce terme, on s'empressa de la renouveler.[2]

Partout où les huguenots étaient assez nombreux, ils conservèrent l'usage de la langue française dans le culte public, et ils eurent des églises pour eux seuls. Mais à la longue, et sauf une ou deux exceptions, toutes ces communautés se rattachèrent ou aux églises presbytériennes ou à l'église épiscopale. Ceci toutefois n'est qu'une donnée générale, car on trouve de leurs descendants au sein de toutes les communions et sur tous les points des Etats-Unis. Pour plusieurs d'entre eux ce fait s'explique aisément. Par exemple, ceux qui appartiennent à des églises réformées hollandaises, descendent de Français qui s'étaient d'abord réfugiés en Hollande. D'autres, qui avaient fait leur première halte en Ecosse ou en Angleterre, se sont naturellement trouvés membres des églises d'origine britannique. De ce nombre fut Divie Béthune, cet homme excellent dont les ancêtres étaient de Béthune, non loin de Calais.

[1] Ce qui supposerait que les réfugiés payaient la taxe comme les autres, mais qu'elle ne servait qu'à leur propre culte. (*Trad.*)

[2] *Holme's American Annals*, p. 432, 472, 492. *Henning's Statutes*, p. 201. *D. Hawk's Virginia*, p. 79.

En parcourant les registres des églises presbytériennes de Charleston, dans la Caroline du Sud, on y retrouve les noms huguenots de Dupré, Du Bosse, Quillin, Lanneau, Legaré, Rosamond, Dana, Cousac, Lequeux, Bores, Hamet, Rechon, Bize, Benoist, Berbant, Marchand, Mallard, Belville, Molyneux, Fabrique, Chevalier, Bayard, Sayre, de Sainte-Croix, Boudinot, Le Roy, Ogier, Janvier, Gillet, Purviance, Guiteau, Boyer, Simon, etc., etc.[1]

Plus de quarante ans après que l'émigration des huguenots eut commencé, c'est-à-dire, l'an 1701, la population des colonies américaines ne s'élevait qu'à environ deux cent mille âmes. Les protestants français devaient y entrer pour une grande part, et il en résulte que leur sang précieux coule dans les veines de bien des citoyens actuels de l'Amérique du Nord.[2] On sent d'ailleurs quel bienfait ce dut être pour les colonies que cette accession d'hommes distingués en général par une piété simple et franche, et dont la seule présence en Amérique attestait la foi vive et ferme. C'était surtout aux provinces méridionales que ces témoins de la vérité pouvaient rendre le plus de services, et c'est là précisément que les conduisit la Providence. D'un autre côté, leur transplantation en Amérique fut une bénédiction pour eux et pour leur postérité. C'est à celle-ci qu'appartiennent plusieurs des meilleures familles de New-York, du Maryland, de

[1] *Lang's Religion and Education in America*, p. 24.

[2] Ibid., p. 22, 23.

la Virginie, des Carolines et d'autres Etats encore. Il n'est pas toujours facile de les reconnaître à leurs noms, parce qu'on écrit maintenant la plupart d'entre eux suivant la manière dont ils se prononcent en anglais.

Des sept présidents qu'eut le congrès durant la guerre de la révolution, il n'y en eut pas moins de trois qui descendaient des huguenots, et tous trois étaient des hommes distingués : Jay, Laurens et Boudinot.

Je termine ce chapitre en citant les paroles d'un ecclésiastique marquant de l'église épiscopale des Etats-Unis : « Jamais hommes assurément ne reconnurent mieux l'hospitalité qui leur fut accordée..... Les noms des Français réfugiés paraissent avec distinction dans les grands corps de l'état, sur les siéges de nos tribunaux et dans la chaire sacrée. Personne en Amérique ne saurait rougir d'avoir parmi ses ancêtres quelqu'un de ces respectables huguenots ; car on en a fait plus d'une fois l'observation, et je la crois fondée, rien n'a été plus rare que de les voir figurer sur le banc des accusés, devant une cour de justice. »

CHAPITRE XIII.

CARACTÈRE RELIGIEUX DES PREMIERS COLONS.

Emigrants d'Allemagne.

Les Allemands commencèrent d'émigrer en Amérique dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Les premiers qui s'y rendirent sans doute, ce furent les victimes de la dévastation du Palatinat par les armées de Louis XIV, en 1674.

La persécution continuant ce que la guerre avait commencé, beaucoup d'Allemands émigrèrent aux colonies anglaises, et il est à noter que, jusqu'à la révolution des Etats-Unis, cette émigration se composa presque exclusivement de protestants.

En 1710, lorsque le colonel Hunter passa du gouvernement de la Virginie à celui de New-York, l'Angleterre fit partir avec lui près de deux mille sept cents Palatins, origine des communautés allemandes qu'on rencontre dans cet Etat, surtout à German-flats.

L'émigration des Allemands en Pensylvanie commença, dit-on, en 1682 ou 1683. Alors fut fondé Germantown près de Philadelphie. Depuis ce moment de nouveaux colons de cette race y arrivèrent en telle quantité, qu'en 1772 on évaluait le nombre de leurs

descendants au tiers de la population totale, estimée de 200 à 300 mille âmes. [1]

De la Pensylvanie ils se répandirent dans le Maryland et la Virginie. L'an 1713 fut marqué par un acte de bienveillance pareil à celui dont les réfugiés français avaient été précédemment les objets. Il paraît qu'une petite bande de colons allemands s'étaient établis au-dessous de la chute du Rappahannock, sur la branche méridionale du fleuve, dans le comté d'Essex. C'était à cette époque l'extrême frontière de la civilisation ; en sorte qu'il y avait tout à la fois humanité et bonne politique à leur donner de l'encouragement. Aussi les dispensa-t-on de toutes taxes paroissiales pendant sept ans. Ils formèrent la paroisse Saint-George avec un ministre de leur choix, et sous les conditions qu'ils fixèrent eux-mêmes. [2]

Il y eut par la suite beaucoup d'Allemands qui émigrèrent à la Caroline. L'an 1709, il en arriva plus de deux cents, et d'après le nom de Nouvelle-Berne qu'ils donnèrent à leur établissement, il est probable que ces colons venaient de la Suisse. [3] De 1720 à 1750, les nouveaux arrivants furent nombreux,[4] et l'an 1764, il en partit de Londres environ six cents d'une seule fois. [5] Quelques années après, un certain nombre de familles allemandes, ayant quitté le Maine, rejoigni-

[1] *Proud's History of Pensylvania.* II, 273.

[2] *D. Hawk's History of the Episcopal Church in Virginia*, p. 81.

[3] *William's History of North Caroline*, I, p. 184.

[4] *Ramsay's History of South Caroline*, I, p. 11.

[5] *Holme's American Annals*, II, p. 268.

rent leurs compatriotes à Londonderry, dans la Caroline du Sud ; mais, s'étant repentis de cette démarche, plusieurs retournèrent dans le Maine où se trouvent encore leurs descendants.

Enfin la Géorgie eut aussi des Allemands parmi ses premiers colons. Le colonel Oglethorpe en amena passablement avec lui, et la masse s'en accrut de temps en temps par de nouvelles recrues venant d'Europe.

Les Allemands qui émigrèrent en Amérique pendant l'ère coloniale étaient presque tous protestants. A leur arrivée, ils organisèrent deux communions ou églises, suivant les doctrines distinctives qui, dans leur pays même, les séparent en deux dénominations : les réformés ou calvinistes qui se rattachent à la forme presbytérienne, et l'église de la confession d'Augsbourg, ou les luthériens. Depuis qu'ils ont adopté la langue anglaise et qu'ils se sont d'ailleurs répandus par toute l'Amérique, ils se sont distribués entre les églises presbytériennes, épiscopales, méthodistes et baptistes.

Parmi les Germains qui s'établirent en Amérique, il vaut la peine de mentionner à part deux fragments peu considérables mais fort intéressants des anciennes églises slavonnes. Il fallait aussi, semble-t-il, que la branche de l'Eglise d'orient eût ses rejetons dans le Nouveau-Monde. Je veux parler des Frères-Unis, ou Moraves, comme on les appelle vulgairement, et de quelques membres des églises de Bohême. Ceux-là vinrent directement de Herrnhout, la mère commune

de cette confrérie qui, sous la direction de Zinzendorf, fit revivre les principes et les sentiments de l'ancien peuple morave. Les Bohémiens arrivèrent les uns après les autres, depuis la Hollande ; mais ces enfants de Jean Huss et de Jérôme de Prague n'organisèrent point une communion distincte et se fondirent dans les diverses églises protestantes de leur patrie adoptive. Il n'en fut pas ainsi des Frères de l'Unité. Fidèles à leurs institutions particulières, ils sont aujourd'hui ce qu'ils étaient à leur arrivée. Outre un petit nombre d'églises dans les grandes villes, telles que Philadelphie et New-York, et quelques congrégations éparses à l'intérieur du pays, on trouve surtout les Moraves dans leurs trois établissements de Bethléem, de Nazareth et de Litiz en Pensylvanie, puis dans celui de Salem, Caroline du Nord.

Les Allemands qui vinrent se fixer en Amérique avant notre révolution, étaient généralement recommandables par leur piété. C'étaient des motifs de conscience qui leur faisaient quitter l'Europe, et ils nous apportaient ces habitudes simples et paisibles, ces goûts laborieux et modérés qui sont le propre de leur nation. Le taux moyen de leur moralité s'élevait assez haut; mais il y avait de plus au milieu d'eux bon nombre de chrétiens sincères qui se distinguaient par une foi riche en bons fruits. Depuis la révolution, et surtout dans les trente dernières années, les choses ont bien changé de face. Catholiques et protestants émigrent en grande quantité d'Allemagne aux Etats-Unis par des motifs terrestres ; il n'y a pas de comparaison à

faire entre eux et les Allemands que la persécution et l'oppression chassaient autrefois de leurs contrées.

Les Etats où l'on rencontre le plus de descendants des colons allemands sont, outre ceux que nous avons déjà nommés, New-York, Ohio, Indiana, Illinois, Michigan, Missouri. Il n'est pas douteux qu'après les hommes de race britannique, ce ne soient les émigrants de la Germanie qui aient formé la plus grande partie de la population américaine. Cependant leur influence sur le caractère religieux de la nation n'a point égalé celle des puritains, des Ecossais ou des huguenots. Il est à remarquer toutefois que la première Bible qu'on ait imprimée en Amérique fut une édition de la version de Luther.

CHAPITRE XIV.

CARACTÈRE RELIGIEUX DES PREMIERS COLONS.

Emigrants de Pologne.

La Pologne elle-même a dû fournir son contingent à la colonisation de l'Amérique, contingent peu nombreux, il est vrai, mais bien digne qu'on ne le passe pas sous silence.

Je ne sais si la tradition que je vais rapporter se trouve consignée quelque part; mais le fond, dans

tous les cas, ne saurait en être contesté. Je la tiens de respectables ministres de l'église réformée hollandaise qui sont en relations personnelles avec un grand nombre des descendants des colons dont il s'agit.

Ils racontent donc que, vers le commencement du XVIIIe siècle, un comte Sobiesky, issu en ligne directe du célèbre Jean Sobiesky, troisième du nom, celui qui défit les Turcs à la bataille de Choczin en 1673 et leur fit lever le siége de Vienne en 1683, conduisit une colonie d'environ deux cents Polonais protestants sur les côtes de l'Amérique, pour y jouir d'une liberté de conscience qui leur était refusée dans leur pays natal.

Cette tradition n'a rien d'inadmissible. On sait que les doctrines de la réformation furent d'abord très-bien accueillies en Pologne. Les protestants y obtinrent une sorte d'édit de Nantes qui leur garantissait la liberté de conscience et de culte. Mais, au mépris des traités, les chrétiens évangéliques se virent persécutés à outrance, et leur foi fut si bien proscrite qu'on aurait peine à trouver maintenant un seul Polonais appartenant au protestantisme. S'il y a des protestants en Pologne, ils sont tous d'origine germanique. Quoi de plus naturel en conséquence que de compter aussi des Polonais parmi les citoyens d'un pays où se sont réfugiés les martyrs de toutes les contrées de l'Europe !

Cette colonie polonaise s'établit dans les vallées de New-Jersey qu'arrosent le Passaïc et le Raritan. Quelques-uns de leurs descendants demeurent en ces

mêmes lieux; d'autres se sont dispersés çà et là. Le nom de Sobiesky, que, par corruption, l'on prononce Zabriskie, est encore celui d'une famille considérable dont une partie vit dans l'Etat de New-Jersey, et l'autre dans la ville de New-York.

Que les voies de Dieu sont merveilleuses! La Pologne a préféré le romanisme à la réforme, et quel service a-t-elle retiré du romanisme dans sa lutte récente? Pour répondre à cette question, il suffit de rappeler la bulle du pape que l'abbé de la Mennais donne tout au long dans son écrit sur les affaires de Rome.

CHAPITRE XV.

CARACTÈRE RELIGIEUX DES PREMIERS COLONS.

Emigrants des vallées du Piémont.

Si la Bohême, la Moravie et la Pologne ont envoyé chacune leur petite bande de fidèles en Amérique, on peut bien s'attendre que les vallées du Piémont n'auront pas manqué non plus à cet appel que Dieu semble avoir adressé à toutes les nations, dans l'intérêt religieux du Nouveau-Monde. Il fallait aussi qu'on y trouvât quelques représentants de ce peuple martyr par excellence, reliques vénérables des églises

du nord de l'Italie et du midi de la France qui se conservèrent pures durant une longue apostasie, et dont nous avons un beau symbole dans le buisson de Sinaï que la flamme enveloppait sans le consumer.

Les Vaudois, ayant appris dans leurs montagnes le mouvement prodigieux que la réforme occasionnait en Allemagne et en France, députèrent quelques-uns des leurs à Genève pour s'informer de Calvin quelles étaient ses vues et celles de Luther, et pour savoir ce qu'il fallait penser de ces doctrines qui bouleversaient le monde. Quelle ne fut pas leur joie de découvrir que la foi des réformateurs était la foi même qu'ils professaient dans leurs vallées, et avec quel empressement ne se mirent-ils pas en relations avec des hommes qui rejetaient le joug de la Babylone mystique, de cette Rome ivre du sang des martyrs, et depuis tant de siècles l'ennemie déclarée de leur foi !

On sait comment la persécution qui pesa sur toutes les églises protestantes sévit avec une violence particulière contre ces malheureux Vaudois du Piémont. Ni leurs profondes retraites, ni leur petit nombre ne les purent protéger. Il y fallut la voix puissante de Cromwel, que l'empereur même n'osait mépriser; et à cette voix se joignit celle du plus grand poète de l'Angleterre, qui ne mit pas moins d'intérêt à ramener aux sentiments de l'humanité un prince persécuteur, qu'à célébrer l'éternelle Providence de Dieu et à justifier ses voies envers les hommes ! Les monuments de la bienfaisance britannique subsistent encore dans les vallées. Mais avant que le gouvernement an-

glais les eût prises sous sa protection, plusieurs de leurs habitants avaient fui l'intolérance dont ils étaient les victimes. Il leur fallait un asile, et ce fut la ville d'Amsterdam qui le leur procura, en les faisant transporter gratuitement sur les côtes d'Amérique. Quelques centaines d'émigrants, profitant de cette facilité, trouvèrent au milieu de nous l'accueil le plus cordial.[1]

CHAPITRE XVI.

CARACTÈRE RELIGIEUX DES PREMIERS COLONS.

Résumé.

A ne considérer que le caractère religieux des hommes qui, les premiers, colonisèrent les Etats-Unis d'Amérique, nous avons un objet d'étude auquel l'histoire du monde entier n'offre rien de pareil. Que furent, en comparaison, les colonies de l'Egypte, de la Phénicie, de la Grèce et de Rome? Que furent même celles d'Espagne et de Portugal? Avant de passer outre, résumons-nous en quelques mots.

1. Les premières émigrations ne se composèrent

[1] *Albany Records*, vol. IV, p. 223. Lambrechtsten, sans dire ses autorités, prétend qu'il y en eut six cents. Bancroft croit cette évaluation trop élevée. Il y eut, en 1663, un nouveau projet d'émigration, mais il échoua.

pas d'hommes riches, voluptueux, oisifs, efféminés, livrés à la débauche. Ce n'étaient pas non plus en général des gens pauvres, découragés, sans énergie et sans ressources. Ils appartenaient à la classe moyenne de la société, à cette classe qui est également éloignée de la misère et du superflu. Ils n'ignoraient pas d'ailleurs qu'après Dieu c'était à leur seule industrie, à leur frugalité, à leur tempérance qu'ils devraient demander quelques jours heureux dans le Nouveau-Monde.

2. Pris en masse, les premiers colons ne formaient point une populace ignorante semblable à celle que nos Etats se voient maintenant obligés quelquefois d'écarter de leurs territoires; ils avaient au contraire une certaine culture intellectuelle; plusieurs même étaient, sous ce rapport, d'un dévéloppement remarquable, vu leur temps, et leur temps ne fut pas un siècle de ténèbres. Tous, ou à peu près, savaient lire; tous avaient appris à penser, et ils ne se fussent pas aisément pliés au despotisme.

3. Les fondateurs de l'Amérique du Nord ne ressemblèrent en rien à ces vils troupeaux que l'Ancien-Monde a souvent jetés au loin pour s'en débarrasser et qui constituèrent le fond, par exemple, de la colonisation de l'Amérique du Sud et du Mexique. La moralité générale de nos premiers colons a surpassé tout ce qu'on vit jamais au sein de sociétés d'une égale étendue. C'est un témoignage qu'aimèrent à leur rendre, et ceux qui ont écrit leur histoire, et ceux qui les ont gouvernés.

4. Leur moralité avait pour base la religion. Ils croyaient et savaient par expérience que le christianisme n'est pas une chimère. Cette assertion s'applique à ceux mêmes qui ne s'expatrièrent pas pour motifs de conscience. On peut dire hardiment que la plupart des premiers colons étaient francs d'incrédulité. Il n'y avait donc parmi eux aucun de ces philanthropes qui rêvent toutes sortes de nouvelles théories pour amener la société humaine à la perfection. Les Saint-Simon, et les Owen, et les Fourrier n'étaient point encore là. A leur place, nous voyons de simples chrétiens qui n'imaginent rien de mieux, pour rendre l'homme heureux et sage, que les révélations de la Parole du Seigneur. Je ne dis pas, on le comprend, qu'ils ne comptassent dans leurs rangs nul homme irréligieux ; il y eut parmi eux quelques misérables qui s'opposèrent à tout ce qui était bon ; mais ils ne formaient presque partout qu'une très-chétive minorité.

L'on s'étonne quelquefois que ces chrétiens aient traité les indigènes avec tant de barbarie; mais je ne veux ici ni reproduire ce que j'ai dit à cet égard occasionnellement, ni anticiper sur une autre partie de mon ouvrage où ce sujet sera traité plus à fond.

5. Il est à remarquer après cela que les premiers colons furent presque tous protestants. Il n'y eut de colonie catholique romaine que celle de lord Baltimore; et là même les catholiques ne formèrent plus qu'une faible minorité, longtemps avant la révolution de 1775. Ainsi la plupart des colons américains étaient des gens qui avaient fait d'énormes sacrifices à la foi

évangélique. Leur protestantisme consistait essentiellement à prendre la Bible pour seul guide, à croire ses enseignements et non ceux que l'homme voudrait y substituer. « Que dit le Seigneur ? » C'est ce qu'avant tout et par-dessus tout ils tenaient à savoir. L'étude de la Bible leur avait ouvert les yeux sur des vérités qui, s'emparant de la vie elle-même, donnent naissance et actualité à toutes les obligations morales. Ils savaient par elle que « Dieu a fait d'un seul sang tout le genre humain, » et que tous ceux qui croient sont frères en Christ. Devant cette pensée, les vaines distinctions de ce monde s'évanouissent, et l'on ne voit pas de raison pour qu'un homme domine sur d'autres hommes. Ils avaient toutefois appris de la Bible que nous devons obéissance à nos magistrats; non pas qu'ils soient d'une autre nature ou d'un autre rang que nous, mais parce que la magistrature est d'institution divine. C'était donc leur dévouement à Dieu qui garantissait leur soumission à l'autorité civile. Et comme Dieu ne saurait ordonner le mal, nul pouvoir humain, pensaient-ils, n'a le droit non plus de l'imposer, ni celui de compter sur l'obéissance en pareil cas. C'est ainsi qu'apprenant de la Bible leurs devoirs, ils apprenaient d'elle aussi quels étaient leurs droits. De là à remplir les uns et à réclamer les autres la conséquence est immédiate.

6. La plupart des anciens colons connaissaient par expérience les horreurs de l'oppression et de la persécution. Bien que la Virginie et les deux Carolines n'aient pas été fondées en vue de servir d'asile aux

opprimés, il n'en est pas moins vrai que, sous Cromwell, elles fournirent un refuge aux cavaliers et aux anglicans, de même que, plus tard, aux huguenots et aux protestants d'Allemagne. New-York aussi, fondé par des négociants, dans un but tout mercantile, recueillit les Bohémiens persécutés et les fugitifs des vallées du Piémont. Il est donc tout à fait permis de répéter avec un de nos historiens que « la tyrannie et l'injustice peuplèrent l'Amérique d'hommes nourris dans la souffrance et dans l'adversité. En sorte que l'histoire de nos colonies est celle des crimes de l'Europe. »[1] Or, on apprend à l'école du malheur bien des choses qu'autrement on ne saurait jamais. Par leurs circonstances mêmes, nos pères furent conduits à faire de graves réflexions sur des sujets qui, ailleurs, ne préoccupaient guère les esprits. Ils y puisèrent entre autres des arguments irrésistibles en faveur de la liberté de penser.

7. Je ne dis pas qu'il leur ait été donné de s'émanciper tout d'un coup de préjugés et d'erreurs séculaires. Mais, s'ils ne comprirent pas, dès l'entrée, toute l'étendue des droits de la conscience, toujours est-il qu'à cet égard ils furent constamment au-dessus de leurs contemporains, et qu'ils ont fini par instituer un empire où la liberté religieuse règne plus parfaitement que nulle part. En sorte que, sous ce rapport du moins, on peut, sans fatuité, les proposer pour modèle aux autres peuples.

[1] Bancroft.

8. Répétons, enfin, que les premiers colons s'expatrièrent, non-seulement pour pouvoir exercer librement leur culte dans les forêts du Nouveau-Monde, mais aussi pour étendre le Royaume de Christ, en fondant des Etats où la vérité ne rencontrât plus cette foule d'obstacles qui en arrêtaient les progrès. C'est ce qui est vrai surtout des puritains de la Nouvelle-Angleterre; mais cette noble pensée anima pareillement les hommes pieux qui s'établirent en d'autres lieux de l'Amérique du Nord. L'avenir leur montrait les victoires que l'Evangile remporterait dans le cœur de leurs enfants, et dans celui des enfants de leurs enfants. Ce fut, au milieu de beaucoup d'épreuves et de rudes travaux, leur consolation et leur appui. Ils marchèrent par la foi, et leur espérance ne fut pas déçue.

CHAPITRE XVII.

RAPPORTS ENTRE L'ÉTAT ET L'ÉGLISE.

1° *Dans la Nouvelle-Angleterre.*

Je ne saurais traiter ce sujet sans dire quelques mots du système ecclésiastique sous lequel vivaient les premiers colons, et j'ai déjà dû toucher ce point en parlant de leur caractère religieux. C'est toute-

fois dans une autre partie de mon œuvre que je ferai connaître plus à fond les traits distinctifs des diverses communions chrétiennes des Etats-Unis. Il ne s'agit donc ici proprement que des rapports qui, dès les premiers temps, existèrent entre nos diverses églises et le pouvoir civil.

A l'époque des premières émigrations dans l'Amérique du Nord, il n'y avait aucun pays chrétien où l'Eglise ne fût étroitement unie à l'Etat, et l'opinion universelle voulait qu'ils ne pussent subsister, ni l'un ni l'autre, sans s'appuyer mutuellement. On ne concevrait pas d'après cela comment il serait venu à l'esprit des émigrants que leur religion pût se passer du pouvoir civil. On comprendrait encore moins que l'Angleterre eût accordé des chartes de fondation, si ce n'est avec la condition expresse que le culte des colonies s'exercerait sous la sanction des lois. Il est sûr, quant à Jacques Ier. tout au moins, qu'il n'entendit pas la chose autrement.

Il est tout aussi certain que les premiers colons n'eurent d'aucune façon l'idée d'abolir l'union qu'ils avaient vue exister partout entre l'Eglise et le pouvoir civil; et j'entends surtout ici les puritains qui colonisèrent la Nouvelle-Angleterre, comme en font foi leurs déclarations et leurs actes. Voici pourtant ce qu'il faut dire pour avoir une vue juste et complète du système modifié auquel ils se rattachèrent.

Tout leur désir, et il leur était plus cher que la vie, fut de fonder des sociétés politiques dont la constitution se prêtât le mieux possible aux progrès de la vraie

piété. S'ils avaient quitté l'Angleterre, c'était pour se soustraire au joug d'un gouvernement qui, hostile à la vérité, opprimait les consciences et compromettait le salut des âmes. « Ils sortaient d'un pays où l'Eglise était entièrement asservie au pouvoir suprême de l'Etat ; ils avaient vu la réforme commencer et s'arrêter au signal de princes capricieux, suivant les dispositions particulières de celui que les droits de la naissance appelaient sur le trône. Ce que d'ailleurs on appelait du nom de réforme n'avait ni purgé l'Eglise des superstitions, de l'ignorance et des scandales qui la désolaient, ni permis à l'Eglise de s'en purifier elle-même. Dans les rangs élevés de la prélature se pressaient des ambitieux, des politiques, des despotes, des favoris du monarque, tandis que les prédicateurs fidèles, habiles, laborieux, se voyaient destitués, incarcérés, privés de tout moyen de subsistance. Il leur parut impossible de souffrir un état de choses si déplorable, et ils émigrèrent en des lieux où ils pussent librement réaliser, quant à eux, la réformation de l'Eglise. »[1]

Lors donc qu'il fut question de se donner des institutions politiques, ils stipulèrent que chacun ferait au bien public tous les sacrifices imaginables, sauf en ce qui toucherait à la pureté et à la liberté de leurs églises. Ils n'eurent garde en conséquence de subordonner d'aucune sorte l'Eglise à l'autorité du magistrat. Non qu'ils eussent épousé les erreurs des « hommes de la

[1] *Bacon's Historical discouses*, etc., p. 17, 18.

cinquième monarchie, »[1] comme s'ils eussent voulu que l'Eglise absorbât l'Etat, afin de régner au civil en même temps qu'au religieux ; mais ils jugèrent toutefois plus convenable d'assortir l'Etat à l'Eglise, que de modeler l'Eglise sur l'Etat. « Il vaut mieux, dit Cotton, organiser l'Etat de manière à ce qu'il étaie la maison de Dieu, qui est l'Eglise, que de façonner l'Eglise aux convenances de l'Etat. »[2]

C'est en partant de ce principe qu'ils donnèrent à leurs institutions politiques la forme républicaine ; mais, dans tous les cas, ils demeurèrent fidèles à cette belle et grande doctrine, que JÉSUS-CHRIST SEUL EST LA TÊTE OU LE CHEF DE L'EGLISE, et que nul pouvoir humain n'a le droit de dicter des lois à la société dont il est le chef.

L'on a dit qu'ils calquèrent leurs républiques sur celle des Hébreux, et ce n'est pas entièrement faux. Il

[1] Il y eut en Angleterre, au temps de Cromwell, une secte d'enthousiastes qu'on appela *Millenaires*, mais plus communément les *Hommes de la cinquième Monarchie.* Ils regardaient comme très-prochain l'avénement glorieux de Jésus-Christ, et ils s'attendaient à le voir fonder sur la terre une nouvelle monarchie. Partant de là, quelques-uns d'entre eux visaient au renversement de tout ordre humain. Comme l'histoire nous donne le tableau de quatre grandes monarchies, celles des Assyriens, des Perses, des Grecs et des Romains, la domination spirituelle de Christ était pour eux la cinquième monarchie. Ils se prétendaient les saints du Souverain, et aspiraient, en cette qualité, à la possession du pouvoir. (*Dan.*, VII, 27, *Adam's Religion Worlds Displayed*, tom. II, p. 197.) C'était, on le voit, l'idée de l'Eglise absorbant et dominant l'Etat. (*Trad.*)

[2] *Cotton's Letter to Lord Say and Seal, in Hurtchinson's History of New-England*, vol. I, 497.

y a cependant à observer que, s'ils empruntèrent quelque chose de Moïse, ce ne fut à proprement parler que leur code pénal. Les colonies de la baie du Massachusets et de New-Haven, elles seules, confondirent le pouvoir civil et le pouvoir religieux ; encore ne persévérèrent-elles pas longtemps dans cette erreur. On conçoit aisément comment elles y étaient tombées, par les rapports mêmes qu'il y avait entre leurs circonstances et celles des Hébreux à l'époque de leur entrée au pays de Canaan. [1] Ainsi, laissant de côté ce qui, dans la loi de Moïse, était typique, cérémoniel et purement local, les colons y puisèrent d'abord une partie de leur législation. L'on s'est beaucoup moqué de leur simplicité, et l'on eût préféré qu'ils prissent pour modèle ou Solon, ou Lycurgue, ou Numa, comme si Moïse leur était inférieur et comme si les Juifs avaient été un peuple barbare, sans parler de la divine origine du Pentateuque !

Il est à remarquer au surplus, qu'à l'exception des fondateurs de Plymouth, les premiers colons de la Nouvelle-Angleterre étaient tous, à leur départ d'Europe, membres de l'église nationale. [2] Mais à leur

[1] C'est ce que Bacon fait ressortir dans ses *Discours Historiques*. Comme Israël, les colons de l'Amérique avaient fui l'oppression, afin de servir leur Dieu ; ils se trouvaient entourés de païens, ils voulaient fonder une république de frères.

[2] Les fondateurs de Plymouth eux-mêmes n'étaient pas, à proprement parler, des *séparatistes*, si l'on entend par là, comme il le faut, ceux qui font secte à part, en excluant, pour ainsi dire, du giron de l'Eglise, ou du moins de leur propre communion, tous ceux qui ne se rangent pas exclusivement sous leur discipline.

arrivée en Amérique, ils fondèrent aussitôt leur économie ecclésiastique sur le plan de l'indépendance ou congrégationalisme, système dont voici les principes essentiels :

« Selon les Ecritures, chaque congrégation forme à elle seule une église complète dont le gouvernement est démocratique. Les églises se composent exclusivement de ceux qui, ayant désiré d'en être membres, font une confession de leur foi en présence de tous et signent un acte d'adhésion (*covenant*). L'assemblée des frères exerce le droit d'admission et d'exclusion ; c'est elle aussi qui juge les controverses. L'Eglise a des fonctionnaires soit pour la prédication de la Parole, soit pour l'administration des aumônes; elle les nomme elle-même librement à la pluralité des suffrages. Quant à la discipline, il y a séparation complète entre la voix de l'Eglise et l'épée du magistrat. Christ est le chef de l'Eglise. Les liturgies ne sont pas nécessaires. Enfin, l'on doit rejeter toute cérémonie qui n'est pas instituée par l'Ecriture elle-même. »

Comment s'expliquer un changement si imprévu et si considérable dans les vues des émigrants? Ni le presbytérianisme, ni le congrégationalisme n'avaient alors pour eux l'opinion publique, comme ils l'eurent sous le long parlement et sous le protectorat de Cromwell. Plusieurs des ministres de la baie du Massachusets adoptaient le système de l'archevêque Usher, partisan d'un épiscopat modéré ; les principaux colons inclinaient tous, à ce qu'on assure, vers la forme presbytérienne. D'où vient donc qu'ils se sont décidés pour

celle qui est aux antipodes de l'épiscopat, et qui diffère en des points si importants du presbytérianisme?

J'en puis donner, je crois, une triple raison. Il est naturel qu'après avoir tant souffet sous la domination des évêques, les puritains aient écarté définitivement un ordre de choses qui confère à un seul homme des pouvoirs dont il est si facile d'abuser; et il n'est pas surprenant que, se jetant dans l'autre extrême, ils aient épousé le système le plus démocratique. D'autant plus que, s'ils étaient demeurés fidèles à la forme ancienne, ils n'auraient pu, même dans leurs nouvelles demeures, échapper à la juridiction des évêques de la métropole. L'on ne saurait douter enfin qu'ils n'aient dû, sous ce rapport, ressentir l'influence des colons de Plymouth.[1]

Les églises donc qui s'établirent dans la Nouvelle-Angleterre, sauf à Providence et à Rhode-Island,[2] adoptèrent toutes ce qu'on appelle aux Etats-Unis le congrégationalisme, et en Angleterre l'indépendance.[3] Quant à leurs doctrines, pour le dire en pas-

[1] On se souvient que la première escouade de colons atteignit la baie du Massachusets en 1628; c'est la colonie de Salem, fondée sous la conduite de Endicott; tandis que le gros de la bande arriva, en 1630, sous la direction de Winthrop, et fonda Boston. Les pélerins de New-Plymouth étaient depuis dix ans en Amérique.

[2] Et encore est-il à remarquer que celles-ci, fondées par des baptistes, suivaient aussi les formes congrégationalistes, mais sans entretenir aucunes relations avec le gouvernement civil.

[3] Il y a pourtant quelques différences entre les églises indépendantes d'Angleterre et les églises congrégationalistes des Etats-Unis, comme je le ferai voir ailleurs.

sant, elles étaient au fond celles des XXXIX articles de l'église anglicane, ou en d'autres termes celles du calvinisme.

Sous cette forme même, ces églises ne demeurèrent pas sans rapports officiels avec l'Etat. Partout on vit la législation pourvoir avant toutes choses aux frais du culte public. C'était par des taxes levées sur leurs ressortissants que les autorités locales érigeaient des oratoires (*meeting-houses*), entretenaient les pasteurs et faisaient les diverses dépenses qu'exigeait le service de la religion.

Ce n'est pas tout. L'année même qui suivit l'arrivée des Winthrop, en 1631, les colons de la baie du Massachusets sanctionnèrent une loi conçue en ces termes : « Afin que le corps des citoyens ne se compose que d'hommes honnêtes et bons, il est ordonné qu'à l'avenir nul ne jouisse des droits politiques s'il n'est membre de quelqu'une des églises de la colonie. » Telle fut pendant bien longtemps la législation du Massachusets et du Maine. Une loi toute pareille régissait la colonie du New-Haven, et s'étendit plus tard au Connecticut. Le New-Hampshire et Rhode-Island furent seuls à ne pas l'admettre.

Ainsi donc voici deux lois fondamentales qui régissaient la Nouvelle-Angleterre et par lesquelles l'Eglise se trouvait fortement unie à l'Etat, bien qu'indépendante en apparence. Les promoteurs de ces lois et surtout de la dernière y virent sans doute des garanties de stabilité pour leurs institutions civiles, sans aucun danger pour celles de leurs églises. Nous

montrerons plus tard combien ils se trompèrent. Remarquons en attendant qu'ils ne firent là qu'imiter l'universalité des peuples. « Les Indiens eux mêmes, dit Davenport, les Indiens, qui adorent le Diable, ont ce principe à la base de leurs institutions, en sorte qu'il semble être implanté dans le cœur du genre humain, comme l'expression de la plus parfaite justice. » Il y a peu d'années encore qu'en Angleterre les citoyens qui aspiraient aux emplois devaient faire acte d'union avec l'église nationale en y prenant la sainte Cène. [1]

Pour conclure, j'ajouterai que les ministres de la Nouvelle-Angleterre étaient, en cette qualité, exclus de toute charge civile. Mais leur patriotisme et leurs lumières firent qu'on les consulta dans toutes les circonstances importantes; et sans prétendre qu'ils aient toujours donné les avis les plus sages, on ne peut nier qu'ils ne se soient généralement rendus utiles par leurs bons conseils. S'il est permis de comparer nos colonies à leur origine avec la république des Hébreux, on peut dire que, partout où nous eûmes des Moïse, il y eut aussi des Aaron. L'activité d'un Winthrop, d'un Hayne, d'un Bradford et d'un Eaton ne fut ni plus énergique, ni plus avantageuse au pays

[1] Il est à remarquer que, partout où il existe une église de l'état, la loi n'a pas besoin d'interdire aux dissidents les emplois publics pour qu'ils leur soient tout au moins de difficile accès. Comme que l'on fasse, les chrétiens qui ne sont pas membres de l'église nationale de leur pays n'y jouissent que de la moitié des droits du citoyen. (*Trad.*)

que celle de leurs amis et collaborateurs, les révérends Cotton, Hooker, Brewster et Davenport. Aujourd'hui même, il n'est pas de contrées où le clergé exerce sur la politique une action plus réelle et plus salutaire; mais il faut dire aussi qu'il s'agit d'un clergé instruit, religieux, moral et plein d'esprit public.

CHAPITRE XVIII.

RAPPORTS ENTRE L'ÉTAT ET L'ÉGLISE.

2° *Dans les Etats atlantiques du sud et du centre.*

A l'origine de nos colonies, l'église anglicane, ainsi qu'on l'a vu, se divisait en deux grands partis qui eurent leurs représentants, l'un au Sud et l'autre au Nord. Ici, les puritains; là, les amis de la haute église connus sous le nom de Cavaliers. Ces derniers ne fuyaient pas, comme les autres, l'oppression combinée du trône et de l'autel.

Dans la charte que leur donna le roi Jacques, il fut exprimé que les colons se conformeraient aux doctrines et aux rites de l'église d'Angleterre, chaque émigrant devant prêter serment d'obéissance à la couronne et déclarer son attachement aux dogmes professés par le monarque. Il ne paraît pas toutefois qu'avant l'année 1619, c'est-à-dire, douze ans après la fondation de la

colonie, on eût songé à pourvoir législativement aux frais du culte. Ce fut alors qu'une assemblée de colons distribua le pays en paroisses et prit des mesures pour assurer et régulariser les salaires du clergé.

Ce n'est pas que la compagnie de Londres n'eût déjà tenté d'imposer à la colonie un code de lois « religieuses, morales et militaires. » Cette législation draconienne peut nous faire connaître de quelle manière on entendait alors l'assistance que l'Etat doit à la religion. Le magistrat avait charge de veiller à ce que chacun rendît journellement son culte au Tout-Puissant et fréquentât régulièrement le sermon ; les délinquants étaient punis avec sévérité. Il y avait peine de mort pour ceux qui parlaient contre la Sainte-Trinité, ou quelqu'un des articles de la foi chrétienne. Peine de mort également pour ceux qui traitaient légèrement la Bible et les ministres du Seigneur. Les jureurs, en récidive, devaient avoir la langue percée, et à une troisième faute, on les faisait mourir. La punition de ceux qui négligeaient le service divin pouvait aller jusqu'à six mois de galères. Les violateurs du sabbat, et même ceux qui ne se préparaient pas au service public par des prières domestiques, étaient mutilés d'une amende, puis venait le fouet, et enfin la mort...... [1] Ces lois, il faut pourtant le dire, ne tar-

[1] Une peine qu'on infligeait aussi dans les premiers temps, c'était la privation de la subsistance quotidienne. Pour comprendre ceci, il faut savoir que les colons avaient d'abord adopté un système qui n'était pas sans rapport avec ce qu'on appelle maintenant le *communisme*; mais cet ordre de choses ne dura pas fort longtemps.

dèrent pas à tomber en désuétude; ou plutôt, il paraît qu'on ne les mit jamais complètement à exécution.

Mais il se fit, par la législature coloniale et avant même la dissolution de la compagnie, des règlements ecclésiastiques qui furent exécutés assez longtemps et qu'on peut envisager comme des lois constitutives de la colonie. Il fut ordonné entre autres :

1° Que, partout où le peuple s'assemblait pour célébrer son culte, il y eût une maison ou un local destiné à ce seul usage, et qu'on eût également un lieu entouré d'une enceinte pour servir de cimetière.

2° Que tout individu qui, le dimanche, s'absenterait du service divin sans de bonnes raisons, paierait une amende d'une livre de tabac, et de cinq livres, si l'absence durait un mois.

3° Qu'on eût à se conformer en toutes choses aux canons de l'Eglise d'Angleterre, sous peine de châtiment. [1]

La compagnie ayant été dissoute, la colonie tomba sous le gouvernement immédiat de la couronne, et, depuis l'an 1629, les lois ecclésiastiques du royaume lui furent appliquées avec rigueur. En 1662, la législature de la Virginie, obéissant aux instructions royales, porta diverses lois qui avaient pour objet de consolider l'Eglise établie, de pourvoir à l'éducation publique, et surtout à celle des candidats au saint ministère.

Il paraît toutefois que, dès le commencement du

[1] Ces lois ne sont-elles pas plus intolérantes et plus en opposition à l'Evangile, que ne l'étaient celles que les puritains de la Nouvelle-Angleterre empruntèrent au code des Hébreux?

XVIIIe siècle, si ce n'est auparavant, ces lois furent modifiées, ou mal observées; car il est constaté que, dès l'an 1722, les presbytériens eurent dans la Virginie des assemblées régulières de culte public. Depuis cette époque jusqu'à la révolution, la dissidence y fit de grands et rapides progrès; en sorte qu'en 1775 on comptait dans la colonie beaucoup d'églises baptistes, presbytériennes, luthériennes et quakers. Cependant l'Eglise épiscopale y était encore l'église dominante et la seule qu'on entretînt des deniers publics.

Le Maryland, cette colonie que fondèrent des catholiques romains, ne connut l'union de l'Eglise et de l'Etat qu'en 1692.[1] A ce moment l'église protestante épiscopale reçut la sanction de la loi; l'on divisa le pays en paroisses et l'on entretint le clergé officiel au moyen d'une taxe que payaient tous les habitants, comme en Virginie. Ce fut un des effets de la révolution d'Angleterre de 1688, par l'horeur qu'inspirait alors généralement le papisme, soit dans la mère-patrie, soit aux colonies. Jusqu'à la révolution d'Amérique, l'église épiscopale du Maryland fit de constants progrès. On y tolérait les autres sectes; mais celle-là seule y était soutenue par l'Etat.

[1] Si l'on voulait chicaner, ceci ne serait pas parfaitement exact. Lorsque les commissaires de Cromwell prirent possession de la colonie, en 1654, la législature coloniale promulgua une loi qui interdisait le culte romain et celui de l'église épiscopale. Quatre ans après, Fendall, agissant en qualité de gouverneur, essaya de persécuter les quakers, d'abord au nom des propriétaires, puis de son autorité privée. Mais ce ne furent là que des exceptions dont la durée fut trop courte pour contredire notre assertion générale.

Dans la Caroline du Sud, les propriétaires de la colonie accordèrent d'abord une égale protection à toutes les communions chrétiennes. Mais en 1704, par les menées de Nathaniel Moore, les amis de l'église épiscopale, ayant obtenu la majorité d'une voix dans l'assemblée des représentants, s'arrogèrent le monopole des droits politiques, bien que la colonie se composât aux deux tiers de dissidents. Ceux-ci en appelèrent à la chambre des Lords ; l'acte de l'Assemblée coloniale fut annulé par la couronne, et deux ans après la Caroline du Sud elle-même le rapporta. L'église anglicane n'en demeura pas moins, jusqu'à la révolution, l'église nationale de cette province.[1]

La même année 1704, les propriétaires de la Caroline du Nord imposèrent aux colons l'entretien de l'église épiscopale, bien qu'ils comptassent au milieu d'eux des chrétiens de presque toutes les dénominations. Mais, suivant les royalistes, la majorité d'entre eux n'étaient que « des quakers, des athées, des déïstes et d'autres mauvais garnements. » C'est à partir de cette époque que l'on commença, dans cette colonie, à parler de clergé et de biens d'église, et qu'on se mit à bâtir des temples aux frais du public.

Quant à New-York, aussi longtemps que cette colonie fut sous le gouvernement hollandais, les églises y entretinrent leurs pasteurs par des contributions volontaires, et il n'y avait pas d'union entre l'Eglise et

[1] *Bancroft's History,* etc. III, 18, 19.

l'Etat. [1] Mais quand la colonie tomba au pouvoir de l'Angleterre, les gouverneurs et autres fonctionnaires envoyés pour l'administration, très-chauds admirateurs de l'église anglicane, désirèrent naturellement de la voir supplanter l'église hollandaise, comme la langue anglaise y remplaçait partout le hollandais. Aussi, l'an 1693, le gouverneur Fletcher obtint de la législature un acte par lequel on reconnut la capacité légale des ministres qui rempliraient certaines conditions. Tout cela fut arrangé de telle sorte que, deux ans après, les épiscopaux recueillirent seuls les bénéfices de la loi, quoiqu'il ne paraisse pas que c'eût été l'intention de la législature. Depuis ce moment jusqu'à la révolution, l'église épiscopale fut exclusivement l'église de l'Etat, bien qu'il soit démontré que, lors de son avénement au pouvoir, si je puis m'exprimer ainsi, les neuf dixièmes de la population appartenaient à d'autres églises.

Lorsqu'en 1702 on réunit en une seule province, sous l'administration royale, le New-Jersey de l'est et celui de l'ouest, le gouvernement accorda la tolérance à toutes les sectes, sauf aux papistes; mais l'église

[1] Il ne faut cependant pas trop vanter la tolérance des premiers colons hollandais et de leurs gouverneurs coloniaux. Bien que l'Eglise ne fût pas unie à l'Etat, ils avaient tous fort à cœur que leur culte demeurât seul dans leurs établissements. Aussi, lorsqu'une petite bande de luthériens se joignit à eux, presque à l'origine de la colonie, ils ne purent obtenir d'avoir leur culte à part; cette faculté ne leur fut accordée qu'après l'acquisition que l'Angleterre fit de cette contrée. (*Professor Schmucker's Restrospect of Lutheranism in the United States*, p. 6.)

anglicane y fut traitée avec assez de faveur pour qu'on puisse l'envisager comme y ayant été l'église établie. C'était donc 73 ans avant notre révolution.

La Pensylvanie ne connut jamais l'union de l'église et de l'Etat, et je ne sache pas qu'on ait eu, dans aucun temps, la pensée d'y introduire ce système.

Ce fut en 1691 que le Delaware se sépara de la Pensylvanie et qu'il eut son gouverneur à part, sous la domination immédiate de la couronne. Ici, comme dans la Géorgie, cette fondation du bon cavalier Oglethorpe, qui pourtant « aimait son église et son roi, » l'on ne saurait dire qu'il y ait eu proprement une religion d'Etat. Cependant, en considération des fonctionnaires publics et de leurs familles, l'église épiscopale y était particulièrement favorisée. C'est assez pour qu'on ne puisse pas envisager le Delaware et la Géorgie comme faisant exception complète à la règle générale.

En résumé donc, lorsque l'ère coloniale tendait à son terme, il n'y avait que deux provinces où le pouvoir civil n'usât pas de son influence dans l'intérêt d'une église. Au nord, c'était le congrégationalisme qui était la religion de l'Etat, à l'exception seulement de Rhode-Island entièrement libre; tandis que, de New-York jusqu'à la Géorgie, exception faite de la Pensylvanie, c'est l'épiscopat qui prévalait en vertu de la loi. A New-Jersey, au Delaware, à la Caroline du Nord et en Géorgie, le nationalisme se réduisait à peu de chose après tout; tandis que dans la Virginie et le Maryland, à New-York et dans la Caroline du Sud, ce système

avait obtenu une influence étendue et fort puissante.

S'il fallait extraire de chacune de ces divisions deux colonies qui pussent nous servir de types, nous prendrions au nord le Massachusets et le Connecticut, au sud la Virginie et le Maryland. Bien que fort diverses quant à leurs formes ecclésiastiques, ces églises furent également favorisées par la loi. En étudiant leur histoire, on pourrait comparer la nature et les effets de l'indépendance ou de la forme démocratique, avec la nature et les effets de l'épiscopat ou de la forme aristocratique : d'un côté, le puritanisme, et d'un autre, la haute église ; là, les descendants des Anglo-saxons, ici, ceux des Normands dans le Nouveau-Monde ! Mais je dois me borner à indiquer ces idées, pour reprendre mon sujet principal.

CHAPITRE XIX.

INFLUENCE DE L'UNION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT EN AMÉRIQUE.

1° *Nouvelle-Angleterre.*

Avant tout, j'avertis mes lecteurs que je ne me propose point de discuter les avantages et les inconvénients de l'union de l'Eglise et de l'Etat en thèse générale ; je veux simplement faire connaître les résultats, bons et mauvais, de cette union en Amérique,

telle qu'elle y exista sous diverses formes, soit au nord, soit au sud. Je laisse donc entièrement de côté la question de savoir ce qu'elle pourrait être en d'autres circonstances, réelles ou hypothétiques.

Relativement à la Nouvelle-Angleterre, il est incontestable que l'union eut pour avantage d'assurer de bonne heure aux colonies la prédication de l'Evangile. La loi voulait que tout le pays occupé se divisât en paroisses officiellement circonscrites. Aussitôt que cette circonscription territoriale renfermait un certain nombre de familles, les magistrats de la localité convoquaient une assemblée où les colons prenaient des mesures pour l'établissement du culte public. Cette assemblée votait les dépenses de construction des temples et de salaires des pasteurs, et l'on y pourvoyait au moyen d'un impôt qu'on levait sur les ressortissants de la paroisse, ou par capitation, ou suivant la valeur des propriétés.

On voit donc que c'était à la paroisse elle-même de décider quel genre d'édifice on construirait et le taux du traitement que recevrait le pasteur. Et comme le peuple choisissait lui-même ses ministres sans que les autorités civiles eussent aucune part à la nomination, la Nouvelle-Angleterre ignorait les inconvénients du patronage. Il est cependant à observer que l'Etat intervenait, sous une certaine forme, dans l'élection des pasteurs; car voici la marche qu'on suivait invariablement. Vocation était adressée au pasteur par l'Eglise, c'est-à-dire, par le corps des fidèles, et l'on entendait sous ce nom ceux qui étaient membres actifs de la

congrégation, les communiants; puis cette vocation devait être confirmée par la commune ou paroisse, c'est-à-dire, par les hommes de la localité qui jouissaient des droits politiques. Dans ce système tout démocratique, on avait eu à cœur de respecter les droits de chacun. C'est ainsi que les choses se passèrent durant plus de cent cinquante ans dans le Massachusets, et, si je ne me trompe, dans les autres Etats de la Nouvelle-Angleterre où le pouvoir civil se mêlait des affaires de l'Eglise.

Par l'effet de telles lois, il faut en convenir, l'établissement d'un culte public suivit pas à pas les progrès de la population, lors du moins que celle-ci devenait assez considérable sur un point donné; les salaires des ministres de l'Evangile furent aussi plus assurés et probablement plus élevés qu'ils ne l'eussent été dans une organisation différente. Il est permis toutefois de se demander si les puritains de la Nouvelle-Angleterre, avec l'esprit qui les animait et qui les poussa vers le Nouveau-Monde, n'eussent pas d'eux-mêmes, et par le système dit *volontaire*, obtenu des résultats tout aussi avantageux. Quoi qu'il en soit, j'accorde encore une fois de bon cœur qu'il y eut dans ce mode de vivre quelque chose de bienfaisant. Jamais à coup sûr la loi ne pourvut aux frais du culte d'une manière plus populaire et plus à l'abri de la critique. Je parle de la loi telle qu'elle exista d'abord, et qu'elle fonctionna durant un temps assez long.

J'ai fait observer précédemment que, dans le Massachusets et à New-Haven, si ce n'est même dans tout

le Connecticut, l'on n'accorda l'exercice des droits politiques qu'aux membres des églises. Ce n'était pas, je l'ai déjà dit, avec la pensée de soutenir de la sorte les intérêts de la religion ; les auteurs de cette loi connaissaient trop bien la nature du cœur humain. Leur but essentiel avait été de ne confier le pouvoir qu'à des hommes dont ils fussent sûrs. Comme on s'est beaucoup récrié contre leur intolérance, par la raison sans doute qu'on ignorait les difficultés de leur position, il me sera permis, je pense, de les justifier. Ils avaient traversé les mers et fondé une colonie dans ces déserts pour s'assurer, à eux et à leurs enfants, la liberté de conscience et pour servir Dieu par un culte purifié de toute superstition. D'accord sur les sujets religieux et sur d'autres points importants, ils se crurent en droit de fonder leur colonie sur la base d'une foi commune et d'un même culte, et il serait certainement difficile de prouver qu'ils n'avaient pas ce droit. Craignant toute intervention de la part de l'Angleterre, alarmés à la seule pensée que des partisans de l'épiscopat ne vinssent renverser leurs établissements civils et religieux, ils s'efforcèrent de creuser un abîme entre eux et les personnes qui n'auraient aucune sympathie pour leurs opinions. Ils atteignirent certainement leur but. Non-seulement ils placèrent leurs institutions hors des atteintes de Charles Ier et de l'archevêque Laud, [1] mais encore ils éloignèrent d'eux

[1] Il est avéré que Winthrop et les siens eurent à peine passé trois années dans le Massachusets, que le roi Charles commença de

grand nombre d'hommes turbulents qui, désespérant d'y déployer leur coupable activité, les quittèrent bientôt pour retourner en Angleterre, ou pour gagner quelque autre colonie.

Voilà ce que je considère comme les plus grands avantages que le Massachusets et quelques autres provinces de la Nouvelle-Angleterre aient recueillis de l'union de l'Etat et de l'Eglise, avantages qui n'étaient pas de faible valeur dans les circonstances des colons. Mais il reste à voir si le mal ne surpassa pas le bien.

La confusion du civil et du religieux provoqua nécessairement des mesures qui froissèrent bien des consciences et qui eurent pour effet de véritables persécutions. Un des premiers événements de cette nature se passa de l'an 1633 à 1635, et il ébranla dans sa base la colonie naissante. Il s'agit du célèbre Roger Williams. Après avoir étudié le droit, cet homme re-

regretter la charte qu'il leur avait octroyée. Les succès des puritains en Amérique éveillèrent la jalousie de Laud, de tout le haut clergé et de ses partisans. Il y eut comme une grande conspiration contre le repos et l'existence même de la Nouvelle-Angleterre. L'archevêque avait plein pouvoir, en politique aussi bien qu'en religion. Jamais les colonies ne coururent des dangers plus réels; aussi déployèrent-elles à cette occasion beaucoup d'énergie. Sans se borner à des remontrances, les colons se mirent à recueillir de l'argent pour fortifier la ville de Boston; et l'on comprend combien il fut utile à cette province de n'avoir, dans la magistrature, que des hommes sur lesquels on pouvait compter. Malgré tout cela, elles eussent sans doute fini par succomber, sans les événements dont la métropole devint le théâtre. —Pour plus de détails, voir Winthrop, Savage, Hubbart, Hutchinson, Hazzard, et surtout Bancroft, vol. I, p. 408-414.

marquable prit les ordres dans l'église anglicane, pénétré qu'il était de sa vocation au saint ministère. Mais comme on eut à lui reprocher une tendance au puritanisme, son évêque le destitua, et, l'an 1631, la ville de Boston le vit arriver dans ses murs.

Instruit par les persécutions mêmes qu'il avait essuyées en Angleterre, Roger Williams avait dirigé ses pensées sur les limites que le législateur doit s'imposer dans le gouvernement de la société. Il avait compris que la loi n'a pas à gérer le domaine de la conscience, et il ne put que blâmer la marche qu'on se mettait à suivre en Amérique. A ses yeux, l'intolérance était un péché; et l'intervention du pouvoir civil en matière spirituelle, tout ce qu'on pouvait imaginer de plus contraire à la doctrine de Jésus-Christ. Exiger au nom de la loi la fréquentation du culte public! Mais, s'écriait Williams, c'est imposer l'hypocrisie! Il ne trouvait pas moins étrange que l'on exigeât l'impôt du culte, de la part d'hommes qui pouvaient désapprouver en conscience le culte entretenu par les deniers de tous. « Quoi, disaient ses antagonistes, l'ouvrier n'est-il pas digne de son salaire? » « Oui, répliquait Williams, mais ce salaire doit lui être payé par ceux qui l'emploient. » « Et puis, ajoutait-il, vous ne voulez choisir vos magistrats que parmi les membres de l'Eglise! Autant vaudrait-il décider que, pour être médecin ou pilote, il faut savoir la théologie. » [1] Après de vives contestations, on finit

[1] *Bancroft's History*, etc., p. 370.

par le chasser de la colonie. Ce fut alors qu'épousant les doctrines baptistes et s'étant retiré dans la baie de Narragansetts, il fonda, comme je l'ai dit ailleurs, l'établissement devenu plus tard l'Etat de Rhode-Island, province qui, dès son origine, ne cessa d'être le séjour de la liberté religieuse.

La seconde affaire de ce genre eut lieu en 1637, et se termina par l'expulsion de Wheelwrigth, d'Anne Hutchinson et d'Aspinwall. Ces personnages avaient sans doute, sur divers points, des idées extravagantes. Toujours est-il que, si l'on n'eût employé contre eux d'autres armes que celles de la vérité, ils eussent pu vivre dans la colonie sans lui porter aucun préjudice.

L'histoire du Massachusets nous offre d'un bout à l'autre un pareil spectacle. « Par cela même que la loi sanctionnait certaine forme d'église, tout acte irréligieux était réputé délit civil. On envisageait l'Etat comme le royaume de Christ sur la terre; la révolte contre le gouvernement, comme une révolte contre Christ; et réciproquement, tout ce qu'un juri baptisait du nom de blasphème était considéré comme le plus grand crime social qui se pût commettre. Quelqu'un avait-il nié qu'un livre de l'Ancien ou du Nouveau-Testament appartînt à la Parole infaillible de Dieu, on le punissait d'une amende, ou on le faisait fouetter, et s'il s'obstinait, on le condamnait au bannissement ou à la mort. » En somme, tout allait de manière que, par le fait même de l'union de l'Etat et de l'Eglise, les droits et les principes constitutifs de l'un et de l'autre se perdaient rapidement.

Pour citer encore quelques faits, ce fut avec une extrême sévérité qu'à diverses reprises on traita les anabaptistes. Quand les quakers firent, en 1651, la tentative de s'établir dans la colonie, ils furent expulsés et menacés de l'échafaud s'ils se représentaient. Quatre d'entre eux, ayant méprisé la menace, payèrent de leur vie cette témérité.

Il faut bien dire que les quakers n'étaient pas alors ce qu'ils sont de nos jours. Il n'y avait rien de plus fanatiques, ni de plus scandaleux que leurs actes. Ils se plaisaient à insulter les magistrats et à troubler le culte public par leurs clameurs. Les femmes, oubliant toute décence et osant même s'autoriser d'une sorte d'inspiration divine, se barbouillaient le visage et couraient dans les rues, dépouillées de leurs vêtements. Il n'y avait pas moyen sans doute de tolérer de semblables désordres; mais la punition eût pu être moins cruelle, et surtout on n'aurait pas dû la motiver sur l'hérésie des délinquants.[1]

[1] En 1657, on prononça contre les quakers la peine de la mutilation, qui consistait à leur percer la langue avec un fer rouge, et à leur couper les oreilles. Mais bientôt la colonie, honteuse d'une telle législation, l'effaça de ses statuts. Toujours est-il, comme le remarque Bancroft, vol. I, p. 451, que «l'existence d'une église nationale exclusive développa chez les congrégationalistes du Massachusets les passions mêmes qui avaient déshonoré leurs persécuteurs, et qu'ils se chargèrent ainsi d'excuser, en quelque sorte, ce Laud qui les avait si horriblement traités.»

Toutefois, il est juste, avant de prononcer un arrêt de condamnation contre ces puritains, de considérer les circonstances atténuantes, et ainsi de se rappeler ce qui se passait dans ce même temps en Angleterre. Là, un avocat, William Prynne, esq., avait

Quarante ans plus tard on mit à mort vingt personnes pour fait de sorcellerie.[1] Or, quelle que fût

attaqué le théâtre. Au moyen du système des interprétations, on prétendit que son écrit était un libelle contre la reine. Pour peine, il fut chassé de l'ordre des avocats, et condamné à perdre les deux oreilles, à être mis au pilori, à payer 5,000 livres st. d'amende, et à subir une prison perpétuelle. Le Dr Bastwick, médecin, se vit interdire sa profession, excommunier, muleter d'une amende de 1,000 livres st., et emprisonner jusqu'à ce qu'il abjurât ses erreurs : il avait nié que l'autorité des évêques fût supérieure à celle des anciens ou prêtres. Et le Dr Alexandre Leighton, théologien écossais, père du célèbre archevêque, qui fut, en 1630, si je ne me trompe, condamné à 10,000 livres st. d'amende, à subir le pilori, à avoir une de ses oreilles coupée, et une de ses narines déchirée, puis à être conduit quelques jours en prison; après quoi il devait être remis au pilori pour y recevoir le fouet, y avoir son autre oreille coupée et son autre narine déchirée, et, dans cet état, se voir rejeter dans une prison pour le reste de ses jours! Ce sont là des faits incontestables. Et que n'aurais-je pas à dire des massacres dont furent victimes les protestants de France, de Belgique, de Bohême et de Moravie; pour ne pas parler des scènes de sang qui effrayèrent l'Ecosse au temps des Stuarts? Véritablement, la liberté religieuse n'était guère comprise à cette époque! L'est-elle beaucoup mieux de nos jours, dans la plupart des contrées de l'Ancien-Monde?

Je dois ajouter que les magistrats du Massachusets prétendaient bien ne pas mettre à mort les quakers et les antinomiens à cause de leurs erreurs, mais parce qu'ils violaient les lois de l'Etat. Pauvre excuse! Elle avait toutefois quelque réalité; et c'est ainsi, du plus au moins, partout où l'Etat se fait protecteur de l'Eglise. Les partisans de l'inquisition elle-même l'ont souvent défendue par cette considération. C'est dans la violation de la loi qu'est tout le crime; mais dans la violation d'une loi qui ne devrait pas exister.

[1] Il est juste de voir ici un effet naturel de l'espèce de théocratie qu'on avait voulu fonder, en se modelant sur les institutions ci-

alors l'opinion régnante sur la réalité des arts magiques, il est évident que ni ces condamnations, ni celles qui eurent pour victimes les quakers, ou les anabaptistes, ou les antinoniens Weelwright et les autres, ou enfin le respectable Roger Williams, n'auraient pu être prononcées si la loi ne fût malheureusement intervenue dans les questions religieuses, ou, en d'autres termes, si l'Eglise n'eût été unie à l'Etat. Tout le mal provint plus ou moins directement de l'ordonnance qui contraignait à suivre le culte public de la colonie.

Mais les effets que produisit une autre loi religieuse non moins fondamentale furent bien plus fâcheux encore. Je veux parler de celle qui bornait la jouissance des droits politiques aux seuls membres de l'église officielle. Les conséquences ne s'en firent pas longtemps attendre.

Non-seulement la colonie admit dans son sein beaucoup de gens que l'Eglise ne put recevoir au nombre des communiants, mais encore (et les dignes fondateurs de ces provinces semblaient ne l'avoir pas prévu) les enfants ne marchèrent pas tous sur les traces de leurs aïeux. Il en fut qui vieillirent sans donner aucun signe de conversion et qui, par conséquent, ne participaient point à la Sainte-Cène. Car les églises de la Nouvelle-Angleterre avaient conservé la

viles de la république des Hébreux. Mais n'y avait-il, en ce temps, que la Nouvelle-Angleterre où l'on mît à mort les sorciers? Que le lecteur s'en informe, et il verra ce qu'il en était.

discipline stricte en vertu de laquelle on ne reçoit à la communion que ceux qui paraissent réellement convertis et qui ont une instruction religieuse suffisante. Or, les individus qui ne pouvaient satisfaire à ces conditions, trouvèrent naturellement fort dur de se voir privés des droits du citoyen, bien qu'il n'y eût rien à dire contre leur moralité. Leurs plaintes, toujours plus vives, ne parurent point déraisonnables, et leurs pères, eussent-ils été des Brutus, devaient finir par s'en laisser toucher.

Quelle fut alors la détermination que prirent les législateurs de la colonie, après avoir consulté leurs guides spirituels? Au lieu de rapporter la loi, ils décidèrent qu'on envisagerait comme membres de l'église tous ceux qui y avaient reçu le baptême. C'est ainsi qu'ils firent un nouvel empiétement sur le terrain religieux, et que, pouvoir civil, ils réformèrent une des antiques lois de l'Eglise. Car, s'il est vrai que les enfants soient, par leur baptême, membres de la société chrétienne, ils ne lui appartiennent toutefois qu'en qualité de pupilles, et l'on ne saurait les mettre sur la même ligne que ceux qui, venant plus tard à se convertir, font une profession explicite de leur foi. Pour sauver les apparences, il fut exprimé dans la loi qu'il ne suffirait pas absolument d'avoir été baptisé, mais qu'il faudrait être d'une bonne conduite et avoir ratifié le vœu ou l'alliance du baptême (*covenant*), cette ratification d'ailleurs n'emportant pas de droit l'admission à la Cène du Seigneur.

La loi dont je viens de reproduire les dispositions

essentielles fut, par ses conséquences, moins funeste à l'Etat qu'à la religion. Les églises se remplirent de gens qui avaient « ratifié l'alliance, » mais, avec le temps, on vit diminuer le nombre des communiants. Beaucoup de gens se contentèrent du minimum religieux que la loi requérait. Le mal ne s'arrêta pas là. Pour rétablir une sorte d'équilibre entre le nombre des communiants et celui des membres de l'Eglise, bien des pasteurs se mirent à envisager la Cène comme un simple moyen de grâce, ni plus ni moins que la prédication de la Parole. En sorte qu'ils y admirent sans scrupule tous ceux qui manifestaient quelques bonnes dispositions, espérant que leur conversion pourrait s'effectuer par cet acte même, et pensant qu'il y avait là tout au moins de l'édification pour les fidèles. Or, je ne puis m'empêcher de voir, dans ce principe, une erreur vraiment dangereuse.

Ainsi, tandis que la loi remplissait l'Eglise de gens qui se bornaient à ratifier l'alliance, les mesures auxquelles cette même loi conduisit les pasteurs encombrèrent la Sainte-Table de communiants non convertis. Au bout de quelques générations, il y eut un déclin marqué dans l'Etat religieux des églises et de la colonie tout entière. Le personnel des pasteurs ne put que s'en ressentir. Il fallait toujours pour leur élection le concours des citoyens de la paroisse et des communiants ; mais ceux-ci ne servaient plus de contrepoids à l'influence du corps politique. On conçoit comment la porte s'ouvrit de cette manière aux fausses doctrines, et cela d'autant plus aisément que cha-

que église était indépendante de toutes les autres.[1]

La troisième loi par laquelle les colons avaient réglé l'union de l'Etat et de l'Eglise, était celle qui enjoignait à chaque ville ou paroisse d'entretenir le culte public au moyen de contributions levées sur tous les habitants. Rien de mieux en apparence, aussi longtemps que la colonie ne se composa que de membres des églises établies, ou d'amis francs de leurs doctrines et de leur système ecclésiastique ; mais lorsque certaines paroisses finirent par compter bon nombre de personnes hostiles au culte reçu, ou indifférentes à toute religion, il est clair que cette loi dut leur paraître onéreuse et injuste. De là surgirent de sérieuses difficultés; difficultés qui ne firent que s'accroître lorsque, par un vrai progrès, la législation

[1] Ceci n'est pas autre chose, en dernière analyse, que l'histoire de tous les Etats protestants. Partout on a voulu que les citoyens donnassent à l'Etat des garanties, en se joignant au culte établi; et partout il a fallu que l'Eglise se relâchât dans sa discipline. On put croire, au premier moment, que ce que l'Etat exigeait dans son intérêt tournerait au profit de la religion ; mais l'expérience a démontré le contraire. L'Eglise s'imaginait peut-être qu'elle imposait sa loi à l'Etat, et c'est elle, au contraire, qui se mettait ainsi sous le joug du pouvoir civil.—Au fait, l'union de l'Etat et de l'Eglise ne peut jamais exister sur le pied d'une égale réciprocité. Toujours l'un des deux dominera l'autre; non pas sur tous les points à la fois, j'en conviens; ici l'Eglise a le dessus, là c'est l'Etat; peu importe en faveur de qui, somme toute, la balance incline; le problème impossible à résoudre, c'est d'équilibrer le pouvoir entre ces deux autorités. La raison en est, si je ne me trompe, que l'une et l'autre sont souveraines, chacune dans la sphère qui lui a été assignée de Dieu. (*Trad.*)

étendit à tout le monde les droits de cité et toléra tous les cultes chrétiens. Il fut impossible d'admettre plus longtemps que des citoyens feraient à la fois les frais de leur culte et ceux d'un culte paroissial qu'ils ne fréquentaient pas.

Alors vint une loi qui, n'exemptant personne des contributions destinées au maintien de la religion, autorisait chaque citoyen à faire au culte de son choix l'application de sa cote d'impôt. Quelque belle que cette mesure paraisse, il n'y en eut pas de plus funeste au vrai christianisme. Les ennemis de l'Evangile, voulant avoir une religion à leur gré, se formèrent en églises ou plutôt en sociétés universalistes [1] et unitaires. Obligés de payer un impôt, ce fut à entretenir de faux docteurs qu'ils l'employèrent; tandis que, s'ils eussent été complètement libres, jamais ils n'eussent réalisé rien de pareil. Impossible de décrire tout le mal que ce déplorable système a causé dans le Connecticut, au Maine, je crois aussi dans le New-Hampshire, mais surtout au Massachusets!

Il ne fallait plus qu'un pas pour consommer la ruine des églises, et ce pas se fit. Il y a vingt ou vingt-cinq ans que la cour suprême du Massachusets déclara légalement abolie l'ancienne distinction qui existait entre l'église et la paroisse; en sorte que le corps entier des contribuables, sans aucune espèce de contre-

[1] J'entends par universalistes ceux qui, se donnant pour chrétiens, et au milieu d'ailleurs de bien des différences, sont d'accord à croire que tous les hommes seront finalement sauvés. J'aurai à revenir plus tard sur ce qui les concerne.

poids, eut à prononcer sur les questions les plus vitales de l'ordre religieux. Lorsqu'un pasteur évangélique déplaisait, on supprimait son salaire et l'on appelait à sa place un universaliste ou un socinien. [1] D'où il résulta que la majorité de l'église réelle se vit souvent obligée d'abandonner le temple où ses pères avaient rendu leur culte au Seigneur, de se bâtir autre part une maison de prière et d'entretenir l'ancien culte par leurs contributions volontaires, tandis que la nouvelle doctrine recevait seule la protection et les subsides de l'Etat. On ne sait vraiment où le mal se serait arrêté, si l'union n'eût été finalement abolie dans le Massachusets, l'an 1833.

Plus tard, je ferai le récit de cet événement, et j'abandonne d'ailleurs ce qui précède aux réflexions de mes lecteurs.

CHAPITRE XX.

INFLUENCE DE L'UNION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT EN AMÉRIQUE.

2° *Etats du Sud et du centre.*

Les institutions de la Virginie étaient par le fait très-

[1] Il n'était pas trop difficile à ceux qui appartiennent à ces deux sectes de se coaliser dans l'occasion. Les universalistes qui s'étaient

semblables à celles du Massachusets. Division du pays en paroisses, obligation pour tous de contribuer aux frais du culte public, fréquentation des saintes assemblées ordonnée sous peine de châtiment, les droits politiques concentrés sur les membres de l'Eglise épiscopale et celle-ci seule admise dans la colonie : telle fut la législation primitive.

Grâces à ce système, on put ériger des temples en grand nombre et donner aux pasteurs des habitations et des domaines. Aussi ne saurait-on lire sans un vif intérêt la peinture que le docteur Hawks nous fait de la Virginie et du Maryland, tant qu'on ne considère les choses qu'à la surface. Il y avait d'ailleurs nécessité véritable à cet arrangement dans une colonie de la haute église. Car, sans prétendre que les colons y fussent destitués de toute vraie piété, l'on conviendra pourtant qu'ils ne se distinguaient pas, comme les puritains du nord, par la ferveur de leur zèle. A coup sûr, ce n'étaient pas des enthousiastes. La loi vint à propos seconder leur foi, et son influence fut loin d'être nulle, puisque, au commencement de la révolution, l'on comptait avec orgueil sur les rives des beaux fleuves de la Virginie quatre-vingt-dix-sept paroisses, un nombre plus grand de temples, si l'on y comprend les oratoires, et environ cent ministres.

Ce fut le principal, si ce n'est le seul avantage que

retirés d'une église socinienne, consentaient souvent à y rentrer pour une année. Ils payaient la contribution exigée par la loi, et ils pouvaient ainsi voter avec les autres.

l'église épiscopale recueillit de son union avec l'Etat. Car on ne saurait dire que même le salaire des pasteurs fût réellement garanti par la loi. Celle-ci l'avait fixé sans doute; mais le recouvrement de cet impôt rencontra constamment les plus grandes difficultés. D'ailleurs, on avait beau avoir des temples; durant la majeure partie de la période coloniale, il manqua sans cesse d'un nombre suffisant de ministres pour les desservir. C'est ainsi qu'en 1619 on comptait en Virginie onze paroisses et seulement cinq ecclésiastiques; en 1661, cinquante paroisses dont environ les quatre cinquièmes étaient vacantes.

On voit donc que, dans ce qu'elle eut même de plus avantageux, l'alliance ne prodigua pas de grandes faveurs à l'église épiscopale. Mais qu'elle lui ait fait au contraire beaucoup de mal, c'est ce qu'il n'est pas difficile de montrer.

Sans parler des préventions défavorables qu'excite contre elle toute église qui cherche à s'affermir par des voies de contrainte, on peut dire que l'église épiscopale des colonies était placée en des circonstances qui devaient rendre la contrainte plus odieuse que nulle part. Partout, excepté dans la Virginie, elle ne comprenait que la minorité des colons; en sorte qu'elle devait uniquement à son influence politique et aux mesures législatives de la couronne la prééminence dont elle jouissait dans le Maryland, les Carolines, New-York, etc., prééminence qui alla toujours croissant. Cette église était donc l'église du roi et des prélats anglais, plus que l'église des colonies; et lorsque le

mécontentement général amena la révolution, l'on conçoit ce que les Américains durent généralement éprouver pour une institution qu'ils regardaient comme essentiellement fondée et entretenue par les ennemis du pays; car c'est ainsi qu'on appelait tout ce qui appartenait à l'Angleterre.

Ensuite, il y eut des contestations continuelles entre les gouverneurs de ces colonies et les conseils de paroisse [1] au sujet du droit de présentation. Bien que ces derniers eussent fini par avoir le dessus, au moins en Virginie, le gouverneur ne se lassa pas de réclamer ce qu'on pourrait appeler l'investiture, ou la mise en possession du bénéfice, et cette prétention fit naître plus d'une fois de sérieux conflits. Ce n'est pas tout. La loi anglaise donne au pasteur un droit en quelque sorte inamissible sur sa prébende, tellement qu'il n'y a pas moyen de se défaire de lui s'il n'est préalablement destitué. Or, les paroisses cherchèrent constamment à éluder cette loi en n'adressant jamais à leurs pasteurs qu'une vocation provisoire, vocation qu'ils renouvelaient d'année en année. De cette manière ils pouvaient les congédier à leur gré, et le gouverneur n'avait pas à exercer son droit d'investiture. Au Maryland, le pouvoir civil conserva longtemps le choix des pasteurs, et il en nomma de fort indignes. Du reste il ne paraît pas que, dans aucune de ces colo-

[1] « Conseils de paroisse, » c'est ainsi que je traduis le *parish westry*, que ne rendrait pas suffisamment le mot de *fabrique*, ou de *marguilliers* de la paroisse. (*Trad.*)

nies, l'église en corps ait jamais choisi ses conducteurs spirituels; ce droit appartenait aux conseils de paroisse, et il faut dire qu'ils ne faisaient guère de meilleures nominations que les gouverneurs.

Ajoutons à cela que, jusqu'à la révolution, l'Amérique n'eut point d'évêques, en sorte que l'église épiscopale des colonies recevait d'Angleterre tous ses ministres; et si quelque descendant des colons se vouait à la chaire, il fallait qu'il se fît consacrer en Europe, ordinairement par l'évêque de Londres, au diocèse duquel ressortissaient les églises d'outre-mer. Je ne contesterai pas qu'il n'y ait eu, parmi ceux qu'on envoya d'Angleterre, des hommes tout à fait dignes de leur emploi; mais combien ne dut-il pas s'en trouver qui, manquant de pain chez eux, vinrent dans nos parages comme de vrais aventuriers, pour la honte des églises et au grand détriment des âmes.[1] Quelle discipline, d'ailleurs, pouvait-on exercer sur un clergé dont l'unique chef résidait au-delà de l'Océan? L'évêque de Londres envoyait bien de temps en temps des commissaires, tels que les docteurs Blair et Bray, mais le mal devait être trop pro-

[1] Au milieu du siècle passé, l'évêque de Londres, écrivant au Dr Doddridge, lui disait sur ce point : « Une grande partie de ceux que nous envoyons d'ici en Amérique sont des Ecossais-d'Irlande (presbytériens irlandais) qui, n'ayant pas d'occupation chez eux, entrent au service de l'Eglise plus par besoin que par choix. Il en est quelques-uns même qui demandent à s'expatrier pour restaurer leur fortune ou faire oublier certaines fautes. » Voyez *Biblical Repository and Princetown Review*. Avril 1840.

fond pour qu'on pût aisément le déraciner. Et tout ceci n'est pas une vaine supposition. Les désordres du clergé épiscopal dans les colonies nous sont attestés par les historiens mêmes de cette église et par divers actes des législatures coloniales. C'est ainsi qu'en 1631 l'assemblée générale de Virginie défendit aux ministres de se livrer aux excès du vin et de la débauche, tout comme de consumer leur temps dans l'oisiveté, et le jour et la nuit.[1]

Pour en finir sur ce triste sujet, l'union de l'Église et de l'État fut, dans les colonies du sud aussi bien qu'ailleurs, la cause de nombreux actes d'intolérance et d'oppression. Si la Virginie ne persécuta pas jusqu'à la mort les malheureux quakers, on les vexa de manière à leur rendre insupportable le séjour de la province. Les puritains n'y rencontrèrent pas moins d'opposition, et l'on porta des lois dont la sévérité devait empêcher « que cette infection ne gagnât tout le pays. » L'archevêque Laud régnait en Virginie comme en Angleterre. L'an 1642, un individu nommé Reek, ayant méconnu l'autorité de ce prélat, fut mis deux heures au pilori, condamné à 50 liv. st. d'amende, et

[1] *Hening's Laws of Virginia.*—A une époque bien plus récente, le gouverneur de Virginie, sir William Berkeley, répondait en ces termes à une enquête parlementaire sur les colonies. Question : « Quelles sont vos ressources pour fournir au salaire de vos ministres? » Réponse : « Nous avons quarante-huit paroisses, et nos ministres sont bien payés; mais ici, comme en toute autre chose, *l'on nous envoie d'Angleterre ce qu'on a de plus mauvais.* » (*Appendix to Hening's Collection.*)

jeté dans une prison pour tout le temps qu'il plairait au gouverneur de l'y laisser.

Cependant on ne parvint point, par ces mesures de rigueur, à fermer au puritanisme les portes de la colonie. Soit que des puritains y eussent transporté leur établissement, ou que des Virginiens mêmes se fussent dégoûtés de leur église, il est certain que, l'an 1642, quelques habitants de la colonie demandèrent à Boston des prédicateurs, et qu'il en partit deux du Massachusets et un du Connecticut. Le gouverneur se hâta de les congédier; mais Winthrop écrit dans son journal que, malgré les efforts de l'administration pour imposer silence à ces ministres, le peuple se pressait dans les maisons particulières afin d'entendre leurs prédications.

Il fallut néanmoins tout un siècle pour que la Virginie se formât à la tolérance. L'on dut ce résultat à la persévérance des presbytériens et des autres communions non reconnues par la loi. Le nombre s'en accrut tellement, soit par un effet même de l'intolérance du gouvernement, soit surtout par l'arrivée de nouveaux colons, qu'à l'origine des guerres de la révolution il dépassait celui des membres de l'église épiscopale.

Quant au Maryland, bien que, pendant quelque temps, on y ait fort maltraité les quakers, et que les catholiques romains s'y soient vus les victimes d'une souveraine injustice, l'intolérance ne s'y manifesta jamais au même point qu'en Virginie. L'église protestante épiscopale y fut déclarée église de l'État en 1692,

mais elle ne jouit réellement des prérogatives attachées à ce titre que depuis 1702, comme nous l'avons dit plus haut.

De toutes les colonies où l'épiscopat reçut la sanction légale, il n'en est point que l'intolérance désola plus que celle de New-York. Sur ce point, le gouverneur Fletcher se vit dépassé par un de ses successeurs, lord Cornbury, descendant du lord Clarendon. Il ne tint pas à lui qu'on ne privât de tous ses droits l'église hollandaise, et qu'on ne la contraignît à embrasser l'épiscopat. Il avait pour instructions, de la part du gouvernement britannique, « de favoriser dans la province, selon son pouvoir, l'exercice de la juridiction ecclésiastique de l'évêque de Londres, en sorte que nul maître d'école, entre autres, ne pût suivre son état sans un brevet du dit évêque. »[1]

Qu'on ne voie pas en moi, cependant, l'intention d'incriminer l'église épiscopale. Sans doute qu'elle renfermait des hommes intolérants, mais elle possédait aussi des chrétiens d'un esprit large et plein de charité. Le mal vint de ce qu'alors la liberté religieuse n'était pas généralement comprise comme elle le fut plus tard. Les mesures vexatoires partirent du gouvernement colonial, bien plus encore que de l'Eglise.

En résumé, je pense que l'union de l'Eglise épiscopale avec l'Etat, en certaines colonies, et en d'autres celle du congrégationalisme avec le pouvoir civil, furent plus funestes qu'avantageuses, opinion que par-

[1] *History of the Evangelical Churches of New-York.*

tage maintenant, j'en suis certain, le corps entier des ministres congrégationalistes et épiscopaux. Si les fondateurs de la Virginie et du Maryland, hommes que je crois avoir été pleins de bonnes intentions, s'étaient mis à l'œuvre en se reposant sur Dieu et sur leur activité personnelle; s'ils avaient visé à former un clergé fidèle parmi les natifs de la colonie, en comptant, pour leur entretien, sur les sympathies du peuple, je ne doute pas qu'ils n'eussent mieux réussi à nationaliser, dans le vrai sens de ce mot, l'église à laquelle ils se rattachaient.

L'état actuel de l'anglicanisme en Amérique prouve de reste que l'épiscopat peut exister et fleurir sans le secours du pouvoir civil. Le docteur Hawks pense même que cette forme ecclésiastique y offre plus de facilités qu'aucune autre, et il cite, à l'appui de son assertion, l'église épiscopale d'Écosse, les églises syriennes dans l'Inde, et celles des Etats-Unis. Sans me prononcer sur ce point, je me borne à remarquer qu'à l'origine de la colonisation, l'église anglicane comptait au nombre de ses membres la plus grande partie des émigrants, et qu'elle avait en sa faveur le prestige qui se rattachait naturellement à sa qualité d'église nationale de la métropole ; d'où je conclus qu'elle possédait une autorité morale qui n'avait pas besoin de chercher sa force dans le bras séculier, et qui n'a fait que s'affaiblir en s'unissant à la puissance politique.

CHAPITRE XXI.

VUE SOMMAIRE DE L'ÉTAT RELIGIEUX DE L'AMÉRIQUE DURANT LA PÉRIODE COLONIALE.

Avant de prendre congé des colonies américaines dans la première période de leur existence, qu'il me soit permis d'esquisser un tableau succinct de l'état de la religion durant les cent soixante-huit années qui précédèrent la révolution, c'est-à-dire, de 1607 à 1775.

Dès leur origine, les colonies anglo-américaines formèrent des communautés animées d'un esprit religieux qui, sans être également puissant partout, fut partout réel et salutaire. C'est ce qui est particulièrement vrai des provinces septentrionales, dont les premiers colons déclarèrent hautement que, s'ils abandonnaient leur pays natal, c'était plus encore pour se constituer en société chrétienne que pour obtenir personnellement la liberté. Ils eussent pu continuer, dans le Lincolnshire, dans le Yorkshire et en Hollande, leur commerce silencieux et individuel avec le Père des esprits, comme le firent tant de solitaires aux anciens âges de l'Eglise. Mais ce n'est pas ce qu'il leur fallait. Leur christianisme était expansif de sa nature. La religion, pour eux, ne consistait pas seulement dans les relations de l'homme avec Dieu; ils

ne la trouvaient complète que dans la société de leurs frères. De là cet ensemble de pensées et d'opérations qui fondèrent les Etats américains. Rien de plus naturel que le désir de savoir si les effets répondirent à ces nobles intentions.

Il serait injuste, toutefois, d'attendre des résultats extraordinaires, quand on pense quelles difficultés nos colons eurent à vaincre. Il s'agissait de s'établir en de vastes solitudes, par-delà les mers et au milieu de sauvages indomptés et sanguinaires. Ils eurent à lutter non-seulement contre ces ennemis de la civilisation, mais encore contre de fréquentes épidémies. Leur gouvernement politique ne s'organisa pas sans de graves embarras. Puis il ne faut pas oublier leurs collisions avec la métropole, non plus que les guerres auxquelles ils durent prendre part dans son intérêt.

Ces réserves faites, nous divisons l'ère coloniale en quatre périodes. La première va depuis l'origine des établissements coloniaux de la Virginie, en 1607, jusqu'à l'an 1660. Ce fut un beau temps pour la religion, malgré les fatigues du défrichement des forêts et les soucis d'administrations toutes nouvelles à faire marcher. Il n'y eut proprement de guerres qu'avec les Péquods du Connecticut en 1637, avec les Hollandais et les Algonquins en 1643, puis celles de 1622 et de 1644 dans la Virginie. Ni les unes ni les autres ne durèrent longtemps, et les colons en réparèrent promptement les désastres.

Cette période vit se prolonger les saints et utiles

travaux des hommes excellents qui étaient arrivés avec les premiers colons, ou qui les avaient suivis de près. Je nommerai, entre autres, Wilson, Cotton, Shepard, Mather (Richard), Philips, Higginson et Skelton dans la baie du Massachusets, Brewster à Plymouth, Hooker dans le Connecticut, Davenport à New-Haven, Hunt et Whitaker en Virginie. Plusieurs des magistrats de ce temps se distinguèrent aussi par leur zèle et par leur piété : Winthrop au Massachusets, Bradford et Winslow à Plymouth, Haynes au Connecticut, Eaton à New-Haven. J'ajoute à ces noms respectables celui de Roger Williams, qu'on aime à retrouver ici, et qui fut pasteur et pendant quelques moments gouverneur de Providence.

Ce fut l'âge d'or des colonies. Dieu répandit son Esprit en plusieurs lieux. Les églises de Boston, de Salem, de Plymouth, de Hartford et de New-Haven, eurent de beaux jours. Dans la Virginie aussi, les travaux d'hommes fidèles reçurent leur récompense. Partout on solennisa fréquemment des jours de jeûnes consacrés à la prière et aux actions de grâces. On y suppliait Dieu d'habiter parmi son peuple. Tous voyaient dans la religion le souverain bien, et pour les individus et pour la communauté. L'on sentait le prix des réveils religieux; on les provoquait, et on ne le faisait pas en vain. C'est ce que les journaux des gouverneurs Winthrop et de quelques autres nous attestent dans les termes les plus touchants. L'Amérique a vu dès lors la grâce de Dieu faire son œuvre sur une

plus grande échelle, mais la présence du Saint-Esprit n'y fut jamais plus évidente qu'à cette époque.

Les colons n'oublièrent pas non plus les païens qui les entouraient. Elliot et d'autres travaillèrent avec de grands succès au milieu des Indiens du voisinage de Boston. Il y en eut plusieurs milliers de convertis. Et ce n'était pas dans le Massachusets seul qu'on s'intéressait au salut des sauvages. En Virginie, une princesse indienne, Pocahontas, reçut le baptême et se rangea parmi les membres fidèles de Christ. Un autre Indien converti, Chanco, fut l'instrument dont Dieu se servit pour préserver la colonie d'une entière destruction.

La seconde période comprend soixante années, de 1660 à 1720. On peut l'appeler l'âge d'airain des colonies. Ce fut pour elles toutes un temps de grandes agitations. Le Massachusets eut à soutenir, en 1675, une guerre désastreuse contre le roi Philippe, chef des Pokanokets, et contre d'autres tribus qui se coalisèrent pour exterminer les colons. Il y eut en outre de grandes luttes avec le gouvernement britannique au sujet des priviléges coloniaux, sans parler des dissensions intestines que produisirent les affaires de la sorcellerie et d'autres encore d'une nature toute locale. De 1675 à 1676, la Virginie fut aussi en guerre avec les Indiens, et c'est alors qu'eut lieu la grande révolte qui menaça la colonie d'une entière ruine. Des maux semblables désolèrent les deux Carolines en 1711 et 1712. Enfin, les guerres que la Grande-Bretagne soutint con-

tre l'Espagne et la France, compromirent sans cesse la tranquillité de l'Amérique.

Cependant l'état des colonies prospérait de plus en plus. Elles avaient jeté de profondes racines, et s'il était facile de les ébranler, il ne l'eût pas été de les détruire. Elles devenaient riches; leur commerce prenait chaque jour une extension nouvelle, et les mers commençaient à se couvrir de leurs vaisseaux. Mais toutes ces circonstances ne favorisaient guère les progrès de la piété.

L'union de l'Eglise et de l'Etat portant d'ailleurs ses premiers fruits, on vit le vrai christianisme décliner sensiblement; et bien qu'il y ait eu alors, çà et là, quelques réveils religieux, ce n'était plus cette foi primitive qui, se mêlant à tout, avait fait des premiers pélerins une sainte génération. Il faut dire pourtant que le second gouverneur Winthrop se montra, dans son administration, tout à la fois grand et pieux, le père de l'Etat et de l'Eglise. Parmi les ministres, il y en eut d'excellents, quoique leurs travaux n'aient pas été couronnés de succès égaux à ceux de leurs prédécesseurs. Ici paraissent avec un certain lustre les Mathers, les Cotton, les deux Increase, père et fils, celui-ci plus remarquable par l'étendue et la variété de ses connaissances que par la solidité de son jugement, Norton et autres dans le Massachusets, Pierpont au Connecticut, le docteur Blair en Virginie et le docteur Bray dans le Maryland. Ces deux derniers rendirent d'éminents services à l'église épiscopale. Il est d'ailleurs à remarquer que, durant cette seconde période, le nombre

des ministres fidèles de la Nouvelle-Angleterre reçut un notable accroissement, par l'accession de quelques-uns de ces deux mille pasteurs de la Grande-Bretagne qui furent destitués peu après l'avénement de Charles II.

La troisième période de l'ère coloniale renferme les trente années entre 1720 et 1750. Elle se recommande à l'attention par les mouvements religieux si considérables qui vivifièrent l'Amérique, malgré bon nombre de circonstances défavorables. Entre autres événements, il faut noter le Grand Réveil, comme on l'appelle, qui répandit une nouvelle vie dans les églises de la Nouvelle-Angleterre et ailleurs encore. Les effets s'en firent longtemps sentir en plus d'une église. Il est vrai que le fanatisme de certains docteurs vint ternir cette belle œuvre de Dieu, mais il ne put l'anéantir. Les chrétiens y reçurent de douloureuses mais graves leçons sur la manière dont agit le Saint-Esprit, et ces leçons portent leurs fruits de nos jours encore.

Ce fut l'époque où Edwards, Prince, Freylinghausen, Dickenson, Finlay et les Tennents exercèrent leurs travaux dans les Etats du nord et du centre; Davies et son digne émule, dans la Virginie; les deux Wesley, en Géorgie; tandis que, semblable à l'ange qui vole en portant aux nations l'Evangile éternel, Whitfield allait de colonie en colonie, messager de la grâce du Seigneur auprès d'une multitude d'âmes immortelles.

La quatrième et dernière période s'étend de l'an

1750 à 1775. L'agitation publique y fut à son comble. D'abord, il y eut la guerre que la Grande-Bretagne faisait à la France, et qui se termina par la conquête du Canada ; puis les sérieux différends qui s'élevèrent entre les colonies et la métropole. Et quand tout espoir d'arrangement fut évanoui, il fallut se préparer à la terrible lutte qui devenait imminente. Sans doute que la plupart des hommes qui avaient illustré la fin de la période précédente, vivaient encore au commencement de celle-ci et poursuivaient leurs saints travaux. Whitfield reparaissait de temps en temps, et les commotions populaires ne contristèrent pas entièrement le Saint-Esprit dans les églises. Mais les réveils religieux s'étaient arrêtés, et cet affaiblissement de la vie spirituelle, ce ralentissement d'activité chrétienne, qui résultent toujours de la guerre, se faisaient déjà sentir, bien que les hostilités n'eussent pas encore commencé.

Cette revue rapide et imparfaite des vicissitudes de la religion en Amérique jusqu'à la révolution de 1775 suffit au but que je me propose. Dans la plus grande partie de l'Europe protestante, ces cent soixante-huit années furent un temps de déclin religieux ; on peut même dire qu'à la fin de cette période la mort régnait presque universellement. L'Amérique, à tout prendre, fut, sous ce rapport, dans une condition plus heureuse. Il est vrai que nous eûmes aussi de longs intervalles d'indifférence, où les pasteurs et le peuple ne s'inquiétaient guère que des choses de la vie. Mais Dieu, dans sa grâce, ne nous abandonna jamais complète-

ment. S'il visita de sa verge nos transgressions, il n'oublia pas son alliance et les promesses qui avaient fait la force de nos pères. Notre indignité fut grande; mais pour tout cela nous ne fûmes pas rejetés; et quand, du sein de nos ténèbres, nous criâmes à l'Eternel, il nous accorda son grand salut, « parce que sa » miséricorde dure perpétuellement. »

FIN DU LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

L'ÉTAT ET L'ÉGLISE, DEPUIS LA RÉVOLUTION.

CHAPITRE I.

EFFETS DE LA RÉVOLUTION D'AMÉRIQUE SUR LA RELIGION.

Les vingt-cinq premières années de l'existence nationale des Etats-Unis furent une longue crise où la religion courut les plus grands dangers. D'abord vint la guerre de l'indépendance, qui, à la lettre, absorba tous les esprits. Ce n'était pas un léger embarras, en effet, pour un peuple alors si peu nombreux, répandu sur un vaste territoire, divisé en treize colonies isolées les unes des autres, ou peu s'en fallait, sans trésor public, sans gouvernement central, uni par le seul lien d'un même patriotisme! A la guerre succéda l'épuisement; et cependant il fallait que cette jeune nation, maintenant détachée de la mère-patrie, vécût de sa vie propre, et qu'au sein d'inquiétudes et d'agitations de

toute espèce, le gouvernement de chaque Etat et celui du pays se donnassent leur organisation. A peine le pouvoir central est-il constitué et les Etats commencent-ils l'apprentissage du système fédératif, que la révolution française éclate comme un volcan et menace d'envelopper l'Amérique dans sa lave brûlante. Pour défendre l'honneur de leur république, ou plutôt son existence, les Etats-Unis durent enfin déclarer la guerre à la France, et ce ne fut qu'à l'avénement de Bonaparte au consulat qu'un traité de paix vint assurer, pour le dehors du moins, quelque repos à nos contrées.

De ces vingt-cinq années, les huit premières surtout furent vraiment funestes aux églises de toutes les communions. Sans parler des préoccupations générales qui détournaient si fort la pensée des intérêts de l'éternité, l'on vit les jeunes hommes s'éloigner du toit paternel et de la maison de Dieu pour vivre dans l'atmosphère démoralisante des camps ; en quelques lieux des congrégations entièrement dispersées, des églises brûlées ou converties en casernes et en hôpitaux, plus d'un pasteur massacré, l'activité pastorale interrompue, les travaux d'évangélisation généralement suspendus, les colléges et les séminaires fermés faute d'étudiants et de professeurs; on vit enfin la morale publique s'altérer à maints égards et par des causes de tout genre. Le christianisme est une religion de paix; les orages de la guerre flétrissent et jettent au loin les feuilles de l'arbre que le Seigneur a planté pour la guérison des peuples.

Qu'il me soit permis de transcrire ici un fragment d'une lettre écrite à cette époque par un digne ecclésiastique allemand.[1] C'est une lecture qu'on ne saurait faire sans demander à Dieu qu'il écarte tout ce qui pourrait troubler la paix actuelle des nations.

« Dans le pays entier ce sont d'immenses préparatifs de guerre, et presque tout le monde est soldat. Impossible de décrire l'ardeur générale. Si l'on met cent hommes en réquisition, il s'en présente aussitôt le double, et ceux qu'on refuse se retirent la douleur dans l'âme. L'histoire n'offre point de spectacle pareil. Des districts qu'on aurait pu croire ne devoir s'ébranler qu'au bout de quelques années, ont couru aux armes dès qu'ils ont connu les résultats de la bataille de Lexington. Les quakers eux-mêmes et les mennonites, oubliant les principes de leur secte, font l'exercice militaire. A toute heure on entend le tocsin dans les rues. Cette agitation, hélas! n'est pas médiocrement nuisible à la piété. Nous sommes toujours sur le qui-vive, courant après les nouvelles, comme les Athéniens de jadis; et au milieu des bruits divers qui circulent, que de cœurs qui se ferment à la douce voix de la Parole de Dieu! Le Seigneur châtie son peuple, mais le peuple n'a pas l'air de le comprendre. Ceux que les calamités de la guerre n'ont pas encore atteints, se flattent d'y échapper; et les autres, pleins

[1] Le révérend Dr Helmuth, anciennement pasteur à Philadelphie. Sa lettre se trouve dans le recueil intitulé : *Hallische Nachrichten*, p. 1367-68.

de fureur, ne pensent qu'à la vengeance. Il y a, dans l'armée américaine, beaucoup d'ecclésiastiques qui servent en qualité de chapelains ou même d'officiers. J'en connais deux en particulier, dont l'un est colonel, et l'autre capitaine. Le pays brûle d'un parfait enthousiasme pour la liberté. De la Nouvelle-Angleterre jusque dans la Géorgie, le peuple, sur ce point, n'est qu'un cœur et qu'une âme. S'il est un petit nombre d'individus qui pensent autrement, toujours est-il qu'ils n'osent manifester leur opinion. A Philadelphie, les étudiants anglais et allemands, organisés en compagnies, ont endossé l'uniforme et s'exercent au maniement du fusil. Plaise à Dieu qu'on en vienne une fois à combattre pour la liberté spirituelle avec le même zèle et le même ensemble qu'on met à conquérir l'indépendance politique! »

On comprend qu'il fallut du temps pour que les Eglises se remissent quelque peu d'une si effroyable secousse. Toutefois, et par la grâce du Seigneur, non-seulement elles retrouvèrent de la tranquillité dans la paix qui fut donnée au pays, mais encore on peut dire que, depuis cette époque et malgré quelques temps d'arrêt, elles n'ont cessé de croître et de se fortifier dans la vie qui vient de Dieu.

Il n'est pas facile d'évaluer le nombre exact de ministres et d'Eglises qui existaient aux Etats-Unis avant leur séparation d'avec l'Angleterre, mais l'estimation suivante ne doit pas être fort loin de la vérité :

Eglise épiscopale : 250 ministres (au plus), 300[1] églises ; presbytériens, en 1788 : 177 ministres, 419[2] églises ; luthériens : 25 ministres, 60[3] églises ; réformés allemands : approximativement les mêmes chiffres ; réformés hollandais, en 1784 : 30 ministres, 82[4] églises ; l'église associée, en 1776, 13 ministres, 20 églises ; moraves : 12 ministres, 8 églises ; congrégationalistes : 575 ministres, 700 églises ; baptistes, en 1784 : 424 ministres, 471[5] églises.

Les méthodistes, au moment de la révolution, ne formaient pas un corps à part. Confondus avec l'église épiscopale, aucun de leurs ministres n'avait reçu l'ordination.

Quant aux catholiques romains, suivant le calcul de l'évêque England, le nombre de leurs prêtres ne dépassait pas 26, et leurs congrégations s'élevaient à plus du double.[6]

D'après les meilleurs renseignements, il ne paraît donc pas que la totalité des ministres de l'Evangile aux

[1] D'après un grand nombre de documents que nous avons consultés avec soin.

[2] *History of the Presbyterian Church in the United States*, by Dr Hodge, part. II, p. 504.

[3] *Dr Schmucker's Retrospect*, etc.

[4] Voyez l'*Esquisse historique sur l'Eglise hollandaise réformée*, qui trouvera place ailleurs dans notre ouvrage (Liv. VI).

[5] *View of the Baptist Churches in America* (American Quarterly Register, vol. XIII et XIV.)

[6] Lettre de monseigneur England de Charlestown au conseil central de la société pour la propagation de la foi à Lyon, publiée dans les *Annales de la Propagation de la foi*, Mai 1838, vol. X.

Etats-Unis s'élevât, en 1775, au-delà de quatorze mille, et les congrégations au-delà de mille huit cent cinquante.[1] La population des colonies, à cette époque, était d'environ 3,500,000 individus, dont près de 500,000 étaient esclaves. D'où il suit qu'il y aurait eu un ministre pour 2,500 âmes. On n'y voyait d'ailleurs aucun évêque, ni parmi les catholiques, ni parmi les protestants.

Il s'y trouvait neuf colléges et deux écoles de médecine ; mais il n'existait aucun établissement public où l'on enseignât le droit et la théologie.

Tel fut en gros l'état des choses durant les dix premières années de notre existence nationale.

Dès que le gouvernement central et les gouvernements des Etats eurent pris leur assiette, ce fut avec eux que les églises durent s'entendre. C'est donc le moment d'exposer de quelle manière se rompit le lien

[1] Voici, mais toujours par approximation, ce qui me paraît le plus exact :

	Ministres.	Eglises.
Episcopaux.	250	300.
Baptistes.	350	380.
Congrégationalistes.	575	700.
Presbytériens.	140	300.
Luthériens	25	60.
Réformés allemands.	25	60.
Réformés hollandais	25	60.
Associés.	13	20.
Moraves.	12	8.
Catholiques romains	26	52.
	1441	1940.

qui unissait au pouvoir civil, soit le congrégationalisme dans le nord, soit l'épiscopat dans le sud. Nous dirons quels furent les résultats de cette rupture et quelles sont actuellement les relations des églises avec l'Etat. Mais il est bon de rappeler auparavant les obstacles que LE SYSTÈME VOLONTAIRE dut nécessairement rencontrer en Amérique, et nous tâcherons de le faire sans trop revenir sur nos pas.

CHAPITRE II.

LE SYSTÈME VOLONTAIRE ; DIFFICULTÉS QUE RENCONTRA SON ADOPTION EN AMÉRIQUE.

1° *Par suite d'idées fausses sur l'économie de l'Eglise.*

On désigne sous le nom de système volontaire, celui qui laisse au peuple, moyennant la bénédiction de Dieu, le soin de soutenir son culte par des contributions librement offertes et sans que le gouvernement ou les communes y entrent pour rien. Beaucoup de gens, en Europe, pensent que, si un tel système a pu s'établir en Amérique, cela tient à ce que le pays offrait à cette expérience les plus grandes facilités. Tout y était absolument neuf, assure-t-on. Il n'y avait point là de vieilles églises nationales à renverser,

point de préjugés profonds à déraciner, point d'institutions séculaires à modifier ; en sorte qu'on put sans peine y faire quelque chose de nouveau sous le soleil. Or, mes lecteurs ont vu combien tout ceci est loin de la réalité.

A l'exception des colonies qui furent fondées dans le but exprès de fournir un asile aux chrétiens que l'on forçait ailleurs de soutenir une église ennemie, c'est du gouvernement civil que, dans toutes les autres, on attendait les sommes nécessaires à l'entretien du culte et de ses ministres. Il ne s'agit pas ici de savoir si l'on avait tort ou raison. Nous nous bornons à constater un simple fait ; et de ce fait résulte que *le système volontaire,* bien loin d'avoir trouvé le champ libre dans les portions mêmes de l'Amérique où il exerce maintenant sa plus belle influence, eut à lutter longtemps avec des institutions fondées sur le principe contraire, principe qui avait en sa faveur toutes les opinions, et, il faut le dire, toutes sortes de préventions favorables.

Dans la portion des Etats-Unis dont je parle, il n'y a pas de difficultés qu'on n'ait faites à l'abandon de l'ancien système. Des hommes du plus grand mérite ne dissimulèrent point la crainte qu'ils éprouvaient par intérêt pour la religion. A les entendre, les églises allaient se voir abandonnées, le peuple n'ayant ni les moyens ni le zèle nécessaires pour les soutenir. Et il faut bien l'avouer, peu accoutumé qu'on était à compter sur soi en pareille matière, et ignorant par le fait tout ce qu'il est possible de réaliser de la sorte, on

marcha d'abord avec timidité, si ce n'est avec une espèce de découragement.

Il y avait aussi de grands obstacles dans le mauvais vouloir des hommes qui, grâces à l'ancien système, avaient joui de quelque influence et possédé une certaine suprématie. On ne les voyait pas fort disposés à céder leurs prérogatives et ce qu'ils appelaient des droits acquis. En toute sincérité, sans doute, ils se persuadaient et tâchaient de persuader aux autres que leur résistance provenait d'un pur zèle pour la gloire de Dieu, et que leurs appréhensions n'étaient nullement celles de l'intérêt personnel; mais, quelle qu'en ait été la vraie cause, leur opposition fut loin d'être dépourvue de force.

D'autres obstacles encore, nés de l'ancien ordre de choses, présentèrent une énorme résistance. J'ai déjà montré comment les plus funestes hérésies qui aient affligé les Etats-Unis, l'universalisme et le socinianisme, durent essentiellement leurs progrès, si ce n'est leur origine, aux mesures politiques et religieuses que suggéra le système en vigueur. Je ne donne pas ces hérésies comme des effets inévitables de l'union de l'Etat et de l'Eglise dans tous les cas; je ne prétends pas même qu'elles aient résulté nécessairement de l'union telle qu'elle existait dans les localités où elles se manifestèrent; je ne nie pas non plus qu'en l'absence de l'union d'autres maux n'eussent pu se manifester. Tout ce que je veux dire, c'est que ceux dont je parle sévissaient avec une grande vigueur dans les localités en question, qu'ils avaient

puisé leur force dans l'union même de l'Eglise avec l'Etat, et, en conséquence, qu'ils rendaient extrêmement difficile l'introduction du système volontaire.

Remarquons d'ailleurs que l'institution des églises d'Etat est partout provenue des fausses idées qu'on se fait de la liberté religieuse. Le système volontaire a pour point de départ cette liberté prise dans son sens le plus large ; j'entends la liberté de conscience pour tous, non-seulement pour ceux qui préfèrent certaines formes de culte à d'autres, mais encore pour ceux qui ne veulent point de culte du tout. C'est, dis-je, le principe préliminaire que suppose le système américain, comme on l'appelle quelquefois en Europe, et ce principe est franchement avoué par tous ceux qui défendent le système. Or, il faut se souvenir (et le contraire eût été vraiment un miracle), il faut, dis-je, se souvenir que la plupart des colons, et qui plus est les meilleurs, n'entendirent point la chose de la sorte. Il fallut, pour éclairer ce lugubre sujet, de longues persécutions et les discussions approfondies qu'elles occasionnèrent soit dans les colonies, soit en Europe. Et effectivement, ceux qui devancèrent les autres sur ce point furent des hommes qui avaient, pour ainsi dire, étudié la liberté de conscience à la lueur des bûchers : un Roger Williams, un lord Baltimore, un Guillaume Penn. Aussi les trois colonies qu'ils fondèrent furent-elles les premières communautés, soit de l'ancien, soit du nouveau monde, qui connurent cette liberté dans toute son étendue. Mais en Virginie et au Massachusets, pour ne citer

que ces deux provinces, on était parti du point de vue des églises d'Etat, c'est-à-dire, d'une obligation pour tous de rendre un culte à Dieu, et même certain culte à l'exclusion de tout autre ; on avait en conséquence mis l'entretien du culte, ou plutôt d'un certain culte, à la charge du trésor public. Ce n'est pas sous l'influence d'un tel principe que les idées de liberté religieuse s'élargissent ; et nulle part on ne passera facilement de ce système à celui qui remet les intérêts religieux, non aux soins et à la protection de l'Etat, mais au cœur et aux mains des personnes qui ont vraiment reçu l'Evangile et qui le soutiennent de leur plein gré, par un acte libre sans cesse renouvelé, ce qui est LE SYSTÈME VOLONTAIRE.

CHAPITRE III.

LE SYSTÈME VOLONTAIRE; DIFFICULTÉS QU'IL RENCONTRA

2° *Dans un pays tout nouveau, avec une population éparse et un état social peu affermi.*

L'entretien du culte par les efforts spontanés des fidèles suppose un développement religieux assez considérable chez un peuple ; c'est pourquoi l'on peut envisager comme un obstacle au système volontaire, en Amérique, tout ce qui y entrave les progrès de la piété ;

et au premier rang, nous pouvons mettre la nouveauté même du pays, cette circonstance que bien des personnes estiment avoir été plutôt favorable.

La vie du colon est toute semée de tentations, dont l'effet est de lui faire négliger les intérêts de son âme. En se séparant de sa famille, s'il en a une, ou du moins en s'éloignant de tout ce qui exerçait sur lui quelque influence morale, il se voit privé, non pas toujours de secours religieux que peut-être il ne possédait pas chez lui, mais de cette contrainte qu'impose l'opinion publique et qui l'avait préservé jusqu'alors des péchés les plus criants. Il s'agit pour lui d'essayer une nouvelle existence, dans une position qui ne ressemble à rien de ce qu'il a vu. Il va former des connaissances, et il ne pourra pas toujours les choisir parmi ce qu'il y a de mieux. Et puis la préoccupation qui accompagne les soins et les travaux d'un premier établissement, surtout quand il est question d'y gagner péniblement sa subsistance ; cette préoccupation, dis-je, nuit prodigieusement aux progrès de la piété dans l'individu, et empêche, on le conçoit, qu'elle n'exerce sur la communauté l'empire qui lui appartient.

Dès l'origine, ces maux durent se faire sentir dans une certaine mesure, et ils n'ont cessé d'agir jusqu'à ce jour. Sans parler des volées d'étrangers qui s'abattent chaque jour sur les plages américaines, pour se rendre, comme ils disent, dans le fond de l'ouest, il est chaque année aussi des milliers de citoyens, nés sur les côtes de l'Atlantique, qui abandonnent leurs

maisons pour s'établir dans les immenses forêts des régions occidentales. Les dangers moraux de cette nouvelle position sont plus grands pour eux que pour personne. Leur éloignement les soustrait presque toujours à l'influence de la religion; et ceux qui n'ont pas une bien décidée, risquent de perdre bientôt ce qu'ils avaient pu recevoir de bonnes impressions dans leur lieu natal; car pour des chrétiens, même affermis, une position semblable appelle à un redoublement de vigilance et de prières.

Considérez ensuite combien la population des Etats-Unis est clair semée; et il faudra du temps encore avant qu'elle se proportionne à l'étendue du territoire. J'ai dit que celui sur lequel le gouvernement américain élève des prétentions, mesure une surface de passé deux millions de milles carrés. En ne tenant compte que des pays actuellement occupés, nous avons encore une superficie de 1,000,000 de milles. C'est évaluer au plus bas les vastes contrées qu'occupent nos vingt-six Etats, avec les trois territoires et le district de Washington. Or, la population totale de la république, en y comprenant la race noire, était, en 1840, de 17,068,666 individus; c'est-à-dire, en moyenne, 17 personnes environ par mille carré. Si cette population était également répartie dans tout le territoire, il faudrait, pour avoir 1,200 âmes sous les soins d'un même pasteur, réunir les habitants épars sur une surface de soixante-douze milles. Mais ce n'est pas ainsi que vont les choses. Quelques-uns des anciens Etats sont assez peuplés, sans l'être plus qu'il ne

le faut, pour faciliter l'entretien des églises et du ministère. Le Massachusets, qui a la plus forte population relativement à son territoire, compte 102 individus par mille carré; le Connecticut et Rhode-Island, de 70 à 80; New-Jersey, Delaware, Maryland et New-York, de 40 à 50. Pour résumer le tout en un mot, la population des Etats le long de l'Atlantique, à l'exception de la Floride, est, en moyenne, de 28 individus par mille carré; dans les onze Etats et les deux territoires de la vallée du Mississipi, elle est au-dessous de 10 individus.

Il faut avoir vu les choses de ses propres yeux, pour se faire une idée des difficultés que rencontre tout établissement religieux dans ces contrées de l'ouest, où, d'année en année, la population s'avance au sein des forêts, sur les pas des Indiens. Un petit nombre de familles, clair semées, s'y occupent à renverser des arbres énormes et à défricher quelques pièces de terrain. Un an ou deux après, le nombre de ces familles a doublé. Au bout de cinq ou six ans, la contrée prend quelque apparence de civilisation; mais il faut bien du temps encore avant qu'il y ait assez de monde pour bâtir des églises à portée de tous et pour avoir des ministres qui fonctionnent chaque dimanche.[1]

Et s'il y a des obstacles dans l'état de dispersion

[1] Il est un point dont l'auteur peut sembler ne pas tenir compte; c'est la diversité des sectes, qui fait que là même où il y aurait de quoi former une église, il ne s'en forme point toutefois par un effet de la diversité de vues qui existe entre les chrétiens; mais c'est un sujet sur lequel il reviendra plus tard. (*Trad.*)

d'une population encore faible, il n'y en a pas de moindres dans l'accroissement rapide de la population des pays où elle commence à se serrer. La difficulté, en effet, devient double. Il s'agit d'augmenter le nombre des églises et des ministres dans les lieux où il en existe déjà, tout en s'efforçant d'en établir là où il n'y en avait point encore. Pour comprendre ce que je veux dire, il faut se rappeler qu'en 1790 la population des Etats-Unis était de 3,900,000 âmes environ; en 1800, de 5,300,000; en 1810, de 7,200,000; en 1820, de 9,600,000; en 1830, de 12,900,000; en 1840, de 17,000,000. Il n'est personne qui ne puisse aisément calculer la moyenne annuelle de l'augmentation dans chacune de ces décades; mais ce qu'il est difficile d'évaluer d'après ces chiffres, c'est ce qu'elle fut chaque année. Quoi qu'il en soit, nous voyons que, de 1830 à 1840, le nombre augmenta de 420,000 individus par an, terme moyen; et, pendant la décade actuelle de 1840 à 1850, l'augmentation annuelle excédera le nombre de 500,000 âmes, à moins de calamités imprévues.

Pourvoir d'églises et de pasteurs un peuple qui s'accroît avec une telle rapidité, n'est certes pas chose facile, on en conviendra. Et toutefois, il le faut, sous peine de voir la masse de la nation tomber dans le paganisme que certaines personnes lui présagent. Je dirai plus tard si ce mal est réellement à craindre, et quel est le système qui nous en préservera. Je me borne, pour l'heure, à constater la grandeur des difficultés.

Je n'oublierai pas, enfin, de mentionner l'émigration continuelle qui se fait des anciens Etats dans les nouveaux, et même celle qui, des établissements assez récents de ces derniers Etats, se porte en d'autres lieux. Il résulte de là qu'une église peut tout à coup se voir privée de ses meilleurs appuis. Et, pour le dire d'une manière genérale, la population flottante des Etats-Unis, dans les villes mêmes de l'Est, est si considérable, qu'il y a là pour les églises un élément d'instabilité que nul autre pays ne saurait offrir au même degré.

Il faut cependant avouer qu'ici le bien est à côté du mal. Ce qui est un inconvénient pour les anciennes provinces, se tourne en avantage pour les plus récentes; car les familles chrétiennes qui s'y transportent ne tardent pas à y former le noyau de nouvelles églises.

CHAPITRE IV.

LE SYSTÈME VOLONTAIRE ; DIFFICULTÉS QU'IL RENCONTRA EN AMÉRIQUE.

3° *A raison de l'existence de l'esclavage.*

L'existence simultanée, et aux mêmes lieux, de la race européenne ou caucasienne et de la race africaine, dans les relations de maîtres et d'esclaves, ne peut que retarder les progrès de la religion. C'est un

point qu'admettront sans peine tous ceux qui connaissent quelque peu la nature humaine.

L'esclavage fut, dans tous les temps, une vraie malédiction; et il ne se peut qu'il en soit autrement. Il développe, chez les maîtres, l'orgueil, l'arrogance et l'insensibilité; chez l'esclave, le servilisme, c'est clair, la bassesse, la ruse et la dissolution. De toutes manières, rien n'est plus funeste à la piété.

Il n'entre pas dans mon plan d'exposer tout ce qui tient à l'esclavage aux Etats-Unis, ni son histoire, ni son état actuel, ni son avenir; je veux simplement l'indiquer comme un des plus grands obstacles au règne de l'Evangile, et par conséquent aux succès du système volontaire.

Voyez d'abord la répugnance qu'éprouvent les esclaves à servir Dieu dans la même congrégation que leurs maîtres. Cette répugnance est incontestable, et j'en appelle à ceux qui ont vu les choses de près. Elle est telle que, même dans les familles qui les traitent avec le plus de bonté, les esclaves ne se joignent qu'avec peine au culte domestique.

On peut, du reste, se rendre aisément compte de ce fait. Quelque dégradé que soit un homme, et que sa peau soit de couleur blanche ou noire, il y a toujours en lui certain orgueil, ou plutôt certain sentiment de ce qui lui est dû; en sorte que, s'il le peut, il évite tout contact avec les personnes auprès desquelles il occupe une position d'ignoble dépendance, quelque respectables et bienveillantes qu'elles soient. Et voilà pourquoi les nègres des Etats du Sud préfè-

rent les églises où l'on ne voit que des gens de leur couleur. Ils les aiment mieux aussi parce qu'ils peuvent s'y livrer à une animation bruyante qu'on ne tolérerait pas dans les assemblées des blancs.

Par quelque cause que ce soit, au surplus, le fait existe, et l'on ne saurait douter que cette séparation des noirs d'avec les blancs ne nuise aux intérêts spirituels des uns et des autres. Entre les obligations qu'impose la qualité de maître, il y a celle de pourvoir aux besoins spirituels des esclaves. Il ne suffit pas pour cela de les laisser aller où bon leur semble, pour entendre le premier prédicateur venu. Cet entier abandon n'est un bonheur que dans les cas trop fréquents où le maître lui-même ne prend nul souci de sa propre âme. Toujours est-il qu'il serait bien nécessaire que maîtres et esclaves s'entendissent rappeler leurs devoirs en présence les uns des autres.

Un des plus grands maux de l'esclavage, relativement au sujet qui nous occupe, c'est qu'il crée un état social où il devient extrêmement difficile de pourvoir en suffisance, et d'églises et de pasteurs, toutes les classes de la société, pauvres et riches, esclaves et hommes libres. Représentez-vous ces vastes domaines où des esclaves par centaines sont la propriété de quelques riches citoyens. Une église capable de contenir deux cents personnes suffit aux maîtres et à leurs familles; encore faut-il une circonscription paroissiale assez étendue; mais, pour réunir leurs esclaves, il s'agit d'avoir un édifice immense. N'est-il pas à craindre que les propriétaires ne se refusent à faire les

frais d'un culte destiné aux seuls habitants de leurs domaines? Ils ont des équipages au moyen desquels ils vont, s'il le faut, chercher le temple loin de chez eux; mais leurs esclaves et, parmi les blancs, la population ouvrière, restent entièrement privés de culte.

Aussi l'on ne saurait douter que, s'il est quelque partie des Etats-Unis où il y aurait de l'avantage à ce que les frais du culte se fissent au moyen de taxes imposées par la loi, ce sont les comtés du Maryland, de la Virginie et des deux Carolines qui avoisinent les bords de la mer. C'est là que le système volontaire rencontre incontestablement le plus de difficultés; et toutefois il y a produit des effets qu'on aurait pu croire impossibles, comme je le montrerai plus tard.

Et il était d'autant plus nécessaire d'y faire entendre la prédication de l'Evangile, que cette prédication y trouve plus d'obstacles. Ce n'est, au pied de la lettre, qu'*en écoutant* la Parole que les esclaves peuvent arriver à la connaissance du salut. Par la plus insensée et la plus inique des législations, il est presque partout défendu d'enseigner la lecture aux esclaves. Sans doute que la loi est souvent éludée. Il y a toujours quelques esclaves qui parviennent à savoir lire et qui s'enseignent les uns les autres en cachette. Il n'en est pas moins vrai que la grande masse de cette population malheureuse ne peut s'instruire des choses de Dieu que par un enseignement oral. La législature d'aucun Etat du moins n'a défendu de prêcher l'Evangile à ceux que retiennent les chaînes

de l'esclavage, et il en est parmi eux des milliers qui ne l'ont pas entendu en vain.

Je dirai, pour terminer et comme renseignement, que l'esclavage existe dans treize Etats et dans un territoire ; c'est la moitié méridionale de l'Union. Ces Etats sont le Delaware, le Maryland, la Virginie, la Caroline du Nord et celle du Sud, la Géorgie, le Kentucky, le Tennessée, le Missouri, l'Arkansas, la Louisiane, le Mississipi et l'Alabama ; le territoire à esclaves est celui de la Floride.

CHAPITRE V.

LE SYSTÈME VOLONTAIRE ; SES DIFFICULTÉS EN AMÉRIQUE.

4° Par un effet de l'émigration étrangère.

Il est inutile de répéter que la première émigration fut un bienfait pour l'Amérique : on n'en saurait dire autant de l'émigration actuelle. Quelque violentes qu'aient été les persécutions en Europe, durant les soixante-dix dernières années, elles n'ont été ni générales, ni de long cours ; si bien que l'émigration européenne aux Etats-Unis pendant cette période est entièrement due à des considérations mondaines, et non point à la puissance des convictions religieuses. C'est pour améliorer sa condition terrestre, pour éta-

blir sa famille dans un pays où tout est en progrès, pour rejoindre des amis qui y réussissent, pour se soustraire à l'oppression civile ou à ce qu'on appelle de ce nom : voilà par quels motifs les Européens émigrent maintenant en Amérique. Encore devons-nous ajouter cette classe assez nombreuse d'hommes dont le départ est, comme on l'a dit, un bonheur pour leur pays natal.

On ne saurait évaluer aisément le nombre d'émigrants qui se sont versés dans les Etats-Unis depuis la révolution, ni surtout depuis la paix avec l'Angleterre, en 1815. Le contrôle des douanes ne distingue pas assez les nouveaux arrivants d'avec les citoyens américains qui rentrent dans leurs foyers. Ensuite, il est bon nombre d'émigrants qui pénètrent aux Etats-Unis par le Canada : ce sont principalement ceux qui nous viennent des Iles-Britanniques, [1] et je ne sache pas qu'on en tienne un compte fort exact aux frontières. D'après le rapport du secrétaire d'Etat, il arriva 70,509 étrangers en 1839; savoir 34,213 partis de la Grande-Bretagne, et 30,014 du continent de l'Europe : les autres venaient de l'Amérique du Sud, du Texas, des Indes-Occidentales, etc. D'un autre côté, les tableaux publiés en Angleterre portent à 300,255 individus le nombre de ceux qui, de 1825 à 1837, quittèrent la Grande-Bretagne et l'Irlande

[1] Ne se pourrait-il pas que ce nombre fût amplement compensé par celui des personnes qui vont au Canada par la voie des Etats-Unis et surtout de New-York. (*Editeur écossais.*)

pour les Etats-Unis. Dans la seule année de 1837, il y en aurait eu 36,770.

Il est parfaitement certain, d'un autre côté, que le continent nous envoie une quantité d'émigrants à peu près égale à celle que fournissent les Iles-Britanniques; en sorte que, si l'on partait de ces données, il faudrait élever la somme totale de l'émigration annuelle à 70,000 plutôt qu'à 60,000, nombre qu'on accuse communément.

Mais on ne saurait compter comme émigrants tous les étrangers qui touchent nos rivages. Il en est qui n'y viennent que momentanément pour leurs affaires; d'autres qui, échouant dans leurs premières tentatives d'établissement, regagnent leur pays natal. D'où il suit qu'il n'y a réellement pas moyen d'établir avec précision pour quelle part l'émigration annuelle entre dans l'accroissement général de la population. J'estime que le chiffre même de 60,000 est trop élevé.

Or, quoiqu'il y ait parmi eux bien des hommes respectables, la vérité m'oblige à dire que la plupart ont pour moindre défaut leur extrême pauvreté. L'Irlandais, en général, apporte avec lui des habitudes d'ivrognerie qui lui ôtent toute aptitude au succès; et cela demeurera vrai jusqu'à ce que la cause de la tempérance ait achevé ses triomphes sous les étendards du père Matthiew. L'Allemand aussi est pauvre, imprévoyant et de mœurs licencieuses, quoiqu'à tout prendre il soit supérieur à l'Irlandais par ses habitudes plus frugales et plus sobres. C'est maintenant le royaume de Wurtemberg, celui de Bavière

et le grand-duché de Baden qui fournissent ces nouveaux colons, tandis qu'auparavant ils venaient surtout des parties orientales et septentrionales de l'Allemagne.

Bien que les émigrants de l'Europe soient, par diverses causes, exposés à une plus grande mortalité que les Américains, il n'en est pas moins vrai que nous avons là, chaque année, une multitude d'individus qui ignorent pour la plupart la nature de nos institutions, dont la moitié ne parle pas notre langue, et dont un nombre à peu près égal n'appartient pas au protestantisme. On ne saurait nier que toutes ces circonstances réunies n'imposent aux églises une immense responsabilité et une tâche bien difficile. Leurs efforts ne demeurent pas sans récompense, même auprès des adultes; mais il faut dire pourtant qu'il n'est guère que les enfants des nouveaux colons qui deviennent réellement américains.

Et que dirai-je de ceux qui arrivent chez nous pour amasser de l'argent par le commerce, et avec la pensée de retourner dans leurs foyers? Quant aux autres, on conçoit qu'ils s'efforcent de s'identifier avec nos mœurs; mais ceux-ci, au contraire, demeurent jusqu'au bout étrangers à l'esprit de nos républiques. Il n'y a pas à compter, par exemple, sur leur coopération dans les efforts que font les chrétiens pour le développement moral et religieux du pays.

J'ai toujours été frappé de voir qu'en thèse générale les sociétés religieuses des Etats-Unis n'ont pour soutiens véritables que les Américains d'origine anglo-

saxonne. Après eux viennent, et dans l'ordre suivant, les émigrants du royaume britannique, Anglais, Gallois, Ecossais, Irlandais; puis les Allemands, les Suisses et enfin les Français. C'est parmi ces derniers qu'il y a le plus d'irréligion, bien qu'on la remarque aussi chez les Allemands et chez les Suisses, même chez les plus instruits. Sans doute que les émigrants de la Grande-Bretagne ne sont pas exempts d'indifférence et d'incrédulité; mais c'est en général chez les hommes des classes inférieures que se remarque l'irréligion : il n'en est pas ainsi des Suisses et des Allemands.

Je m'abstiens d'imputer à l'émigration ordinaire la masse de délits qui se commettent aux Etats-Unis par les repris de justice qu'on voit s'y réfugier de tous les points de l'Europe; car on ne saurait, à vrai dire, compter ceux-ci au nombre des colons. Il n'en est pas moins vrai que la plupart des désordres qui déshonorent l'Amérique sont du fait des étrangers, depuis *l'honorable* négociant qui fraude la douane, jusqu'à ces hommes avilis qui compromettent la sûreté et la tranquillité publiques dans les rues de nos cités.

On peut affirmer d'ailleurs avec assurance que nulle part l'étranger qui se conduit bien, n'est traité avec plus d'égards et de bienveillance qu'en Amérique. Nulle part on ne fait moins de différence entre les natifs et les nouveaux citoyens. Nulle part les étrangers n'éprouvent plus de facilités à s'incorporer avec la nation et à s'imbiber de ses mœurs et de son

caractère; et je tenais à le dire après ce qui précède.

Pour en revenir à mon sujet et pour conclure, on voit par tout ceci, comme par les chapitres précédents, quels obstacles le *système volontaire* a dû rencontrer et rencontre encore au milieu de nous. Je ne les ai point exagérés et j'en aurai d'autres encore à signaler dans l'occasion. Ce que j'ai dit était nécessaire afin de prouver à mes lecteurs combien peu l'on a raison de croire que les Etats-Unis étaient favorablement placés pour faire cette grande expérience. Je ne prétends pas que si l'on voulait l'essayer en quelqu'un des Etats de l'Ancien-Monde, au sein d'une population bien assise et presque stationnaire, d'une population à la fois homogène et indigène, on n'eût pas d'autres obstacles à vaincre et, sous quelques rapports, de plus grands peut-être; tout ce que je veux et ce que je demande, c'est qu'on ne perde pas de vue les difficultés contre lesquelles nous avons dû lutter en Amérique, et qu'on les apprécie à leur juste valeur lorsque je m'y référerai tout à l'heure.

CHAPITRE VI.

DISSOLUTION DU LIEN ENTRE L'ÉGLISE ET L'ÉTAT.

Qu'elle ne fut point l'œuvre du pouvoir central, et ne suivit pas immédiatement la révolution.

On se persuade généralement en Europe que la séparation de l'Eglise et de l'Etat en Amérique fut l'effet naturel et inévitable de notre séparation d'avec l'Angleterre et de la position indépendante que nous prîmes alors. Mais c'est oublier que nos églises nationales avaient leurs rapports, bien plus avec les gouvernements coloniaux qu'avec celui de la métropole. Lors donc que les colonies se formèrent en Etats, l'union du civil et du religieux n'en fut point essentiellement altérée. Certaines églises demeurèrent en quelque sorte un département du pouvoir politique et continuèrent de lui appartenir autant que par le passé.

L'on croit aussi communément que l'union de l'église et de l'Etat fut abolie par un acte du Congrès américain; mais encore sur ce point on se trompe. Il est vrai qu'un article de la constitution fédérale interdit au gouvernement central d'instituer une religion d'Etat; mais cet article même ne se trouvait pas dans la constitution qui fut d'abord adoptée. Le voici tel qu'il y fut plus tard introduit : « Le Congrès ne peut donner à la religion la sanction de la loi, ni en gêner

le libre exercice. » C'est-à-dire que la loi commune à tous les Etats ne doit intervenir ni pour protéger, ni pour prohiber un culte quelconque ; mais aucun article de la constitution ne défend aux Etats particuliers de le faire, chacun pour ce qui le concerne. Ce qui le prouve de reste, c'est que plusieurs d'entre eux eurent des églises nationales, longtemps après l'adhésion qu'ils donnèrent à la constitution des Etats-Unis.

Car c'est encore un point sur lequel on se fait en Europe des idées assez fausses. L'union de l'Eglise et de l'Etat ne cessa pas, comme on le pense, dès l'instant où les gouvernements particuliers furent entrés en fonctions. Il est bien vrai que, partout où l'église épiscopale avait fait corps avec le pouvoir civil durant la période coloniale, les législatures des Etats s'en débarrassèrent peu après la révolution ; mais les églises congrégationalistes de la Nouvelle-Angleterre, nous l'avons déjà dit, conservèrent leur position politique de longues années encore, puisque ce fut seulement en 1833 que la séparation de l'Eglise et de l'Etat s'effectua dans le Massachusets.

CHAPITRE VII.

DISSOLUTION DU LIEN ENTRE L'ÉTAT ET L'ÉGLISE.

Quand et comment elle s'effectua.

Le premier Etat qui prononça la séparation fut celui de Virginie, événement d'autant plus remarquable que les fondateurs de cette province étaient chauds partisans de l'église nationale épiscopale, et que, pendant plus d'un siècle, la dissidence ne s'y put montrer.

Mais là, comme ailleurs, le monopole produisit le relâchement, et le relâchement finit par déterminer la dissidence. Les pasteurs, plus jaloux de percevoir jusqu'à la dernière livre de tabac dont se composait leur prébende, que de remplir fidèlement les fonctions de leur ministère, avaient de continuels procès avec leurs paroissiens; c'est d'ailleurs à cela qu'ils employaient une bonne partie de leur temps, et le reste, ils le consumaient à la chasse ou au jeu, dans la société des hommes les plus mondains. Il y eut sans doute d'honorables exceptions, et ce fut aux ecclésiastiques demeurés fidèles que cette église dut sa conservation, non moins qu'à l'attachement aveugle que le peuple lui vouait. « Si les doctrines de l'Evangile eussent été fidèlement et solennellement prêchées dans l'église établie, je suis per-

suadé, dit le rév. Samuel Davies, [1] qu'on n'eût vu que peu de dissidents en Virginie. Leur opposition ne se dirigea point, au premier moment, contre les rites de cette église, encore moins contre sa confession de foi, mais ils se plaignaient de la prédication qui était assez généralement contraire à la doctrine officielle. En sorte qu'à proprement parler, les dissidents ne s'éloignaient pas de la constitution primitive de l'église anglicane; ils en étaient au contraire les partisans les plus zélés : ils se séparaient seulement de ceux qui étaient infidèles à la foi que tous avaient jurée. »

Avant 1740 il n'y avait, paraît-il, qu'une seule congrégation presbytérienne dans la Virginie orientale, mais il en existait sûrement plusieurs dans la Vallée,[2] où beaucoup d'Ecossais et d'Irlandais avaient émigré depuis la Pensylvanie. On devait y rencontrer aussi des quakers en petit nombre, quelques communautés allemandes et des églises baptistes passablement. Celles-ci, bien que peu considérables et assez dispersées, présentaient peut-être à elles seules une population égale à celle des autres sectes réunies.

Ce fut environ dans ce même temps qu'un laïque,

[1] « Narrative on the State Religion among dissenters in Virginia.» Le révérend Davies fit un bien immense en Virginie, et ce fut, selon toute apparence, le prédicateur le plus éloquent de son époque.

[2] Ce qu'on appelle *la Vallée*, dans la Virginie, est une charmante contrée qui se trouve à l'ouest du premier rang de montagnes dont se compose la chaîne des Alleghanys. Elle traverse presque tout le territoire de l'Etat, du nord-est au sud-ouest, et en se prolongeant dans le Maryland, elle y forme la vallée de Cumberland. C'est la partie la plus fertile du pays.

nommé Samuel Morris, amené à la connaissance du salut par les écrits de Flavel, de Luther et par l'épître de saint Paul aux Galates, offrit à ses voisins, ignorants des choses de Dieu comme il l'avait été lui-même, de se réunir dans sa maison pour entendre la lecture de ses livres favoris. Telle fut bientôt la foule, qu'il fallut bâtir un édifice capable de la contenir. A Flavel et à Luther, ils ajoutèrent un volume des sermons de Whitfield, nourriture excellente pour ces âmes affamées. En 1743, ils eurent la visite du révérend M. Robinson. C'était un ministre presbytérien que les fidèles de New-Jersey avaient envoyé comme missionnaire dans le Sud. Sa prédication fut d'une grande utilité à nos *lecteurs*, comme on les appelait.[1] Il leur apprit à diriger leurs services dans la forme presbytérienne, et plusieurs ministres de cette communion vinrent successivement les édifier. Souvent mis à l'amende, parce qu'ils abandonnaient les assemblées publiques, ces braves gens n'en continuèrent pas moins leurs simples réunions. En 1747, le révérend Davies, dont nous citions tout à l'heure quelques paroles, leur fut envoyé par le presbytère de Newcastle, dans le Delaware. Il résida chez eux jusqu'en 1759, qu'on l'appela à la présidence du collége de New-

[1] Il se passe maintenant quelque chose de semblable en Suède et en Norwége, où beaucoup de personnes, attirées vers la vérité, se réunissent chaque dimanche par groupes plus ou moins nombreux, afin de lire ensemble la Parole de Dieu et quelques bons livres ; supplément nécessaire, hélas ! à la pauvre nourriture que les pasteurs leur distribuent.

Jersey. Pendant ces douze années, et par son influence, il se construisit sept églises dans la Virginie orientale, et dès ce moment le presbytérianisme y fit de considérables progrès. Lorsque la guerre de la Révolution commença, le presbytère de Hanovre formait en Virginie un corps nombreux qui s'honorait de plusieurs prédicateurs vraiment distingués.

A cette même époque, les presbytériens écossais et irlandais avaient vu croître leur nombre dans la Virginie occidentale; les baptistes encore plus qu'eux : et pourtant les dissidents n'échappaient qu'avec peine aux vexations de l'autorité civile. L'acte de tolérance, promulgué en Angleterre le 28 juin 1687, s'étendait incontestablement aux colonies; il n'en est pas moins vrai que les non-conformistes ne cessèrent d'y rencontrer l'opposition des magistratures coloniales, presque jusqu'au moment où s'ouvrit le grand drame de la Révolution de 1775.

Les baptistes et les presbytériens en épousèrent unanimement les intérêts; ceux-là surtout. Leurs prédicateurs avaient eu beaucoup à souffrir, et, à tort ou à raison, ils en attribuaient la cause au clergé de l'Eglise dominante. Ils espéraient que la révolution amènerait la chute d'une institution qui leur répugnait, ou plutôt qu'ils avaient en horreur. L'on pouvait donc conjecturer que, sans attendre même la fin de la crise politique, ils ne manqueraient pas de battre en brèche l'église nationale. C'est ce qu'ils firent, et leurs efforts furent couronnés du succès.

On se figure généralement en Angleterre, et peut-

être ailleurs, que l'entière séparation de l'Etat et de l'Eglise, en Amérique, fut l'œuvre de Jefferson, le troisième président des Etats-Unis, cet homme qui prit une si grande part à la lutte, et qui rédigea la déclaration d'indépendance à laquelle se rattachèrent ses concitoyens. Les plus chauds admirateurs de Jefferson ne nous accuseront pas de le calomnier, si nous disons que, dans sa haine violente pour le christianisme, il eût voulu non-seulement retirer à l'église épiscopale l'appui qu'elle recevait de l'Etat, mais encore détruire tout ce qui, dans le pays, ressemblait à une Eglise. Il n'en est pas moins vrai que ce ne fut point lui qui décida l'Etat de Virginie à prononcer la rupture : on le dut aux pétitions et à l'activité des presbytériens et des baptistes.

A peine la guerre fut-elle déclarée, que le synode de New-York et de Philadelphie, alors la plus haute Cour ecclésiastique des presbytériens, adressa aux églises de son ressort une lettre pleine à la fois de prudence et de patriotisme. Les membres du synode y protestaient de leur attachement au gouvernement anglais, tout en manifestant leur sympathie pour une contestation dans laquelle leurs droits les plus chers se trouvaient intéressés. Peu de personnes imaginaient, à cette époque, la manière dont se terminerait ce différend. Mais quand, l'année suivante, le Congrès publia sa déclaration d'indépendance, les affaires avaient bien changé de face, et les ministres de l'Evangile durent partout se prononcer. Reconnaîtraient-ils l'acte du congrès, ou soutiendraient-ils la

souveraineté de la métropole? Ce fut alors que le presbytère de Hanovre, en Virginie, marchant à la tête de tout le clergé américain, se rattacha franchement à la révolution et s'unit de cœur et d'âme à la cause de la liberté. Dès sa première session, après la déclaration d'indépendance, ce corps, passablement nombreux et très-influent, fit déposer sur le bureau de la chambre des représentants de la Virginie le mémoire que nous allons transcrire à raison de son importance.

A L'HONORABLE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA VIRGINIE.

Humble adresse du presbytère de Hanovre.

« Les soussignés, mus par les mêmes sentiments qui animent les Etats-Unis d'Amérique, sont décidés à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer le succès de la cause commune. Ils représentent à l'assemblée que, dissidents de l'église anglicane et bien qu'ils se soient toujours efforcés de remplir leurs devoirs de citoyens, ils ont eu jusqu'ici, dans la sphère ecclésiastique, une position qui ne saurait se concilier avec la liberté et l'égalité. Mais aujourd'hui que tant d'actes oppressifs ont mis les colonies dans la nécessité de secouer le joug de la tyrannie, et de se constituer en gouvernements indépendants sur les bases de la justice et de la liberté, nous nous flattons d'être bientôt affranchis des entraves dont l'esprit de domination, les préjugés et le bigotisme avaient embarrassé la machine politique. Nous l'espérons d'autant plus fortement après la déclaration d'indépen-

dance qui, d'un ton digne, ferme et précis, proclame et garantit les priviléges sociaux et les droits de l'homme. Nous la saluons comme la grande Charte de notre république, et nous sommes persuadés qu'on ne saurait la violer sans compromettre l'existence de tout l'édifice. Nous référant donc à cette déclaration et nous confiant aux sentiments de justice qui vous dirigent, nous demandons de pouvoir librement exercer notre religion, suivant nos consciences. Nous croirions d'ailleurs manquer à ce que nous nous devons à nous-mêmes, comme à ce que nous devons à nos nombreuses congrégations, si nous négligions de mettre sous vos yeux un exposé de nos griefs, afin qu'ils ne se perpétuent pas avec le nouvel ordre de choses.

» Il est bien connu que, dans les comtés frontières, lesquels renferment assurément la cinquième partie des citoyens de l'Etat, les dissidents ont eu à porter de pesants fardeaux. Ils ont dû, presque à eux seuls, acheter les domaines destinés aux cures des pasteurs anglicans, leur bâtir des églises et fournir à leurs salaires; car il n'y a là que peu d'épiscopaux pour partager des dépenses qui, après cela, ne profitent qu'au petit nombre. Ce mal s'étend dans une certaine mesure à tout le pays. Bon nombre de citoyens paient chaque année des impôts considérables pour l'entretien d'un culte dont leurs principes les obligent de s'abstenir. Ne sont-ce pas des violations manifestes de nos droits naturels, et, par une conséquence immédiate, n'est-ce pas une entrave qu'on met à la li-

berté d'examen et à la manifestation des convictions individuelles?[1]

» En ce siècle de lumières et au sein d'un pays où les chrétiens de toutes les dénominations unissent leurs plus grands efforts pour conquérir la liberté, nous espérons fermement que nos représentants se feront une gloire de renverser l'esclavage religieux, et non pas seulement l'esclavage politique. Il est certain qu'on ne peut présenter en faveur de la liberté civile aucun argument qui n'ait une force double en ce qui concerne la religion, et l'on ne saurait alléguer, à l'appui des églises nationales, aucune raison qu'il ne soit aisé d'appliquer également aux doctrines de Mahomet. Que si l'on nous conteste la chose, on avouera du moins que le pouvoir politique ne saurait, sans prétendre à une sorte d'infaillibilité qui rappelle le romanisme, faire un choix entre les diverses sectes qui se partagent le monde chrétien.

» Permettez-nous ensuite de vous représenter combien les églises nationales sont nuisibles aux intérêts temporels des Etats. Sans parler de l'ambition qui se développe chez ceux que le gouvernement favorise, et des actes arbitraires qu'ils se permettent; sans

[1] « A restraint upon freedom of inquiry and private judgement. » C'est une vérité qu'on n'avait pas encore mise en saillie comme l'a fait M. A. Vinet dans son beau livre sur le *Devoir de manifester ses convictions religieuses*. Il est des personnes qui n'admettent pas que la question des églises d'Etat ou églises nationales ne fasse qu'un avec celle de la liberté de conscience! On voit que les pasteurs presbytériens de la Virginie comprirent bien mieux la portée du principe. (*Trad.*)

dire l'esprit d'intrigue et de révolte que fomente cette sorte d'oppression, comme toute oppression, il n'est pas douteux que ce système ne retarde les progrès de la population, et par conséquent ceux des arts, des sciences et des manufactures; témoin soit le rapide accroissement des provinces septentrionales comparées à la nôtre. Quand on pense à la supériorité physique du pays que nous habitons, quand on se rappelle d'ailleurs qu'il a été le premier colonisé, l'on se persuade qu'une foule d'artisans et d'autres citoyens utiles seraient venus s'y fixer, au lieu de le faire en des contrées presque stériles, ou de rester dans leur pays natal, s'ils avaient eu la perspective de jouir ici pleinement des droits de la conscience. D'où nous concluons que, sans l'église nationale, la Virginie serait actuellement le premier Etat de l'Amérique, et qu'elle eût pu, à elle seule, tenir tête aux forces de la Grande-Bretagne, non pas qu'elle a dû dépendre des autres Etats pour le matériel de la guerre.

» Il ne nous paraît point, d'un autre côté, que l'Evangile ait besoin de ce genre de secours de la part du pouvoir civil. Nous croyons plutôt que notre Sauveur, en déclarant que son règne n'est pas de ce monde, a voulu dire qu'il ne réclamerait point l'appui de l'Etat. Ses armes sont toutes spirituelles; il ne veut agir que sur la raison de l'homme et sur son cœur, et nous sommes persuadés que, si l'on assurait à chacun la libre jouissance des droits inaliénables de la conscience, le christianisme fleurirait comme

au temps des apôtres, par sa seule énergie morale et sous l'action puissante de la Providence divine.

» Nous prenons aussi la hardiesse de représenter que le gouvernement civil ne saurait avoir d'autre objet que le bonheur et la protection de l'homme ici-bas, et relativement aux choses du présent siècle. Garantir la vie, la liberté et les propriétés des citoyens, réprimer le vice et encourager la vertu par de bonnes lois égales pour tous : telle est la part de l'Etat. Mais, quant à nos devoirs envers le Créateur et à la manière de s'en acquitter, c'est une affaire qui est entièrement du ressort de la raison et de la conviction : nul tribunal n'en peut connaître, excepté celui du Juge suprême de l'univers.

» C'est pourquoi nous ne demandons rien à la loi pour nos églises, et nous ne saurions approuver les faveurs qu'elle accorderait à d'autres communions. Ce serait donner à une seule classe d'individus des émoluments ou des priviléges, sans aucune utilité réelle pour l'Etat et au grand détriment des autres cultes. Par les raisons que nous avons énumérées, nous supplions avec instances qu'on rapporte immédiatement toute loi qui, dans notre république de Virginie, organise une religion dominante, et que les diverses sectes reçoivent une égale protection dans le libre exercice du culte que leurs assemblées rendent à Dieu. Nous demandons enfin que nul ne soit astreint à payer quoi que ce soit pour l'entretien d'une église, en sorte que tout, de ce côté, soit parfaitement volontaire. Par là vous abolirez les dis-

tinctions odieuses que la loi fait entre les citoyens, et ce sera tout à la fois une gloire et un bien pour cet État; sans compter que les églises ne devront leur conservation et leur prospérité qu'à leurs seuls mérites, ce qui n'a pas lieu quand l'une d'elles est soutenue par la loi à l'exclusion des autres.

» Que le Souverain maître de l'univers daigne vous donner sagesse et résolution, afin que vous preniez, dans cette affaire importante, des déterminations conformes à la justice. C'est l'ardente prière des pétitionnaires soussignés. »

Outre cette pétition du presbytère de Hanovre, il y en eut d'autres de la part des baptistes et des quakers. Il faut même reconnaître que ce furent eux qui firent les premières démarches dans ce sens. Déjà l'an 1775 ils présentèrent à l'Assemblée générale une adresse, où ils demandaient « qu'il leur fût permis d'adorer Dieu à leur manière, et sans entraves; d'avoir des ministres de leur choix et de leur communion; de pouvoir se marier et être enterrés sans payer le clergé d'une église qui n'était pas la leur. »[1] Sur quoi l'Assemblée leur fit une réponse honnête, et donna des ordres pour que le clergé de toutes les sectes eût accès auprès des soldats de l'armée républicaine, aussi bien que les aumôniers de l'église établie.

Les pétitions des presbytériens, celles des baptistes et des quakers ne demeurèrent pas sans réplique. Les épiscopaux et les méthodistes firent des contre-adres-

[1] *Semple's History of the Baptists in Virginia*, p. 25-27, 62.

ses où ils défendaient l'église nationale au nom de la justice, de la sagesse et de la politique. L'Etat, disaient-ils, ne saurait, sans iniquité, rompre ses engagements. Un ordre de choses qui date de si loin, et à la conservation duquel se lie l'existence de tant de personnes, constitue des droits qu'il faut maintenir dans leur intégrité. La longue expérience de tous les pays chrétiens atteste d'ailleurs la sagesse de l'institution qu'on propose de détruire, et qui seule garantit la morale publique et le bonheur de tous. La politique aussi devait être consultée, ajoutaient-ils; et il était facile de voir que, faute d'une église nationale, la paix de l'Etat serait bientôt troublée par les jalousies et les contestations des sectes rivales. Enfin les pétitionnaires demandaient que cette question fût déférée, en dernier ressort, au peuple tout entier, dans la ferme persuasion qu'il voterait pour le maintien de l'église établie.

On pourrait croire, d'après ceci, que la majorité du pays appartenait à l'église épiscopale, et cependant ses adversaires affirmaient que les deux tiers des citoyens étaient dissidents. Pour moi, j'incline à penser que le plus grand nombre, en effet, professait l'anglicanisme, mais que beaucoup d'entre eux, toutefois, ne voulaient pas qu'il demeurât plus longtemps la religion de l'Etat.

Quoi qu'il en soit, toutes ces pétitions provoquèrent une longue et vive discussion. L'église nationale eut pour champions MM. Pendleton et Nicolas, et pour principal adversaire M. Jefferson, qui parle de cette

lutte comme de la plus rude où il se soit vu engagé. Après des débats qui durèrent près de deux mois, l'Assemblée révoqua toutes les lois coloniales qui, qualifiant de délit la profession de la dissidence, exigeaient la fréquentation de l'église paroissiale, et défendaient, sous diverses peines, de rendre son culte ailleurs. On dispensa, pour l'avenir, les dissidents de toute contribution forcée en faveur de l'église épiscopale. Cependant, le clergé percevrait ses salaires jusqu'à la fin de l'année suivante, et on lui garantissait les arrérages. Les temples, chapelles, fonds de cures, livres, vaisselle, etc., appartenant à l'église épiscopale, lui étaient laissés en toute propriété.[1] Cette loi est du 5 décembre 1776. L'Assemblée discuta, dans le même temps, la question d'une cotisation générale en faveur des divers cultes, mais la décision fut ajournée.

Les années 1777 et 1778 virent reparaître cette question, ensuite de nombreuses adresses pour et contre. Le presbytère de Hanovre rentra dans la lice, et après avoir reproduit les idées essentielles de son premier mémoire, voici comment il s'exprimait :

« Pour éclaircir et appuyer ces assertions, nous dirons que le libre examen est un droit de conscience qui ne saurait s'aliéner. C'est d'après ce principe que l'Evangile se propagea dans l'origine, et que se fit notre bienheureuse réformation. L'Eglise de Christ n'eut pas besoin d'impôts pour se maintenir. Nous sommes sûrs du moins, quant à la société dont nous

[1] *Hening's Statutes of Virginia*, p. 34.

faisons partie, que cette mesure lui serait plus funeste qu'utile. Tout vrai chrétien croit que Jésus-Christ gouverne lui-même son royaume par des lois spéciales; il doit croire également que sa Providence le maintiendra jusqu'à la fin des siècles. Dans la conviction où nous sommes que ce royaume de Christ, ou, pour le dire autrement, les intérêts de la religion ne sont pas du ressort des lois civiles, nous agirions d'une manière à la fois inconséquente et peu honorable, si nous acceptions quoi que ce soit des deniers publics.

» Cela étant, on nous pardonnera sans doute de protester contre toute taxe ou cotisation générale qu'on voudrait lever dans l'intérêt de la religion. D'après la maxime vulgaire que le serviteur se doit à son maître, et que l'ouvrier est comptable de son temps à celui qui le paie, si nous reconnaissions au législateur quelque autorité sur les ministres de l'Evangile pour ce qui tient à leurs fonctions, et d'un autre côté le devoir de les entretenir, nous lui accorderions par cela même le droit de restaurer l'Eglise nationale abolie, ou d'en organiser une nouvelle; de déterminer qui est apte à prêcher, ce qu'il faut prêcher, à qui, quand et en quels lieux; d'imposer enfin aux diverses sociétés religieuses tels règlements et telles réserves qu'il le jugerait à propos. L'on ne peut nier que ce ne soient les conséquences du principe, et véritablement elles sont à un tel point subversives de toute liberté religieuse, que, si la Virginie les adoptait, nous nous verrions dans la déplorable nécessité de dire avec les apôtres : « Jugez vous-mêmes s'il

vaut mieux obéir aux hommes plutôt qu'à Dieu ; » puis nous agirions comme ils le firent.

» En un mot, regardant toute cotisation générale pour le culte comme contraire à nos principes et à nos intérêts, et destructive de la liberté religieuse, nous supplions la législature de ne jamais songer à nous en gratifier, ni nous, ni les congrégations qui se sont remises à nos soins. »

Cette adresse, et plus encore, selon toute apparence, les vigoureux efforts des baptistes, firent abandonner la mesure projetée, bien que le bill fût parvenu à la troisième lecture. C'était en 1779.

Au rétablissement de la paix, la législature de Virginie remit à l'ordre du jour la question religieuse, et dans les sessions de 1784 on discuta deux objets d'une grande importance. Il s'agissait d'accorder à toute église qui en ferait la demande, le droit d'être légalement reconnue, ce qu'on appelait le bill d'incorporation ; puis on avait repris l'idée d'une cotisation générale et obligatoire. Le célèbre Patrick Henry [1] défen-

[1] Patrick Henry, un des orateurs les plus distingués de l'Amérique, fut, pendant longtemps, membre de la législature de Virginie, et à plusieurs reprises gouverneur de cet Etat. Il fut de ceux qui s'opposèrent avec le plus de force aux prétentions de l'Angleterre, et c'est lui qui dit un jour en pleine assemblée : « César a eu son Brutus, Charles Ier son Cromwell, et Georges III... » — Trahison ! Trahison ! s'écrie-t-on de diverses parties de la salle. — « Et Georges III, continue l'orateur avec calme, et Georges III doit profiter de leur exemple. Si c'est là de la trahison, Messieurs, faites-en ce que vous voudrez. » — On a dit que, dans sa jeunesse, il inclina vers l'incrédulité. Il paraît, au contraire, qu'il fut, dès lors, ferme-

dait avec chaleur les deux mesures. Alors reparut dans l'arène le presbytère de Hanovre qui s'opposait catégoriquement à la dernière de ces propositions, bien qu'elle fût aussi favorable à l'église presbytérienne qu'à toute autre. Mais sur le premier point en discussion la marche du presbytère eut quelque chose de vacillant, par la raison peut-être qu'il regardait comme assuré le succès des projets présentés à la législature, et qu'il ne songeait qu'à obtenir la moins mauvaise loi possible. Quelques-uns attribuent ce pas rétrograde à ce que Patrick Henry avait, dit-on, gagné par son influence le révérend docteur John B. Smith, un des membres les plus distingués du presbytère.

Quoi qu'il en soit, il est sûr que l'acte d'incorporation passa dans l'assemblée à une forte majorité, et

ment chrétien, et que, sur la fin de sa vie, il eut une dévotion très-prononcée. Il prenait fréquemment la sainte Cène, en s'y préparant par le jeûne et en passant le jour entier dans la solitude. C'est ce qu'il continua de faire lorsqu'il occupa la charge de gouverneur.—Il était déjà fort âgé lorsqu'on parvint à l'engager à accepter la députation au congrès, où de graves questions devaient se traiter. Dès qu'il parut devant les électeurs, il se vit entouré d'une multitude qui, dans son admiration, ne pouvait détourner ses yeux de dessus ce respectable citoyen, et l'adorait, pour ainsi dire. Un prédicateur baptiste, dont la piété s'offensait de pareils hommages rendus à un mortel, crie à cette multitude : « Et pourquoi attachez-vous ainsi vos regards sur M. Henry ? M. Henry n'est pas un dieu ! » — « C'est vrai, dit le magistrat chrétien, c'est vrai, mon ami, je suis un pauvre ver de terre ; quelque chose d'aussi inconstant et d'aussi vain que l'ombre d'un nuage qui traverse nos champs et qui passe sans retour. » L'accent qu'il mit à ces paroles et l'expression de son visage touchèrent vivement les cœurs et firent rentrer toutes les voix dans le silence.

que le bill en faveur d'une cotisation générale, après avoir été adopté en troisième débat, fut soumis à la sanction du peuple pour qu'il pût prendre force de loi.

Le jour même ou l'assemblée vota l'acte d'incorporation, elle autorisa la première lecture d'un bill portant la reconnaissance officielle de l'église épiscopale. Patrick Henry s'en constitua le promoteur. Ce bill avait pour effet d'assurer à cette église tous les biens qu'elle possédait jadis, non-seulement dans les paroisses où elle avait des congrégations, mais encore dans celles où son existence n'était que nominale. Il lui garantissait d'ailleurs pour toujours la protection de l'Etat. Le bill passa dans l'assemblée, mais ce triomphe ne fut pas de longue durée. Le presbytère de Hanovre, se ravisant, protesta contre l'acte de la législature, et celle-ci jugea convenable d'en suspendre l'exécution pour donner à l'opinion publique le temps de se manifester. Là-dessus arrivent de tous les points de la Virginie des pétitions signées par plus de dix mille personnes. Une convention générale des églises presbytériennes se réunit. On y rédige une nouvelle adresse, et le révérend Smith, ramené par l'expérience à ses précédentes convictions, est chargé de la présenter lui-même et d'en défendre les conclusions à la barre de l'assemblée. C'est ce qu'il fit trois jours durant. Dès ce moment l'affaire fut décidée et le plan primitif renversé.

Ce fut donc aux efforts combinés des presbytériens, des baptistes et des quakers qu'on dut la séparation

de l'Eglise et de l'État en Virginie, ainsi que le rejet définitif du système par lequel l'Etat aurait fait les frais de tous les cultes protestants.[1] Jefferson, il est vrai, membre de la législature en 1776, les seconda de toutes ses forces ; mais ce furent eux et non pas lui qui commencèrent le mouvement, et, grâce à leur persévérance, les églises, placées sur un pied d'égalité parfaite devant la loi, devinrent entièrement indépendantes du pouvoir civil.

La grande œuvre de Jefferson, en fait de législation religieuse, fut le célèbre acte en faveur de la liberté de conscience, acte formulé de sa propre main et sanctionné par la législature de Virginie en 1785.[2] Il n'y a, me semble-t-il, dans cette loi rien à quoi tout ami de la liberté ne puisse souscrire ; mais les transports de joie qu'elle inspirait de temps en temps à son auteur, venaient moins de l'hommage qu'elle rendait aux principes éternels de la justice, qu'à l'espèce d'insulte qu'elle paraissait faire au christianisme. Selon les expressions de Jefferson lui-même, on avait « couvert du même manteau le juif et le gentil, le chrétien et le mahométan, l'indou et l'incrédule quel qu'il fût. »

[1] A supposer que cette mesure eût été adoptée, on peut bien affirmer qu'elle eût fait, en Virginie, le même mal qu'elle fit dans la Nouvelle-Angleterre, quand on conçut la funeste idée de l'essayer; car on n'aurait pu la restreindre aux seules communions évangéliques, et, de cette manière, on eût fourni aux unitaires et aux universalistes les moyens d'établir et de propager leurs doctrines.

[2] Voyez *Appendice*, I.

Telle est donc l'histoire de la séparation de l'Etat et de l'Eglise en Virginie.[1] Si l'on veut avoir la date précise du moment où elle s'effectua, il faut remonter au 6 décembre 1776, puisque c'est alors que furent rapportées les lois anciennes qui avaient consacré l'union. Depuis ce moment, il se fit, comme on l'a vu, diverses tentatives pour obtenir les subsides de l'Etat en faveur de la religion, si ce n'est en faveur d'une église ; mais elles finirent par échouer, à raison de l'injustice même des mesures qu'on proposait.

Il est probable que les discussions dont la Virginie fut le théâtre eurent du retentissement dans les Etats dont les circonstances étaient pareilles. On n'en a pas de preuves positives, mais tout porte à le croire. Aussitôt après la déclaration d'indépendance, le Maryland agita la grande question. Le 3 novembre 1776, la législature de cet Etat émit une déclaration de droits semblable à celle qui était émanée de l'Assemblée de Virginie quelques mois auparavant. Elle proclamait des principes devant lesquels l'union de l'Eglise et de l'Etat n'était plus possible. Toutefois, l'on eut soin de garantir à l'église épiscopale la propriété

[1] J'aurais pu entrer dans plus de détails sur les mesures que provoquèrent les ennemis de l'église épiscopale, afin d'enlever à ses ministres non-seulement leur existence légale, mais encore les biens-fonds qu'on leur avait jadis alloués; mais c'eût été m'éloigner trop longtemps de mon sujet. Ce fut en 1802 qu'on vendit les biens d'église, et j'estime que la loi en vertu de laquelle on le fit était réellement inconstitutionnelle. La manière dont on finit par traiter l'église épiscopale fut d'une violence que rien ne saurait excuser.

des fonds qui lui avaient été jadis assignés. Cette mesure de justice n'a jamais été révoquée, et le Maryland s'est épargné de la sorte les misérables discussions sur les biens d'église qui, en Virginie, ont fait tant de mal à la religion et montré bon nombre d'individus sous un jour peu favorable.

Voici, d'ailleurs, en quels termes s'exprimait la déclaration de droits du Maryland : « Comme il y a devoir pour chacun d'adorer Dieu de la manière qu'il estime la plus agréable au Seigneur, tout individu qui professe le christianisme peut exiger, à l'égal des autres, qu'on protége sa liberté religieuse. En conséquence, nul ne sera molesté par la loi, ni dans sa personne, ni dans ses biens, à raison de ses opinions et de sa profession en matière de foi. Chacun pratiquera le culte qu'il jugera bon, à moins que, sous couleur de religion, il ne trouble l'ordre public, qu'il ne porte atteinte à la paix ou à la sûreté de l'Etat, qu'il ne fasse infraction aux lois de la morale, ou qu'il n'envahisse les droits naturels, politiques et religieux des autres citoyens. » Il était dit ensuite que nul ne pourrait se voir contraint à suivre ou à payer un culte qui ne serait pas le sien propre; mais en même temps on reconnaissait à la législature le droit de lever un impôt équitable et général pour l'entretien de la religion, moyennant la réserve expresse qu'en pareil cas tous ceux qui paieraient l'impôt auraient droit de désigner l'église à laquelle ils entendaient l'appliquer, et même s'ils le voulaient, il leur

était loisible d'exiger qu'il fût employé de préférence à l'entretien des pauvres.[1]

Ce fut d'une manière toute semblable, et peu de temps après la révolution, que les législatures de New-York, de la Caroline du Sud, et, en un mot, celles de toutes les colonies où l'église épiscopale était dominante, prononcèrent la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Je ne sache pas que la crise y ait été accompagnée de circonstances qui vaillent la peine d'être signalées.

Mais il en est autrement de la Nouvelle-Angleterre, par la raison même que le principe des églises nationales s'y était plus fortement enraciné. Il fallut quarante années pour que l'exemple donné par la Virginie fût entendu au Connecticut. Jusqu'en 1816, le congrégationalisme continua d'y être lui seul la religion de l'Etat. Mais, à cette époque, les épiscopaux, les baptistes, les méthodistes, les universalistes et d'autres encore, se liguèrent contre l'église privilégiée, et ils obtinrent dans la législature une majorité favorable à leurs intérêts. L'on prononça l'abolition de l'ancienne contribution paroissiale. Il y eut bien toujours un impôt pour le culte ; mais chaque citoyen put en faire l'application à l'église de son choix. Peu après, le New-Hampshire et le Maine adoptèrent ce système. Quant à l'Etat de Vermont, si je ne me trompe, il avait eu de tout temps quelque chose de semblable.

[1] Voir Dr Hawk's, *History of the episcopal church in Maryland*, p. 288.

C'est le Massachusets qui entra le dernier dans la bonne voie. Les pères de cette colonie, pleins de leurs idées théocratiques, avaient toujours vu avec orgueil la vigne du Seigneur entrelacer ses branches au sceptre du magistrat; ils se reposaient avec confiance sous cette ombre protectrice et ils ne cessaient de vanter les heureux fruits d'une telle union. C'est ainsi, par exemple, que, dans un style qui lui est propre, Cotton Mather parle non-seulement des avantages, mais encore de l'honneur et de la gloire d'une église nationale. « Les ministres de l'Evangile, dit-il, passeraient mal leur temps s'ils ne devaient compter pour leur subsistance que sur les libres contributions du peuple. » « Par cela même, dit-il encore, que nos lois coloniales ont reçu la sanction de la couronne, elles sont lois de l'Etat. C'est par elles que le culte public est institué dans chaque plantation, que le ministre nommé par la majorité des habitants est envisagé comme le pasteur du lieu, et que le salaire dont on convient de rétribuer ses peines se lève sous forme d'impôt général. En conséquence, le ministre choisi par le peuple est réellement le *ministre du roi,* et non pas seulement le ministre de Jésus-Christ; et le salaire qu'on lui paie, exigé des paroissiens *au nom du roi*, est par le fait une pension qu'il tient du roi lui-même. » [1]

Avant que la révolution éclatât, un acte spécial de

[1] Ratio disciplinæ; or Faithful Account of the Discipline professed and practised in the churches of New-England, p. 20.

la législature avait exempté les épiscopaux de contribuer à l'entretien du culte paroissial. Leurs églises furent légalement reconnues, et on les envisagea dès lors comme des paroisses, mais comme des paroisses qui ne se rattachaient pas à une circonscription territoriale. La constitution de 1780, tout en maintenant l'ancien impôt du culte, permit à chacun de l'assigner à la société religieuse qu'il préférait; et toutefois, jusqu'en 1811, les Cours de justice prononcèrent constamment que le ressortissant d'une paroisse quelconque ne pouvait disposer de sa cote d'impôt qu'en faveur d'un ministre appartenant à une paroisse reconnue par la loi.[1] Un statut de 1811, amendé en 1823, dispensa de la taxe paroissiale ceux qui présentaient une attestation authentique de leur affiliation à une autre église, lors même qu'elle n'aurait pas la sanction de la loi ; mais, en droit et en fait, l'on ne cessa pas d'envisager comme membre de la paroisse officielle, c'est-à-dire, de l'église congrégationaliste, tout individu qui n'appartenait pas à une société religieuse différente.

J'ai dit ailleurs les maux croissants qui naquirent de cet ordre de choses. Enfin, les amis de l'Evangile, par où j'entends les chrétiens orthodoxes de toutes les dénominations, ouvrirent les yeux et réussirent à faire amender la constitution de l'Etat de manière à

[1] Voir, pour plus de détails, un Sermon du révérend William Gogswell, docteur en théologie, sur la liberté religieuse, prêché le jour du jeûne annuel du Massachusets. 3 avril 1828. Boston.

couper le mal par la racine. Il fallut pour cela, trois années de suite, obtenir l'assentiment de la législature, et c'est ce qui eut lieu de 1831 à 1833.

CHAPITRE VIII.

EFFETS DE LA SÉPARATION ENTRE L'ÉTAT ET L'ÉGLISE

Dans les Etats où l'union existait jadis.

Dans les pays où l'Eglise fut longtemps unie à l'Etat, il est tout simple que la rupture du lien soit d'abord accompagnée de quelques inconvénients. Si l'Eglise attendait tout de l'Etat pour l'entretien, soit des temples, soit des pasteurs, comment ne se trouverait-elle pas en de sérieux embarras lorsqu'elle se voit subitement abandonnée à elle-même? C'est ce qui eut lieu dans quelques-unes de nos provinces, suivant que l'union du civil et du religieux y existait depuis plus ou moins longtemps, qu'elle y avait été plus étroite et qu'elle y avait pris plus d'extension.

Il n'en est point qui souffrit de cette crise autant que la Virginie, et par diverses causes. L'immoralité des ecclésiastiques qu'on y envoyait d'Angleterre avait inspiré au peuple une souveraine indifférence pour l'Eglise et pour son culte. Se lassant enfin de faire les frais d'une religion qu'ils n'aimaient ni ne respec-

taient, plusieurs jetèrent tout de côté, tandis que d'autres se joignaient aux dissidents presbytériens et baptistes; si bien que les vénérables édifices où leurs pères avaient adoré Dieu, se virent presque abandonnés. Mal en quelque sorte inévitable; car n'étaient-ce pas ces mêmes temples où, sous peine de l'amende et de la prison, l'on contraignait jadis à se rendre chaque dimanche? Il n'y eut guère d'exception que dans les paroisses dont les pasteurs, fidèles à leur devoir, s'étaient attaché leur troupeau par la pureté de leur doctrine et de leur vie.

Il faut ajouter à cela que les deux tiers des membres du clergé épiscopal de Virginie se montrèrent hostiles à la révolution, et que la plupart d'entre eux repartirent pour l'Angleterre. On ne saurait vraiment les blâmer de leur conduite; car enfin ils étaient anglais de naissance, et l'Angleterre avait eu leurs premières affections. Ce n'est pas sur eux qu'avait pesé la tyrannie, et il n'y a rien d'étonnant que même les meilleurs parmi eux se soient rangés au parti *tory*. Quant aux ecclésiastiques indignes de leur charge, ils purent comprendre qu'avec l'indépendance des colonies naîtrait un ordre de choses qui ne leur garantirait pas l'impunité, comme lorsqu'ils avaient pour seul juge un évêque résidant à mille lieues de là. Quoi qu'il en soit, la fidélité du clergé épiscopal pour le gouvernement britannique n'était pas de nature à lui concilier un peuple de républicains qui était en guerre avec la métropole, et l'église épiscopale tout entière ne put que se ressentir de la haine qu'on por-

tait à la plupart de ses ministres, par suite de leurs opinions politiques. Le mal eût été bien plus grand encore, s'il n'y eût eu dans ce clergé une minorité qu'animait un esprit tout autre; par exemple, le révérend docteur Madison, qui devint évêque de Virginie, les docteurs Griffitt et Bracken, MM. Buchanan, Jarratt et Davies. [1] A ces noms respectables, nous pourrions associer ceux de beaucoup de laïques appartenant à l'église épiscopale, et qui épousèrent la cause de la révolution avec une chaleur qui ne fut surpassée nulle part. [2]

Disons ensuite que la guerre eut en grande partie pour théâtre la province qui nous occupe. La Virginie se vit plusieurs fois traversée par les armées belligérantes. On dut convertir les temples en casernes, en cantines, en hôpitaux; et l'on conçoit que

[1] Ce fut ainsi qu'un ministre épiscopal de Virginie, le révérend M. Muhlenburg, abandonnant sa charge, et acceptant un brevet de colonel dans l'armée américaine, leva un régiment parmi ses paroissiens, servit durant toute la guerre, et se retira du service avec le grade de général de brigade. La dernière fois qu'il monta en chaire, avant de partir pour l'armée, il était en uniforme. (*Thatcher's military journal*, p. 152.) Le révérend M. Thurston, du comté de Fréderick, dans le même Etat, servit aussi sa patrie avec le grade de colonel.

[2] Par exemple, le général Washington, Patrick Henry, Richard Henry Lee, celui qui proposa la déclaration d'indépendance, son frère Francis Lightfoot Lee, un des signataires, George Mason, Edmond Pendleton, Peter Lyons, Paul Carrington, William Fleming, William Grayson, avec les familles Nelson, Meade, Mercer, Harrison, Randolph et cent autres dont les noms sont chers à la Virginie. (Hawks, *History*, *etc.*)

ceux de l'église épiscopale ne furent pas épargnés : le feu même en détruisit plusieurs, ou par accident, ou par malveillance.[1]

Les esprits étaient d'ailleurs tellement préoccupés de tout autre chose, que les ministres demeurés au pays avaient bien de la peine à réunir quelques individus autour d'eux et à obtenir de leur part de chétifs salaires. Aussi y en eut-il plusieurs qui ouvrirent des écoles; mais encore cette ressource fut-elle insuffisante, parce que les enfants eux-mêmes suivaient de très-bonne heure l'armée; et, une fois le fusil sur le dos, il n'était pas question de le quitter.

Il est facile de comprendre, d'après tout cela, ce qui dut arriver, lorsqu'au retour de la paix, le peuple, appauvri et démoralisé par la guerre, dut faire lui-même et volontairement tous les frais de son culte. Il faut entendre là-dessus l'écrivain distingué que j'ai déjà cité plus d'une fois :

« Le 19 avril 1783, huit ans, jour pour jour, après la première effusion de sang à la bataille de Lexington, une proclamation du général en chef annonça la paix aux armées de la république. Le temps était venu de remettre de l'ordre dans les institutions civiles et religieuses du pays. Il y avait beaucoup à faire; et tout en nous réjouissant de la prospérité actuelle de notre église, il est bon de rappeler l'état où l'avaient

[1] Ce qui ne veut pas dire que les épiscopaux seuls aient essuyé de grandes pertes. Les armées anglaises ne devaient pas respecter beaucoup ce qui appartenait aux églises presbytériennes.

mise les guerres de la révolution, afin qu'en voyant ce qu'il a fallu vaincre de difficultés pour la rappeler à la vie, nous éprouvions envers Dieu une plus grande reconnaissance. Quand les colonies coururent aux armes, la Virginie, dans ses soixante et un comtés, renfermait quatre-vingt-quinze paroisses, cent soixante-quatre églises et chapelles, et quatre-vingt-onze ecclésiastiques. A la fin de la guerre, un grand nombre de ces églises se trouvèrent détruites ou tellement endommagées, qu'il n'y avait pas moyen de les réparer. Vingt-trois paroisses s'étaient dissoutes, et des soixante-et-douze autres, trente-quatre se voyaient privées de services religieux. De ses quatre-vingt-onze ministres, il n'en restait que vingt-huit, auxquels s'en joignirent huit autres après la cessation des hostilités. Pendant la guerre, les vingt-huit pasteurs dont je viens de parler n'avaient pas pu demeurer tous dans leur paroisse; treize d'entre eux se virent chassés de leur presbytère, ou par la violence, ou par la pauvreté.» [1]

Voilà vraiment une triste peinture; mais il faut pourtant se rappeler que la guerre était là, et les choses ne se fussent pas beaucoup mieux passées, lors même qu'on eût maintenu l'église nationale jusqu'en 1783, au lieu de la supprimer en 1776. Toujours est-il que, dans les sombres années qui suivirent la révolution, l'église épiscopale, constamment abattue, sentit douloureusement sa nouvelle position. Il semblait que ses ennemis n'auraient pas de repos qu'ils

[1] Dr Hawks, *History, etc.*, pp. 153, 154.

ne l'eussent ruinée de fond en comble. Il est vrai qu'au jour de sa puissance elle s'était montrée exclusive, tyrannique et persécutrice ; et l'on peut bien dire qu'elle avait attiré sur elle cette sévère rétribution. Toute église qui opprime doit s'attendre à être opprimée une fois, et souvent même par ceux sur le cou desquels elle posa son pied orgueilleux.

Mais l'histoire de l'église épiscopale de Virginie eut enfin de belles pages. Celui qui aime à guérir les plaies, lui tenait en réserve quelques bénédictions, et ses verges mêmes la préparèrent à les recevoir. On la vit tout doucement sortir de ses embarras. Le peuple apprit à se reposer sur lui-même, ou plutôt sur le Seigneur, et à chercher dans ses propres sacrifices, et non dans un impôt forcé, les ressources nécessaires pour l'entretien des églises et des pasteurs. Le nombre des ministres fidèles alla croissant ; ils se choisirent un homme excellent pour évêque ; l'esprit d'association se développa ; l'on fonda une école de théologie, et, sous de savants professeurs, beaucoup de jeunes gens instruits et pieux s'y formèrent à la prédication du glorieux Evangile de Jésus-Christ. Bien que cette église ne compte pas actuellement autant de pasteurs et de temples qu'avant la révolution, le nombre en est toutefois considérable et il fait de continuels progrès.[1] L'église épiscopale de Virginie a

[1] Progrès réels, puisqu'auparavant les paroisses officielles n'étaient souvent que des paroisses nominales, et les pasteurs des hommes qui avaient le titre et non l'esprit de leur charge. (*Trad.*)

soixante-quinze ministres et plus de quatre-vingts églises. Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est qu'il n'est guère possible de voir un clergé plus distingué que celui de cette communion. Il y a chez lui, avec beaucoup de science théologique, un zèle plein de prudence, une éloquence simple et pénétrante, une activité constante pour tout ce qui est bon ; aussi n'en est-il point qui soit en plus grande estime auprès du peuple. [1] Quel changement! et combien les voies du Seigneur sont admirables! Au lieu des disputes sans cesse renaissantes que les pasteurs avaient jadis avec leurs paroissiens et avec les fonctionnaires publics au sujet des redevances en tabac qu'on devait leur payer, ils reçoivent régulièrement des libres contributions du troupeau un salaire qui n'est pas exorbitant, mais qui est fort convenable; et au lieu du mauvais vouloir que leur portaient les membres des autres églises, j'ai tout lieu de croire qu'ils en sont généralement respectés et aimés!

L'église épiscopale du Maryland eut à souffrir aussi, bien qu'à un moindre degré. Nulle part le traitement des pasteurs ne s'élevait aussi haut que dans cette co-

[1] Cet éloge ne paraîtra point excessif aux personnes qui ont, comme moi, le bonheur de connaître plusieurs de ces respectables ecclésiastiques. Le défunt évêque Moore était aimé de tout le monde. L'évêque actuel, le Dr Meade, jouit de plus d'estime et de confiance peut-être qu'aucun autre ministre des Etats-Unis. Les professeurs du séminaire théologique diocésain, MM. les docteurs Keith, Lippitt et Sparrow, sont très-connus et fort estimés de ceux qui les connaissent.

lonie, et c'était, convenons-en, les exposer à de rudes chances que de les abandonner brusquement au bon plaisir de leur paroisse. Aussi plusieurs d'entre eux furent-ils vraiment à plaindre.

A l'époque de la révolution, l'on comptait au Maryland quarante-quatre églises et autant de ministres pour les desservir; mais ce n'étaient pas tous des hommes fort recommandables, dit le docteur Hawk. [1] A la fin de la guerre, il n'y restait que dix-huit à vingt pasteurs. Mais ce fait ne s'explique pas par la séparation seule de l'Etat et de l'Eglise. Les deux tiers des ministres épiscopaux ayant refusé de reconnaître le nouvel ordre de choses et de prêter le serment civique, la plupart d'entre eux quittèrent le pays. Au retour de la paix, leur église se releva petit à petit, et dès lors elle n'a cessé de faire des pas en avant, en sorte qu'elle est dans un état de prospérité très-réelle. Dès 1792, elle eut un évêque dans la personne du docteur Clagget, et une convention ecclésiastique qui promulgua des canons et régla tout ce qui tient à la discipline. Si le clergé fut longtemps moins nombreux qu'avant la révolution, c'est que les hommes manquaient et non pas l'argent nécessaire pour les entretenir. Il est vrai que d'abord après la guerre, et même en 1822, quelques pasteurs durent quitter leur paroisse faute de traitements suffisants; mais il faut dire que, dans le premier cas, les paroissiens n'avaient pas encore fait l'apprentissage du système volontaire, et

[1] *Histoire de l'église épiscopale du Maryland.*

que, dans le second, il s'agissait de paroisses réellement trop peu considérables pour salarier un pasteur. Quoi qu'il en soit, le Maryland comptait, en 1827, cinquante ecclésiastiques de l'église épiscopale; en 1838, soixante-douze, et il y avait en outre plusieurs églises sans pasteurs.[1] Dans aucun temps l'église épiscopale du Maryland ne dut à son union avec l'Etat une prospérité égale à celle dont elle jouit depuis quelques années. Je ne prétends pas que les pasteurs y soient *tous* rétribués comme ils devraient l'être, ni surtout comme ils l'étaient jadis; mais sous le point de vue des talents et de la science, comme sous celui de la piété et des autres qualités requises dans un ministre du Christ, ils sont infiniment supérieurs à ceux qui recevaient les salaires de l'Etat avant la révolution.[2]

Il n'y a rien de particulier à dire sur les deux Carolines ni sur l'Etat de New-York. Partout il y eut crise; mais depuis longtemps l'église, qui précédemment y était nationale, a pris, sous l'influence de la liberté,

[1] Dans les églises unies à l'Etat, il y a généralement plus de ministres que de paroisses; dans les églises libres, c'est souvent le contraire. Là, chaque circonscription territoriale appelée paroisse a un homme qui porte le titre de pasteur; mais peut-on dire que nul troupeau n'y manque réellement de pâture? (*Trad.*)

[2] Crosse d'or, évêque de bois;
Crosse de bois, évêque d'or,

nous disait jadis un homme qui a laissé de tendres et salutaires souvenirs dans le cœur de tous ceux qui furent sous sa paternelle influence, le vénérable Durand, mort professeur à l'académie de Lausanne. (*Trad.*)

un élan tout nouveau. L'église épiscopale de New-York, surtout, date sa prospérité du jour où le révérend docteur John-Henry Hobart fut appelé par elle à la présidence du diocèse. Il est peu de communions qui doivent autant à l'énergie et à la persévérance d'un seul homme.[1]

Mais il n'est pas de pays où l'on ait accueilli avec plus d'appréhension que dans la Nouvelle-Angleterre l'idée de séparer l'Eglise d'avec l'Etat. Le célèbre docteur Dwight, président du collége de Yales et auteur d'un cours de théologie fort estimé, fit tout ce qu'il put pour empêcher l'adoption de cette mesure par le Connecticut.[2] De concert avec lui, beaucoup d'hommes éminents exprimèrent leurs convictions et leurs craintes dans une foule de brochures et d'articles de journaux qu'il est facile de consulter. C'est un arsenal où bien des gens, en Angleterre, vont puiser des

[1] C'est lui qui, prêchant à Londres, il y a peut-être une vingtaine d'années, devant un auditoire de la haute église, recommandait vivement le système volontaire auquel, disait-il, l'église épiscopale d'Amérique devait son lustre et sa prospérité croissante.

(*Trad.*)

[2] La *Revue britannique religieuse*, qui se publiait à Genève en 1828 et 1829, renferme sur le Dr Dwight une Notice biographique d'un très-haut intérêt. Quand on voit un homme aussi distingué redouter, par des motifs religieux, l'entier affranchissement de l'église, on apprend à ne pas s'irriter contre les chrétiens respectables qui, en France, en Suisse, en Angleterre, et par les mêmes motifs, s'opposent à la séparation de l'église et de l'Etat; mais, d'un autre côté, l'on s'encourage à marcher en avant sans trop s'inquiéter de craintes plus faciles à comprendre qu'à partager.

(*Trad.*)

armes contre les partisans de la séparation. Mais il faut savoir que, de tous les hommes du Connecticut qui soutinrent jadis la thèse de Dwight et qui vivent encore, il n'en est pas un seul qui n'ait reconnu l'erreur où ils étaient. Ils regardent comme un bienfait du Seigneur ce qu'avant l'événement ils envisageaient comme une calamité; et l'on peut affirmer, sans trop de hardiesse, que, si le docteur Dwight n'eût été retiré de ce monde au moment même où le changement tant redouté s'effectua, il serait aussi revenu de son opinion.[1] Vingt-cinq ans se sont écoulés dès lors; j'ai beaucoup parcouru le Connecticut durant les quinze dernières années; j'y connais grand nombre de pasteurs; je me suis souvent entretenu avec eux sur ce sujet; et, des deux ou trois cents ministres de cet Etat qui appartiennent à l'église autrefois nationale, je ne sache pas qu'il y en ait plus d'un qui voulût revoir l'Eglise dans son ancienne position. Ce pasteur est, selon toute apparence, la seule exception au milieu du corps entier des ministres protestants des Etats-Unis. S'il est un point sur lequel le clergé évangéli-

[1] J'ai eu de fréquents entretiens sur ce sujet avec le révérend Lyman Beecher, docteur en théologie, qui était pasteur d'une église dans le Connecticut quand cette révolution ecclésiastique eut lieu, et qui est maintenant professeur de théologie au séminaire de Cincinnati (Ohio). Le Dr Beecher était tout aussi opposé à la séparation que le Dr Dwight; il prêcha et écrivit contre. Mais, avec la sincérité qui le distingue, il n'hésite pas à reconnaître combien ses craintes étaient mal fondées. Il est peu d'hommes aux Etats-Unis qui égalent M. Beecher, et comme prédicateur, et comme écrivain.

que de toutes nos églises soit parfaitement unanime, c'est que l'union de l'Eglise et de l'Etat serait le plus terrible fléau qui pût nous visiter, quels que puissent être les effets de ce système dans les autres pays du monde. C'est en ces termes mêmes que j'ai entendu s'exprimer mille fois les meilleurs et les plus capables de nos ecclésiastiques.[1]

Quant au Massachusets, l'on a vu que la séparation s'y effectua, pour ainsi dire, à la lumière des expériences faites dans les autres états. Ce furent les chrétiens évangéliques qui la demandèrent, et je ne pense pas que nul d'entre eux s'en soit jamais repenti.

Maintenant donc, aux Etats-Unis tout entiers, la vérité se soutient par sa seule force, je dirai par son irrésistible puissance. Le pouvoir civil n'a rien à démêler avec les droits de la conscience ou avec le culte des citoyens. La liberté religieuse, dégagée de toute action de la loi, est aussi parfaite qu'elle puisse l'être. Il n'est aucune secte qui soit favorisée plus qu'une

[1] Quoique l'auteur ne parle ici que des ecclésiastiques, il ne faut pas croire qu'ils soient les seuls à se réjouir de l'ordre de choses actuel. Le colonel Hamilton, dont j'ai invoqué quelque part le témoignage (*Lettres d'un Américain sur l'union de l'Etat et de l'église, à Genève*, page 100), soutint peu de rapports avec le clergé durant son séjour en Amérique, et quand il nous parle de l'unanimité des Américains sur le point en question, c'est l'état de l'opinion laïque qu'il nous fait connaître. Il était bon peut-être de présenter cette observation, pour qu'on ne s'imaginât pas que le clergé seul gagne au système volontaire. Il y perd justement ce qu'il a de trop au milieu de nous, perte qui est un véritable gain et pour lui et pour le troupeau, ou plutôt pour la religion. (*Trad.*)

autre. Après Dieu, les églises trouvent leur aliment et leur appui dans le cœur et dans l'énergie de leurs membres et de leurs amis ; et l'Etat, de son côté, débarrassé des mille difficultés que suscite partout l'union du spirituel et du temporel, n'a pas d'autres fonctions que de rendre égale justice aux citoyens, quels que soient leurs sentiments religieux et le culte auxquels ils se rattachent.

CHAPITRE IX.

COMPÉTENCE RELIGIEUSE DU GOUVERNEMENT CENTRAL.

Parce que la constitution des Etats-Unis interdit au congrès d'instituer une église nationale, quelques personnes en concluent que le gouvernement central ne peut faire quoi que ce soit pour le bien de la religion. Il y a certainement là une erreur.

S'il est vrai que les publicistes sont d'opinions fort diverses sur la question de savoir dans quelle mesure un gouvernement a le droit de s'ingérer des affaires de la religion, tous sont d'accord en ceci, je pense, que ce droit existe moyennant certaines restrictions. Et il n'en saurait être autrement, tant qu'on estimera la religion nécessaire au bien-être de la société et à la stabilité des gouvernements eux-mêmes.

Il y a, sur ce point, une exposition de principes que

nous devons à l'un de nos jurisconsultes les plus distingués, et que nos lecteurs ne liront pas sans intérêt.

« La difficulté réelle, » dit M. Story, juge à la cour suprême, « est de fixer les limites qu'un gouvernement ne doit pas dépasser dans l'assistance et les encouragements qu'il accorde à la religion. Il peut se présenter trois cas différents : ou l'Etat prête son aide à une religion particulière, en laissant chaque citoyen libre d'en adopter une autre ; ou bien l'Etat institue une église pour la propagation des doctrines caractéristiques d'une des sectes de la religion en question, sans gêner d'ailleurs la liberté de personne ; ou bien, enfin, il crée une église, en excluant des emplois publics, et en privant plus ou moins des droits du citoyen, tous ceux qui n'appartiennent pas à cette église. Par exemple, un gouvernement peut simplement déclarer que la religion chrétienne est la religion de l'Etat, et que celui-ci aidera et encouragera toutes les sectes qui se rattachent à cette religion ; ou bien que la religion catholique, ou la protestante, est la religion de l'Etat, chaque citoyen demeurant parfaitement libre de professer sa foi ; ou encore que les doctrines d'une secte particulière, mettons celle des épiscopaux, sont la religion de l'Etat, tous les citoyens jouissant d'ailleurs de la liberté que nous venons de dire ; enfin, ce gouvernement peut déclarer que ces doctrines d'une secte constituent tellement la religion de l'Etat, que toutes les autres y seront simplement tolérées, moyennant certaines conditions, et que leurs adhérents ne pourront exercer aucune charge dans la république,

ni recueillir plusieurs des avantages qu'elle assure aux autres citoyens.

» Cela posé, je ne pense pas qu'il se trouve dans ce pays, ni dans aucun pays chrétien, une seule personne qui puisse estimer déraisonnable et injuste qu'on entretienne et qu'on favorise le christianisme, autant à cause des services qu'il rend à l'Etat qu'en considération de sa céleste origine. Au fait, il n'est pas de colonie américaine, à l'exception peut-être de Rhode-Island, qui, depuis sa naissance jusqu'à la révolution, n'ait, sous une forme ou sous une autre, ouvertement soutenu la religion chrétienne par l'ensemble même de sa législation ; et cet ordre de choses a subsisté jusqu'à ce jour dans quelques Etats, sans qu'on ait le moins du monde soupçonné que ce fût contraire au droit commun ou à l'esprit libre d'une république.[1] En effet, si le christianisme est, selon le dire de ses amis, la religion de la liberté, les Etats républicains doivent, par-dessus tous les autres, l'envisager comme la base essentielle de leur existence. Montesquieu fait l'observation que la religion chrétienne n'est incompatible qu'avec le pouvoir despotique. « La douceur, si recommandée dans l'Evangile, s'oppose, dit-il, à la colère despotique avec laquelle le prince se ferait justice et exercerait ses cruautés. »[2] Il va même plus loin; car il affirme que la foi protestante s'accorde mieux que le catholicisme avec la liberté politique.

[1] Kent's *Commentaries*, sect. 34. Rawle *on Constitution*, ch. X.
[2] *Esprit des lois*, liv. XXIV, ch. III.

« Quand la religion chrétienne souffrit, il y a deux siècles, ce malheureux partage qui la divisa en catholique et en protestante, les peuples du nord embrassèrent la protestante, et ceux du midi gardèrent la catholique. C'est que les peuples du nord ont et auront toujours un esprit d'indépendance et de liberté que n'ont pas les peuples du midi, et qu'une religion qui n'a point de chef visible convient mieux à l'indépendance du climat que celle qui en a un. »[1]

» Sans examiner la justesse de ces assertions, disons, toutefois, que l'histoire de l'Angleterre, notre patrie primitive, leur donne une grande autorité, et que nos colonies ne se sont pas moins montrées jalouses de conserver au milieu d'elles le protestantisme. Quand le Massachusets proclama, dans sa constitution, l'importance et la nécessité d'entretenir le culte aux frais de l'Etat, il restreignit cette faveur au seul culte protestant. « Considérant que la félicité du peuple, le bon ordre et la sûreté du gouvernement résultent essentiellement de la piété, de la religion et des mœurs; considérant que ces biens ne peuvent se répandre au sein de la nation que par l'institution d'un culte ouvert à tous et par l'enseignement public de la piété, de la religion et de la morale ; le peuple de cette république déclare que, pour assurer son propre bonheur, aussi bien que l'ordre et la stabilité de son gouvernement, il a le droit d'investir la législature du pouvoir d'autoriser et d'inviter les villes et paroisses à

[1] *Ibid.*, chap. V.

s'imposer des taxes en faveur du culte public et des ministres et instituteurs *protestants* chargés d'enseigner la piété, la religion et les mœurs ; pouvoir que la législature exercera toutes les fois que les paroisses ne fourniront pas volontairement à ces dépenses. »[1] Puis viennent les articles qui annulent toute suprématie d'une secte sur les autres, et qui garantissent à chaque citoyen le libre exercice de sa religion.

» Il y a grande apparence qu'à l'époque où la constitution fut adoptée, les Américains estimaient généralement, si ce n'est universellement, que le christianisme devait recevoir de l'Etat toute la protection qui se pouvait concilier avec les droits individuels de la conscience et avec la liberté des cultes. On eût fort mal accueilli, je crois, l'idée de mettre toutes les religions au même niveau, et d'établir, comme maxime politique, que l'Etat doit avoir tous les cultes en parfaite indifférence.

» Quant à savoir si un gouvernement libre a quelque chance de durée, tout en demeurant étranger aux affaires du culte, c'est un problème que l'avenir est chargé de résoudre. Après les nombreuses expériences auxquelles on a soumis la théorie du gouvernement des peuples, celle-ci est encore à faire, et les Etats-Unis d'Amérique ont à cet égard une grande responsabilité.

» Remarquons, après cela, que le devoir de soutenir la religion, et surtout la religion chrétienne, est

[1] *Bill of Rights*, 3e article.

quelque chose de fort différent du droit de contraindre les consciences et de punir ceux qui n'adorent pas Dieu d'une certaine manière. On a eu parfaitement raison quand on a dit que « la conviction seule et non la contrainte doit nous dicter notre religion. »[1] Locke lui-même, qui ne mettait pas en doute le droit des gouvernements en matière religieuse, réserve expressément ceux de la conscience, comme il convenait d'ailleurs à un ami de la liberté. « Aucun homme, dit-il, ni aucune société humaine, n'ont le droit d'imposer leurs opinions et leur manière de voir à qui que ce soit, fût-ce même au plus chétif d'entre les chrétiens; car, en matière de religion, tout individu doit avoir des convictions et une foi personnelles, comme aussi chacun rendra compte à Dieu pour soi-même. »[2] Effectivement, on ne saurait contester que les droits de la conscience ne soient supérieurs à ceux de tout pouvoir humain. Ils nous viennent de Dieu; y porter atteinte est un crime devant le Dieu de la nature et devant le Dieu de la révélation.

» Le vrai but que se proposa l'assemblée constituante des États-Unis, ne fut pas de favoriser le mahométisme, le judaïsme ou l'irréligion, aux dépens du christianisme; mais elle voulut détruire l'esprit de rivalité qui divisait les sectes chrétiennes; et en défendant aux législateurs d'instituer une église natio-

[1] *Virginie Bill of Rights. Tucker's Blackstone's Commentaries, Appendix*, p. 296.

[2] Lord King's *Life of John Lock*, p. 373.

nale, elle eut à cœur d'éviter qu'un clergé quelconque ne fût d'une manière exclusive sous la protection de l'Etat. C'est ainsi qu'elle rendit impossible la persécution et la violation des droits de la conscience, cette peste des âges précédents.[1] L'histoire de la métropole et celle des colonies avaient appris ce que font l'intolérance et la bigoterie, lorsqu'elles peuvent s'appuyer sur le bras séculier.[2] Ce fut donc pour mettre fin à la domination du clergé et à la violence de l'esprit de secte, qu'on jugea convenable d'ôter au gouvernement national tout pouvoir en matière religieuse. »[3]

On voit par ces paroles du savant commentateur de notre constitution fédérale, que si le gouvernement central des Etats-Unis ne peut imposer une église à la nation, ni faire quoi que ce soit en faveur d'une communion chrétienne plutôt que pour d'autres, il ne lui est pas interdit d'avoir à cœur les intérêts religieux du pays.

Il y a, d'ailleurs, une grande différence entre un législateur qui fait rentrer la religion dans la sphère de ses attributions, comme un des objets que peuvent et doivent régler les lois de l'Etat, et celui qui, dans toutes les lois qu'il porte, ne cesse de prendre en sérieuse considération les exigences de la foi. Or, depuis la constitution générale des Etats-Unis, les Etats particuliers ont seuls le droit de régler les choses qui

[1] Lloyds *Debates*, p. 195.
[2] Blackstone's *Commentaries*, p. 41-59.
[3] Kent's *Comment.* : *Rawle on Constitution.*

touchent à la religion; mais elle n'interdit pas au congrès de conformer ses actes aux vœux de la religion; et c'est ainsi que tout peut marcher dans une parfaite harmonie.

Mais il n'est pas même besoin de restreindre à ce point notre champ. En s'attachant à la lettre de la constitution, le congrès peut très-bien diriger sur des objets religieux ses travaux législatifs, pourvu qu'il évite constamment d'instituer une religion d'Etat, et de gêner en quoi que ce soit le libre exercice des cultes. Nous verrons plus tard que c'est bien ainsi que nos meilleures autorités entendent le droit public des Etats-Unis.

CHAPITRE X.

DU PRÉTENDU ATHÉISME DE LA LOI EN AMÉRIQUE.

La constitution des Etats-Unis ne fait mention ni d'un Etre suprême, ni du christianisme. Peut-on légitimement en conclure qu'elle fut l'œuvre de l'incrédulité?

A coup sûr, on ne saurait flétrir de l'épithète d'incrédule ou d'athée la Convention, qui, en 1787, formula notre constitution, sous la présidence de l'immortel Whashington. Tous les hommes influents de cette assemblée croyaient au christianisme, et Whash-

ington lui-même, comme nul ne l'ignore, était chrétien de cœur. Plusieurs d'entre eux appartenaient à quelque église, et leur vie entière s'accordait avec la profession publique de leur foi. L'esprit religieux de la Convention nationale était tel que, dans un moment difficile, Franklin lui-même proposa d'inviter un ministre à ouvrir les séances par la prière. Si l'acte qu'ils élaborèrent ne toucha pas aux sujets religieux, c'est qu'ils y virent un point sur lequel chaque province avait eu, dès l'origine, sa législation spéciale, et rien ne leur sembla plus naturel que de le laisser dans la libre compétence des Etats particuliers.

« A cet égard, comme à beaucoup d'autres, dit un écrivain distingué, la constitution fut, à proprement parler, une transaction, et l'on ne comprendrait pas trop comment elle eût pu régler les intérêts religieux d'une manière positive. Il n'y avait autre chose à faire que de tolérer toutes les communions et d'empêcher qu'on n'en épousât une à l'exclusion des autres. C'était aussi ce qu'il y avait de mieux pour la religion et sa vraie prospérité. Des hommes qui l'aimaient plus que nous ne le faisons, eurent la sagesse de ne la protéger ni de l'entraver par des mesures législatives; non qu'ils voulussent la jeter comme une perle au milieu des pourceaux, afin qu'elle fût écrasée et foulée aux pieds, mais ils comprirent que c'était, au contraire, le moyen le plus sûr de lui conserver un grand empire sur le peuple. » [1]

[1] *An Inquiry into the moral and religious character of the American government*, p. 72.

Tout en admettant ce qu'il y a de vrai dans cette observation, je persiste à croire que, si la Convention nationale garda le silence sur cette matière, c'est qu'elle ne jugea pas nécessaire de s'en occuper. La constitution qu'elle préparait n'était pas destinée à un peuple sans religion, ou, pour mieux dire, à un peuple qui attendît du centre son organisation religieuse. Il la possédait déjà, et l'ancienne législation des colonies témoignait hautement de leur zèle pour le christianisme. Me trompé-je? Il me semble que le silence, en pareil cas, parle plus haut que si l'on se fût cru obligé de proclamer, au nom de la loi, l'existence de Dieu et la vérité de la religion des chrétiens. La Bible ne commence pas par démontrer qu'il y a un Dieu : elle part de ce fait comme d'une donnée inattaquable.

Ce qui me confirme dans cette manière de voir, c'est la teneur même de la constitution. A l'article I[er] de la septième section, elle parle du sabbat en des termes qui montrent assez qu'il s'agissait là d'une charte destinée à un peuple chrétien; et cela seul, me paraît-il, devrait suffire pour laver de tout reproche les intentions de nos constituants; car il est sûr qu'à l'institution du dimanche se rattache, en quelque sorte, tout le christianisme, et l'on ne peut respecter l'un sans vouloir l'autre. Et, pour tout dire, si les auteurs de notre constitution avaient été mus par le mépris pour la religion, leurs actes subséquents eussent dû trahir leur pensée. Or, la plupart d'entre eux devinrent membres du congrès, et l'on ne saurait nul-

lement accuser celui-ci de s'être montré hostile au développement religieux du pays.

Après cela, je ne fais pas difficulté d'avouer que je suis de ceux qui regrettent que la constitution des Etats-Unis ne soit pas plus explicite sur ce sujet. Je me persuade que, si les auteurs de cet acte eussent prévu le parti qu'on tirerait de leur silence, ils n'auraient pas manqué d'exprimer, en termes formels, la foi qu'ils avaient en Dieu et ce qu'ils pensaient de l'importance et de la vérité du christianisme.[1]

Je ne saurais, d'ailleurs, mieux conclure ce chapitre qu'en rapportant les paroles de l'auteur que je viens de citer : « D'accord avec lui-même, le peuple de 1787 ne voulut pas faire autre chose que de se donner une organisation qui, en s'étendant à l'ensemble des colonies, reposât, toutefois, sur les principes politiques admis par elles d'ancienne date. Chaque province était trop peu considérable pour former à elle seule une nation, et, d'un autre côté, la vieille confédération manquait d'un pouvoir central. Il fallait obvier à ce double inconvénient, mais on ne désirait rien de plus. A peine si l'on peut dire qu'il fût ques-

[1] On voit par ce passage et par d'autres endroits analogues quelle est la pensée de l'auteur, pensée que partagent, à ce qu'il paraît, la plupart des Américains. Ils ne veulent pas que l'Etat demeure étranger à la religion, disons mieux, au christianisme ; mais, dans l'intérêt même du christianisme, ils ne veulent pas non plus que l'Etat intervienne d'aucune façon dans les affaires de l'Eglise ou des églises. C'est une thèse que nous n'avons pas à discuter ici : nous nous bornons à la poser telle qu'elle nous paraît ressortir de l'ouvrage qu'on a sous les yeux. (*Trad.*)

tion d'innover, et en religion moins qu'en nulle autre matière. Lors donc que la constitution qui vit alors le jour, ne porterait pas expressément l'empreinte du christianisme, qu'est-ce que cela prouverait? Porte-t-elle expressément celle de l'incrédulité? Si elle n'a d'autre tort que de se taire, nous devrons, à son défaut, écouter la voix du peuple qui la sanctionna. Or, c'était un peuple chrétien par sa profession et par ses pères; bien plus, c'était un peuple qui avait montré son attachement à l'Evangile, par toute une législation; et cette législation ne saurait être d'un bout à l'autre une imposture. »[1]

CHAPITRE XI.

L'ESPRIT RELIGIEUX DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN JUGÉ PAR LES FAITS.

Quand je parle de l'esprit religieux du gouvernement américain, j'entends qu'il y a dans les hommes qui le composent assez de christianisme pour que leurs actes s'en ressentent; ou, si l'on veut, j'entends par là qu'en Amérique le pouvoir ne manifeste pas un esprit ouvert d'opposition à l'Évangile. Notre gouvernement est chrétien comme le sont celui d'Angleterre et

[1] *An Inquiry into the moral and religious, etc.*, p. 84, 85.

ceux des divers États de la chrétienté. Ce n'est donc pas dire que tous ses actes soient en parfaite harmonie avec les exigences du christianisme. Hélas ! où trouver un corps politique dont on puisse affirmer qu'il est chrétien dans le sens strict de ce mot? Mais prenant la chose comme l'entend tout le monde, j'ose assurer qu'en ceci notre gouvernement central ne le cède point aux autres gouvernements, et je ne crains pas d'en appeler aux faits.

D'abord, nos autorités fédérales sont les premières à donner l'exemple du respect pour le sabbat. Ce jour-là, toutes les affaires publiques sont suspendues, sauf en cas d'extrême nécessité ; ni le congrès, ni les cours de justice ne tiennent leurs séances ;[1] les douanes et les bureaux de l'administration demeurent fermés toute la journée. Je ne pense pas qu'il y ait, sous ce rapport, de pays où l'influence religieuse se fasse sentir plus complètement.

Ce qui montre mieux encore l'esprit chrétien du gouvernement des États-Unis, ce sont les proclamations qui, à diverses époques, invitèrent le peuple à célébrer des jours de jeûne et de prières, dans les calamités nationales, comme aussi des actions de grâces publiques après quelque grande délivrance. Pendant la guerre de la révolution, il ne se passa pas une seule

[1] Quand la fin d'une session tombe sur le samedi, il arrive quelquefois que le congrès siége bien avant dans la nuit et jusqu'au dimanche matin; mais cela n'a jamais lieu qu'il ne soit vertement repris par les journaux religieux et même par plusieurs journaux politiques.

année sans que le congrès fît aux églises un appel de cette nature, «afin, disait-il, de confesser et de pleurer tout d'un cœur nos nombreuses transgressions, et d'apaiser, par les mérites et la médiation de Jésus-Christ, le juste déplaisir de Dieu. » Bien plus, quelques mois après une proclamation semblable, il en parut une où le congrès recommandait avec les plus vives instances « à tous les citoyens des États-Unis, et particulièrement aux officiers civils et militaires, d'ouvrir leur cœur à la repentance et de réformer leur vie, en les invitant d'ailleurs expressément à observer d'une manière stricte les lois qui interdisaient les jurements et la débauche. » Et voici le langage remarquable qu'il tenait en 1777 : « Que tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans la nation unissent leurs cœurs et leurs voix pour rendre leurs actions de grâces à Dieu et se consacrer au service de leur bienfaiteur suprême ; qu'ils joignent au témoignage de leur reconnaissance la confession des nombreux péchés par lesquels ils se sont rendus indignes de toute grâce, et qu'ils demandent instamment à Dieu de les mettre loin de son souvenir par les mérites de Jésus-Christ. Que de cette manière il plaise à Dieu de répandre sa bénédiction sur les gouvernements des États particuliers et sur le conseil général de la nation, d'inspirer aux commandants de nos forces de mer et de terre et à tous ceux qui sont sous leurs ordres l'habileté et la valeur qu'il leur faut pour donner à notre pays les plus grands de tous les biens : l'indépendance et la paix ! Qu'il lui plaise aussi de faire prospérer notre commerce, notre

industrie et les travaux de nos agriculteurs, de sorte que le peuple des États-Unis ne cesse de s'accroître! Qu'il daigne prendre sous sa direction paternelle les écoles et les séminaires, sans lesquels les principes de la vraie liberté, de la vertu et de la piété ne sauraient avoir leur développement! Qu'il bénisse enfin tout ce qu'on fait pour étendre le royaume qui consiste dans la justice, et la paix et la joie par le Saint-Esprit ! » — En 1779, au nombre des objets sur lesquels le congrès appelait les prières du peuple, nous remarquons celui-ci: « Demandez à Dieu qu'il accorde à son Église de riches effusions de sa divine grâce, et qu'il répande son Saint-Esprit sur tous les ministres de l'Évangile. Demandez-lui qu'il bénisse tout ce qu'on entreprend pour l'éducation, et qu'il répande jusqu'aux extrémités de la terre les lumières de la foi chrétienne. »

Nous retrouvons un langage pareil dans les proclamations de 1780, 1781 et 1782. Tel fut donc l'esprit qui anima nos conseils durant la guerre de la révolution. Quand la constitution fut entrée en vigueur, le pouvoir central continua de provoquer des jours de jeûne public dans toutes les circonstances difficiles, et c'est ce qui eut lieu surtout en 1812, au moment où éclata la guerre avec la Grande-Bretagne. Puis, au retour de la paix, le congrès exprima le vœu que les églises célébrassent un jour d'actions de grâces, et le président Madison s'empressa de le leur recommander. Et s'il est vrai qu'à l'exemple de Jefferson, le général Jackson, durant sa présidence, ne se crut pas

autorisé par la constitution à promulguer une solennité religieuse, et qu'il refusa de le faire dans une circonstance qui semblait le réclamer hautement, le président actuel, M. Tyler, n'hésita pas un instant à proclamer un jeûne lorsque mourut si inopinément le président Harrison. Jamais solennité ne fut célébrée avec plus d'unanimité. La nation tout entière sembla comprendre qu'en lui ôtant l'homme qu'elle venait d'élever, avec un si grand enthousiasme, à la première magistrature du pays, le Seigneur avait voulu lui crier de ne pas mettre sa confiance dans le bras de la chair.

Pour revenir à mon sujet, le congrès ayant récemment autorisé la création d'aumôniers pour nos armées de terre et de mer, on en compte maintenant vingt-cinq dans la marine et vingt dans les principales garnisons, outre celui de l'École militaire de West-Point. Les premiers, choisis par le ministre de la marine, sont généralement assez mal qualifiés pour leur office ; quant aux seconds, ce sont les plus anciens officiers de l'armée qui les nomment. Et bien que nous ayons plusieurs commandants pieux qui réunissent leurs soldats en assemblées d'édification, il n'est pas douteux que le personnel des aumôniers ne fût meilleur, surtout dans la marine, si l'on en confiait la nomination à quelque société religieuse. Quoi qu'il en soit, on voit que le congrès n'abjure pas le christianisme. Ce qui l'atteste encore, c'est qu'il a deux chapelains, l'un pour le sénat, et l'autre pour la chambre des représentants. Ces chapelains ouvrent chaque séance par la

prière, et, tous les dimanches, à midi, ils prêchent alternativement dans la salle des représentants, devant les deux chambres réunies.

Je ne crains pas de dire, après cela, que la politique générale des États-Unis porte le cachet du christianisme. Nous avons toujours préféré la paix à la guerre; et nous avons constamment fait effort pour mettre, dans nos relations avec les autres peuples, de l'intégrité et de la bonne foi, sans astuces diplomatiques. A peu d'exceptions près, le pouvoir a fait ce qu'il devait relativement aux Indiens des frontières, et dans les occasions où il s'est attiré le blâme, il n'est pas aisé de dire qu'il eût pu se conduire autrement. Une ou deux fois peut-être, pour éviter la guerre civile, il ne les a pas protégés avec toute l'activité désirable contre leurs impitoyables oppresseurs; mais, en général, on peut affirmer qu'il les a traités avec douceur et bienveillance. Depuis le temps de Washington jusqu'à ce jour, le gouvernement n'a cessé de vouloir la civilisation des Indiens; il a fait pour cela des dépenses considérables, et il seconde nos sociétés de missions par des moyens qui, pour être indirects, n'en sont pas moins efficaces. Mais j'aurai à revenir sûr ce sujet, comme sur celui de l'esclavage.

Si de la politique générale je passe à l'ordre judiciaire, je rencontre quelques institutions qui dénotent hautement un esprit religieux. Ainsi, tout homme qui professe l'athéisme n'est pas admis à prêter serment. Pour que le témoignage d'un individu soit valable, il faut qu'il déclare sa foi en une vie à venir de

récompenses et de châtiments, et le serment se solennise en posant la main sur la Bible.

Enfin, je ferai remarquer l'empressement avec lequel le congrès a concédé de vastes terrains en faveur d'académies, d'asiles pour les sourds-muets et d'hôpitaux, bien qu'il sût que ces établissements seraient sous la direction de chrétiens prononcés, et qu'il ne pût pas douter que ces chrétiens n'y fissent, autant que possible, prévaloir leurs convictions religieuses.

Voilà suffisamment de faits, je pense, pour prouver que, si la constitution fédérale remet aux États particuliers le soin exclusif des choses de la religion, le gouvernement central ne s'y montre toutefois ni hostile, ni indifférent; et c'est ainsi qu'il en sera aussi longtemps qu'un certain nombre de nos hommes publics auront pour la religion le respect qu'ils lui témoignent maintenant. Or, ce respect est d'autant plus remarquable qu'il découle nécessairement du cœur. Ce n'est pas par intérêt pour une église nationale que nos magistrats montrent quelque zèle. Du reste, la religion, chez nous, n'a d'appui qu'en elle-même, et il ne lui en faut pas d'autres. Ce n'est point inutilement qu'elle sollicite le respect et l'affection. Il est bon nombre de législateurs de la nation qui appartiennent à nos églises, ou qui, sans en être membres actifs, les défendent chaudement. Je pense d'ailleurs qu'il en est peu qui rejettent décidément le christianisme ou qui n'entrent jamais dans le sanctuaire du Très-Haut, le jour du sabbat.[1]

[1] En absorbant l'idée de religion dans celle d'église, et à son tour

CHAPITRE XII.

ESPRIT RELIGIEUX DES CONSTITUTIONS PRIMITIVES DES DIVERS ÉTATS.

La constitution particulière de l'Etat de Virginie eut pour principal rédacteur le plus grand ennemi du christianisme, contre lequel on ait jamais eu à lutter en Amérique. Par l'influence de Jefferson, cette colonie, chrétienne pourtant, effaça de sa charte toute trace d'esprit religieux.[1]

l'idée d'église dans celle de clergé ; puis en décrétant une religion d'Etat, ce qui veut dire une église nationale et un clergé officiel, on a fait plus d'un mal. En particulier, on a fait que, dans les pays jaloux de leur liberté, les hommes publics n'osent plus se montrer religieux, parce qu'ils risqueraient de donner à penser qu'ils sont à la dévotion du clergé. Mais, une fois l'Eglise séparée de l'Etat, les hommes publics peuvent manifester plus librement leurs convictions religieuses, tout comme on appellera plus volontiers aux emplois publics des hommes religieux, par cela même que le mot religion a repris son vrai sens, et qu'il ne signifie plus ni une église ni un clergé. (*Trad.*)

[1] Notre respectable auteur nous semble un peu injuste envers Jefferson, en ce sens que, si les constitutions primitives des autres Etats conservèrent quelque caractère religieux, tandis que celle de la Virginie l'effaça tout-à-fait, ces constitutions en sont venues d'amendements en amendements au même point que celle de la Virginie. S'il en est qui aient conservé leurs anciens dispositifs en faveur de la religion, on les laisse tomber en désuétude; d'où il suit que, par le fait, tous les Etats sont actuellement sur le pied voulu par Jefferson, ou peu s'en faut. (*Trad.*)

Le Connecticut et Rhode-Island ne se donnèrent point une nouvelle constitution lorsque celle des États-Unis fut élaborée; mais on se souvient que ces deux colonies étaient d'origine puritaine, c'est tout dire.

La première constitution de New-York date de 1777. Elle proclame hautement les droits de la conscience et de la liberté des cultes; puis elle exclut le clergé de tout emploi public, par le motif que « les ministres sont consacrés au service de Dieu et au soin des âmes, » et qu'il ne faut pas « les détourner des grands devoirs de leur état. »

Après avoir garanti à tous « l'inestimable privilége d'adorer le Dieu très-haut suivant les inspirations de leur conscience, » la constitution de New-Jersey, formulée primitivement en 1776, déclare que « tout individu professant la foi de quelqu'une des sectes du protestantisme et menant une bonne conduite, est habile à devenir membre des conseils législatifs, et qu'il jouira pleinement et librement de tous les priviléges et immunités appartenant au corps des citoyens. »

La constitution du New-Hampshire pose d'abord que « chacun a le droit naturel et inaliénable de rendre à Dieu le culte que lui dicte sa conscience; » puis elle ajoute : « Attendu que la moralité et la piété qui reposent sur les principes de l'Evangile offrent les meilleures garanties au gouvernement, et considérant que la connaissance de ces principes se propage par le culte public et par l'enseignement religieux, les villes sont autorisées à prendre des mesures convenables pour l'entretien de prédicateurs protestants, afin qu'ils

enseignent la piété, la religion et les bonnes mœurs. »

Ce fut en 1780 que le Massachusets rédigea sa première constitution. Sans reproduire l'extrait qu'en donne M. Story dans la portion de son ouvrage que nous avons citée tout à l'heure, nous nous bornerons à rappeler qu'elle reconnaît à la législature le droit d'autoriser des impositions locales pour les frais du culte et pour l'enseignement de la religion. Après quoi, elle s'exprime en ces termes : « Comme il est absolument nécessaire, pour maintenir la liberté et lui faire porter tous ses fruits, qu'on ne perde pas de vue les principes fondamentaux de la constitution, et qu'on se rattache sans cesse à ceux de la piété, de la justice, de la modération, de la tempérance, de l'activité et de la frugalité, le peuple ne doit jamais oublier ces grands principes dans le choix de ses magistrats et de ses représentants, et il a le droit d'exiger que ses mandataires se les rappellent aussi dans l'élaboration et l'exécution des lois qu'on jugera nécessaires au bien de la république. »[1] Enfin, il était enjoint à tout individu que le suffrage de ses concitoyens appellerait aux

[1] Sans attacher à des textes de lois ou de constitutions en pareille matière plus d'importance qu'il ne faut, nous ne pouvons nous abstenir de rapprocher par la pensée ce langage des constitutions américaines, de celui que tiennent nos chartes et nos constitutions d'Europe. Nos constitutions à nous proclament soigneusement les *droits* du citoyen, mais ses devoirs et ceux du magistrat, j'entends les devoirs qui sont plus ou moins du for intérieur, je ne sache pas qu'elles en parlent beaucoup. Peut-être au fond n'ont-elles pas tort; mais, dans tous les cas, il nous sied mal d'accuser d'athéisme les institutions américaines. (*Trad.*)

charges de gouverneur, de vice-gouverneur, de sénateur ou de représentant, de signer une déclaration portant qu'il croyait à la religion chrétienne et qu'il était fermement convaincu de sa vérité.

La constitution du Maryland (1776) autorisait la législature à lever un impôt général en faveur de la religion chrétienne, déclarant d'ailleurs que tous ceux qui professaient cette religion avaient un droit égal à la liberté de culte. Elle exigeait, comme la précédente, de la part des fonctionnaires, une profession authentique de leur foi au christianisme.

D'après la première constitution de la Pensylvanie (même année), les membres de la législature étaient appelés à faire cette déclaration solennelle : « Je crois en un seul Dieu, créateur et gouverneur de l'univers, le rémunérateur des bons et le juge des méchants; et je reconnais que les Ecritures du Vieux et du Nouveau-Testament sont le fruit de l'inspiration divine. »

La constitution du Delaware pose d'abord, comme celle du New-Hampshire, les droits de la conscience, et garantit la liberté de culte à tous les chrétiens; puis elle exige aussi des fonctionnaires publics une profession de foi, mais plus explicite que les précédentes : « Je crois en Dieu le Père et en Jésus-Christ son Fils unique, et au Saint-Esprit, un seul Dieu béni éternellement; » et la formule se termine comme celle de la Pensylvanie.

De son côté, la constitution de la Caroline déclare inhabile aux emplois publics tout individu qui nie l'existence de Dieu ou la vérité de la religion protes-

tante, ou l'autorité divine de l'Ancien et du Nouveau-Testament, et en général toute personne qui professe des principes religieux incompatibles avec la liberté et la sûreté de l'Etat.

Mais de ces constitutions il n'en est pas de plus remarquable que celle de la Caroline du Sud, en 1778. Elle exigeait que le gouverneur, le commandant en chef de la milice, le vice-gouverneur et les membres du conseil d'Etat professassent la foi protestante. Nul, d'ailleurs, ne pouvait être membre ni du sénat, ni de la chambre des représentants, s'il n'était protestant. Puis elle proclamait la religion chrétienne comme religion de l'Etat. Bien plus, elle donnait à toute société composée de chrétiens protestants, la faculté de se faire reconnaître et soutenir par la loi, pourvu qu'ils souscrivissent les cinq articles suivants :

1° Il y a un seul Dieu éternel et un état à venir de récompenses et de peines;

2° Il est nécessaire de rendre à Dieu un culte public;

3° La religion chrétienne est la vraie religion;

4° Les Saintes-Ecritures de l'Ancien et du Nouveau-Testament sont divinement inspirées, et doivent régler la foi et les mœurs;

5° Il est permis de prêter serment, quand on y est appelé au nom de la loi, et c'est un devoir pour tous de rendre ainsi témoignage à la vérité.

Enfin les auteurs de cette constitution décrétèrent que, « pour donner à l'Etat toutes les garanties désirables, nul ne pourrait officier dans une des églises reconnues par la loi, sans y avoir été appelé par la

majorité des membres de la société dont il devait être le ministre, et sans avoir souscrit, outre les cinq articles ci-dessus, la déclaration que voici : « Je suis, par la grâce de Dieu, décidé à instruire, selon les Ecritures, le peuple qui m'est confié, et à ne rien enseigner, comme nécessaire au salut, que ce qui me paraîtra pouvoir se démontrer par la Bible ; j'avertirai, en public et en particulier, soit les malades, soit les gens en santé, suivant que besoin sera et que l'occasion m'en sera fournie ; je m'appliquerai à la prière et à la lecture des Saints-Livres, comme à toutes les études qui pourront me faciliter l'intelligence de la révélation du Seigneur ; j'aurai soin de me former moi-même et d'élever ma famille selon le divin modèle de la doctrine du Christ, afin que, et moi et mes enfants, autant que faire se peut, nous soyons en bon exemple à tout le troupeau ; enfin je ferai tout ce qui dépendra de moi pour entretenir la tranquillité, la paix et la charité entre tous, et spécialement parmi ceux qui sont remis à mes soins. »

Tel était le langage de la constitution de la Caroline du Sud, et l'on y reconnaît sans peine celui des anciennes confessions de foi des huguenots et de leurs illustres synodes.

Plus qu'un mot sur la constitution de la Géorgie. Elle est de 1777. D'après ses dispositifs, tout fonctionnaire de l'Etat pouvait être appelé à rendre compte de sa foi devant l'assemblée, ou grand conseil, et les membres de ce corps devaient nécessairement appartenir à la religion protestante.

On voit donc, par cet exposé, sous quels auspices s'ouvrit notre existence nationale. Des treize Etats anciens, il n'y en eut qu'un seul qui ne donna pas expressément à la religion chrétienne la sanction de la loi; et la plupart d'entre eux restreignirent au protestantisme cet avantage. Mais il faut bien dire que, par la suite, ces constitutions ont toutes été amendées dans le sens de la liberté. L'on a universellement fini par accorder aux catholiques romains les droits politiques dont ne jouissaient d'abord que les protestants. Je ne sais même pas s'il est encore des Etats où les Juifs en soient privés. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il en est où ils occupent des emplois importants. Ainsi à New-York, en ce moment même, un fils d'Abraham, d'abord shérif dans cette ville, est juge d'une des cours de justice, et s'acquitte de ses fonctions à la satisfaction générale. Les Israélites sont peu nombreux aux Etats-Unis, et comme leur religion est, après tout, le point de départ du christianisme; qu'ils adorent Dieu suivant les prescriptions de l'Ancien-Testament, et qu'ils croient à une rétribution future, ce qui les sépare des chrétiens ne devait pas leur enlever l'exercice des droits politiques. En les leur accordant, on n'a pas cru compromettre la sûreté de l'Etat, et cette mesure n'a point semblé trop latitudinaire. Au fait, si les lois de nos républiques sont fondées sur la religion de la Bible, on ne voit pas pourquoi les Juifs seraient exclus du gouvernement plutôt que les unitaires, et surtout que les universalistes, sectes anti-chrétiennes dont nous parlerons autre part.

CHAPITRE XIII.

QUE LA LÉGISLATION PARTICULIÈRE DES ÉTATS FAVORISE LE CHRISTIANISME.

Nous venons de dire comment les constitutions des États ont toutes été modifiées de manière à conférer les droits politiques à l'universalité des citoyens, sans égard à leurs opinions religieuses; comment ces constitutions garantissent à chacun les droits de la conscience, et, sous ce rapport, les vingt-six États et les trois territoires dont se compose l'Union, marchent exactement du même pied. Ce n'est pas toutefois qu'elles garantissent l'irréligion et la licence : il serait absurde de les entendre dans ce sens. Les droits de la conscience sont des droits religieux; c'est le droit d'avoir et d'exprimer des convictions religieuses, et celui de rendre à Dieu un culte public. Quelle que soit l'extension qu'on veuille donner à ce droit, il est impossible d'y faire rentrer l'irréligion : nulle loi ne saurait assurer à l'impie la liberté de professer ouvertement ses opinions anti-religieuses, opinions dont l'effet serait d'anéantir tout respect et tout amour pour Dieu, toute espèce de culte, sans parler de la vertu et des bonnes mœurs. Comment celui pour qui la conscience n'est qu'un vain mot pourrait-il réclamer le libre exercice des droits de la conscience? Qu'on laisse donc l'athée, sans le molester, dans les sombres

retraites où il se cache; mais que la loi ne l'autorise point à propager ses opinions, ni à faire des prosélytes. Voilà, si je ne me trompe, le vrai système et celui qui est adopté par tous nos Etats.

Bien loin que nos législations diverses favorisent en aucune sorte la prédication de l'impiété, partout elles la punissent; et si quelquefois la loi se voit éludée, ou si l'on néglige intentionnellement de l'exécuter, ce n'est pas qu'on doute de la justesse du principe, mais c'est parce qu'on juge plus prudent, en certaines circonstances, de fermer les yeux sur un mal passager. Quand il y a eu des individus qui ont annoncé des cours publics d'athéisme, on a pensé que le plus sûr moyen de les réduire au silence était de les laisser parler dans leurs salles désertes, et qu'il fallait laisser à leur vie désordonnée le soin de réfuter les absurdes élucubrations de leur cerveau malade. Mais on eût pu les réprimer au nom de la loi. Celle-ci prononce des peines contre la publication de livres licencieux et de gravures indécentes, contre les jurements, le blasphème, les obscénités, et tout acte tendant à troubler le culte public; et il en est ainsi dans chacun des Etats de l'Union. Or, il est sûr qu'un Code pénal, qui prévoit et punit de tels délits, suppose la connaissance de la Bible et l'autorité suprême de ses commandements.

J'en dis autant de la législation relative à la sanctification du Dimanche. Elle est la même au fond pour tous les Etats, sauf un peut-être; et sûrement qu'elle a son origine ailleurs que dans les lumières naturelles.

Ce n'est pas la philosophie qui a découvert la convenance de consacrer au service de Dieu un jour sur sept, bien qu'elle soit forcée de reconnaître cette convenance : la loi du sabbat est une loi toute religieuse.

Sur quoi il est à remarquer que les délits de cette nature sont punis non-seulement en vertu des lois écrites ou des lois parlementaires des Etats-Unis, mais encore par le droit coutumier de la Grande-Bretagne, qui fait règle au milieu de nous. Or, le christianisme forme une partie intégrante de ces admirables coutumes. Malgré les dénégations de Jefferson, du docteur Cooper et de quelques autres, grand nombre de nos meilleurs juges ont entendu la chose de cette manière. Le droit coutumier, aboli pour tout ce qui tient à l'Eglise, ne l'est point quant à la religion : les attaques contre le christianisme demeurent justiciables des tribunaux.

En 1811, un individu fut dénoncé à New-York comme diffamant la personne de Jésus-Christ qu'il traitait d'enfant illégitime. Procès lui ayant été fait, il fut condamné à l'amende et à la prison. Le grand juge, M. Kent, encore vivant, un de nos plus habiles jurisconsultes, si ce n'est le premier, s'exprima de la sorte dans cette affaire :

« Le peuple de cet Etat, de même que le peuple du pays tout entier, envisage les doctrines générales du christianisme comme la règle de sa foi et de ses mœurs; ainsi, flétrir l'auteur de ces doctrines est non-seulement une impiété, mais encore, relativement aux obligations qu'imposè le lien social, c'est une in-

décence et une violation de l'ordre. Rien ne serait plus offensant pour tous les hommes vertueux de la république, ni de plus démoralisant pour la jeunesse, que de déclarer innocente une telle profanation. Ce serait anéantir toute différence entre le sacré et le profane. — Sauf une seule exception qui doit servir d'avertissement, il n'est, parmi les nations civilisées de l'antiquité et des temps modernes, aucun gouvernement qui ait permis d'insulter en face à la religion généralement reconnue ; c'eût été par trop se fier à la solidité de la morale publique. — Il est vrai que la constitution supprime les églises d'Etat ; mais elle n'interdit pas aux tribunaux de prendre connaissance des actes qui, sans porter atteinte à une église particulière plus qu'à une autre, s'attaquent à la religion et sapent ainsi par leur base toute obligation morale et le pacte social lui-même. Rien ne serait plus contraire à l'esprit de la constitution que de prétendre qu'elle a voulu rapporter les dispositions par lesquelles le droit coutumier protége le christianisme contre les insultes d'une impiété déclarée et sans frein.... »

A ce témoignage du grand juge Kent, nous pouvons ajouter celui du juge Duncan de Pensylvanie, dans le procès qui fut intenté à un homme pour cause de blasphème. Ce n'était pas de Dieu directement qu'il avait mal parlé, mais de la Bible; aussi l'accusait-on d'avoir « voulu flétrir et vilipender la religion chrétienne et les Saintes-Ecritures. » « Quand il serait

[1] Dr. Johnson's *Reports*, p. 290.

vrai, » dit le magistrat que nous venons de nommer, « quand il serait vrai que le christianisme n'ait pas de caractère légal dans le pays, toujours est-il qu'on doit voir en lui la religion du peuple tout entier; et l'insulter, n'est-ce pas porter atteinte à la paix publique? — Nulle société ne saurait tolérer la tentative volontaire et malveillante de renverser la religion qu'elle professe. »[1]

C'est par des motifs semblables, je pense, que les tribunaux de ce même Etat de Pensylvanie n'ont jamais refusé d'appliquer les dispositions du droit coutumier aux insultes faites à un ministre de l'Evangile dans l'exercice de ses fonctions.

D'ailleurs, ainsi que je le disais tout à l'heure, il n'est pas un seul de nos Etats dont les lois ne protégent les assemblées religieuses contre ceux qui voudraient les troubler; et je ne sache pas de délit qui soit plus promptement réprimé par la police, soit que ces assemblées aient lieu dans une église, ou dans une maison particulière, ou bien encore sous les ombrages des forêts.

Les lois de tous les Etats garantissent aux églises leurs propriétés, moyennant certaines formes à suivre et certaines restrictions, et ces lois s'appliquent à toutes les sociétés qui s'occupent d'objets religieux. En quelques Etats, il suffit qu'une association chrétienne ait son règlement organique pour être *ipso facto* envisagée comme une corporation jouissant de l'exis-

[1] Sergeant et Rawle's *Reports*, p. 394.

tence légale; et je ne sache pas que nulle part les églises et les sociétés charitables rencontrent de sérieuses difficultés à se faire reconnaître par le gouvernement.

J'ai déjà dit que le serment d'un athée n'est pas admis devant les tribunaux; et il n'est, si je ne me trompe, qu'un seul Etat où l'on reçoive celui d'un homme qui ne croit pas en une vie à venir. La loi porte que le témoin doit simplement admettre qu'il y a des récompenses pour les bons et des punitions pour les méchants; libre à lui de penser que la rétribution se fait déjà tout entière ici-bas.[1]

CHAPITRE XIV.

QUE LA LÉGISLATION PARTICULIÈRE DES ÉTATS PORTE QUELQUEFOIS INDIRECTEMENT SUR DES OBJETS RELIGIEUX.

S'il n'existe actuellement aucune église nationale aux Etats-Unis, ce n'est pas, comme nous l'avons vu, que les Etats n'aient pas le pouvoir d'en instituer, mais c'est parce qu'on a jugé peu expédient d'appeler

[1] On voit par le contenu de ce chapitre que l'Etat qui répudie une église ne répudie pas par cela même la religion. Resterait à examiner si la religion chrétienne réclame réellement de l'Etat *toute* l'assistance que les lois et coutumes des Etats-Unis permettent à la force publique de lui donner. (*Trad.*)

ce système au secours de la religion. L'expérience a démontré que, chez nous du moins, les églises nationales sont plus nuisibles que bienfaisantes. On a dû y renoncer par la raison même que, vu les circonstances, on ne pouvait les maintenir sans injustice envers une portion des citoyens.[1]

Ainsi, bien que les constitutions de plusieurs Etats, notamment celles du Maryland, du New-Hampshire et de la Caroline du Sud, confèrent à la législature le droit d'instituer une église, nul usage n'a été fait de ce droit, et il n'y a pas la moindre apparence qu'on l'exerce jamais. Cependant, ces mêmes Etats n'envisagent point comme peu sage ou injuste de seconder la religion par des voies indirectes. Aux exemples que nous avons donnés nous devons en ajouter quelques autres.

Les Etats font beaucoup pour l'éducation publique dans tous ses degrés, et souvent ils prêtent ainsi à la

[1] Ceux pour qui la religion n'est qu'une sorte de police préventive, ne trouvent pas qu'il y ait injustice à faire payer à des incrédules les frais du culte chrétien. Ils en profitent, dit-on, par les garanties d'ordre et de moralité que la religion donne au pays. Mais dans cette hypothèse même, on devrait voir, nous semble-t-il, tout ce qu'il y a d'injuste à lever sur les dissidents les frais d'un culte qui n'est pas le leur. Car s'il ne s'agit que d'une police, ils la font par leur propre culte, et pourquoi leur faire supporter à double cette charge? — Quant aux croyants qui se rattachent au culte national, j'ai peine à comprendre qu'ils ne sentent pas l'injustice qu'ils commettent en faisant peser les frais de leur culte sur des dissidents, et sur la masse des incrédules dont, hélas! tous les pays ne sont que trop peuplés. (*Trad.*)

religion une assistance qu'on pourrait dire immédiate. Ils votent des fonds à des colléges qu'ils savent dirigés par des hommes pieux; et cela sans se réserver aucun contrôle sur ces établissements. Les écoles primaires, préparatoires à l'enseignement religieux, reçoivent presque toutes une instruction biblique. Ensuite, les Etats ont largement concouru à la fondation des instituts pour les sourds-muets et pour les aveugles, instituts qui sont sous l'influence d'hommes décidément chrétiens. J'en dis autant des asiles ouverts en plusieurs villes, afin d'y recueillir les jeunes détenus après leur libération. En un mot, nous ne voyons pas que, nulle part, nos gouvernements concluent, de ce qu'ils n'ont plus rien à faire avec l'Eglise, qu'ils doivent éviter de concourir à toute entreprise conçue dans un esprit évangélique, ou propre à développer l'esprit religieux.

Un objet qui tient indirectement à la religion, et qui rentre nécessairement dans la sphère des lois, c'est le mariage. Notre législation, l'envisageant sous le point de vue civil, en fait un acte qui se valide comme tout autre contrat. Pourvu qu'il n'y ait entre les parties aucun empêchement légal, leur union est consacrée, dès le moment qu'elles se sont donné réciproquement leur foi en des formes authentiques, c'est-à-dire, de manière à ce que la preuve du consentement mutuel puisse se faire, au besoin, devant les tribunaux. Ceux donc qui veulent célébrer leur mariage à l'église, par un ministre régulièrement consacré, sont parfaitement libres de procéder ainsi; les

autres se présentent devant le magistrat. La loi décide les cas d'empêchement, et c'est ici qu'il peut y avoir quelque conflit entre les autorités civiles et les corps ecclésiastiques. Par exemple, l'assemblée générale de l'église presbytérienne a rafraîchi dernièrement une décision par laquelle il est interdit à un homme d'épouser la sœur de sa femme décédée, déclarant ce mariage contraire aux Ecritures et ces relations incestueuses. Cependant, de telles unions se trouvent expressément autorisées par les lois du Connecticut, et je ne sache pas que la législation d'aucun Etat les défende. Ce qu'il résulte de ce manque d'harmonie entre la loi civile et la loi religieuse se borne à ce seul point : c'est qu'un homme doit choisir à qui il lui plaît obéir, de l'Etat ou de l'Eglise ; et toute la peine à laquelle il s'expose, c'est d'être retranché de la communion de l'église particulière dont il a violé le règlement.

Quant à ce qu'on appelle les mariages mixtes, ou les mariages entre protestants et catholiques, occasion d'embarras si graves en certains pays de l'Europe, ils ne présentent, chez nous, aucune difficulté, comme on le conçoit aisément. Quand un prêtre se refuserait à célébrer le mariage de deux époux, à moins qu'ils ne se soumissent à des conditions par eux inadmissibles, leur ressource serait de se présenter au magistrat pour consacrer leur union. Il faut remarquer d'ailleurs que, ni un prêtre romain, ni un ministre protestant n'oseraient, aux Etats-Unis, refuser leur ministère sans de bonnes et solides raisons ; autrement la

presse ferait prompte justice de cette tyrannie, comme elle le fait, au reste, dans tous les cas analogues.

Pour ce qui est du divorce, c'est un acte purement et complètement civil. La législation de quelques Etats est assez relâchée sur ce point; ailleurs c'est la pratique plus que la loi. Il en est où le corps législatif lui-même accorde les divorces; dans les autres, ce sont les tribunaux. Si je suis bien informé, les autorités de la Caroline du Sud n'auraient prononcé aucun divorce depuis qu'elles sont constituées.

CHAPITRE XV.

DES CAS OU L'AUTORITÉ CIVILE PEUT INTERVENIR DIRECTEMENT EN MATIÈRE RELIGIEUSE.

Quand je parle de l'intervention de l'État en matière religieuse, je n'entends point par là les questions de doctrine, mais les questions de propriété ecclésiastique, questions que les tribunaux sont quelquefois appelés à décider. C'est ce qui arrive même assez fréquemment pour des congrégations isolées; et l'on a vu, deux fois au moins, des communions chrétiennes fort considérables recourir à la justice pour terminer des différends de cette nature. Dans le New-Jersey, par exemple, les tribunaux eurent à prononcer sur les

prétentions réciproques des deux grands corps dont se compose la société des quakers aux Etats-Unis : les orthodoxes et les hicksites. Il s'agissait de savoir à qui revenait un immeuble appartenant à la société avant l'introduction du schisme, et, bien que le procès ne roulât que sur un intérêt local, l'issue s'en fit ressentir aux quakers de l'Etat tout entier.

Le second cas est celui qui s'est présenté récemment en Pensylvanie, où l'assemblée générale de l'église presbytérienne possédait une certaine propriété ; et comme cette église s'est partagée en deux églises distinctes, il s'agissait de décider à laquelle des deux ces fonds appartiendraient désormais, ou, en d'autres termes, quelle était, des deux, celle qui succédait à l'église ancienne. Il semblait que la doctrine devait tout décider ; mais la cour ne l'estima point de la sorte, elle préféra juger d'après les actes de l'une et de l'autre partie. Ce n'est pas ainsi qu'on avait procédé dans l'affaire des sociétés quakers dont je parlais tout à l'heure : le tribunal jugea, d'après leurs doctrines, laquelle des deux était la vraie société des Amis.

Je crois maintenant en avoir dit suffisamment, et l'avoir fait avec assez d'impartialité, pour instruire mes lecteurs sur ce que sont au juste les relations de l'Eglise et de l'Etat en Amérique. Toutefois, je ne quitterai point ce sujet sans leur avoir donné, par manière de récapitulation, l'extrait d'une note qu'a bien voulu me communiquer l'honorable Henry Wheaton, ambassadeur des Etats-Unis à la cour de Prusse.

« En réponse à votre première question, je vous

dirai que l'Etat ne considère nullement l'église chrétienne comme une rivale ou une ennemie; il voit plutôt en elle une aide ou une collaboratrice dans l'instruction religieuse et morale du peuple, l'un des devoirs les plus graves du gouvernement.

» Il ne serait pas vrai de dire que l'Etat traite l'église en *étrangère*.

» Nous avons, dans tous les Etats de l'Union américaine, des lois assez étendues au sujet de l'observation du sabbat, d'autres qui garantissent aux églises leurs propriétés et qui les protégent contre toute perturbation de leur culte. La loi ne fait, d'ailleurs, nulle différence entre les sectes, et ne donne aucune prééminence à l'une d'elles sur les autres. Elle les protége également, et les droits politiques sont indépendants de toute profession religieuse particulière.

» La législation de plusieurs Etats autorise les églises à posséder des propriétés, moyennant que ces propriétés ne dépassent pas une certaine valeur; l'église possède, ou comme corporation, ou par l'intermédiaire de curateurs légalement reconnus. Sans entrer dans trop de détails, je me borne à dire qu'on permet aux églises de posséder assez de fonds pour assurer le service, mais qu'on prend des mesures contre l'abus des dons et des legs pies. En quelques Etats, l'on a conservé les lois anglaises sur les biens de main-morte, d'où il suit qu'une corporation ne peut acquérir sans une permission expresse; en d'autres Etats, l'acte même qui reconnaît une corporation détermine la mesure dans laquelle il lui sera permis de capitaliser. Les

corporations ecclésiastiques qui existaient avant la révolution sont demeurées propriétaires des biens qu'elles possédaient à cette époque.[1]

» Les lois, dans beaucoup de nos Etats, envisagent le blasphème comme un délit et le punissent de diverses peines.

» Elles punissent également le parjure. Du reste, il est à remarquer que, dans la manière d'administrer le serment, l'on s'est accommodé aux scrupules des consciences. L'on se contente de l'affirmation solennelle du quaker. Le juif jure sur les Ecritures de l'Ancien-Testament; et certaines sectes chrétiennes, en levant simplement la main.

» Nos juristes ont vivement débattu la question de la validité du serment prononcé par un incrédule. Autant qu'il m'en souvient, cette discussion a eu pour résultat de faire rejeter le serment des individus seulement qui nient l'existence de Dieu et un état à venir de récompenses et de peines; mais on n'exige pas la foi en la révélation.

» Les lois relatives au mariage, se fondant sur le christianisme, défendent absolument la polygamie, et punissent ce délit, qu'elles désignent sous le nom de bigamie. Dans tous les Etats, le mariage entre les ascendants et les descendants, de même qu'entre les collatéraux au premier degré, est entièrement prohibé; dans quelques-uns, on a emprunté du Lévitique

[1] On a vu qu'il faut en excepter tout au moins l'Etat de Virginie. (*Trad.*)

toutes ses prohibitions. Au surplus, les Etats d'Amérique qui n'ont pas statué sur ce point, suivent le droit coutumier de la Grande-Bretagne qui déclare valide tout mariage où il y a eu consentement mutuel, sans imposer aucune forme particulière de solennisation. Mais il est des Etats qui ont expressément statué que le mariage doit se célébrer ou devant un ecclésiastique, ou devant un magistrat.

» Tous nos hommes, quelque peu notables, sont, autant que je puis le savoir, des chrétiens qui se rattachent à l'une ou à l'autre de nos églises. Depuis une trentaines d'années, il s'est fait une forte réaction contre le torrent d'incrédulité où nous avait entraînés la philosophie superficielle du XVIIIe siècle.

» Enfin, je crois qu'au milieu de nous la séparation de l'Eglise et de l'Etat est universellement, ou peu s'en faut, envisagée comme un grand bienfait. »

On nous pardonnera sûrement d'avoir tenu à confirmer nos assertions par le témoignage d'un des hommes d'état et des diplomates les plus distingués de l'Amérique; et c'est par là que nous terminons notre travail sur les relations qui existent entre l'Etat et l'Eglise aux Etats-Unis.

CHAPITRE XVI.

COUP D'OEIL RÉTROGRADE SUR LE CHAMP PARCOURU.

Arrivés à la fin de ce troisième livre, rappelons qu'après avoir tracé le caractère religieux des premiers colons, nous avons parlé des églises que leurs lois instituèrent, des effets heureux et malheureux de ces institutions; nous en avons raconté la suppression et dit quelles furent les conséquences de cette crise; enfin, nous avons exposé dans quels rapports ont vécu l'Etat et l'Eglise depuis la révolution : nous avons à voir maintenant quelles ressources les églises ont déployées dès l'instant qu'elles furent abandonnées à elles-mêmes.

Du reste, pour jeter un coup d'œil rapide sur le champ parcouru, nous n'avons qu'à reproduire les termes mêmes d'un auteur auquel nous avons déjà fait plus d'un emprunt.

1. Les premiers colons des Etats-Unis y vinrent en qualité de chrétiens et avec le désir ardent de remplir de chrétiens ce pays.

2. La vie qu'ils y menèrent et les institutions qu'ils s'y donnèrent furent marquées du sceau de la religion.

3. Après avoir animé les patriotes de l'ère fédérale, les doctrines et l'esprit de cette même religion subsis-

tent avec éclat dans les constitutions primitives de nos républiques.

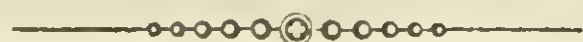
4. Le christianisme est toujours la religion populaire au milieu de nous.

5. Enfin, nonobstant certains actes de quelques magistrats isolés, cette religion est, autant qu'elle peut l'être, celle de nos lois et de nos gouvernements, bien qu'il n'existe plus d'église d'Etat, et que tous jouissent d'une égale liberté de conscience. Si l'on peut se fier à l'histoire, si les annales et les documents ont plus de poids que la brillante rhétorique d'un libre débat, il est permis de dire que nos institutions publiques portent encore l'empreinte de leur origine, que les souvenirs de temps glorieux sont là pleins de vie, que les monuments de la foi de nos pères ne sont pas renversés, et que, grâces à Dieu, l'édifice national continue manifestement de reposer sur cette base antique et vénérable.[1]

[1] *An inquiry into the moral and religious character of the American government*, p. 139, 140.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.



DÉVELOPPEMENT DU PRINCIPE VOLONTAIRE.



CHAPITRE I.

LE PRINCIPE VOLONTAIRE MIS A L'ÉPREUVE.

Dans les livres précédents, nos lecteurs ont pu suivre les progrès de la liberté religieuse aux Etats-Unis, depuis la première colonisation jusqu'à nos jours; ils ont vu de même comment chacun de ces progrès modifia les rapports primitifs de l'Etat et de l'Eglise.

A l'époque où commença l'émigration, l'on savait à peine dans l'ancien monde ce qu'il fallait entendre par les droits de la conscience. Les hommes mêmes qui passèrent au-delà des mers pour jouir de la liberté, ne s'en faisaient pas des idées fort justes. Ce bien qu'ils avaient acquis par tant de sacrifices, ils n'étaient guère empressés de l'accorder aux autres.

Ce n'est pas qu'on défendît à personne d'avoir telles opinions religieuses que bon lui semblait; mais si elles étaient contraires aux doctrines de l'église nationale, il n'était pas permis de les propager. Là même où dominait le plus d'intolérance, on contraignait, il est vrai, à la fréquentation du culte officiel; cependant, l'on n'exigeait pas de ceux qui voulaient s'établir dans la colonie qu'ils fissent une profession expresse de la foi légalement reconnue. Ce n'était que le minimum de la liberté religieuse; mais c'était encore plus que n'en possèdent aujourd'hui les hommes qui naissent sous le beau ciel de l'Italie et dans quelques autres pays du monde catholique.

Toutefois, il ne se passa pas bien du temps avant que la Virginie et le Massachusets, colonies où le nationalisme était le plus strict, fisssent un grand pas vers la liberté. Elles tolérèrent les réunions particulières des dissidents.

Bientôt il fut permis à ces réunions de prendre le caractère d'assemblées publiques; mais ceux qui les fréquentaient n'étaient point dispensés des impôts qu'on levait en faveur de l'église nationale. C'était néanmoins un second pas.

Un troisième pas vers la liberté religieuse fut de décharger entièrement les dissidents de tout impôt de culte; puis on finit par atteindre le terme, et assez promptement encore, lorsqu'on rapporta les lois qui contraignaient les citoyens à faire les frais d'un culte quelconque, et que de la sorte toutes les églises se virent placées sur le pied de l'égalité la plus parfaite.

Tel est l'état actuel des choses, et tel il demeurera, j'en suis sûr. Partout nous avons la complète liberté des cultes. Le gouvernement les protége tous sans exception. Une réunion quelconque d'individus qui désire de posséder une église ou un local pour ses assemblées, peut, comme elle le juge convenable, ériger ou louer un édifice à cet effet. L'on n'exige autre chose d'elle que de remplir les conditions que la loi impose à toute personne qui achète un immeuble pour un service public. L'autorité civile n'a d'ailleurs nullement à s'informer des croyances. Ce n'est pas à dire que ces assemblées ne puissent jamais avoir rien à démêler avec la police; mais celle-ci ne pourrait les dissoudre que si elles portaient réellement préjudice à des tiers, ou s'il s'y passait des choses vraiment immorales. Dans aucun cas, on ne saurait invoquer contre elles les doctrines religieuses qui s'y prêchent. Le public américain ne tolérerait certainement pas que le magistrat intervînt mal à propos dans un lieu de culte, soit que ce fût une église ou une maison particulière.

D'un autre côté, ni le gouvernement central, ni les gouvernements particuliers, ainsi que nous l'avons vu, ne font quoi que ce soit pour l'entretien des pasteurs et du culte, à l'exception d'un petit nombre d'aumôniers dont les emplois sont d'une nature toute spéciale.

D'où est-ce donc que la religion tire ses moyens d'existence ? Après Dieu, c'est uniquement des sacrifices que font ceux qui aiment l'Evangile et des efforts

spontanés des hommes qui veulent le bien. Nous n'avons pas en Amérique d'autres ressources pour le maintien du culte. Ces ressources précaires, au dire de quelques personnes, sont-elles suffisantes et assurées ? C'est la question à laquelle doit répondre le présent livre.

Mais, avant d'entrer en matière, rendons-nous compte des besoins auxquels il s'agit de satisfaire. On verra que le principe volontaire ne saurait être mis à une plus forte épreuve.

Je rappelle que, par le recensement de 1840, la population des Etats-Unis s'est trouvée de 17,068,666 âmes. A ce moment (novembre 1842), elle ne doit pas être loin de 18 millions; mettons 17,500,000. L'instruction religieuse de cette masse entière repose exclusivement sur le bon vouloir des individus. Ce ne sont pas seulement des milliers de ministres et d'églises qu'il faut entretenir, l'on doit aussi pourvoir aux frais qu'exigent les colléges, les séminaires théologiques, les écoles du dimanche, les sociétés de missions et tous les autres instruments dont on se sert pour répandre dans notre immense territoire la connaissance de l'Evangile. Il y a là de quoi faire trembler ceux qui ignorent de quoi l'esprit humain est capable lorsqu'on lui laisse librement développer son énergie, et que, d'ailleurs, il est mû et fortifié par la grâce de Dieu et par son amour.

Mais il ne s'agit pas seulement de continuer à soutenir d'une libre volonté les établissements religieux que la loi soutenait jadis: il y a, comme on le

sait, à maintenir ces établissements au niveau d'une population qui s'accroît avec une rapidité telle que l'histoire ne nous raconte rien de pareil. Reproduisons ici quelques données auxquelles nous avons fait allusion précédemment :

De 1790 à 1800, l'accroissement annuel de la population fut de 137,609 individus; de 1800 à 1810, de 193,388 ; de 1810 à 1820, de 239,831 ; de 1820 à 1830, de 322,878 ; de 1830 à 1840, de 420,174.

D'où il est aisé d'inférer que de 1840 à 1850 cet accroissement dépassera 500,000 âmes ; soit, au bout de dix ans, cinq millions. Il faut, de toute nécessité, que le nombre des ministres, des églises, des collèges, etc., s'élève dans la même proportion ; et voilà ce que bien des lecteurs estimeront, à première vue, d'une exécution parfaitement impossible. Malheur à la religion, s'écrieront-ils peut-être, si le gouvernement n'y met enfin sa bonne main !

Quant à moi, j'ose le déclarer, tant en mon nom qu'au nom de tout ce que l'Amérique renferme de chrétiens éclairés, nous n'avons pas besoin de recevoir des gouvernements d'autre aide que celle dont il aime à nous faire jouir maintenant. Il n'y a, dans cette statistique, rien de désespéré, tant que les chrétiens feront leur devoir avec une humble et vive confiance en Dieu.

Des 500,000 individus dont notre population doit s'accroître chaque année, il y en a bien 80,000 de cinq ans et au-dessous; restent 420,000 personnes auxquelles il s'agit de fournir des temples et des mi-

nistres. C'est, à la rigueur, 420 églises, et pour le moins autant de pasteurs; mais afin d'être plus près de la vérité, disons 840 églises, contenant en moyenne 500 personnes, et un nombre suffisant de ministres pour y célébrer le service religieux. Quand je parle d'églises, je n'ignore pas que, pour commencer, des chambres d'école ou des salles en maisons particulières peuvent suffire; mais enfin, tôt ou tard, il faut aux chrétiens des édifices consacrés à leur culte. Je reconnais aussi qu'un même ministre peut desservir, durant un certain temps, plus d'une église; toujours est-il que chaque congrégation tend à posséder et son temple et son pasteur. Ainsi, 840 églises à ériger, autant de ministres à instituer chaque année : tel est l'immense problème que le principe volontaire est chargé de résoudre.[1]

CHAPITRE II.

GARANTIES QU'OFFRENT AU SYSTÈME VOLONTAIRE LE CARACTÈRE ET LES HABITUDES DES AMÉRICAINS.

Sans revenir sur le tableau que nous avons fait dans notre premier livre de la vie des colons primitifs, nous rappellerons tout ce qu'il leur fallut d'énergie

[1] Bien qu'en Europe la population n'ait pas la marche gigantesque de celle des États-Unis, il est des pays où elle croît d'une

pour l'entreprendre et pour y persévérer ; nous redirons surtout que c'est essentiellement dans leur foi qu'ils puisèrent la force de quitter leurs plus chères relations et le berceau de leurs pères, pour s'établir au sein des forêts, dans la société des bêtes sauvages et d'hommes souvent plus féroces qu'elles, pour affronter la mort sous toutes ses faces et se soumettre à d'innombrables privations; puis nous ferons observer qu'il ne faut rien de moins pour continuer une œuvre de colonisation que pour la commencer. Mais aussi c'est là qu'un homme s'accoutume à ne tenir aucun compte des difficultés ordinaires, à surmonter par ses efforts les obstacles les plus décourageants et à faire lui-même une foule de choses qu'en d'autres circonstances il attendrait des secours d'autrui.

Il est à remarquer d'ailleurs que, dès leur origine, les colonies furent presque complètement livrées à leurs seules ressources. L'Angleterre ne faisait que très-peu de sacrifices pécuniaires en leur faveur. A l'exception d'un petit nombre de régiments qu'on envoyait de temps à autre et dont les compagnies étaient éparses çà et là, sauf aussi quelques fournitures d'armement, la métropole ne s'inquiétait guère de la défense du pays; en sorte que ce furent, après

manière sensible. Est-ce que le nombre des églises et des pasteurs y augmente dans la proportion? Et si les institutions religieuses y suivent les progrès de la population, est-ce, partout, grâce au zèle et à l'assistance de l'état? En Amérique, le principe volontaire se suffit à lui-même: chez nous, rien d'un peu complet ne s'effectue par l'action seule des gouvernements. (*Trad.*)

tout, les troupes coloniales qui eurent habituellement à repousser les Indiens. Bien loin d'être secourus par l'Angleterre, les Américains durent la secourir dans ses guerres contre la France. Après quoi vint la grande lutte de 1775 à 1783 où l'énergie de la nation eut amplement à se déployer.

Ensuite, bien qu'en plusieurs colonies l'Eglise ait, de tout temps, été unie à l'Etat, la loi ne faisait en dernière analyse que déterminer la manière dont on devait soutenir le culte ; mais c'étaient toujours les colons qui y pourvoyaient directement. La loi n'avait guère pour effet que d'arracher à quelques-uns leur redevance, tandis qu'en fixant aux autres ce qu'ils devaient payer, elle leur ôtait la pensée même de donner davantage, ce qu'ils eussent fait volontiers dans un système plus libre.

Si l'on en excepte quelques mille livres sterlings qui servirent à fonder nos premiers colléges, et quelques mille livres encore venues essentiellement d'Ecosse pour l'entretien des missionnaires auprès des Indiens, je ne sache pas que, durant toute l'ère coloniale, nous ayons reçu, de la métropole ou d'autres pays de l'Europe, aucun secours pécuniaire en vue de nos intérêts religieux. Je ne dis point cela par reproche, mais comme un simple fait. Les chrétiens d'Angleterre, de Hollande et d'Allemagne ont toujours eu à cœur la prospérité religieuse des colonies. Ils ont fait ce qu'ils ont pu, et les monuments de leur piété et de leur charité subsistent jusqu'à ce jour. Toujours est-il que les colons eurent à satisfaire eux-mêmes à leurs besoins spirituels; et finalement c'était leur devoir.

C'est ainsi que, chez les Américains, l'énergie, l'esprit d'entreprise et la confiance en leurs propres efforts ont dû se développer dans les affaires religieuses comme dans toutes les autres. Aussi, lorsqu'il est question de bâtir une nouvelle église, les intéressés commencent par se demander s'ils ne pourraient pas en venir à bout sans réclamer le secours de personne. Ils conviennent tout au moins d'essayer, et souvent il arrive qu'ils achèvent à eux seuls une entreprise pour laquelle ils eussent pu d'abord se croire insuffisants. Et puis s'il se trouve qu'une église ait besoin de réparations considérables, au lieu d'attendre qu'il plaise à l'autorité d'envoyer ses agents constater l'étendue du mal, et ensuite d'ordonner à grand peine les travaux nécessaires, les membres de la congrégation mettent sans retard la main dans leurs poches, et l'on a bientôt recueilli la somme qu'il fallait.

Ajoutons à cela qu'il y a, dans la portion vraiment américaine de notre peuple, une conviction toujours plus ferme que la religion est absolument nécessaire au bien-être de la société, sous le point de vue même temporel ; d'où il résulte qu'un grand nombre de personnes s'intéressent à ses progrès par des sacrifices pécuniaires, bien qu'elles n'appartiennent pas à l'une ou à l'autre de nos églises. J'aurai l'occasion d'en fournir un exemple remarquable. [1]

[1] Et voilà ce dont on estime que nos peuples de l'Europe seraient incapables. Nous nous permettons de croire que c'est les mal juger ;

CHAPITRE III.

CONSTRUCTION D'ÉGLISES DANS LES VILLES.

Comment vous y prenez-vous quand il s'agit de bâtir une nouvelle église, m'a-t-on souvent demandé en Europe? La réponse varie suivant les localités. Je parlerai donc premièrement de ce qui se passe dans les villes.

Là, de nouvelles églises se forment souvent par voie de colonisation, terme qu'on est convenu d'appliquer à ce procédé. Quand une congrégation devient tellement nombreuse que le lieu des réunions ne peut plus la contenir, le pasteur et les autres conducteurs de l'église, après en avoir conféré avec toute la maturité convenable, proposent à un certain nombre de familles de se détacher du troupeau pour former le noyau d'une nouvelle association, qu'on aidera de ses prières, de ses conseils et, s'il le faut, de sa bourse. Sur quoi tous ceux qui ont à cœur cette bonne œuvre, vont et travaillent à la réaliser. Quelquefois il arrive que des familles et des individus, appartenant à plu-

tout en accordant que les commencemens seraient difficiles. Mais à qui la faute, ou plutôt à quel système? Supposez un pays où le gouvernement assistât suffisamment tous les pauvres, n'est-il pas vrai qu'il ne resterait plus rien à faire pour la bienfaisance individuelle et que l'esprit aumônier disparaîtrait?

(*Trad.*)

sieurs églises de même dénomination, s'entendent pour en former ainsi une nouvelle.

La fondation des églises de villes se fait encore d'une autre manière. Ce seront quelques personnes qui, s'intéressant à la religion, bien que peut-être elles n'appartiennent proprement à aucune église, se décident à construire un temple dans un quartier de la ville où l'accroissement de la population semble le demander. Chacune d'elles souscrit pour une certaine somme et recueille également des souscriptions auprès des gens aisés. Dès qu'on a de quoi commencer, l'on nomme un comité qui se charge d'acquérir le terrain et de diriger la construction de l'édifice. Quand il est prêt à être ouvert au public, on appelle un pasteur et alors on loue au plus offrant les bancs fermés, bancs assez vastes pour qu'une famille entière y ait des places en suffisance. C'est par ce moyen que se complète la somme qu'on a dépensée pour la construction de l'église. On a vu même cette vente à l'enchère produire de quoi rembourser immédiatement les souscriptions.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que ceux qui louent les bancs fermés (*pews*) s'engagent à payer régulièrement une rétribution annuelle pour l'entretien du pasteur et pour les autres frais du culte, faute de quoi leurs places sont louées à d'autres. Mais en payant ponctuellement sa redevance, on a sur son banc les vrais droits d'un propriétaire, en sorte qu'on peut le vendre ou le donner par testament, comme toute autre propriété.

Quelquefois, au lieu de vendre les bancs en fief absolu, l'on se borne simplement à les louer d'année en année. C'est ce qui a lieu surtout dans les moindres villes et dans les villages. En pareil cas, il faut que les souscriptions aient suffi aux frais de premier établissement. Si la souscription primitive a été trop faible, on en fait une seconde, puis une autre quelque temps après ; cela va de soi-même.

Dans quelques églises, même au sein de nos cités, les bancs sont ouverts à tout le monde. Il en est ainsi de toutes les salles où se rassemblent les quakers et de la plupart des lieux de réunion appartenant aux méthodistes. Ce système a l'immense avantage de faciliter la fréquentation du culte aux étrangers et aux personnes qui n'ont pas le moyen de payer des places; mais il a bien aussi ses inconvénients. Ceux qui fréquentent assidûment les assemblées et qui ont les moyens de concourir aux frais du culte, ne sont pas sûrs de trouver des places où ils puissent réunir tous les membres de leur famille, et, en cas de retard involontaire, il se peut même que la place leur manque tout à fait. Aussi les églises méthodistes adoptent-elles de plus en plus à cet égard l'usage de nos villes. Là où elles ne le font pas, comme aussi dans les assemblées des quakers, les hommes occupent en général la moitié de la salle et les femmes l'autre moitié. Il est clair, au surplus, que les églises où toutes les places sont libres ne peuvent être construites que par souscription.

Voici d'ailleurs ce qui a communément lieu. Les

personnes qui sont tombées d'accord au sujet d'une nouvelle église à former, se procurent, pour les premiers temps, un local quelconque, où l'on commence un service régulier, chaque dimanche, aux heures accoutumées.[1] Après avoir annoncé publiquement leurs intentions, ils avisent à organiser une église ou un corps de fidèles, suivant les règles de la communion à laquelle ils appartiennent. S'il s'agit de presbytériens, le presbytère lui-même, collége de pasteurs et d'anciens d'un certain arrondissement, nomme un comité pour organiser l'église naissante d'après le livre de discipline. Cela se fait en établissant et en consacrant des anciens, par lesquels l'Eglise se rattache dès ce moment au presbytère. Puis le pasteur est nommé et régulièrement installé. Pendant ce temps, la congrégation n'a cessé de s'accroître, et bientôt elle doit remplacer par une église le local qu'elle occupait provisoirement. C'est ainsi que, chaque année,

[1] Il existe à Philadelphie un édifice qu'on avait construit pour les assemblées de Whitfield; on l'appelle l'Académie. L'étage supérieur est maintenant divisé en deux salles, pouvant contenir chacune de quatre cents à cinq cents personnes. L'une des deux est constamment occupée par les méthodistes. L'autre l'est très-souvent par des églises en formation. C'est là que se réunit *la colonie*, comme on dit, et de ce local elle passe dans l'église qu'elle s'est bâtie. On assure que cette salle a, de la sorte, servi de berceau à plus de vingt églises. Ellé appartient à une corporation de qui on la loue. L'étage inférieur est occupé par des écoles.

La chapelle de l'université de New-York sert à des usages tout semblables. Il arrive aussi qu'au besoin l'on célèbre le culte dans les salles des tribunaux et même dans celles où s'assemblent les législatures des divers Etats.

quelques essaims sortent de la ruche, pour faire, à la gloire du Seigneur, leur travail particulier.

Les temples de nos principales villes sont en général des édifices vastes et solidement construits. Ceux des faubourgs le cèdent aux autres sous tous les rapports ; mais il faut dire que la population y fait tellement de progrès, que ces constructions sont en général envisagées comme provisoires. Dans la vallée du Mississipi, ainsi que sur les bords de l'Atlantique, les églises des grandes villes sont presque universellement bâties en briques ; au moins neuf sur dix ; il n'en est que très-peu en pierres. Dans les villes et bourgs de second et de troisième rang de la Nouvelle-Angleterre, elles sont, pour la plupart, simplement en bois.

Quant au coût de ces constructions, il est difficile de dire quelque chose de précis ; il ne peut que varier beaucoup sur un territoire aussi étendu que le nôtre. Dans les faubourgs des grandes villes que baigne l'Océan, depuis Portland jusqu'à la Nouvelle-Orléans, il en est qui ne doivent pas avoir coûté au-delà de 5 à 10,000 dollars ; tandis qu'à l'intérieur de ces villes la dépense s'élève ordinairement à plus de 20,000 dollars. Nous en avons qui ont coûté de 60,000 à 80,000 dollars, quelques-unes 100,000 dollars au moins ; [1] sans parler de l'église de la Trinité à

[1] L'église de New-York où prêchait l'éloquent Dr Mason a coûté, je pense, plus de dix mille dollars. C'est un édifice en briques, excellent, vaste, solide et construit avec goût ; cependant cette

New-York qui appartient aux épiscopaux, ou de la cathédrale catholique romaine de Baltimore. Les sommes employées à la construction de ces élégants édifices ont bien dépassé 300,000 dollars.[1] Il se peut qu'en certains cas on ait mis trop d'argent à la décoration intérieure de quelques temples ; mais, à tout prendre, les églises mêmes de nos plus grandes villes, fort simples extérieurement, ne sont que confortables à l'intérieur.

Les églises des villages de la Nouvelle-Angleterre se construisent pour la plupart au moyen de poutres liées entre elles et recouvertes de planches. Mais comme elles sont ordinairement peintes en blanc et surmontées de clochers, elles font un très-bel effet. Chaque dimanche, de nombreuses cloches portent leurs voix sonores et harmonieuses tout au travers des collines et des vallées de cette intéressante contrée. Dans les autres parties des Etats atlantiques, les églises de villages sont le plus souvent en briques ou en pierres ; quand on les fait en bois, on laisse à celui-ci sa couleur naturelle.

Pour revenir aux églises de nos villes, et s'il faut en dire le nombre, je me bornerai à remarquer que,

église et quelques autres de la partie basse de la ville vont être démolies et remplacées par des boutiques et des comptoirs, parce que le mouvement des affaires chasse plus loin les personnes qui s'y réunissaient. Voilà comment les choses se passent dans *notre Londres*.

[1] L'église de la Trinité n'est pas encore achevée. Ce sera un beau monument d'architecture gothique ; et d'après ce qu'on m'a dit, le coût pourra bien s'en élever à 500,000 dollars.

sous ce rapport, nous pouvons hardiment soutenir la comparaison avec les villes d'Europe. Par exemple, Boston comptait en 1840 cinquante-huit églises pour une population de 88,000 âmes, et beaucoup de ces églises peuvent contenir de 1,000 à 1,500 personnes. New-York en avait, pour environ 310,000 habitants, 159; savoir, quarante et une aux presbytériens, quatorze aux réformés hollandais, vingt-sept aux épiscopaux, dix-huit aux méthodistes, autant aux baptistes, huit aux catholiques romains, neuf aux africains, cinq aux amis ou quakers, trois aux luthériens, trois aux moraves, trois synagogues (il y en a maintenant cinq ou six), deux aux unitaires, trois aux universalistes, outre quatre églises galloises et autres, et deux pour les marins. Relativement à leur nombre, les communions protestantes sont mieux pourvues que les catholiques : il est vrai que le culte romain souffre volontiers l'entassement dans les temples.

Philadelphie est encore plus riche en églises que New-York. Les principales sectes s'y sont considérablement accrues dans ces derniers temps. C'est ainsi que, depuis quinze ans, les méthodistes ont bâti dans la ville et dans ses faubourgs au-delà de vingt églises, dont la plupart sont très-vastes. Mais les villes de second et de troisième rang dépassent de beaucoup tout cela, comme le montre le tableau suivant :

Salem (Massachusets),	pour une	populat. de	16,000 âmes,	a	15 églis.
New-Haven,	id.	id.	14,000	id.	13 id.

Poughkeepsie (sur l'Hudson), pr une pop. de		9,000	id.	12	id.
Troy,	id.	25,000	id.	15	id.
Newark (N.-Jersey),	id.	30,000	id.	17	id.
Rochester,	id.	22,000	id.	22[1]	id.

CHAPITRE IV.

CONSTRUCTION D'ÉGLISES DANS LES NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS.

Mais c'est surtout dans les nouveaux établissements de l'ouest et dans les villages naissants des portions jusqu'ici inhabitées des Etats atlantiques, que la difficulté est plus grande et qu'on admire d'autant plus la puissance du système volontaire. Un exemple fera comprendre comment la chose se passe journellement.[2]

Je suppose un établissement en formation dans une forêt du nord de l'Indiana. Durant le cours de trois ou quatre années un nombre considérable d'émigrants s'y sont fixés à un mille ou deux les uns des autres. Chacun d'eux a éclairci la forêt tout autour de lui, et il a

[1] Voyez l'ouvrage des docteurs Reid et Mathieson, et celui du Dr Lang, qui contiennent l'un et l'autre des renseignements fort exacts sur ce point.

[2] *Journellement*, n'est pas trop fort ; car s'il faut qu'il se construise chaque année aux Etats-Unis plus de huit cents églises, cela fait bien deux églises au moins chaque jour. (*Trad.*)

entouré d'un enclos des champs où se voient encore beaucoup d'arbres debout, mais morts. Peu à peu le pays prend quelque air de civilisation.

Au point central de l'établissement se forme un petit village près de l'auberge et du forgeron. Bientôt un charpentier vient s'y établir; ainsi fait un tailleur, puis un cordonnier, un charron, un chapelier. Le fils d'Esculape ne manquera pas d'arriver à son tour; peut-être est-il le plus occupé de tous, heureux encore s'il ne lui arrive pas tout à l'heure deux ou trois collègues. Naturellement aussi le marchand en détail ne manque pas d'y venir étaler son magasin. Enfin, dès que le village prend un peu l'apparence d'une ville qui pourrait bien devenir chef-lieu de comté, quoique les arbres de la forêt en coupent encore les rues, voici une demi-douzaine de jeunes avocats qui accroissent la population et qui offrent leurs services à ceux qui ont commis quelque méfait, aussi bien qu'à ceux qui souffrent du méfait d'autrui.

Mais avant même que la population ait pris ce développement, il s'est trouvé dans ce rassemblement hétérogène d'Américains venant des anciens Etats et d'échappés de l'Europe, un homme qui fit un jour à ses voisins la proposition de se pourvoir d'une église, ou de quelque local du moins où l'on pût rendre un culte à Dieu. Car il serait bien extraordinaire qu'il n'y eût pas là une ou deux femmes pieuses, ou un père de famille, soupirant après les douceurs du sanctuaire, douceurs qu'ils goûtaient jadis dans les pays de l'Est. Qu'y a-t-il donc à faire? Quelqu'un propose

de bâtir une grande maison d'école qui puisse servir aussi de salle de réunion pour le culte. Ce n'est pas plus tôt dit, qu'on met la main à l'œuvre. L'édifice, pour commencer, ne sera pas beau. Quelques arbres grossièrement équarris en feront la façon ; mais c'est un provisoire qui ne doit durer qu'un petit nombre d'années. Comme d'ailleurs il s'agit d'une salle destinée à des chrétiens de dénominations diverses et que l'on entend l'ouvrir à tout prédicateur qui voudra bien y prêcher en passant, on donne un avis général à ceux du voisinage. Aussitôt un ministre baptiste y vient prêcher dans la soirée, puis un presbytérien, puis un méthodiste. Celui-ci ne tarde pas à organiser ses courses de manière à visiter la nouvelle église chaque quinzaine, et le pasteur presbytérien, dont la congrégation réside à dix ou quinze milles de là, s'engage à prêcher une fois par mois.

Cependant, grâce à l'augmentation des habitants, la maison d'école devient trop petite, pour les assemblées du dimanche surtout. C'est alors qu'on bâtit décidément une église en poutres bien jointes et proprement planchéiée. Cette église, qui va faire désormais l'ornement du village, peut contenir de 200 à 300 personnes; et comme elle fut construite pour le bien de tous, elle sera ouverte à toutes les sectes de l'endroit, et à d'autres encore par-dessus. Car fût-ce même un ministre Swedenborgien qui, passant par là, manifeste l'intention de prêcher, il est sûr d'avoir un auditoire, bien que personne dans la localité ne partage ses vues et n'en ait seulement entendu

parler, tant cette secte est peu considérable en Amérique.

Ces églises ou lieux de réunions temporaires portent en plusieurs endroits un nom assez bizarre. On les appelle des *églises républicaines*, par la raison qu'elles s'ouvrent également et librement à tous les cultes. Mais au bout d'un certain temps, les presbytériens, les méthodistes ou les baptistes du village, désirent un pasteur et une église pour eux seuls. Ils s'établissent donc à part et le local primitif devient enfin la propriété d'une communion particulière ; à moins qu'il ne demeure vacant, parce que tous se sont construit quelque chose de mieux. Vacant! pas entièrement toutefois. On le verra, dans l'occasion, servir à quelque prêtre romain en passage, ou à quelque prédicateur universaliste.

Voilà ce qui a lieu presque partout ; car il est rare que, dans un nouvel établissement, une secte quelconque soit assez nombreuse pour avoir d'entrée une église à elle ; il faut tout au moins qu'elle commence par se réunir dans une chambre d'école, ou en maison particulière.

Quand un de ces nouveaux établissements de l'ouest est un peu bien situé, c'est merveilleux avec quelle rapidité la population s'y accroît. En 1831, visitant, pour le compte d'une de nos sociétés de bienfaisance, tous les Etats de l'ouest, je me trouvai, au mois de février, avec un respectable ministre baptiste, dans la ville naissante de Montgomery. Ce n'était encore qu'un village. Le soir du second jour, nous prêchâmes

dans une vaste salle d'école, seul endroit où l'on pût célébrer le culte, s'il m'en souvient bien. Nous eûmes une bonne congrégation, quoi qu'il y eût un cirque tout à côté. Trois ans après, faisant la même tournée, je passai deux ou trois jours à Montgomery, et sur ces trois jours il y eut un dimanche. Quel contraste avec le passé ! Je prêchai à plus de 600 personnes dans une église presbytérienne construite proprement en bois et de toute manière très-confortable. L'église, qui comptait 100 communiants, avait appelé un jeune pasteur auquel elle faisait un traitement de 1000 dollars. Le soir je prêchai dans une église baptiste. Celle-ci, encore inachevée, était bâtie en briques et pouvait contenir trois cents personnes. Outre cela, il y avait une église méthodiste épiscopale et une église méthodiste protestante, de dimensions pareilles à l'église baptiste; puis une église épiscopale protestante aussi grande, mais où, selon toute apparence, se réunissaient moins d'auditeurs ; enfin une église catholique assez petite, je crois. Et tout cela dans le cours de trois années ! Il faut bien dire que l'une d'elles avait été marquée par un réveil religieux qui avait amené beaucoup d'âmes à la connaissance du salut ; aussi ne prétends-je pas qu'il se fasse partout de tels miracles, mais dans une mesure différente les églises s'étendent généralement de cette manière.

La ville de Rochester, par exemple, qui, en 1840, comptait 22,000 habitants et vingt-deux églises,[1] dont

[1] Voyez le tableau qui termine le chapitre précédent. (*Trad.*)

plusieurs peuvent contenir de mille à douze cents personnes, n'était, il y a vingt-cinq ans, qu'un misérable hameau dont les maisons éparses sur les bords du Genessée à son entrée dans le lac Ontario, se sont réunies comme par enchantement pour former une cité florissante. Elle est fameuse par ses nombreux moulins et par l'immense quantité de farine qu'elle confectionne.

Avant de quitter cette portion de mon sujet, il n'est pas inutile que je dise quelques mots de la manière dont se traitent, en Amérique, les intérêts matériels des églises. J'ai déjà touché ce point en passant.

Les biens d'église de toute nature sont sous la curatelle de fidéi-commissaires, ou curateurs, choisis par la congrégation propriétaire de ces biens. Les curateurs, au nombre de deux, ou de trois, ou plus encore, rendent compte de temps en temps à la congrégation. Ce sont eux qui, pour l'ordinaire, recueillent l'argent qui sert au traitement du pasteur. Enfin, l'on ne peut, sans leur consentement, prêter l'église pour y célébrer un autre culte.

Souvent il arrive, dans les villes, que les églises, appartenant à une communion, sont toutes sous une même curatelle : il en est ainsi des églises méthodistes épiscopales de New-York. Quatre des églises réformées hollandaises de cette même ville appartiennent à une seule corporation. Mais, en général, chaque église ou congrégation a ses curateurs particuliers, et ménage par eux ses affaires temporelles comme elle l'entend.

Le pouvoir politique, soit législatures, soit tribunaux, ne peuvent y intervenir que dans les questions relatives au droit même de propriété.[1]

CHAPITRE V.

DU TRAITEMENT DES PASTEURS.

C'est un point sur lequel on conçoit qu'il doit y avoir une grande variété.

Partout où l'on vend la propriété des bancs d'église, et même lorsqu'on se contente de les louer à l'année, chaque famille paie annuellement, ou par trimestre, une certaine rente qui sert à l'entretien du pasteur et aux menus frais du culte. Ce sont les curateurs, ou les anciens de l'église, ou un comité spécial, qui fixe pour chaque banc la quotité de cette redevance. Là où les places sont ouvertes au public, ce qui est le cas d'un très-grand nombre d'églises de toutes dénominations dans l'intérieur du pays, on lève le salaire du pasteur sur le produit d'une souscription annuelle. La règle qu'on suit assez généralement chez les méthodistes épiscopaux, c'est de faire tous les trois mois une collecte parmi les membres de la congrégation, surtout lorsqu'il s'agit de pourvoir aux sa-

[1] Voyez *Appendice*, II.

laires des ministres *itinérants* ou voyageurs, j'entends ceux qui, n'ayant pas de poste fixe, vont prêchant de lieu en lieu, dans un certain arrondissement.

Chez les protestants des diverses communions, ce sont, la plupart du temps, les troupeaux eux-mêmes qui fixent le taux du traitement. Dans les églises méthodistes, c'est une des attributions de la conférence générale des prédicateurs, et l'on se règle beaucoup sur la position de famille des ministres. On leur alloue ordinairement tant pour eux, une égale somme pour leur femme, puis une certaine bonification pour chacun de leurs enfants, outre une indemnité convenable pour logement, pour entretien d'un cheval, etc. Ces dépenses se couvrent au moyen des collectes trimestrielles de l'arrondissement; mais si elles ne suffisent pas, la conférence y pourvoit par les fonds dont elle dispose. Les pasteurs de toutes les communions évangéliques reçoivent de leurs troupeaux des salaires au moyen desquels ils doivent pouvoir consacrer entièrement leur temps aux travaux du ministère. Il n'est à cette règle que deux exceptions : elles portent sur une partie des ministres baptistes et sur tous les prédicateurs de la Société des Amis. Ils s'entretiennent par leur travail, s'ils n'ont pas une fortune qui leur donne de quoi vivre, et, le dimanche, ils prêchent gratuitement la parole de Dieu.

Les baptistes, d'accord avec les méthodistes en cela, n'estiment pas qu'il soit nécessaire à un prédicateur de connaître le latin, le grec et l'hébreu, ni d'être versé dans les sciences naturelles et sociales; aussi le plus

grand nombre de leurs ministres n'ont-ils, en fait de science théologique, que celle qu'ils ont puisée dans les livres anglais. Cela n'empêche pas que l'une et l'autre de ces églises ne comptent quelques hommes qui, ayant fait des études soignées, sont véritablement savants. Le peu de frais qu'ils supportent pour se préparer au ministère est sans doute une des raisons qui permettent de ne point rétribuer leurs soins pastoraux. Cependant, comme je viens de le dire, les ministres méthodistes *itinérants* reçoivent tous un salaire fixe, à la différence d'un très-grand nombre de ministres baptistes pour lesquels les congrégations ne font rien ou presque rien.

Quant aux prédicateurs quakers, hommes ou femmes, ils n'ont décidément aucun salaire régulier; mais s'il en est parmi eux qui voyagent pour visiter les assemblées et prêcher à ceux qui veulent les entendre, on ne manque pas de leur offrir des présents considérables, à moins qu'on ne les sache dans l'opulence.

S'agira-t-il, après cela, de dire si les ministres de l'Evangile sont bien payés aux Etats-Unis, ce n'est pas chose facile; car il faudrait savoir ce qu'on entend par être bien payé. Suivant le sens que beaucoup de gens attachent à cette expression, je me vois forcé de répondre négativement. J'entends qu'il est peu de pasteurs, ou plutôt qu'il n'en est point peut-être, à qui leur salaire permette de vivre comme les plus riches de leurs paroissiens. Leur revenu n'égale pas celui de nos avocats, ni celui de nos médecins, quoiqu'en général ils ne leur cèdent ni en culture intellectuelle,

ni en talents. Aucun des ministres de l'Evangile aux Etats-Unis ne retire de sa place des avantages pareils à ceux dont jouissent en Angleterre beaucoup de pasteurs nationaux, sans parler, c'est clair, des dignitaires de l'Eglise. Je ne sais s'il en est qui aient réellement au-delà du nécessaire, mais pour sûr il n'en est pas qui aient de quoi s'enrichir.[1]

Toujours est-il que, moyennant une sage économie, ils vivent confortablement et d'une manière fort convenable ; ce qui est vrai surtout des pasteurs des Etats atlantiques et même de ceux des plus anciens établissements de l'Ouest. Dans la Nouvelle-Angleterre, si l'on en excepte Boston, les salaires des pasteurs de villes vont de 800 à 1,200 dollars ; ceux des villages, de 300 ou 400 dollars à 700 ou 800. De plus ils jouissent souvent d'un presbytère et des fonds qui en dépendent, sans parler de présents quelquefois assez riches.

[1] La manière dont les étrangers rendent compte de leurs voyages en Amérique, est parfois bien burlesque. M. de Beaumont en est un exemple. Dans *Marie ou l'Esclavage aux Etats-Unis*, il explique le grand nombre des églises par le grand nombre des ministres. Et puis, s'il y a beaucoup de ministres, c'est que leur état en Amérique est non-seulement très-honorable, mais encore fort lucratif. Si bien que la plupart des prédicateurs font leur fortune en peu de temps ; après quoi ils se retirent du ministère ; raison pour laquelle on voit si peu de vieillards dans les chaires de ce pays. Je ne sais pas vraiment si l'on a jamais rien dit de plus absurde sur aucun sujet. Mais pour rendre justice à l'écrivain français, il est moins blâmable que les hommes stupides qui l'informèrent si bien. Peut-être n'a-t-il mis lui-même les pieds que dans cinq ou six églises, dont aucune probablement n'appartenait au culte réformé.

Mais il n'est ici question que de villes comme Providence, Portland, Salem, Hartford, Newhaven, etc.; car dans nos grandes cités les salaires sont bien plus élevés, sans qu'ils procurent cependant plus d'aisance, vu la cherté de la vie.[1] Ici nous avons pour minimum 1,800 à 2,000 dollars, et cela va jusqu'à 4,000. L'église presbytérienne de la Nouvelle-Orléans donne à son pasteur 5,000 dollars, et l'un des évêques de l'Eglise épiscopale en reçoit 6,000.[2]

Il est des églises qui possèdent des capitaux au moyen desquels on fait une portion du traitement des pasteurs. La corporation des quatre églises réformées hollandaises dont j'ai parlé, est même assez riche pour n'avoir pas besoin d'autres ressources. Celle de l'Eglise épiscopale de la Trinité possède une très-grande fortune, ce qui a facilité l'érection de bien des temples dans l'Etat de New-York. Trois des églises presbytériennes de Newark, Etat de New-Jersey, entre-

[1] On attend des pasteurs qu'ils donnent l'exemple de l'hospitalité et de la bienfaisance. Aussi leur maison est-elle toujours ouverte, et les visites y abondent; à quoi je puis ajouter que, proportionnellement à leurs moyens, il n'est personne qui soit plus généreux envers les sociétés religieuses et philantropiques.

[2] Je veux parler de l'évêque de New-York. Son traitement n'est pas trop élevé si l'on réfléchit qu'il doit avoir besoin d'un vicaire pour le seconder dans le service de l'église dont il est pasteur, et de plus qu'il est appelé à parcourir fréquemment son diocèse. Tous ses frais prélevés, il n'a sûrement pas beaucoup au-delà de ce qu'il faut pour entretenir à New-York une famille quelque peu considérable. — Quant à la Nouvelle-Orléans, c'est de toute l'Union la ville où il fait le plus cher vivre. Cinq mille dollars n'y valent pas plus que deux mille cinq cents à Philadelphie.

tiennent également leurs pasteurs sur les capitaux dont elles jouissent.

Mais, en général, nous envisageons la possession de capitaux comme plus nuisible qu'avantageuse aux églises. Pourvu qu'elles n'aient point de dettes, c'est tout ce qu'il en faut; elles trouveront toujours dans le cœur des fidèles de quoi suffire aux dépenses courantes. Je dis ceci relativement aux églises des anciens territoires; quant aux autres, nous verrons plus tard les mesures qu'on emploie pour les soutenir.

Du reste, si les ministres ne sont pas toujours convenablement rétribués, la faute en est souvent à eux et aux corps ecclésiastiques dont ils dépendent. On devrait en toute simplicité rappeler plus fréquemment aux troupeaux le devoir que l'Evangile leur impose de faire part à leurs pasteurs de leurs biens temporels.[1]

Quoi qu'il en soit, je répète qu'ils ont tous de quoi vivre, avec plus ou moins d'économie, et nulle part on ne laissera mourir de faim un fidèle ministre de Jésus-Christ.

Après tout, il n'est pas de pays au monde où les ministres de l'Evangile soient plus universellement respectés. Un grand nombre d'entre eux sont des hommes cultivés, et presque tous se distinguent par leurs manières. Il en est beaucoup qui sortent de nos meilleures familles;[2] et comme ils peuvent donner

[1] Epitre aux Galates, chap. VI, vers. 6.

[2] J'en pourrais citer de nombreux exemples. Il me suffira de nommer entre autres un fils du général Van Renselaer d'Albany, qui exerce le ministère évangélique dans le New-Jersey; et l'un

à leurs enfants une bonne éducation, il est rare qu'on ne voie ceux-ci réussir dans le monde ; ce qu'ils doivent autant aux qualités personnelles qu'ils ont acquises sous les yeux de leur père, qu'à la considération que leur procure le caractère dont il est revêtu.[1]

CHAPITRE VI.

FORMATION DES MINISTRES DE L'ÉVANGILE, ET NOMINATION DES PASTEURS.

Il n'est aux Etats-Unis qu'une opinion parmi les chrétiens évangéliques de toutes les nuances, sur la condition première que doit remplir celui qui se consacre au saint ministère. Il faut qu'il se puisse rendre témoignage en sa conscience et selon les Ecritures, que le Saint-Esprit lui-même l'y appelle. Puis il faut, pour son admission, que l'autorité ecclésiastique compétente s'assure par elle-même de la réalité de cette vocation, sans parler de la vie irréprochable que doit avoir menée le candidat, ni des talents et des connaissances qu'on est en droit d'exiger de lui.

des fils de l'hon. Sam. Southard, recteur d'une église épiscopale, aussi de New-Jersey. Son père mourut vice-président des Etats-Unis. M. Southard descendait, je pense, des réfugiés français.

[1] Voyez *Appendice*, III.

Embrasser un état d'une nature si sainte et si redoutable, uniquement pour occuper un rang dans la société, ou pour gagner une honnête subsistance, serait, aux yeux de tous, se rendre coupable d'un grand péché envers soi-même et envers ceux dont on aspire à soigner les intérêts spirituels. S'il y a des divergences entre les chrétiens évangéliques sur les signes d'une vraie conversion, il n'en existe point sur la nécessité de n'avoir que des ministres vraiment régénérés ; car il est évident que nul ne saurait prêcher l'Evangile sans en avoir ressenti la puissance et sans avoir soumis son cœur et sa vie à son influence de transformation. Comment celui qui ne connaît pas « la repentance envers Dieu et la foi envers notre » Seigneur Jésus-Christ » expliquera-t-il aux autres la nature de ces sentiments? Et comment celui qui ne s'est jamais écrié : « Malheur à moi si je ne prêche » pas l'Evangile , » pourra-t-il s'acquitter de son office avec ce désir véhément de la gloire de Dieu et cet ardent amour des âmes, qui peuvent seuls recevoir l'approbation du ciel et garantir quelque succès sur la terre ? Il n'y a pas de plus grande bénédiction pour un peuple, rien de plus propre à développer sa moralité, pas de plus forte garantie de stabilité politique, qu'un ministère composé d'hommes convertis et réellement dévoués ; et de tous les châtiments qui puissent être infligés à une église, après l'abandon du pur Evangile, c'est de se voir imposer des ministres irrégénérés, mal énorme qui ne tarde pas à mener l'autre après lui. Voilà, je m'en assure, des convictions que

partagent tous les chrétiens évangéliques des Etats-Unis.

Or, comme on l'a vu, les besoins de nos églises sont immenses. Il s'agit de former chaque année aux fonctions du saint ministère un grand nombre de jeunes gens. On va donc les prendre dans les ateliers, dans les bureaux, dans les boutiques, ou à la charrue. C'est leur pasteur ou quelqu'un des membres de l'église qui, sûrs de leur piété et frappés de leurs talents naturels, songent à les utiliser au profit du ministère, plutôt que de les laisser enfouis dans une profession mécanique. Mais avant de passer outre, l'on s'assure avec soin de ce qu'il peut y avoir en ces jeunes cœurs de vrai désir d'annoncer au monde le Sauveur crucifié, et c'est après cela seulement qu'on les encourage à se mettre en mesure d'accomplir la volonté de Celui qui les appelle.

Parmi les moyens dont Dieu se sert pour manifester et affermir la vocation de ces jeunes hommes, il faut compter en première ligne les réunions de prières, les écoles du dimanche et les classes bibliques dont je parlerai plus tard, pépinières dont on a vu sortir un grand nombre des chrétiens qui exercent maintenant le ministère évangélique dans toute l'étendue des Etats-Unis. Il arrive aussi fréquemment que des jeunes gens qui étaient entrés au collége en se proposant tout autre chose que le ministère, s'y consacrent durant le cours de leurs études par l'effet de leur conversion à Dieu.

Quand il s'en rencontre qui, avec de beaux dons

naturels et un fort attrait pour le ministère, n'ont pas reçu l'instruction convenable et sont dépourvus des moyens de l'acquérir, on les recommande aux sociétés d'éducation dont je parlerai tout à l'heure.

L'embarras est moindre, on le conçoit, pour les églises qui ne demandent pas chez leurs ministres l'éducation classique et scientifique des colléges, ou l'étude systématique et régulière de la théologie. Après s'être assuré, par un examen solide, que le candidat possède à fond les Ecritures en langue anglaise et qu'il en connaît bien les doctrines, le corps ecclésiastique compétent l'autorise à exercer ses dons pendant quelque temps; et puis, si cette épreuve permet d'augurer que son ministère portera de bons fruits, on lui donne l'institution sacrée par l'imposition des mains.

Chez les méthodistes, c'est de leurs *classes* qu'ils tirent des prédicateurs en abondance. Dans ces réunions, il est facile de découvrir les jeunes gens capables par leurs talents et par les grâces qu'ils ont reçues. Quand vient l'assemblée trimestrielle des classes d'un arrondissement, on les signale à l'attention du président. Celui-ci les autorise provisoirement à enseigner et à prêcher, mais sans qu'ils puissent administrer les sacrements. Ensuite ils reçoivent de l'évêque l'ordination comme diacres, puis celle de prêtres ou d'anciens, et dès ce moment ils exercent régulièrement le ministère.

Dans les églises congrégationalistes, les candidats sont consacrés par une réunion de ministres désignée

communément sous le nom de *consociation*, ou alliance; chez les presbytériens, ils le sont par un presbytère, ou conseil d'anciens; chez les épiscopaux, par un évêque.

Nomination des pasteurs. — Partout, aux Etats-Unis, sauf parmi les méthodistes et les catholiques romains, c'est le troupeau lui-même qui nomme son pasteur. Chez les méthodistes, c'est la conférence annuelle; mais elle ne le fait qu'après avoir entendu les vœux de la congrégation. Quant aux prêtres catholiques, leur nomination dépend entièrement de l'évêque.

A cela près, quand une église est vacante, on commence par jeter les yeux sur quelque ministre non placé, ou sur un pasteur qu'on présume disposé à changer de paroisse. On l'invite à prêcher quelquefois, et s'il est agréé par le troupeau, l'on procède à son élection suivant les règles générales de l'église dont on fait partie. Ainsi, dans l'église presbytérienne, une congrégation ne peut adresser d'appel à un ministre sans le consentement du presbytère auquel ressortit la chaire vacante, et sans le consentement aussi du presbytère auquel ressortit le ministre que la paroisse désire.

Dans les églises congrégationalistes de la Nouvelle-Angleterre, l'église proprement dite, ou l'ensemble des communiants, adresse une vocation au nouveau pasteur, vocation qui doit être accompagnée de celle de la congrégation tout entière, c'est-à-dire, des

hommes qui contribuent aux frais du culte; et c'est dans ce second document qu'est exprimée la quotité du salaire. Quant aux presbytériens et à la plupart des autres, ils admettent à voter, pour l'élection du pasteur, tout propriétaire de banc, ou tout chef de famille et tout individu qui souscrit annuellement à l'entretien du culte. C'est la pratique la plus ordinaire, quoiqu'il y ait des églises presbytériennes où les communiants seuls élisent le pasteur.

Si l'on veut être juste, il semble effectivement qu'il ne serait guère possible de refuser ce droit à des hommes qui, bien que ne communiant pas, concourent aux frais du culte autant et plus encore peut-être que bon nombre de communiants. Quand une Eglise et une congrégation ont été nourries de la vérité, il est rare que cette extension du droit électoral ait de fâcheuses conséquences. Les hommes mêmes qui ne sont pas convertis, habitués qu'ils sont à entendre la saine doctrine, se joignent volontiers aux fidèles pour appeler un pasteur non-seulement orthodoxe, mais encore fervent et décidé dans son zèle. Ils ont assez de discernement pour comprendre que s'ils doivent jamais devenir des hommes religieux, et ils en entretiennent l'espérance, ce n'est qu'un pasteur vigilant et actif qui pourra les mettre sur la voie : c'est ce qu'on leur entend dire quelquefois à eux-mêmes. Tout comme ils sentent parfaitement qu'un ministre léger et mondain, qui leur prêchera froidement l'Evangile, ne saurait être d'aucune bénédiction pour eux, ni pour leur famille.

Mais si l'Eglise et la congrégation avaient longtemps entendu « un autre Evangile, » qu'elles se fussent comme incorporées avec l'erreur, saturées d'hérésies vénéneuses, il serait absurde en vérité de supposer que cette assemblée de pécheurs inconvertis ira préférer sur tous les autres un ministre fidèle. Il ne faut pas permettre qu'un pareil état de choses se forme nulle part. Or, c'est un des avantages de la forme presbytérienne adoptée par beaucoup de nos églises. Grâce à leur direction centrale, elles parviennent à empêcher que des ministres indignes ne s'introduisent au sein de leurs congrégations.

CHAPITRE VII.

MISSIONS A L'INTÉRIEUR.

Société Américaine des Missions domestiques.

Des pays anciennement peuplés, nous devons passer à ceux dont la population est encore très-clairsemée et où cependant il se forme chaque année des centaines de congrégations nouvelles, incapables d'entretenir à elles seules leurs pasteurs. C'est ce qui a lieu, non-seulement dans ce qu'on appelle le « fond de l'Ouest, » mais encore dans les portions occidentales des anciens Etats de l'Est.

La raison de leur incapacité vient souvent de la diversité des sectes; et sous ce point de vue, cette diversité est un mal réel; mais il n'est pourtant que momentané. On le voit s'effacer d'année en année par l'accroissement successif de chaque secte, et bientôt ce mal se convertit en bien, comme j'espère de le prouver.

Il n'est pas de meilleur moyen pour aider ces congrégations naissantes que de former, au sein des anciennes églises, des sociétés de missions à l'intérieur. C'est ce qu'on a fait, surtout depuis une quinzaine d'années, et ici nous avons une des plus belles manifestations du système volontaire.

Peu de temps après la révolution, quelques églises particulières commencèrent l'œuvre des missions domestiques, et dès les premières années de ce siècle, nous trouvons dans les églises congrégationalistes du Massachusets et du Connecticut plusieurs sociétés de missions destinées à secourir les pays de l'Ouest. Cela voulait dire alors les parties occidentales de l'Etat de New-York; car, à cette époque, c'étaient les contrées septentrionales de l'Ohio qu'on appelait le fond de l'Ouest. Le Seigneur accorda d'éclatants succès aux messagers de la bonne nouvelle que ces sociétés envoyèrent, et auxquels on doit l'existence d'un grand nombre d'églises maintenant très-florissantes. Des sociétés analogues ne tardèrent pas à se former dans les autres Etats de la Nouvelle-Angleterre, pour venir en aide aux églises nouvelles de ces Etats et des Etats plus éloignés.

Il y en eut aussi qui prirent naissance parmi les presbytériens et les réformés hollandais de la ville de New-York. Ces sociétés avaient en vue surtout les églises pauvres appartenant à l'Etat de ce nom ; mais en 1826 elles se réunirent aux précédentes pour constituer la Société Américaine des Missions domestiques.

On a cru voir beaucoup de présomption dans le titre de Société *Américaine* que cette association s'est donné, comme si elle réunissait des chrétiens de chaque communion, et comme si toute l'Amérique lui appartenait ! Mais, ni cette Société, ni plusieurs autres qui s'intitulent de la même manière, n'ont songé à rien de pareil. Tout ce que ce mot *américain* signifie, c'est qu'au lieu de restreindre leurs travaux à un Etat ou à quelques-uns, elles les étendent à l'Union Américaine tout entière. La Société des Missions domestiques en particulier ne représente que les églises congrégationalistes orthodoxes, celles des presbytériens de la nouvelle école, et jusqu'à un certain point les églises réformées hollandaises, les luthériennes et les réformées allemandes.

Dès sa fondation, la Société dont je parle a marché avec une grande vigueur. A sa première assemblée, en 1827, le rapport annonça que, dans le cours de l'année, elle avait employé 169 ministres qui avaient travaillé au sein de 196 congrégations et arrondissements missionnaires. Ses recettes avaient été de 20,031 dollars. Bientôt elle eut comme affiliées les sociétés de la Nouvelle-Angleterre qui avaient pour

objet spécial l'évangélisation de leurs Etats respectifs et dont, ainsi que je viens de le dire, plusieurs existaient depuis longtemps. Ces dernières dirigent elles-mêmes leurs affaires, entretiennent des missionnaires pour leur propre compte, mais seulement dans leur territoire. Si leurs recettes surpassent leurs dépenses, elles versent le solde dans la caisse de la Société Américaine; autrement, celle-ci vient à leur aide. Durant l'année 1841, la Société du Maine employa 72 missionnaires, et les quatre cinquièmes des églises congrégationalistes de l'Etat doivent leur existence à cette Société; celle de New-Hampshire en employa 47; celle de Vermont, 50; celle de Massachusets, 81; celle de Connecticut, 35; et celle de Rhode-Island, 4, faisant un total de 289 missionnaires auprès des églises de la Nouvelle-Angleterre qui sont faibles encore, parce qu'elles sont jeunes.

Pour revenir à la Société Américaine, il y aurait de l'intérêt à en suivre toute l'histoire, car c'est inimaginable tout le bien qu'elle a fait; mais je me borne à donner un sommaire de ses opérations à deux époques distantes l'une de l'autre de seize années.

Du 1er mai 1834 au 1er mai 1835, elle occupa 719 missionnaires et agents. De ces 719, il y en avait 481 qui remplissaient les fonctions de pasteurs à poste fixe; 185 étendaient leurs travaux à deux ou trois congrégations; et 50 prêchaient çà et là dans un certain arrondissement. C'étaient, somme totale, 1,050 congrégations et champs d'activité quelconques auxquels la Société pourvoyait en tout ou en partie. L'on

évaluait à 5,000 le nombre des individus ajoutés aux églises durant cette année, par le moyen de ses missionnaires, savoir, 1,700 en suite de lettres de recommandation délivrées par d'autres églises, et 3,700 après examen et profession de leur foi. Les écoles du dimanche comptaient 40,000 enfants, et 12,000 personnes fréquentaient les classes publiques. Le nombre des individus qui s'étaient joints aux associations de tempérance s'élevait à 70,000; les dépenses à 83,394 dollars, et les recettes à 88,863.

De 1841 à 1842; 791 missionnaires, dont 548 servaient déjà l'année précédente et 243 étaient de nouveaux agents. Ils avaient travaillé dans tous les Etats et tous les territoires de l'Union et jusqu'au Canada. Par leur activité, les églises presbytériennes et congrégationalistes de Jowa et de Wisconsin avaient doublé d'une seule année. Le nombre des congrégations et des stations missionnaires était de 987; 64,300 individus fréquentaient les écoles du dimanche et les classes bibliques; dans 288 des congrégations nouvelles, on avait collecté 14,476 dollars en faveur des sociétés religieuses et de bienfaisance, sans compter les dons offerts pour les missions païennes. Il y avait eu du réveil au sein de 109 églises, et les missionnaires rendaient compte de 3,018 conversions. Enfin, les dépenses de la Société furent de 107,085 dollars, et ses recettes de 95,291.

La Société Américaine, comme au reste toutes celles qui s'occupent des missions à l'intérieur, a pour système autant que possible de ne faire qu'une partie

du traitement de ses employés. Elle donne aux églises de 100 à 200 dollars, rarement plus de 120, à condition qu'elles fassent le surplus. C'est le moyen de les stimuler, et dès qu'elles peuvent voler de leurs propres ailes, on les laisse aller pour se tourner vers les églises récemment organisées qui ont besoin de secours. C'est ainsi que des congrégations se forment par centaines, et que, tout à la fois, il en est également des centaines qui passent de l'enfance à la vigueur de la jeunesse et de l'âge mûr.

Dans aucun cas, d'ailleurs, la société ne contribue pour rien à l'érection des édifices destinés au culte; c'est l'affaire exclusive des congrégations qui la prennent à elles de grand cœur. Il faut bien dire que, vu le bon marché des matériaux dans les nouveaux établissements et dans les villages de l'intérieur, les églises, en quelque sorte provisoires, que l'on construit d'abord n'exigent pas de forts déboursés.

De temps en temps, la Société fait voyager des hommes de talent et d'expérience, avec le mandat d'examiner jusqu'à quel point les ressortissants de leurs églises seraient en état de se constituer en congrégations à part. Les travaux de ces agents ont une grande importance. La Société, comme on le conçoit, fait tous les frais de leur mission.

Ce n'est pas un des moindres services rendus par cette Société, que, tout en encourageant et en stimulant les jeunes églises, elle excite et entretient à leur égard des sentiments de charité de la part des églises anciennes plus favorisées des dons de la fortune.

Aussi voit-on bon nombre de ces dernières faire, à elles seules, les frais d'un ou de plusieurs missionnaires qu'elles envoient à leurs jeunes sœurs par l'organe de la société américaine. Il est même, dans les Etats atlantiques, des individus qui, salariant chacun son missionnaire, prêchent l'Evangile, en quelque sorte, par procuration. L'un d'entre eux, avec lequel j'ai eu de longues relations, un chapelier de New-York, qui n'est point très-riche et qui travaille de ses propres mains, donnait 600 dollars par an pour l'entretien complet d'un évangéliste dans l'Illinois. [1] Quelque beaux que soient de tels traits, il est peut-être plus touchant encore de voir les églises qu'on aidait naguère, couvrir plus tard la dépense d'un missionnaire, en faveur de congrégations dont l'état leur rappelle celui d'où elles furent tirées elles-mêmes par un moyen tout semblable. [2]

CHAPITRE VIII.

CONSEIL PRESBYTÉRIEN DES MISSIONS DOMESTIQUES.

Le presbytérianisme des Etats-Unis doit essentielle-

[1] Voyez *Appendice*, IV.

[2] Cette fraternité entre les églises, ces secours que le fort tend au faible, voilà un développement de l'amour chrétien qui, à notre avis, est un des plus beaux fruits du système volontaire. (*Trad.*)

ment son existence aux chrétiens qui s'exilèrent d'Ecosse par motifs de conscience, et aux émigrants du nord de l'Irlande. En plusieurs lieux, leur nombre s'augmenta de ceux des congrégationalistes de la Nouvelle-Angleterre qui n'éprouvaient pas de répugnance pour leurs principes. Ailleurs ils s'associèrent aux huguenots de France et à quelques membres des églises réformées hollandaises et allemandes. C'est ainsi que se réunirent les premières églises presbytériennes, vers la fin du XVII[e] siècle. Leurs prédicateurs d'alors étaient d'origine écossaise et irlandaise ; il y en avait aussi de la Nouvelle-Angleterre. Peu nombreux dans le principe, ils étaient souvent invités à prêcher, hors de leurs congrégations, aux presbytériens répandus çà et là.

Ce fut en 1704 que s'organisa le premier presbytère, et en 1716 le premier synode. Dès ce moment les missions domestiques se firent avec une grande fermeté. L'on envoya les ministres en tournées de prédication auprès des petits troupeaux presbytériens, ou plutôt des familles éparses dans le pays. L'an 1741, le synode se divisa en deux sections : l'une d'elles conserva le nom de synode de Philadelphie, l'autre prit celui de synode de New-York. A peine le premier se fut-il constitué, qu'il dirigea son attention « non-seulement sur les besoins des troupeaux de son ressort proprement dit, mais encore sur ceux des émigrants qui se répandaient en grand nombre dans la Virginie et dans la Caroline du Nord. » On écrivit donc à l'Assemblée générale de l'église d'Ecosse, la priant d'en-

voyer des ministres aux colonies, et de fonder un séminaire pour former des jeunes gens au ministère évangélique. On adressa pareillement aux synodes de Hollande une lettre où l'on manifestait le désir de s'entendre avec les Hollandais calvinistes dans l'intérêt de la religion.

A la première session du synode de New-York, en 1745, on mit sous les yeux de l'assemblée les circonstances de la Virginie, et l'on exprima le désir unanime que M. Robinson visitât les colons de cette province. M. Robinson était un homme éminent. Son éloquence, toute simple comme sa manière d'être, avait beaucoup d'animation et d'attrait. Il n'était pas rare qu'on vînt à lui de vingt, trente et même quarante milles de distance. On l'appelait Robinson-le-Borgne, parce qu'il était effectivement privé d'un œil. Cet homme de Dieu visita donc à plusieurs reprises la colonie, et il y fut l'instrument de beaucoup de bien. Il eut pour successeur le révérend Samuel Davies, dont j'ai eu l'occasion de parler précédemment.

En 1758, les deux synodes s'étant de nouveau fondus en un seul, les missions évangéliques prirent une grande extension, et l'on ordonna pour cet objet des collectes dans toutes les églises. En 1767 ou 1768, il fut proposé par le presbytère de New-York de faire une collecte annuelle au sein de toutes les congrégations, de nommer un trésorier général auquel chaque presbytère enverrait les fonds recueillis de la sorte, et de rendre chaque année un compte public de leur emploi. Ce fut l'origine du Conseil actuel des Missions

domestiques. La même année, on reçut des demandes en secours de la part de vingt localités de la Virginie, de la Caroline du Nord et de la Géorgie.

En 1772, il fut question d'étendre aux Indiens ces travaux missionnaires; et deux ans après, aux nègres d'Afrique; mais la guerre de la révolution fit avorter ces entreprises. Cependant, même pendant la guerre, il y eut plusieurs églises qui, dépourvues de pasteurs, demandèrent qu'on leur en envoyât, et l'on vit bon nombre de ministres presbytériens circuler de lieu en lieu, bravant pour cela bien des périls. Ce fut en 1789 que l'assemblée générale de l'église presbytérienne se constitua, et l'objet des missions occupa sa première séance. Si l'on excepte les méthodistes, qui avaient alors, comme à présent, leurs prédicateurs itinérants, l'église presbytérienne était la seule à cette époque qui entretînt des missions domestiques.[1]

En 1800, le révérend M. Chapman reçut la charge de missionnaire dans les districts occidentaux de l'Etat de New-York, et c'est à lui qu'on doit l'extension du presbytérianisme au sein de cette contrée importante. En 1802, l'assemblée générale institua un comité permanent qui se mit en relation avec toutes les sociétés missionnaires de l'Europe. On prit vivement à cœur les intérêts spirituels des nègres d'Amérique, au milieu desquels le révérend John Holt Rice, docteur en théologie, un des ministres les plus distingués qu'ait

[1] *History of the missions of the Presbyterian Church*, by the Rev. Ashbel Green. D. D.

produits l'église presbytérienne des Etats-Unis, exerça pendant sept ans ses travaux apostoliques.

En 1816, l'assemblée générale conféra de nouveaux pouvoirs au comité permanent, et lui donna le titre de « Conseil des Missions de l'assemblée générale. » La direction centrale envoya nombre de missionnaires dans les églises presbytériennes qui se formaient au sud et à l'ouest; ce qui n'empêcha pas que plusieurs sociétés particulières, fondées sous les auspices des synodes et des presbytères, ne tournassent leur activité vers ce même champ de travail.

Douze ans après, on voulut imprimer au conseil des missions une nouvelle vie. En conséquence, il dut s'occuper aussi des païens; mais les besoins de l'intérieur étaient si considérables, que son attention s'y absorba presque complètement. Bientôt on vit que ces deux œuvres ne pouvaient marcher de front sous une direction unique. On institua donc deux conseils. Les missions à l'intérieur y gagnèrent, aussi bien que les missions chez les païens. Puis les sociétés des synodes et des presbytères se fondirent dans la société centrale, ou du moins elles s'y affilièrent; et les travaux se poussèrent dès lors avec une plus grande activité.

De 1838 à 1841 le nombre des missionnaires à l'intérieur s'est accru de 31 à 272. Sous leurs soins on comptait 500 écoles du dimanche fréquentées par au moins 25,000 élèves; les églises avaient reçu 3,100 membres; 22,000 personnes avaient adhéré aux principes des Sociétés de tempérance; les recettes s'étaient élevées à la somme de 35,455 dollars: cha-

que missionnaire en coûtait 130, terme moyen. Le Conseil est aussi dans le sage système de n'accorder qu'un subside aux congrégations, et non de payer intégralement leurs pasteurs.

Cette esquisse sommaire suffit pour donner une idée des opérations du Conseil Presbytérien des Missions domestiques, de celui, j'entends, qui se rattache à l'assemblée générale de l'Eglise presbytérienne dite de la vieille-école. Par la bénédiction de Dieu, cette institution a, pour ainsi dire, appelé à l'existence quelques centaines d'églises. Ses intérêts sont administrés avec sagesse et énergie, et sous ce rapport l'Eglise doit infiniment au révérend Ashbel Green, docteur en théologie. Il ne cesse, malgré son grand âge, de se dévouer à cette belle œuvre, qui, par ses admirables succès, est la consolation de ses vieux jours.

CHAPITRE IX.

MISSIONS DOMESTIQUES DES ÉGLISES ÉPISCOPALES, BAPTISTES ET RÉFORMÉES HOLLANDAISES.

L'an 1822, il se forma dans l'Eglise protestante épiscopale des Etats-Unis une société en faveur des missions domestiques et étrangères. Les treize premières années, elle employa cinquante-neuf ouvriers aux missions domestiques. Organisée en 1835 sur un

nouveau pied, elle a maintenant pour direction centrale un conseil de trente membres que nomme la convention générale de l'Eglise. Les évêques font, de droit, partie du conseil, ainsi que les personnes qui en étaient les patrons avant l'assemblée de la convention de 1829. Mais, pour la plus prompte expédition des affaires, on a remis le soin des missions étrangères et celui des missions domestiques à deux comités composés de quatre ecclésiastiques et de quatre laïques. Chacun de ces comités est présidé par l'évêque du diocèse où il tient ses séances.

C'est seulement à partir de 1835 que l'œuvre des missions à l'intérieur s'est faite un peu vigoureusement par l'Eglise épiscopale ; mais elle y met chaque jour un plus vif intérêt, et ses travaux sont couronnés de beaux succès.

Dans l'année finissant au 31 mai 1841, le Conseil avait employé 95 missionnaires. Malgré les lacunes du rapport, il est manifeste que ces ouvriers ne travaillèrent pas en vain. Ils avaient annoncé l'Evangile dans 236 localités, et plus de 600 personnes furent ajoutées aux églises d'une centaine seulement de ces endroits. Le nombre des enfants qui, dans quarante de leurs stations, recevaient une instruction catéchétique, s'élevait à 1291. Les recettes avaient été de 28,316 dollars. De 1822 à 1841, l'on avait définitivement fondé 186 stations, et l'on y avait érigé 80 temples. A quoi nous ajouterons que ces missions ont pour champ principal les Etats et Territoires de l'Ouest. Il y a deux missionnaires épiscopaux dans le Jowa, cinq

dans le Wisconsin, huit au Michigan, huit dans l'Indiana, sept au Missouri, neuf dans l'Illinois, cinq dans le Mississipi, trois dans l'Arkansas, un en Louisiane, quatre dans la Floride, etc.

La Société Américaine des Missions baptistes à l'intérieur fut fondée l'an 1832. Elle a fait un bien considérable par la fondation d'un grand nombre d'églises de sa communion, tant à l'Ouest que dans les Etats atlantiques, sans parler des écoles du dimanche et des classes bibliques qu'elle dirige. C'est toutefois la vallée du Mississipi qui est essentiellement le champ de ses travaux, comme celui des autres sociétés de cette nature. Elle a de nombreuses sociétés branches et auxiliaires dans toute l'Union. Durant l'année 1841-1842, elle eut à son service immédiat 97 agents et missionnaires, outre 270 qu'entretenaient les sociétés auxiliaires; total 367, tous ministres de l'Evangile, réputés fidèles et capables. Ils avaient prêché régulièrement dans 661 stations, et, pour porter de côté et d'autre l'Evangile, ils avaient fait entre eux 172,065 milles. Leur rapport annonce 4,222 conversions et baptêmes, l'organisation de 36 églises et la consécration de 16 ministres. Par eux, 3,131 individus s'étaient joints aux Sociétés de tempérance; 4,654 jeunes gens avaient été amenés aux écoles du dimanche et aux classes bibliques, pour lesquelles on avait 689 instituteurs. Les recettes totales s'étaient élevées à 57,154 dollars.

Le synode général de l'Eglise réformée hollandaise possède aussi un Conseil pour les missions domesti-

ques. Il travaille maintenant avec zèle et avec prudence à rassembler de nouvelles congrégations et à soutenir leurs premiers pas, autant qu'il en a les moyens et l'occasion. Depuis quelques années ses travaux prennent toujours plus d'extension. En 1840-1841, il est venu en aide à trente-trois églises naissantes ou peu riches. Huit d'entre elles se trouvent dans les Etats de l'Ouest; et c'est là que les réformés hollandais ont sept missionnaires occupés à prêcher l'Evangile.

Si l'Evangile doit jamais se faire entendre dans tous les hameaux des Etats-Unis, il faut que les chrétiens évangéliques de chaque communion mettent la main à l'œuvre, et l'on ne saurait trop se réjouir en voyant que c'est un devoir dont ils se montrent tous de plus en plus pénétrés.

CHAPITRE X.

MISSIONS DOMESTIQUES DE L'ÉGLISE ÉPISCOPALE MÉTHODISTE.

On a dit avec raison que l'Eglise méthodiste est une Eglise qui, par son organisation même, est toute missionnaire, et c'est un bonheur inexprimable pour les Etats-Unis qu'il en soit ainsi.

La conférence générale des prédicateurs tient en quelque sorte le pays tout entier sous sa main, au

moyen de vingt conférences annuelles, dont chacune préside sur un vaste territoire divisé en districts. Ces derniers se subdivisent en arrondissements, dans lesquels on compte de cinq à vingt centres de prédication.

Pour l'ordinaire, chacune de ces localités a tous les quinze jours un service que dirige un des prédicateurs de l'arrondissement. Dans les bourgs et villages, c'est le dimanche; ailleurs, c'est un jour de la semaine, et par là l'Evangile se trouve porté à des milliers d'endroits écartés où jamais ne l'eût fait entendre un clergé à poste fixe.

C'est, je crois, une observation du célèbre Witherspoon, que le système de prédicateurs itinérants imaginé par Wesley suffirait à le faire envisager comme un grand homme. En effet, ce système est, à tous égards, d'une haute importance. Pour le moment, nous ne l'envisageons que sous un seul point de vue, son admirable adaptation aux besoins de l'Amérique.

Cependant, bien qu'avec cette organisation rien ne semble plus facile que de faire parvenir la bonne nouvelle du salut aux coins les plus reculés et les plus perdus de notre immense territoire, comme aux individus les plus abandonnés de nos grandes villes, il est arrivé que beaucoup de lieux échappaient à l'action des prédicateurs itinérants, et ce fait amena la fondation de la Société des Missions méthodistes épiscopales, l'an 1819.

Comme la Société de l'Eglise épiscopale protestante, elle eut pour double but les missions étrangères et

les missions domestiques. Je me borne à parler ici de ces dernières, les autres viendront à leur place. On voit par le vingt-deuxième rapport annuel, celui de 1841, que cette Société entretenait deux cent seize missionnaires dans l'enceinte des Etats-Unis, sans compter ceux qu'elle occupait à prêcher l'Evangile aux Indiens. Les églises que ces missionnaires desservaient, réunissaient au-delà de 40,000 membres, et grand nombre d'entre elles avaient des classes bibliques et des écoles du dimanche vraiment florissantes. Parmi les membres de ces églises, il n'y avait en 1842 pas moins de 13,722 hommes de couleur.

De tous les champs de travaux que cultive cette société, il n'en est peut-être pas de plus intéressants, ni, à quelques égards, de plus importants que l'évangélisation des esclaves et celle des Allemands : ceux-ci dans nos principales villes, et ceux-là dans les Etats méridionaux. Il n'est pas de chrétiens qui aient fait pour les malheureux enfants de l'Afrique plus que les disciples de Wesley, soit auprès des esclaves du Sud, soit auprès des nègres libres du Nord, et cela dès longtemps. Mais la mission proprement dite ne commença qu'en 1828, à la demande de l'honorable Ch. Pinckney, chrétien laïque fort distingué qui appartenait à l'église méthodiste épiscopale. On pourra se faire une idée des difficultés, ou plutôt des dangers de cette œuvre, par le passage suivant que j'extrais du Rapport de 1841 :

« C'est avec un zèle et un dévouement bien recommandables que nos missionnaires continuent de sui-

vre les esclaves dans leurs risières, au milieu de leurs cannes à sucre et des plantations de coton. Bon nombre de ces malheureux nègres, dont la destinée est de travailler et de servir tout le temps de leur pélerinage terrestre, ont obtenu la douce liberté des enfants de Dieu et se réjouissent dans la possession des grâces du salut. Mais nulle part nos missionnaires n'ont autant de privations à endurer, ni d'aussi grands sacrifices à faire. C'est leur vie même qui est sans cesse menacée sous un climat meurtrier que peu d'hommes blancs peuvent supporter une année durant. Eh bien, quoique tant d'excellents missionnaires aient déjà couronné du martyre ce service si redoutable, on trouve chaque année, pour remplir les places vacantes, des hommes qui y vont à leur tour terminer à la fois leurs travaux et leur vie. Pleins d'amour pour Christ et pour les âmes de ces pauvres Africains dans les chaînes, ils se sont écriés : « Nous voici, envoyez-nous. » Oh ! que le Seigneur soit loué pour le zèle et pour les succès qu'il donne à ceux de nos frères qui font une telle œuvre de renoncement et de sacrifice !

Les missions allemandes n'offrent pas un moindre intérêt. Il s'agit de pourvoir d'un culte les nombreux émigrants qui se fixent dans les bourgs et les villes de la Grande-Vallée. A partir de Pittsbourg, cette société entretient des missionnaires à Wheeling, Marietta, Portsmouth, Maysville, Cincinnati, Lawrencebourg, New-Albany, Louisbourg, etc., sur l'Ohio ; puis, à Dayton, Chillicothe, etc., loin des rives de ce fleuve. Elle a aussi une mission à St-Louis, sur le Mississipi

supérieur. Les églises rassemblées par les agents de la Société comptaient, en 1841, huit cent vingt-quatre membres, dont environ deux cents appartenaient auparavant à l'église romaine ; et cependant cette œuvre est fort récente. Elle occupe quatorze missionnaires, dont plusieurs se distinguent par leurs talents et par leur savoir autant que par leur zèle. L'un d'entre eux, le rév. M. Nast, à Cincinnati, rédige un journal religieux qui a plus de quinze cents abonnés et qui paraît faire beaucoup de bien.

Je dois ajouter à ce qui précède une mission auprès des Allemands de la ville de New-York, dont on porte le nombre à trente mille, et une autre auprès des Français.

Les revenus de cette admirable Société s'élevaient, au 1er mai 1842, à la somme de 105,281 dollars, sur lesquels il s'en était dépensé 90,000 pour les missions domestiques.

En résumé, les diverses Sociétés dont nous avons parlé dans ces quatre derniers chapitres, occupent mille six cents ministres. Chaque année ils abandonnent quelques églises, devenues assez florissantes pour entretenir elles-mêmes leur pasteur, et se tournent vers d'autres congrégations naissantes ou faibles encore. Sur quoi il est à observer que c'est depuis peu seulement que cette œuvre se fait d'une manière systématique. Il y a vingt ans que les plus puissantes de nos Sociétés de Missions domestiques n'existaient pas, et les autres en étaient à leur début. C'est une entreprise qui n'a pas encore obtenu de toutes les églises

tout ce qu'elles sont capables de faire ; mais ce que leurs efforts ont produit jusqu'à ce jour démontre néanmoins la puissance du principe volontaire.

CHAPITRE XI.

LE PRINCIPE VOLONTAIRE APPLIQUÉ A L'ÉDUCATION. — ÉCOLES PRIMAIRES.

Nous avons vu jusqu'ici les services que le système volontaire rend à l'Eglise, disons ceux qu'il rend à l'instruction publique ; et d'abord aux écoles primaires.

Il est aisé de concevoir que les Européens qui émigrèrent aux Etats-Unis pour cause de religion, ne durent pas se montrer indifférents à l'éducation de leur famille. Les colons protestants, en particulier, ne pouvaient manquer de vouloir qu'on mît leurs enfants en état de lire la Bible, qui est, comme on l'a dit, « la religion des protestants. » Aussi, les puritains étaient-ils à peine établis depuis douze ans au Massachusets, qu'ils prirent des mesures pour l'érection d'écoles publiques. Ils ordonnèrent à cet effet une taxe sur tous les habitants.[1] Cet ordre de choses subsiste encore de

[1] Il n'en fut pas de même en Virginie. Le gouverneur de cette colonie, Sir William Berkeley, répondant en 1670 aux questions que lui avaient adressées, d'Angleterre, les Lords des colonies, s'exprimait en ces termes : «Grâce à Dieu, nous n'avons ici ni éco-

nos jours dans les six Etats de la Nouvelle-Angleterre. La loi établit des arrondissements scolaires, qui doivent tous avoir une école pendant au moins une partie de l'année.

Le Connecticut y pourvoit par un capital de 2 millions de dollars dont les intérêts sont destinés à ce seul usage; mais les autres Etats le font par un impôt annuel que chaque communauté lève sur ses ressortissants.

En transférant leur demeure en d'autres contrées, les puritains portèrent avec eux le goût de l'instruction, soit au fond des sombres forêts de l'Ohio, soit dans les vastes prairies de l'Illinois. Partout, ce qu'ils regardent comme chose indispensable à leur bonheur présent et éternel, c'est une église et une maison d'école.

Il en fut de même à un très-haut point des presbytériens écossais et irlandais, des huguenots et des premiers colons allemands. De là vient que l'instruction élémentaire s'est extrêmement répandue aux États-Unis; en sorte qu'à New-York, en Pensylvanie et dans l'Ohio, l'on a fini par suivre l'exemple des États du Nord. Quant aux autres État de l'Union, si la loi n'y a pas institué des écoles primaires, communes à tous,

les libres, ni imprimerie, et j'espère bien que nous n'en aurons pas avant un siècle; car c'est l'instruction qui a produit la révolte, l'hérésie et les sectes: l'imprimerie n'a fait que les seconder et donner naissance à tant de libelles contre le meilleur des gouvernements. Que Dieu nous garde des écoles et de l'imprimerie! » — Henning's Laws of Virginia. *Appendix.*

ils ont tous adopté quelques mesures pour l'éducation des enfants pauvres, et créé certains fonds d'écoles qui, joints à d'autres ressources, promettent de faciliter par la suite l'instruction des enfants de toutes les classes.

Du reste, il est à remarquer que sur une population blanche de 14,189,218 individus, selon le recensement de 1840, il n'y avait que 549,693 personnes âgées de plus de vingt ans qui ne sussent ni lire ni écrire. Parmi eux devait se trouver une grande quantité d'étrangers, irlandais, allemands, suisses et français, ce qui est évident quand on voit le recensement porter à 13,041 le nombre des individus qui, dans les six États de la Nouvelle-Angleterre, avaient ce degré d'ignorance. Qu'un homme, ou une femme du Connecticut ou du Massachusets ne sache pas lire, ce n'est pas absolument impossible; mais qu'il y en ait 526 dans la première de ces provinces et 4,448 dans l'autre, c'est ce que ne croira jamais un homme qui connaît quelque peu l'état de nos populations.

Il résulte de ce même recensement que le nombre des écoles primaires des États-Unis s'élevait à 47,209, avec 1,845,245 élèves, dont 468,264 seulement recevaient une instruction gratuite. Par où l'on voit évidemment que l'instruction élémentaire au milieu de nous s'appuie essentiellement sur le principe volontaire. Avec cela, je dois dire pourtant qu'il y a maintenant dans tous les États une tendance à imiter sur ce point ceux du Nord. Les amis mêmes des écoles le demandent; bien entendu que l'État ne fera pas à

lui seul tous les frais de l'instruction primaire et que les parents demeureraient parfaitement libres de ne pas profiter des écoles publiques. Ceux qui provoquent ces mesures n'y voient rien d'hostile à la conscience des citoyens.

Du reste, la liberté d'enseignement est entière. Là même où les écoles instituées par la loi couvrent de leur réseau tout le pays, les pères de famille peuvent s'entendre pour donner à leurs enfants tel maître qu'ils jugent bon. L'on n'exige point du régent un brevet de capacité. Ceux qui l'emploient savent ce qu'ils ont à faire, et s'ils sont mécontents de lui, le remède est entre leurs mains. Quant aux instituteurs publics, ils subissent un examen devant un comité spécial.

Bien qu'on exige d'un instituteur qu'il s'abstienne d'inculquer à ses élèves les doctrines particulières à son église, il lui reste, s'il est pieux, assez de moyens pour agir sur la conscience des enfants qu'il instruit. Il a toujours à sa disposition les grandes doctrines du christianisme, et dans la généralité des écoles la Bible sert de livre de lecture. Cependant les catholiques romains sont parvenus à la faire exclure en plusieurs lieux, notamment à Saint-Louis. Ils travaillent à ce même résultat dans la ville de New-York, et l'on ne saurait douter qu'ils n'y réussissent tôt ou tard. En considérant ce qui se passe à cet égard, il me semble que le meilleur système serait de laisser au peuple même tout le soin des écoles publiques. Après que la majorité aurait dit ce qu'elle veut, les mécontents n'auraient tout simplement qu'à fonder une nouvelle

école selon leurs vues. C'est ce que ferait incontestablement une minorité chrétienne, plutôt que de mettre la Bible de côté.

En beaucoup de lieux il est fort difficile de se procurer de bons maîtres, parce que l'état du pays ouvre à tous une foule de carrières plus lucratives et plus attrayantes. Aussi en avons-nous plusieurs qui sont vraiment fort au-dessous de leur tâche ; ce sont en général ceux qui nous viennent d'Irlande et d'Angleterre. Cependant, le mal diminue à mesure que la population s'accroît. Et puis l'attention publique se dirige maintenant sur ce qu'il y aurait à faire pour former de bons régents. Déjà l'on a introduit dans beaucoup d'écoles de la Nouvelle-Angleterre et de quelques autres États des bibliothèques à l'usage des instituteurs, et cette mesure promet d'heureux fruits.

Plus qu'un mot. L'instruction primaire aux États-Unis doit à la religion son existence même et à peu près tout ce qu'elle a de bon. Rien en conséquence ne serait plus légitime que d'y exiger pour la religion la place essentielle. Toutefois, les protestants d'Amérique ne croiraient pas leur cause perdue si l'on venait à exclure absolument des écoles l'enseignement religieux, comme le demandent quelques personnes, les catholiques en tête. L'instruction élémentaire, privée même de l'enseignement religieux, vaut infiniment mieux que rien, et les amis de l'Évangile auront toujours, pour suppléer à cette grande lacune, et la chaire, et le culte domestique, et les classes bibliques, et les écoles du dimanche.

CHAPITRE XII.

ÉCOLES SUPÉRIEURES ET ACADÉMIES.

L'instruction secondaire aux États-Unis a plus d'obligations encore à la religion que n'en ont les écoles primaires.

En 1647, bien peu d'années donc après l'établissement des puritains, la colonie du Massachusets institua des colléges par une loi dont voici les propres termes :

« Vu que c'est un des plans favoris de Satan que de détourner les hommes de la connaissance des Écritures en les dissuadant d'étudier les langues ; de peur aussi que la science ne s'ensevelisse dans les sépulcres de ceux qui furent les pères de la patrie et de l'Église; il est ordonné, moyennant la bénédiction du Seigneur, que, dès qu'une commune comptera cinquante chefs de famille, ils établiront un maître pour enseigner à leurs enfants la lecture et l'écriture; et que, lorsqu'il y aura cent ménages dans ladite commune, on y créera de plus un collége où les jeunes gens puissent se préparer pour l'université. » — Telle fut l'origine des colléges de la Nouvelle-Angleterre; et maintenant ils y sont en si grand nombre que non-seulement chaque comté possède le sien, mais encore que les comtés riches et populeux en possèdent plusieurs.

Et il en est à peu près de même dans tous les États.

C'est ainsi, par exemple, qu'en Pensylvanie on vota, il y a déjà longtemps, des fonds pour l'érection d'une école supérieure dans chaque chef-lieu de comté, et qu'on nomma un conseil de curatelle avec charge de remplacer lui-même les membres qui feraient vacance. Ces établissements subsistent à l'heure qu'il est, et l'on y enseigne la littérature anglaise, souvent le latin et le grec, outre les mathématiques et les autres objets requis pour entrer dans une faculté. Les Etats même du « fond de l'Ouest » ne cessent d'encourager ce genre d'instituts, en leur donnant une existence légale. Ce n'est pas à dire cependant que les gouvernements leur fassent des dotations. Ils accordent une première subvention pour l'érection des édifices, et le plus ordinairement ils s'en tiennent là : c'est aux élèves à entretenir les instituteurs par le moyen des finances scolaires. Si, comme dans l'Etat de New-York, une école supérieure reçoit un subside annuel du gouvernement, c'est volontiers sous la condition de recevoir gratis un certain nombre de jeunes gens pauvres, ou d'élèves régents pour les écoles primaires. Dans tous les cas, il n'est aucune de ces écoles qui, en somme, ne soit redevable de son existence ou de sa prospérité, à l'action libre des citoyens.

Sur tous les points du pays, il est des établissements de ce genre, et les meilleurs sont quelquefois ceux qui ne doivent rien qu'à l'activité spontanée des individus. Ainsi en est-il du « séminaire de Burr, » à Manchester, Etat de Vermont. Un citoyen nommé

Joseph Burr donna par testament 10,000 dollars pour l'éducation de jeunes gens pauvres et pieux aspirant au saint ministère.[1] Il exprimait que, si d'autres personnes se réunissaient pour consacrer une somme pareille à la construction d'une école, à l'achat d'une bibliothèque, etc., l'intérêt seul de son legs servirait au but par lui indiqué. Il se trouva plus d'argent que Burr n'en avait demandé, et le 15 mai 1833 s'ouvrit cette école dans un bâtiment spacieux et fourni de tout ce qui était nécessaire. Dès le premier semestre, elle compta cent quarante-six étudiants. Cette institution fleurit sous les soins de maîtres distingués. Elle a pour siége un village connu par sa moralité ; le pays est très-salubre; la vie n'y est point chère. Toutes ces circonstances y amènent un grand nombre de jeunes gens, mais aussi elles permettent de rendre difficile sur l'admission; et ce n'est pas une affaire d'argent, car il y a toujours trente ou quarante élèves qui reçoivent une instruction gratuite.

C'est aussi l'histoire de « l'Académie de Philips » à Andover, dans le Massachusets. Fondée en 1778 par la libéralité des deux frères Samuel et John Philips, elle fut deux ans après légalement reconnue , ou , si

[1] M. Burr résida longtemps à Manchester, Etat de Vermont. Par son industrie et sa probité, il acquit une fortune estimée à 150,000 dollars. Outre ce legs de 10,000 dollars, il donna une grande partie de son bien à des sociétés religieuses, et fonda une place de professeur dans un de nos colléges, sans compter ce qu'il fit de concert avec quelques amis pour en fonder une encore dans un autre.

l'on veut, autorisée par l'Etat. Plus tard, un troisième frère, William Philips fit des dispositions testamentaires en faveur de l'établissement. Cette académie, une des plus riches des Etats-Unis, a bien servi les intérêts de la science et de la religion. Ses fondateurs en ouvrirent l'accès à tout le monde, mais ils la placèrent sous une curatelle protestante, et ils entendirent que l'enseignement religieux y fût orthodoxe, dans le vrai sens du mot. Selon leurs intentions, beaucoup de jeunes gens sortirent de là pour se former au saint ministère; et en 1808 les curateurs, utilisant une des clauses de l'acte de fondation, ajoutèrent à l'académie un séminaire théologique, qui est devenu l'un des plus distingués des Etats-Unis. Nous aurons à en reparler avec quelques détails.

Un grand nombre d'écoles secondaires et d'académies ont pour directeurs et pour professeurs des ministres de l'Evangile, qu'elles soient légalement reconnues ou non. Quelquefois ils consacrent tout leur temps à l'enseignement, d'autres fois ils le partagent entre l'école et l'église dont ils sont pasteurs. Alors ils se font ordinairement aider dans leurs travaux scolaires. On y emploie aussi comme instituteurs des jeunes gens pieux et pauvres qui, après avoir achevé leurs études préparatoires, se procurent ainsi les ressources nécessaires pour fréquenter ensuite une école de théologie. Mais que ce soient des ministres ou de simples licenciés, toujours est-il que leur enseignement est d'un caractère religieux très-prononcé. Chaque jour ils lisent les Ecritures à leurs élèves; les le-

çons s'ouvrent et se ferment par la prière ; et souvent une classe biblique, comprenant tous les étudiants, se réunit le dimanche afin de se livrer à l'étude approfondie des Livres saints.

A ces détails j'ajouterai que, depuis dix ou vingt ans, il s'est formé aux Etats-Unis, par les soins de quelques individus ou d'associations libres, un grand nombre d'instituts excellents destinés aux jeunes personnes du sexe. L'enseignement y est très-développé et s'y donne dans un excellent esprit. La bénédiction du Seigneur repose visiblement sur ces écoles, qui sont en général sous la direction de dames pieuses, et où bon nombre d'ecclésiastiques s'emploient comme instituteurs. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de pays où l'éducation des femmes ait fait autant de progrès ces dernières années. Les chrétiens ont compris toute l'influence que les mères de famille peuvent exercer sur les destinées de la nation.

D'après le recensement de 1840, le nombre des écoles supérieures et des académies pour les jeunes gens des deux sexes s'élevait à 3,242 et celui des élèves à 164,159.

CHAPITRE XIII.

UNIVERSITÉS, FACULTÉS, COLLÉGES.

Le recensement de 1840 porte à 173 le nombre des universités et colléges ou facultés, et celui des

étudiants à 16,233; mais ces chiffres comprennent, outre les écoles de théologie, de médecine et de droit, diverses autres institutions inférieures. On sera plus près de la vérité si l'on réduit le premier de ces nombres à 103 et le second à 9,607. Encore est-il à observer que plusieurs de ces établissements commencent à peine, bien que reconnus par la loi, et de plus on compte souvent parmi les étudiants des facultés, les jeunes gens qui ne sont encore qu'élèves d'une école préparatoire. Je ne pense donc pas qu'on puisse évaluer à plus de 9,000 le nombre réel des étudiants.

Il serait absurde de comparer nos facultés avec les grandes universités d'Europe. Le cours des études y est fort différent; et bien qu'on ne néglige guère aucune branche de la science, on ne la creuse généralement pas autant. Mais, à tout prendre, le système qu'on suit dans les colléges américains est bien plus en rapport avec la destinée future des élèves.

La plupart de nos institutions scientifiques ont eu pour fondateurs des hommes pieux. Voici comment la chose se passe à l'ordinaire. Après avoir organisé un comité, l'on ouvre une souscription, et quelques hommes de marque dans la contrée consentent à remplir l'office de curateurs. Cela fait, on demande à la législature de l'État une charte de fondation et un secours pécuniaire qui ne va jamais au-delà de quelques mille dollars. Ce sont les intéressés qui doivent recueillir d'ailleurs la somme nécessaire pour acquisition du terrain, construction des édifices, achat d'une bibliothèque, d'un cabinet de physique, etc. Il

faut beaucoup d'argent, on le conçoit, et c'est admirable avec quelle promptitude on le recueille dans les Etats même de l'Ouest; ce qui ne veut pas dire, il s'en faut bien, que les chrétiens de l'Est ne leur viennent pas en aide.

Des cent trois colléges actuellement existants, il en est soixante-un qui se sont ouverts dans les dernières vingt-cinq années. Abstraction faite des subsides accordés par les Etats, il n'est pas probable qu'aucun d'eux ait coûté moins de 10,000 dollars à leurs fondateurs. Pour plusieurs, la dépense a dû s'élever à 50,000 dollars, si ce n'est plus,[1] et dans le même temps où l'on fondait ces nouveaux établissements, on dépensait des sommes considérables pour agrandir les anciens colléges de Yale, de New-Jersey, de Rutgers, de Williams, de Hamilton, et, somme toute, je pense qu'on peut sans exagération estimer à 2,000,000 de dollars, ou au moins à 1,500,000 le produit des souscriptions volontaires qu'on a faites depuis 1816 pour l'érection et la dotation des colléges.

Je ne sache pas qu'à l'exception des universités de Virginie, d'Alabama, de Michigan, de celles d'Ohio et de Miami, l'une et l'autre dans l'Etat d'Ohio, des colléges de Jefferson, au Mississipi et à la Louisiane, il y

[1] Ainsi le collége de Pensylvanie à Gettysburg; le collége central à Danville (Kentuchy); le collége d'Illinois à Jacksonville; le collége Western Reserve (Ohio); pour ne rien dire de quelques colléges catholiques dont les frais de construction doivent avoir été considérables. Le bâtiment de l'Université de New-York a certainement coûté deux ou trois fois cette somme.

en ait aucun autre dont la dotation soit entièrement due à l'Etat. Il se peut aussi que les universités de la Caroline du Nord et de Géorgie, puis le collége de Columbia dans la Caroline du Sud, reçoivent de leurs Etats respectifs des secours considérables, mais il n'est pas probable que ce soit dans une mesure suffisante. Le congrès lui-même a de temps en temps voté des fonds pour le collége de Columbia, qui, situé près de la ville de Whashington, rentre sous la juridiction du gouvernement central; mais encore avec ces fonds n'a-t-on jamais pu se passer de souscriptions volontaires.

Il n'existe pas plus de six ou sept colléges ou universités sur lesquels le pouvoir civil exerce une surveillance directe; et il est bien qu'il en soit ainsi. Ni les législatures particulières, ni le congrès lui-même, ne sont bien placés pour régir des institutions de cette nature. Partout où l'autorité s'est réservé ce droit et où elle l'a exercé, l'on a vu se flétrir sous ses mains inhabiles l'arbre qu'elle avait planté. La politique n'a rien à faire avec l'école. C'est un principe si généralement compris maintenant, que les législatures des Etats n'hésitent pas à donner la sanction des lois aux colléges que fonde toute association de citoyens connus et recommandables. Elle nomme en qualité de curateurs ou directeurs, les individus que la pétition leur recommande, en les autorisant à pourvoir eux-mêmes aux vacances éventuelles. Après quoi, les curateurs prêtent serment de ne rien entreprendre contre les lois et la constitution ni de la république entière,

ni de l'Etat auxquels ils appartiennent ; et revêtus ainsi d'une charge en quelque sorte publique, on leur reconnaît le droit d'administrer comme ils l'entendent le collége en projet. Aussi longtemps qu'ils restent fidèles à leur serment, dans les limites de la charte de fondation, celle-ci demeure parfaitement inviolable. C'est un principe qu'un arrêt de la cour suprême des Etats-Unis a solennellement proclamé.

J'ai dit que nos colléges ont presque tous une origine religieuse. Pour faire sentir combien cela est vrai, il me suffira d'indiquer le fait suivant : c'est que, des cent trois colléges actuels, il en est douze qui sont sous l'influence de l'église protestante épiscopale, onze sous celle des méthodistes, douze sous celle des baptistes, quarante-un sous celle des presbytériens et des congrégationalistes ; il en est un qui est luthérien, un autre réformé allemand, deux réformés hollandais, deux presbytériens du Cumberland ; onze d'entre eux appartiennent aux catholiques romains, un aux unitaires, un enfin aux universalistes : il n'en est que sept dont je ne connaisse pas la couleur religieuse. Pour faire ce calcul, j'ai rattaché chaque collége à l'église qui lui a donné son président, ou directeur. Je ne pouvais prendre une meilleure base, et si ma règle souffre des exceptions, ces exceptions ne sauraient être nombreuses. Dans tous les cas, elle nous fournit des données certaines sur le caractère particulier de la foi qui anime chacun de ces établissements.

Il y a donc QUATRE-VINGT-DEUX colléges et universités qu'on doit envisager comme soumis aux précieuses

influences de la foi orthodoxe et évangélique. Leurs présidents, et, je puis ajouter, beaucoup de leurs professeurs, sont connus par leurs principes religieux et la pureté de leur foi. A deux ou trois exceptions près, ce sont tous des ministres de l'Evangile et ils comptent parmi eux des hommes qui occupent un rang éminent dans l'église. Quant aux sept colléges dont j'ignore l'esprit religieux, il est probable que l'Evangile y exerce aussi une action bienfaisante; quoi qu'il en soit, j'ai lieu de croire que six d'entre eux appartiennent aux protestants.

Je n'ai pas besoin de dire combien nous avons de grâces à rendre à Dieu de ce qu'un si grand nombre de nos jeunes gens, et ceux mêmes que distinguent leur position sociale et leurs talents, soient élevés en de tels colléges. Dans la plupart, les étudiants lisent la Bible chaque dimanche sous la direction de leurs professeurs. Tous les jours il y a un enseignement religieux et des réunions de prière. Aussi le Seigneur a-t-il souvent visité ces écoles des effusions de son Esprit.

Qu'on ne croie cependant pas que cette action religieuse qui s'exerce sur les étudiants, ait pour motif secret de les convertir d'une secte évangélique à une autre. Un père presbytérien peut en toute sûreté confier son fils à un collége épiscopal, méthodiste ou luthérien. Je parle ici d'après des faits à moi bien connus. Plusieurs des dignitaires les plus distingués de l'église épiscopale ont fait leurs études à Princetown (New-Jersey), université toute presbytérienne, fondée

par des presbytériens. Ce fut là qu'ils reçurent leurs premières impressions religieuses, et je suis persuadé qu'ils sont prêts à déclarer que jamais aucun des chefs de l'établissement n'essaya de les attirer au presbytérianisme. Bien plus, si l'on eut à leur parler sur ce sujet, ce fut plutôt pour les engager à demeurer dans l'église où ils étaient nés.[1]

Il n'est qu'une seule de nos universités où se trouvent réunies les quatre facultés des lettres, de droit, de médecine et de théologie ; c'est l'université de Harward à Cambridge, près de Boston. Aussi devrait-on plutôt donner aux autres le nom de colléges ou de facultés. Dans plusieurs des universités ainsi nommées, il y a pourtant une faculté de médecine. Nous avons, en revanche, un collége qui pourrait bien recevoir le nom plus relevé d'université, puisqu'il est décidément tout aussi complet que celui de Harward quant à l'enseignement et qu'il a un plus grand nombre d'étudiants; je veux parler du collége de Yale, à New-Haven (Connecticut).

L'université de Harward est d'ailleurs la première de nos institutions scientifiques en rang de date. Elle fut fondée en 1638, huit ans après les premiers établissements coloniaux de la baie de Massachusets et

[1] C'est à Princetown que furent élevés et convertis l'évêque actuel de l'Ohio, le rév. D[r] M'Ilvaine, homme éminent, et le rév. D[r] Johns, coadjuteur de l'évêque de Virginie, ecclésiastique moins connu, mais non moins distingué. C'est aussi là que l'évêque Hobart avait fait ses études, et qu'il avait quelque temps rempli les fonctions de sous-maître.

dix-huit ans après qu'on eut jeté les fondements de New-Plymouth. La Nouvelle-Angleterre ne devait pas compter alors plus de 5,000 colons. Ils avaient à peine tracé quelques avenues dans les forêts, qu'ils conçurent le plan d'une université, ou si l'on veut d'un collége. Et voilà ces puritains dont on s'évertue maintenant à ternir la mémoire! Quels ne furent pas les efforts de ces nobles exilés pour réussir dans leur entreprise! Le conseil-général commença par accorder à l'institution naissante une somme égale au revenu annuel de toute la colonie. John Harward, qui n'était arrivé sur ses bords que pour y mourir, légua la moitié de sa fortune et toute sa bibliothèque au collége qu'on avait tant à cœur d'ériger. Plymouth et le Connecticut envoyèrent leurs petites offrandes, ce que firent aussi les villages éloignés que renfermait le territoire actuel du Maine. On y affecta le produit d'un bac sur la rivière. Toutefois les familles puritaines, même les plus pauvres, s'imposèrent un don qui devait être, au plus bas, de douze *pences*, ou un picotin de blé, ou sa valeur en Wampumpeag;[1] puis les magistrats, et les colons un peu riches s'élargirent autant qu'il leur fut possible. Longtemps la Nouvelle-Angleterre n'eut pas d'autre collége, et c'est là que se formèrent les grands hommes de notre pays. Pendant un siècle et demi, Harward fut pour l'église de Dieu le foyer d'une vraie lumière et une source d'eau rafraîchissante; mais depuis cinquante ans à peu

[1] Coquillages dont les Indiens d'Amérique se servaient comme moyen d'échange.

près, il est hélas! entre les mains d'hommes qui annoncent un autre évangile que celui qui faisait la joie de ses pieux fondateurs. C'est la théologie unitaire qui y a maintenant établi son trône.[1]

Le second collége que fondèrent les colons américains fut celui de Guillaume et Marie, à Williamsbourg, en Virginie, l'an 1693; le troisième, celui de Yale, en 1700; le quatrième, celui de Princetown (New-Jersey), en 1746. L'université de Pensylvanie date de 1755; le collége de Columbia, à New-York, de 1754; l'université de Brown, de 1764; Rutgers et Dartmouth, de 1770. Ce sont les seules dont l'existence soit antérieure à la révolution.

CHAPITRE XIV.

ÉCOLES DU DIMANCHE.

De tous les moyens de faire du bien, il n'en est pas de plus simple, ni à la fois de plus puissant que les écoles du dimanche, institution dont l'histoire est trop connue pour que j'essaie de la refaire.

Ce fut à la fin du siècle passé qu'un Anglais de Glocester, M. Robert Raikes établit une école du di-

[1] Le président actuel de cette université, Josiah Quincy, Dr en droit, vient d'en publier une histoire volumineuse et fort intéressante.

manche qui devint en quelque sorte le germe et le modèle de toutes celles qu'on fonda plus tard.

Le premier essai qu'on en fit aux Etats-Unis, eut lieu en 1790, sous l'impulsion des méthodistes; mais par une raison quelconque, cette tentative n'eut pas de suite. Peu après, il se forma, à Philadelphie, une société dont l'évêque White fut le promoteur, et l'on établit au profit des pauvres un petit nombre d'écoles dont les directeurs recevaient une légère indemnité. Dès le commencement du siècle on vit, en divers lieux, des chrétiens réunir spontanément et gratuitement des écoles de cette nature; et vers 1816, le nombre en devint assez considérable pour attirer l'attention du public. Alors se formèrent à Philadelphie, à New-York et ailleurs, des associations ayant pour but d'imprimer des livres d'épellation et de cantiques, et des catéchismes bibliques. Quelques individus se firent remarquer par le zèle qu'ils apportèrent à cette œuvre, entre autres M. Divie Béthune esq. qui fit les frais d'un grand nombre de livres destinés aux enfants des écoles du dimanche.

En 1823, il fut question de fonder une société nationale qui se proposât la tâche d'étendre à toutes les portions du pays le bienfait de ces institutions. C'est de là que naquit l'Union Américaine en faveur des écoles du dimanche. Cette société se compose d'hommes excellents appartenant à toutes les dénominations, en sorte qu'aucune secte proprement n'y est représentée. Le comité d'administration est tout entier de laïques habiles et dévoués, membres de diverses égli-

ses. La plupart résident à Philadelphie ou dans le voisinage, attendu que c'est le centre des opérations de la société.

Elle se propose d'ailleurs un double objet : de fonder des écoles du dimanche partout où c'est possible, et de publier des livres propres à servir de manuels, ou à former les petites bibliothèques annexées aux écoles. Pour atteindre le premier de ces buts, elle a des missionnaires spéciaux, ordinairement ministres de l'Évangile, lesquels parcourent le pays en tous sens, tenant des assemblées publiques, afin d'exciter l'intérêt en faveur des écoles du dimanche et d'en solliciter la fondation immédiate. Puis ils les mettent en train ; et après avoir choisi les personnes qu'ils jugent les plus propres à la chose, ils leur donnent les directions nécessaires pour continuer sans eux.

En 1830, la société résolut d'établir une école du dimanche dans tous les lieux des États occidentaux de la vallée du Mississipi qui n'en étaient point encore pourvus. Trois ans après, elle prit une résolution pareille en faveur des Etats du Sud. On conçoit quel déploiement d'activité il fallut. Le nombre des missionnaires alla jusqu'à cinquante. Que d'écoles ils eurent à relever, à fonder, à encourager !

Pendant ce temps la société ne perdait pas de vue ses publications et elle les continua sans relâche. Outre les livres d'école proprement dits, cartes géographiques, tableaux, elle a pour les bibliothèques de l'enfance 430 volumes dont la collection coûte environ 75 dollars. Parmi les ouvrages qu'elle a publiés il vaut

la peine de noter une Géographie de la Bible, une Histoire Naturelle de la Bible, un Dictionnaire de la Bible, les Antiquités de la Bible, des Biographies extraites de l'Ecriture, une carte de la Terre-Sainte et un Livre de Questions, en plusieurs volumes. Tous ces livres sont franchement protestants, mais ils ne renferment rien qui puisse effaroucher les membres d'une communion particulière. C'est un grand avantage ; car la société se trouve ainsi en mesure de soutenir des écoles dans des localités où nulle église ne serait assez considérable pour en avoir une à elle seule. Elle publie de plus un journal qui paraît tous les quinze jours et qui est rédigé de manière à intéresser également les enfants, les instituteurs et les parents.

A côté de cette grande association, il existe, en faveur des écoles du dimanche, d'autres sociétés non moins actives, qui se rattachent à quelques églises particulières. Ainsi, les épiscopaux, les baptistes, les méthodistes, les luthériens, ont chacun la leur. Les presbytériens seuls n'en possèdent point ; ce qui n'empêche pas qu'ils ne publient de leur côté des livres destinés aux bibliothèques des écoles du dimanche. Naturellement, ces sociétés spéciales exposent dans leurs livres les doctrines et les points de discipline qui distinguent leurs églises, et il n'y a nul mal à cela, puisque leurs écoles ne sont fréquentées que par des enfants qui appartiennent aux membres de leurs troupeaux. Cela ne veut pas dire pourtant que chacune de ces publications porte le cachet de la secte d'où elles émanent, ni que les sociétés spéciales n'achètent ja-

mais aucun des livres émis par la Société Américaine.

Il est impossible de dire combien le goût des bonnes lectures doit se répandre au moyen des bibliothèques enfantines dont je viens de parler. Chaque dimanche, les élèves reçoivent un ou deux volumes qu'ils lisent pendant la semaine et qu'ils rapportent le dimanche suivant. La vente des livres faite par l'Union Américaine, pendant l'année 1841, a produit 55,506 dollars, et, si l'on y ajoute celle des autres sociétés, on aura bien un total de 100,000 dollars au moins. Puis il faudrait encore tenir compte de ceux qu'on achète chez les libraires.

Nous avons dit que la collection des ouvrages publiés par la grande association est de 430 volumes; mais il ne faut pas oublier ceux qu'on doit aux autres sociétés et dont le nombre est bien aussi fort. La collection des livres méthodistes monte elle seule à 240 volumes; en sorte qu'on peut hardiment évaluer à 850 volumes la collection complète des livres excellents que nous pouvons mettre dans les mains des enfants. L'on n'y a épargné ni peines ni argent; et toutefois je ne prétends pas qu'aucun de ces livres ne laisse rien à désirer, quoiqu'il n'y ait peut-être nulle part de recueil meilleur. C'est une tâche difficile que d'écrire convenablement pour les enfants. Des personnes de grands talents s'y sont dévouées ces dernières années; mais, d'un autre côté, la demande de livres pour l'enfance est devenue si générale, que les libraires en font une spéculation, et s'ils produisent

quelques bons ouvrages, il en est d'autres auxquels un comité de révision n'eût sûrement pas laissé voir le jour.

Les écoles du dimanche se réunissent en différents lieux. Quelquefois c'est à l'église, ou dans les salles qui en dépendent et qu'on y a ménagées exprès. Quelquefois aussi c'est la maison d'école, ou une maison particulière qui sert à cet usage. En été, l'on prend, s'il le faut, une simple grange ; et j'ai moi-même dirigé une école du dimanche qui se tint, plusieurs mois, dans la grande cuisine d'une ferme ; c'était au New-Jersey.

Pour ce qui est des heures de réunion, elles varient beaucoup, suivant les localités. Dans les villes, les écoles ont ordinairement lieu deux fois par dimanche, à huit ou neuf heures le matin et à deux heures ; elles durent une heure et demie environ. Dans les villages, elles se prolongent volontiers pendant deux heures et ont lieu immédiatement avant ou après le culte public. J'ai connu un pasteur dont la paroisse s'étendait à plusieurs milles à la ronde. Comme il avait beaucoup d'écoles du dimanche, il réunissait en classe biblique les membres adultes de son troupeau et leur expliquait la portion de l'Ecriture qui devait servir de texte dans toutes les écoles. Cela se faisait avant le service du matin. Après quoi, le pasteur employait son après-midi à visiter l'une ou l'autre des dix ou douze écoles que ses paroissiens dirigeaient en divers lieux. Alors il s'adressait aux enfants et aux maîtres

avant tout, mais aussi aux parents et à la multitude réunie pour l'entendre.

Si d'ailleurs je dois dire un mot de la manière dont on dirige ces écoles, je remarquerai que chacune d'elles a d'abord un directeur, ou une directrice, suivant que l'école réunit les enfants des deux sexes, ou qu'elle renferme seulement des filles. Les écoliers sont, d'après leur âge et leur capacité, divisés en classes, qui apprennent toutes la même portion de l'Ecriture, j'entends, c'est bien clair, les classes dont les enfants savent lire. L'école, ayant été ouverte par une prière que prononce le directeur ou quelque autre personne, chaque classe, composée ordinairement de six ou huit individus, récite à son répétiteur particulier la leçon du jour. Puis le répétiteur prenant le Livre de questions, que tous les élèves possèdent, leur adresse celles qui se rapportent au passage récité. Les enfants doivent avoir préparé leurs réponses durant la semaine, ou par leur propre travail, ou avec l'aide de leurs parents. A ces questions prévues, le répétiteur ajoute les questions supplémentaires qu'il juge utiles pour faire mieux comprendre le sujet traité. C'est une heure environ qu'on emploie à cet exercice. Après quoi les enfants vont rendre au bibliothécaire les livres qu'on leur avait prêtés huit jours auparavant et on leur en donne d'autres. Cela fait, le directeur, ou le pasteur, s'il est présent, adresse à toute l'école une courte allocution sur l'ensemble du passage qu'ils ont étudié. On chante un cantique et l'école se termine par la prière.

S'il est des enfants qui ne sachent pas lire, on les prend à part et on leur donne une leçon de lecture. Souvent on a vu des personnes âgées se joindre à cette étude des petits, étude, hélas ! qu'elles n'avaient pas encore faite, et se mettre ainsi rapidement en état de lire la parole de Dieu.

Il existe des écoles du dimanche pour les hommes de couleur, même dans les Etats à esclaves, là du moins où l'on permet de donner quelque instruction à ces malheureux. Aucune loi du reste ne peut empêcher qu'on leur parle de l'Evangile. Aussi voit-on en Géorgie, à la Caroline du Sud et ailleurs peut-être, des propriétaires pieux qui réunissent les esclaves le dimanche, et qui leur disent et redisent quelques passages de la Bible jusqu'à ce qu'ils les sachent par cœur ; puis ils prient et chantent avec eux. Ces écoles, qui ont commencé seulement il y a quelques années, se multiplient sensiblement, et déjà elles ont fait un bien immense, surtout celles où l'on peut enseigner la lecture. Il est des milliers et des dix milliers d'esclaves maintenant qui lisent la Bible et font de grands progrès dans la connaissance du salut.

Les écoles du dimanche ont assez souvent pour directeurs des anciens d'églises ou des diacres ; quelquefois des avocats pieux et d'autres hommes instruits. Dans le voisinage des colléges et des séminaires théologiques, ce sont aussi des étudiants bien disposés, et ceux surtout qui se vouent au ministère. On prend en général pour répétiteurs des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe appartenant aux églises. Sans

doute qu'on appelle de préférence à cet office ceux qui se distinguent par leur piété ; mais s'il ne s'en trouve pas, on se contente du sérieux dans l'esprit et d'une vie régulière, et il arrive presque toujours qu'en enseignant les autres, ces honnêtes jeunes gens se forment eux-mêmes à la parole du Seigneur. Ce qui est à regretter, c'est que la plupart du temps, en devenant femmes et mères, celles qui s'occupaient avec le plus de zèle et de succès d'une école du dimanche, se laissent empêcher par les soins domestiques de continuer ces belles fonctions. Il en est pourtant dont le dévoûment sait triompher de tous les obstacles.

Quant aux jeunes hommes, il leur est plus facile de poursuivre leur œuvre jusqu'au bout, et c'est ce que plusieurs d'entre eux ne manquent pas de faire ; en sorte que nous avons souvent parmi nos répétiteurs des hommes d'âge et d'expérience, qui aident à ce travail leurs jeunes collègues. Il n'est même pas très-rare de voir des hommes haut placés dans l'Etat, qui emploient une partie de leur dimanche à instruire les enfants d'une de ces écoles. J'ai connu plusieurs gouverneurs, des membres du congrès, des législateurs, des juges, des légistes distingués, des maires de nos cités, qui étaient et sont encore à présent d'humbles répétiteurs dans des écoles du dimanche. Le chancelier actuel de l'université de New-York dirigeait une école pareille dans le temps où il était procureur-général de son Etat, et plus tard encore lorsqu'il fut appelé à siéger au sénat de la nation. Maintenant, il est simple répétiteur, et c'est une joie pour lui que de

s'associer aux humbles jeunes gens qui font cette œuvre vraiment céleste.

L'honorable Benjamin Butler, actuellement décédé, faisait les fonctions de répétiteur dans une école du dimanche, alors même qu'il était revêtu de la charge élevée de procureur-général des Etats-Unis. Le grand-juge Marshall et le juge Washington, membres de la cour suprême, furent de chauds partisans de ces institutions. L'un et l'autre acceptèrent la vice-présidence de l'Union Américaine en faveur des écoles du dimanche. Cinq ans avant sa mort, j'ai vu, dans un jour de fête, le grand-juge Marshall traverser la ville de Richmond, en Virginie, à la tête de toutes les écoles du dimanche. Enfin, le Président Harrisson, qui fut, en sa jeunesse, un soldat à mœurs rudes et sûrement peu religieuses, mais qui, vers la fin de sa vie, avait pris goût aux choses de Dieu, s'employa pendant plusieurs années comme répétiteur d'une classe de jeunes femmes dans une chétive école du dimanche, sur les bords de l'Ohio. C'est là, pour ainsi dire, que les suffrages du peuple allèrent le chercher; car le dimanche même avant le jour où, devenu le premier magistrat du pays, il quitta sa demeure pour se rendre à Washington, et hélas! un mois avant sa mort prématurée, il avait, selon sa coutume, dirigé sa petite classe biblique!

Si je me suis arrêté longuement sur ce sujet, c'est à raison de sa grande importance. Une école du dimanche est quelque chose de si simple qu'on peut en commencer une partout où deux ou trois personnes

s'y sentent disposées. J'ai même connu un individu qui faisait tout le travail à lui seul, passant plusieurs heures du dimanche à instruire quelques douze ou vingt enfants qui se groupaient autour de lui. Je sais une dame que sa santé empêchait de suivre hors de chez elle une école du dimanche, et qui y suppléa durant des années, en recevant dans son salon une classe de jeunes demoiselles. Que tous les pays chrétiens voient se manifester un esprit semblable, et ils ne tarderont pas à présenter un aspect bien différent de celui qu'ils offrent actuellement à nos yeux attristés.

Il est naturellement impossible de donner le nombre exact des écoles du dimanche qui existent aux Etats-Unis. On en comptait 16,000 il y a sept ans, de 130,000 à 140,000 répétiteurs, et un million d'écoliers, en y comprenant environ 100,000 adultes. Ces chiffres doivent être maintenant bien plus considérables. Quoi qu'il en soit, quels heureux effets n'est-on pas en droit d'attendre d'une institution qui met chaque dimanche un si grand nombre d'âmes en contact direct avec la parole de celui qui a dit : « Ma parole » ne retournera point à moi sans effet ! »

C'est par milliers et par dizaines de milliers que l'on compte les enfants et les répétiteurs qui ont été éclairés et sauvés au moyen des leçons reçues et données par eux dans les écoles du dimanche. Mais un volume ne suffirait pas pour raconter les bénédictions dont ce système d'instruction religieuse a été l'instrument. C'est bien à lui qu'on peut justement appliquer, et à double titre, ce que le célèbre Adam Smith dit de l'instruc-

tion du peuple en général : qu'il n'y a pas pour les nations de sauve-gardes plus infaillibles ni moins dispendieuses.

CHAPITRE XV.

CLASSES BIBLIQUES.

A côté des écoles du dimanche marchent de front ce que nous appelons les classes bibliques. Au fait, de la manière que les premières sont dirigées en Amérique, on peut dire qu'elles ne sont qu'une réunion de classes bibliques. Seulement, le personnel des élèves est fort différent.

Une classe biblique se compose d'un nombre quelquefois assez considérable d'individus qu'instruit par la méthode simultanée le pasteur lui-même, ou quelqu'un auquel il a remis cette charge. Diriger une classe biblique qui va de vingt à quelques cents personnes, dont la plupart, si ce n'est même toutes, sont des adultes, et parmi lesquelles se trouvent des hommes d'un esprit fort ouvert et quelquefois très-cultivé, ce n'est pas, on l'avouera, chose aussi facile que de conduire une école du dimanche.

Il y a là d'ailleurs une si belle occasion de faire du bien, qu'il n'est guère de pasteurs qui n'aient dans leur paroisse une ou plusieurs de ces classes. Chaque

sexe se réunit à part une fois par semaine, les hommes le soir, et les femmes dans la journée ; ce que je ne donne pas cependant comme une règle universelle. On se réunit ou à l'église, ou dans la salle attenante qui y existe ordinairement, ou à l'école, ou en maison particulière ; c'est la même chose que pour les écoles du dimanche. Quelquefois, le pasteur consacre la soirée du sabbat à ce service biblique ; mais ce n'est praticable que dans les localités où la population est serrée et où le troupeau n'est pas trop dispersé. Dans les églises de campagne, la classe biblique se tient à l'église immédiatement avant le culte public, ou entre le service du matin et celui du soir ; méthode qui réunit bien des convenances, mais qui doit occasionner à tous une grande fatigue.

J'ai vu des pasteurs de campagne qui avaient de la sorte une classe biblique, où ne se rassemblaient pas moins de cinq cents personnes ; mais il en est qui remplacent par ce service celui du dimanche après-midi.

La manière ordinaire de diriger ces classes, est d'étudier de suite un des livres du Volume sacré, et de traiter une série de questions systématiques sur la Bible. En suivant cette marche, ceux qui en ont le temps et le désir peuvent se préparer, par la lecture et la méditation, à répondre aux questions du livre dont on se sert.[1] Mais un pasteur habile ne s'en tient

[1] Plusieurs ecclésiastiques distingués des Etats-Unis ont composé de ces questions sur la Bible systématiquement arrangées,

pas à ces questions. Il a soin d'en poser d'autres, et de cette façon, tout en soutenant l'attention de ses auditeurs, il trouve l'occasion de leur donner une connaissance toujours plus approfondie de l'Ecriture.

Il faut donc que celui qui dirige une classe biblique se livre lui-même à de solides études, et qu'il n'y vienne pas sans une bonne préparation ; mais lorsque la chose se fait de cette manière, il n'y a pas d'exercice plus édifiant pour le troupeau et pour le pasteur lui-même. La grâce de Dieu les a bénies d'une façon remarquable ; et il ne pouvait en être différemment. Quels heureux effets ne doit-on pas attendre de l'étude de la parole de Dieu ainsi faite. N'est-ce pas cette parole « qui donne de l'intelligence aux simples et qui fait que les yeux voient ? » « Sanctifie-les par la vérité, ta parole est la vérité, » a dit le Seigneur.

CHAPITRE XVI.

SOCIÉTÉS MATERNELLES.

Parmi les moyens dont on a tout lieu de croire que Dieu s'est servi pour avancer son règne en Amérique,

notamment les Docteurs M. Doueil, Tyng et Barnes. On peut recommander également celles qu'ont publiées les diverses sociétés en faveur des écoles du dimanche.

je ne saurais oublier les Sociétés Maternelles, institution qui ne compte pas encore de longues années d'existence, mais qui ne laisse pas d'avoir déjà produit beaucoup de bien.

Ces Sociétés se composent de mères pieuses qui se réunissent de temps en temps, mais régulièrement, en petites sections, afin de s'entretenir sur l'éducation de leurs enfants, d'étudier ensemble quelques bons ouvrages de pédagogie et pour prier d'un commun accord en faveur de leur famille. Que de mères pour qui ces réunions ont été grandement précieuses! Elles y arrivaient inquiètes, perplexes, découragées, et elles y trouvèrent grâce, lumières, force, appui, ce qu'il leur fallait en un mot pour leur faciliter la redoutable tâche qui leur est imposée.

Il se publie aux Etats-Unis, dans l'intérêt des mères de familles, quelques journaux excellents. Je citerai en particulier le Magasin des Mères, imprimé à New-York : il a été pendant ces dernières années régulièrement réimprimé à Londres. Mme A. G. Whittelsey en est le respectable éditeur. Il paraît une fois par mois; l'impression en est faite avec soin, et il ne coûte qu'un dollar par an. Pendant plus de neuf ans, l'éditeur était aidée par son digne mari, le révérend Samuël Whittelsey maintenant décédé ; mais depuis sa mort, elle a continué d'avoir la coopération de collaborateurs distingués. Le journal a un très-grand nombre de lecteurs : il fournit aux Sociétés Maternelles, et aux familles, un aliment fort utile. Il est un autre journal de ce genre qui se publie à Utica, dans l'Etat de New-

York. Lu dans plusieurs milliers de maisons, il a pour éditeur Mme Allen, femme d'un ministre baptiste.

A ces journaux, il faut ajouter d'autres écrits périodiques adressés aux pères et aux familles. Il en est deux qui se publient à New-York, l'un intitulé « le Patriarche, » l'autre « Magasin Chrétien des Familles, ou Journal des Pères et des Enfants. » L'un et l'autre sont fort recommandables et ils ont un très-grand nombre d'abonnés. Je ne m'arrête pas à donner les titres de toutes les publications de cette nature : je dirai seulement encore que presque tous nos journaux religieux s'occupent avec un vif intérêt de l'éducation domestique, et en général de ce qui tient à la direction chrétienne d'une famille. Et comment pourraient-ils négliger un sujet d'une si haute importance? Le monde n'a pas encore été témoin de ce que peut faire une éducation complètement chrétienne. Les parents ont immensément à apprendre sur ce point; et l'on ne saurait leur fournir trop de secours dans l'accomplissement de leurs devoirs. Quelle influence l'Evangile n'exercerait-il pas sur un peuple, si les pères et les mères étaient tous ce qu'ils doivent être! Et l'Eglise, à son tour, que ne deviendrait-elle pas sous une telle influence! D'ailleurs, quel être intéressant n'est-ce pas, qu'une mère sainte et dévouée, une mère qui prie pour ses enfants! Telle fut la mère de Samuël, et celle de Timothée, et celle aussi d'une multitude d'individus auxquels le monde doit ce qu'il a de meilleur.

Je connais en Amérique des pères chrétiens qui se réunissent une fois chaque année, dans le but exprès

de prier pour leur famille. J'ai vu une autre espèce de réunions que je voudrais bien qui devinssent plus communes. C'était une assemblée de prière destinée spécialement aux parents et aux enfants. Quel touchant spectacle, que tous ces parents, les non-convertis aussi bien que les autres, amenant avec eux dans le sanctuaire ces fils et ces filles qui leur sont plus chers que la vie, et implorant sur eux-mêmes et sur leurs enfants la bénédiction du Seigneur !

CHAPITRE XVII.

SOCIÉTÉS EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION.

Sous le nom de Sociétés d'Education, l'on entend des Sociétés dont le but a quelque chose de plus spécial que leur titre ne semblerait l'indiquer ; car il s'agit seulement d'associations qui ont pour objet de fournir des secours aux jeunes gens pauvres, mais pieux et bien doués, qui se consacrent au saint ministère.

Une des premières qui se soient formées, est celle de Boston, en 1816, et l'on ne saurait dire tout le bien dont elle a été l'instrument.[1]

[1] Elle a publié depuis 1827 un excellent recueil périodique intitulé: *The American Quarterly Register*. Cette revue trimestrielle

Comme on le conçoit aisément, il se trouve au sein de toutes nos communions évangéliques des jeunes gens qui, appartenant à la classe peu aisée, ont tout ce qu'il faut pour se vouer au ministère sacré, talents, vocation intérieure, tout en un mot, excepté des moyens pécuniaires assez abondants pour faire leurs études. Avant qu'il y eût des Sociétés d'Education, il était très-difficile à ces jeunes gens, si ce n'est même impossible, d'acquérir les connaissances exigées par la plupart des églises chez ceux qui veulent exercer le ministère. A force d'industrie et d'économie, quelques-uns d'entre eux parvenaient à suivre dans un collége les cours d'une année. Puis, interrompant leur travail pour se procurer de nouvelles ressources en enseignant dans une école, ils reprenaient leurs études au collége et trouvaient le moyen d'achever leurs cours. Après cela, il fallait recommencer à gagner de l'argent pour entrer au séminaire théologique, où ils arrivaient enfin à leur but, mais bien tard.

D'autres, plus heureux, recevaient les secours de leur église, ou ceux de quelque protecteur riche et bienveillant.[1] Toutefois, le plus grand nombre, dé-

a eu sucessivement pour rédacteurs le rév. Dr Cornelius et le rév. B. B. Edward; le rév. Dr Cogswell et le rév. M. Riddel. M. Edward est professeur au séminaire théologique d'Andover.

[1] Plusieurs colléges possèdent des fonds qui leur ont été légués sous la condition expresse de les employer à l'entretien des jeunes gens pauvres et pieux qui se vouent au saint ministère. Le rév. Dr Green, dans ses notices historiques sur le collége de New-Jersey, raconte qu'un jeune homme pieux, du nom de Leslie, après y avoir fait, il y a cinquante ans, ses études de théologie, recula de-

sespérant du succès, se voyaient contraints de renoncer à prêcher l'Evangile; et au lieu d'employer leur vie à faire connaître aux hommes «les insondables richesses» de Christ, il fallait qu'ils se résignassent à la passer tout entière dans les occupations du présent siècle.

Ces observations, on le comprend, n'ont pour objet que les jeunes gens des églises qui exigent, de la part des candidats au saint ministère, les études du collége, comme préliminaires à celles d'une faculté de théologie. C'est la règle générale chez les presbytériens; à l'exception de ceux du Cumberland; c'est aussi la règle que suivent les épiscopaux et les congrégationalistes. Bien que les baptistes et les méthodistes se contentent de beaucoup moins, comme je l'ai dit, ils font maintenant de louables efforts pour donner à leurs ministres une instruction plus relevée. Aussi ont-ils institué, ces dernières années, plusieurs colléges que le Seigneur bénit manifestement.

La Société Américaine d'éducation est donc destinée à fournir aux églises le nombre croissant de ministres qu'elles réclament, en secourant dans leurs études les jeunes gens qui se consacrent au saint ministère. Elle repose sur une base fort large; car elle accorde ses

vant la responsabilité du ministère sacré et crut devoir plutôt se vouer à l'enseignement. Il gagna de la sorte une jolie fortune, et à sa mort il légua 15,000 dollars au collége, pour qu'on en consacrât les intérêts à secourir des étudiants pauvres. Il est un grand nombre d'excellents ministres du Seigneur qui doivent à ce legs charitable d'avoir pu faire leurs études.

subsides à tout jeune homme pieux et bien doué qui, appartenant à l'une des communions évangéliques, paraît avoir les dons requis pour prêcher Jésus-Christ et ses grâces. Les seules conditions qu'on exige d'eux c'est, 1° de suivre le cours complet des études préparatoires et théologiques dans un des colléges et des séminaires approuvés par la Société ; et 2° de restituer les sommes qui leur ont été avancées, si Dieu leur donne, par la suite, le moyen de le faire. On exerce d'ailleurs sur eux une surveillance très-stricte.

Après avoir commencé avec un très-petit nombre de pensionnaires, elle en est venue, par la bénédiction divine, à étendre considérablement ses bienfaits. Elle a secouru des jeunes gens appartenant à huit églises évangéliques différentes. Il y a trois ou quatre ans que le nombre de ceux qu'elle aidait de ses fonds, s'élevait à plus de onze cents. Dans l'année finissant au 1er mai 1841, époque du dernier rapport qui me soit parvenu, le chiffre en était de huit cent dix. Ils faisaient leurs études en divers lieux : les uns dans des académies et dans des écoles secondaires,[1] d'autres dans des colléges et dans des séminaires théologiques. Le nombre total des jeunes gens secourus depuis la fondation de la Société au 1er mai 1841 est de trois mille trois cent quatre-vingt-neuf. La recette de cette année fut de

[1] *Grammar schools*, que nous avons aussi désignées sous le nom d'écoles supérieures : terme moyen entre les écoles primaires et les colléges, ou académies. Du reste, il ne nous a pas toujours été facile de démêler les nuances qui distinguent plusieurs de ces établissements d'instruction publique. (*Trad.*)

63,113 dollars, et la dépense, de 56,049. La somme des remboursements effectués, durant la même période, par d'anciens pensionnaires, fut de 6,633 dollars. Les profits obtenus par les jeunes gens, essentiellement au moyen de leçons données durant les vacances, se sont montés à la somme étonnante de 21,739 dollars.

Les bourses qu'accorde la Société varient de quarante-huit à soixante-quinze dollars. Ses moyens se sont beaucoup augmentés par les legs que lui ont faits de respectables chrétiens, qui, l'ayant aimée durant leur vie, ne l'ont pas oubliée à leur mort. Son premier président lui donna 6,000 dollars, dont 5,000 par testament. Le docteur Porter, qui enseigna longtemps avec distinction dans le séminaire théologique d'Andover, légua 15,000 dollars à la Société, bien qu'il ne fût pas fort riche. C'est grâce à la générosité de ses patrons qu'elle a pu faciliter les études d'un grand nombre de nos meilleurs pasteurs et d'au moins soixante des missionnaires que le Conseil-général des Missions entretient à l'étranger.

Cependant, le nombre des jeunes gens qu'elle soutient a considérablement diminué ces dernières années, soit à cause des circonstances difficiles par où le pays a passé, soit parce qu'on devient de plus en plus exigeant relativement aux études préparatoires, soit enfin par la raison que, chacune dans son intérêt particulier, la plupart des communions évangéliques possèdent actuellement des sociétés de ce genre. C'est ainsi que les presbytériens de l'ancienne école ont, sous la direction de leur assemblée générale, un con-

seil d'éducation qui poursuit son œuvre avec sagesse et succès. Il a eu trois cents boursiers pendant l'année expirée le 1er mai 1842, et il a aidé mille sept cent quarante jeunes gens en tout. Ses recettes se sont élevées à 26,628 dollars et ses dépenses à 23,725.[1]

Un certain nombre d'ecclésiastiques et de laïques pieux se trouvant réunis à Georgetown, district de Columbia, pour y jeter les fondements d'une église épiscopale, la conversation tomba sur l'importance qu'il y aurait à favoriser les études des jeunes gens qui se vouaient au saint ministère. Cet entretien eut pour résultat la fondation, en 1818, d'une société d'éducation de l'église protestante épiscopale. Elle a été en grande bénédiction à l'église et au monde. C'est d'elle qu'est née l'école de théologie des épiscopaux près d'Alexandrie. La dixième partie des membres de leur clergé a profité de ses secours. Dans l'Ohio, un pasteur sur six, en Pensylvanie un sur huit, en Maryland un sur cinq, et beaucoup de ceux de Virginie, lui ont des

[1] Il y a longtemps que les églises d'Amérique sentent le besoin qu'elles ont de ministres nombreux et réellement propres à leur office. Les amis de la Société Américaine en faveur de l'éducation consacrent chaque année le dernier jeudi de février à des prières spéciales pour les colléges, les académies et autres institutions analogues, afin qu'il plaise à Dieu de répandre sur elles son Saint-Esprit, d'amener beaucoup d'étudiants à sa connaissance et de mettre dans leur cœur le désir de se consacrer à la prédication de l'Evangile. — L'assemblée générale de l'église presbytérienne de l'ancienne école a recommandé l'an dernier à toutes les congrégations de son ressort, de consacrer à cet objet chaque premier dimanche de Novembre.

obligations pareilles. Elle aide maintenant la septième partie des étudiants qui fréquentent les diverses écoles théologiques de l'église épiscopale en Amérique.[1] Je n'en sais pas le nombre exact, mais il doit aller au-dessus de quatre-vingts.

Il existe aussi chez les baptistes plusieurs sociétés analogues qui ont secouru un plus grand nombre encore d'étudiants.[2] Celle des réformés hollandais en soutenait vingt-quatre l'année dernière. Une société méthodiste s'est aussi formée à Boston dans le même but.

Cet aperçu peut suffire pour donner une idée de ces associations. Quoique d'origine récente, elles exercent une influence considérable. On peut bien estimer à 1,600 le nombre des jeunes gens dont elles facilitent les études, et il en est parmi eux deux cents qui terminent annuellement leur carrière académique pour se mettre à la prédication de l'Evangile.

[1] Dr Hawk's *history of the episcopal church in Virginia*, p. 261.

[2] En particulier, *The Nothern Baptist Education Society* et *The Baptist Education Society of New-York*. La première fut instituée en 1814 et a Boston pour centre de ses opérations. De 1831 à 1839 elle a aidé 279 étudiants, et dans la seule année 1840, 134. C'est essentiellement par son influence qu'on a fondé le séminaire baptiste de théologie à Newton, l'an 1827. La seconde de ces sociétés, fondée en 1817, a entretenu grand nombre d'étudiants à l'institut théologique et littéraire de Hamilton qui existe depuis 1820.

CHAPITRE XVIII.

SÉMINAIRES DE THÉOLOGIE.

Autrefois, quand des jeunes gens désiraient exercer le ministère au sein des églises qui exigent de leurs pasteurs le développement qu'on acquiert dans les colléges et dans les facultés de théologie, ils n'avaient d'autres ressources que la maison de quelque ecclésiastique distingué. Ils se plaçaient six ou huit sous sa direction, logeant chez lui ou dans son voisinage. Ils profitaient de sa bibliothèque et recevaient de lui leurs principales leçons.

Tout cela, certainement, laissait beaucoup à désirer. Il y avait peu de pasteurs qui pussent donner à leurs élèves le temps nécessaire ; il y en avait moins encore qui possédassent les connaissances requises pour remplir convenablement une telle tâche.

C'est au rév. docteur John Mason de New-York, un des plus éminents théologiens de l'Amérique, que nous devons la première école de théologie vraiment digne de ce nom. Il recueillit en Europe une bibliothèque considérable, et au commencement de ce siècle il ouvrit un cours d'études sur les diverses branches de la théologie. Durant plusieurs années, il poursuivit son plan sans recevoir presque nuls secours étrangers, et beaucoup d'étudiants profitèrent des excellentes leçons qu'il était si bien en état de leur donner.

Ce fut en 1808 que l'on fonda le séminaire théologique d'Andover, et comme c'est la plus célèbre de nos institutions scientifiques, je dois m'y arrêter quelque peu.

Les bâtiments du collége occupent un emplacement magnifique, sur une éminence près du village d'Andover, à vingt milles environ de Boston. Ils consistent en deux vastes édifices où résident les étudiants; le centre est occupé par la chapelle, la bibliothèque, les auditoires, etc. A quelque distance en arrière, se trouvent le réfectoire et la maison du concierge. Les terrasses sur le devant sont arrangées avec goût. Des arbres de haute futaie en décorent les promenades et les avenues. Vis-à-vis du séminaire, et formant tout un côté d'une rue le long des terrasses, on voit une ligne de maisons qu'habitent les professeurs. Tout cet ensemble est vaste, bien aéré et d'un style fort convenable.

Ainsi que je l'ai dit ailleurs, ce séminaire est en quelque sorte une annexe de l'académie de Philipps. Celle-ci est tout à côté. Le seul lien cependant qu'il y ait entre les deux institutions, c'est d'être sous une même curatelle. L'histoire du séminaire d'Andover peut se raconter en peu de mots. Il naquit du besoin vivement senti d'améliorer l'instruction du clergé, et de faire concurrence à l'université de Harward qui avait renié la foi. Ce furent quatre ou cinq négociants riches et entreprenants, que le Seigneur choisit pour réaliser le vœu des chrétiens.

L'un d'eux était le vieux Samuël Abbot d'Andover.

Il avait déjà stipulé dans son testament un legs considérable en faveur de l'université de Harward, lorsque Dieu permit qu'il vécût assez pour voir le nouvel esprit qui s'y manifestait. Il lui parut évident qu'on s'était permis de détourner de leur destination les fonds que cette université devait à la bienfaisance de M. Hollis,[1] chrétien zélé qui avait expressément entendu soutenir l'orthodoxie, et il comprit le mal qu'il ferait en augmentant le trésor de l'Université. S'étant donc abouché avec la veuve de Samuël Philipps et avec son fils, ils arrêtèrent le projet d'annexer à l'académie existante une école de théologie, pour laquelle ils formèrent des fonds et dont ils commencèrent par élever l'édifice à leurs frais.

Dans ce même temps, le révérend Samuël Spring, docteur en théologie, et le révérend Léonard Woods, aussi docteur en théologie et maintenant professeur à Andover, formaient de leur côté le plan d'un séminaire ; et les fonds pour sa dotation leur étaient assurés par MM. Bartlett et Brown, l'un et l'autre paroissiens du docteur Spring, et par M. Norris de Salem. C'était le docteur Spring qui avait conçu l'entreprise et qui l'avait menée jusque-là. Cependant, l'établissement devait se fonder dans la paroisse de M. Woods ; c'est lui qui y aurait eu la place de professeur, et on lui

[1] Né en Angleterre, l'an 1659 et mort en 1731, Thomas Hollis, négociant, fut un chrétien très-estimé. Ce fut lui qui fonda dans l'université de Harward les chaires de théologie et de mathématiques. Il lui donna aussi un cabinet de physique et beaucoup de livres.

eût donné un collègue pour le décharger d'une partie de ses fonctions pastorales.

On agissait ainsi des deux parts, non-seulement sans s'être concertés, mais encore sans s'être ouverts les uns aux autres, quoique ces Messieurs vécussent à des distances peu éloignées et que plusieurs d'entre eux se vissent assez souvent. Ce fut pourtant le moyen par lequel cette bonne Providence qui tient en sa main les anneaux dont se forme la chaîne des faits, réunit en un même cœur les congrégationalistes orthodoxes de la Nouvelle-Angleterre, jusqu'alors divisés en deux camps, et qu'elle leur fit adopter pour le séminaire une confession de foi bien meilleure qu'elle ne l'eût été sans cela.

Ces deux camps étaient, les calvinistes modérés, comme on les nommait (modérés en pratique et en théorie), et les hopkinsiens, hommes à vues subtiles, actifs, fervents, passablement tranchants, et en quelque sorte les *ultra* de l'époque. Si chacun de ces partis eût possédé sa propre école de théologie, ce qui les distinguait eût produit une complète séparation ; tandis que l'établissement d'un seul séminaire, en faisant faire aux uns et aux autres un progrès dans la saine doctrine, doubla leurs forces contre l'unitarianisme, leur ennemi commun. Et peut-être fallait-il que, des deux côtés, on arrivât si près de l'exécution. Ce fut alors seulement qu'on vit avec évidence le mal qu'il y aurait à ces institutions rivales ; et encore ne fut-ce qu'après deux ans environ de débats animés, qu'on parvint à fondre les deux projets. Plus d'une fois

même les négociations se trouvèrent interrompues. « Personne, dit le docteur Woods, ne peut se faire une juste idée des difficultés innombrables qu'on eut à vaincre, ni des accidents qui menacèrent de tout renverser. » [1]

Le grand embarras était de rédiger le symbole que les professeurs du séminaire auraient à signer. Les fondateurs de l'académie de Philipps avaient déjà, pour cet objet, le petit cathéchisme de l'assemblée de Westminster. Le docteur Spring, de concert avec son ami le révérend docteur Emmons, ne voulait pas entendre parler de ce formulaire, soit parce qu'il renfermait certains articles qu'il ne pouvait admettre, dans le sens du moins qu'on leur attribuait généralement, soit parce qu'il eût désiré que d'autres points y fussent plus clairement définis et plus développés. Spring et ses amis demandaient qu'on prît d'autres précautions encore contre l'invasion de l'hérésie, et par exemple, que le séminaire fût sous la surveillance d'un conseil d'inspecteurs professant la même foi, et nantis de pouvoirs suffisants pour réprimer l'erreur à sa naissance. On créa ce conseil. Une commission mixte dut rédiger une nouvelle confession de foi, calquée sur le cathéchisme de Westminster, mais avec quelques retranchements et quelques additions, et la chose se termina de la sorte. Avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, les professeurs et les

[1] Tout ceci est tiré d'une histoire manuscrite du séminaire théologique d'Andover.

inspecteurs du séminaire lisent et souscrivent solennellement cette confession de foi, en présence des curateurs, et ils répètent cette formalité tous les cinq ans.

On peut dire que, dans cette transaction, ce furent les hopkinsiens qui remportèrent la victoire, mais non sans faire le sacrifice de quelques-unes de leurs idées favorites. Si on les eût en tout satisfaits, l'établissement aurait pris un caractère de secte bien prononcé. Aussi quelques-uns d'entr'eux y refusèrent-ils leur adhésion ; mais cela n'empêcha pas que bientôt le corps entier des orthodoxes de la Nouvelle-Angleterre ne vînt se grouper autour de cette école. Ce fut d'elle aussi que sortirent nos missions étrangères et d'autres œuvres chrétiennes qui eurent pour effet d'accroître rapidement et de fortifier l'union des chrétiens. Quelle bonté de Dieu, et que l'influence de son Esprit est visible dans toute cette œuvre !

Cependant, l'on n'était pas sans inquiétude quant à l'orthodoxie du séminaire, vu que les curateurs de l'académie de Philipps n'offraient pas de garantie à cet égard ; [1] mais on n'en mit que plus de soin dans le choix des inspecteurs, et au bout de peu de temps, soit par décès, soit par démission, le corps des curateurs se trouva complètement renouvelé et sa composition ne laissa plus rien à désirer.

[1] Il faut se rappeler que, si l'académie de Philipps fut fondée avant l'invasion de l'unitarianisme, c'est à Boston et dans son voisinage que se manifestèrent plus tard les erreurs qui y conduisent ; en sorte qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que le conseil de l'académie de Philipps s'en soit trouvé infecté.

Grâces aux précautions prises par les fondateurs, le personnel de la direction actuelle permet aux amis de ce séminaire de l'envisager comme un de ceux qui sont à l'abri du naufrage, quant à la foi. Ce n'est pas à dire que la liberté des étudiants y soit gênée le moins du monde. On stimule au contraire chez eux l'esprit d'examen, car il faut que leur croyance repose sur la conviction et non sur l'autorité de l'homme. On n'exige point qu'ils signent une confession de foi ; et pourvu qu'ils aient le christianisme dans le cœur, on ne s'enquiert pas de la forme doctrinale qu'il revêt dans leur esprit. Ce fut du reste à cette condition que la législature du Massachusets autorisa les curateurs de l'académie de Philipps à recevoir les fonds qu'exigeait la fondation du séminaire. Plusieurs se plaignirent d'abord de cette clause ; mais elle n'a point eu de conséquences fâcheuses. On a fini même par comprendre combien il serait peu raisonnable d'exiger une profession de foi rigoureuse, de la part de jeunes gens qui entrent au séminaire, précisément pour étudier la vérité et non pas seulement pour apprendre à la prêcher.

Ce fut donc en 1808 que le séminaire s'ouvrit. Durant plusieurs années, il ne compta que trois professeurs. Maintenant il en a cinq, outre un président qui n'a pas de leçons à donner. Chaque membre de la faculté reçoit un traitement de 1500 dollars, et de plus une maison d'habitation ; moyennant quoi, il ne lui est pas permis de recevoir d'indemnité pour les prédications qu'il peut être appelé à faire au dehors.

Voici le cours des études théologiques dans ce séminaire : littérature sacrée, testament grec et hébreu, essentiellement durant la première année ; théologie chrétienne, seconde année ; rhétorique sacrée, histoire ecclésiastique et devoirs du pasteur, troisième année. L'instruction se donne au moyen de cours manuscrits, ou de livres servant de texte. Les étudiants en récitent la substance et le professeur les développe.

Jusqu'à leur dernière année, il n'est pas permis aux étudiants de prêcher, et on ne leur fait point composer de sermons. Mais, durant cette dernière année, chacun d'eux peut se voir appelé à fonctionner dans la chapelle de l'établissement ; puis il lui est permis de monter la chaire dans quelque paroisse du voisinage, mais toutefois sans trop s'éloigner, pour qu'il ne manque pas aux leçons du lundi. De plus, cette permission se limite à six dimanches. Les services de la chapelle se font d'ailleurs, à tour de rôle, par le président et les professeurs.

La plupart des étudiants sortent de colléges où ils ont été gradués, ce qui n'empêche pas qu'on ne leur fasse subir un examen d'introduction. Pendant la première année, ils suivent deux leçons par jour ; après quoi ils n'en reçoivent pour l'ordinaire qu'une seule.

On exige essentiellement des professeurs qu'ils entretiennent la piété parmi leurs élèves ; ce que les fondateurs et les curateurs, non moins que les professeurs eux-mêmes, regardèrent toujours comme le grand objet de l'institution. Aussi voit-on chaque vendredi soir, la faculté tout entière se réunir aux étu-

diants pour se livrer à des exercices de piété. Les élèves ont d'ailleurs entre eux des conférences et des réunions de prière.

Les jeunes gens pauvres, et il y en a beaucoup, reçoivent la moitié du prix de la pension qu'ils prennent en commun. Du reste, on n'exige aucune finance scolaire; il s'en paie une pour l'usage de la bibliothèque, pour l'entretien des salles et du matériel de l'école, mais elle est fort légère.

Comme on l'a vu, le cours d'études dure trois ans, et chaque élève, en entrant, promet de le suivre au complet. C'est exiger d'eux plus de temps qu'il n'en fallait lorsque les pasteurs formaient les jeunes ministres. Aussi n'est-ce pas sans peine qu'on a obtenu ce sacrifice, et de la part des églises et de la part des étudiants; d'autant plus que cette règle n'existait pas dans l'origine de l'institution.

Il est plusieurs autres points encore sur lesquels l'expérience a servi de guide; car, le séminaire d'Andover étant la plus ancienne de nos écoles de théologie, il y eut pour commencer bien des tâtonnements. Mais on peut dire qu'à la longue tout s'y est considérablement amélioré.

Il ne compta pas d'abord beaucoup d'étudiants. Cependant le nombre s'en est élevé graduellement jusqu'à cent cinquante. C'est là qu'il s'est maintenant arrêté, par l'effet de la fondation de séminaires analogues. Depuis son origine, il a reçu environ mille quatre cent quarante élèves, dont neuf cents seulement ont obtenu leur diplôme, les uns étant morts, d'autres

ayant renoncé aux études, d'autres enfin s'étant placés ailleurs. De ces neuf cents, il en est une centaine qui se sont voués aux missions étrangères, et un plus grand nombre aux missions domestiques. Le conseil général des missions américaines, durant les dix premières années de son existence, a tiré d'Andover tous ses missionnaires à l'exception d'un seul. Bien des colléges et des écoles de théologie ont pour présidents et pour professeurs des hommes sortis de ce séminaire, et bon nombre de sociétés religieuses lui doivent leurs secrétaires et leurs agents.

On peut donc envisager aussi l'école d'Andover comme un véritable institut missionnaire. Dans le même temps à peu près où elle se fondait, naquit la « Société d'Etudes sur les missions » dont presque tous les élèves sont membres. Cette Société possède une bibliothèque et un musée remarquables. Elle exerce une heureuse influence sur toute l'école. On enseigne d'ailleurs dans celle-ci, comme dans presque tous les séminaires théologiques des Etats-Unis, que le pasteur doit être missionnaire au fond de l'âme, et qu'il faut, en se vouant au ministère, se tenir prêt à aller quelque part que le Seigneur envoie. Au surplus, Andover offre toutes les facilités possibles pour être au courant des nouvelles relatives aux missions, soit par des correspondances régulières et par les visites des missionnaires, soit par les relations qu'on y soutient avec les membres du Conseil Américain.

On tient pour une des meilleures bibliothèques théologiques des Etats-Unis, celle d'Andover, qui,

choisie avec soin, se compose de quatorze mille volumes, et possède un fonds destiné à la pourvoir de nouveaux livres. Les ouvrages allemands y sont en grand nombre. On n'en a point complètement exclus ceux des néologues; car les jeunes gens qui font des études sont destinés à regarder en face l'ennemi, et non pas à fuir sa présence.

Outre cette bibliothèque, il en existe une autre appartenant à une société connue sous le nom de Société de Rhétorique de Porter, le premier président du séminaire. Ce fut lui qui fonda cette association dont les bienfaits ont été considérables.

Une discipline sévère préside à l'établissement. On entend que les étudiants fassent régulièrement leurs travaux particuliers, qu'ils n'absentent pas les leçons, qu'ils assistent aux prières du matin et du soir dans la chapelle et qu'ils fréquentent le service divin du dimanche. Il y a eu des étudiants renvoyés pour écarts de conduite; et l'on a même une fois déposé un professeur, après une enquête consciencieuse, parce qu'il avait négligé les devoirs de sa place.

La somme totale des dons recueillis pour l'érection des édifices, pour la dotation des chaires de professeurs, pour les bourses d'étudiants, pour la bibliothèque, etc, s'élèvent au moins à 400,000 dollars. Le plus libéral des donateurs, M. Bartlett, doit y avoir consacré plus de 100,000 dollars, outre un legs de 50,000. Il n'a jamais voulu dire à personne ce que lui coûtèrent quelques-uns des édifices entièrement construits à ses frais. M. Abbot donna près de 120,000 dollars. On

n'eut, en aucun temps, besoin d'ouvrir une souscription générale, quoiqu'il y ait eu passablement de contributions qui n'allèrent que de 500 à 5000 dollars.

A ces détails j'ajouterai que l'établissement possède une imprimerie. On la connaît sous le nom de presse de Codman, parce que le révérend docteur Codman de Dorchester l'a enrichie d'un assortiment de caractères orientaux.

Enfin, et avant de passer à d'autres institutions analogues, disons qu'il en est peu qui aient rendu de plus éminents services. Son nom se rattache à la fondation et aux succès des missions étrangères, aux Sociétés bibliques et des traités, à la Société de colonisation et à celle de tempérance, essentiellement par l'activité de ce Mills, [1] à jamais regrettable, et de ses compagnons d'œuvres, tous sortis d'Andover. Si d'ailleurs je me suis arrêté longuement sur ce séminaire, c'est non-seulement qu'il est le plus ancien, le plus riche, le plus fréquenté de tous, mais parce qu'il a été, en quelque sorte, le modèle sur lequel tous les autres se sont formés. [2]

[1] Le rév. Samuel J. Mills, jeune homme plein de zèle et de talent, qui prit part à la fondation de plusieurs sociétés religieuses et mourut sur la côte d'Afrique, occupé à y chercher un emplacement pour l'établissement d'une colonie de nègres.

[2] Au commencement de 1842, la faculté d'Andover se composait du rév. Justin Edwards, docteur en théologie, président ou recteur ; des rév. Drs Woods et Emerson, et de MM. Stuart, B. B. Edwards et Park, professeurs. — Le professeur Stuart est connu par ses commentaires sur les Epîtres aux Romains et aux Hébreux, comme par sa grammaire hébraïque et quelques autres écrits. Le

Le second séminaire théologique des Etats-Unis fut celui que l'église presbytérienne institua en 1812, à Princetown (New-Jersey). Loin d'être aussi riche que celui d'Andover, il s'est vu souvent en de grands embarras financiers. Il n'a pas laissé d'acquérir une juste célébrité par les talents distingués des professeurs et les excellentes études qu'on y fait. Le nombre des étudiants y a été, pendant plusieurs années, de cent vingt-cinq à cent quarante; celui des ministres qui en sont sortis dépasse douze cents. L'esprit missionnaire anima cet établissement dès son origine, et beaucoup de ses anciens élèves annoncent l'Evangile aux païens. Comme à Andover, il existe à Princetown une Société d'études sur les missions.

Voici quelle est la marche des cours dans ce séminaire. Première année : hébreu, exégèse du Nouveau-Testament grec, géographie et chronologie sacrées, antiquités judaïques, rapports de l'histoire sainte et de l'histoire profane. Seconde année : critique de la Bible, histoire ecclésiastique, théologie didactique. Troisième année : polémique, suite de l'histoire de l'église, gouvernement ecclésiastique, théologie pra-

Dr Edwards est l'honorable fondateur des sociétés de tempérance. Il n'a d'ailleurs écrit que dans l'intérêt de cette cause, outre quelques sermons excellents. On a du Dr Woods des écrits peu volumineux, mais très-solides sur le baptême, sur l'inspiration des Ecritures, etc. M. B. B. Edwards a beaucoup écrit dans les journaux. On lui doit plusieurs travaux remarquables sur les missions ; puis une vie du Dr Cornelius; et, de concert avec le professeur Park, il a donné au public un volume intéressant de morceaux choisis, traduits de l'allemand.

tique, composition et récitation de sermons. Les étudiants sont appelés à fournir, chaque semaine, quelque essai de composition, et une fois par mois ils ont un discours à prononcer devant les professeurs. On consacre d'ailleurs un soir par semaine à discuter les points les plus importants de la théologie. Le sermon du dimanche matin se fait, dans la chapelle, par un des professeurs; l'après-midi, les étudiants se forment en conférence pour traiter des sujets de casuistique. Les professeurs président à ces conférences, qu'ils terminent en ajoutant leurs observations à celles des étudiants. Le service tout entier est précédé et suivi de chants et de prières.

C'est dans ces conférences qu'on traite des questions telles que celles-ci : A quoi reconnaît-on la vocation au saint ministère? Quelle est la vraie préparation à la cène? Quels sont les signes de la repentance? Ceux de la foi? Que faut-il faire pour bien mourir? On ne saurait croire toute l'utilité de ces exercices, où la discussion est à la fois sérieuse et franche. C'est là que les dignes professeurs du séminaire ont l'occasion de déployer leurs profondes connaissances dans les choses spirituelles.

C'est un fait remarquable et pour lequel il y a bien des actions de grâces à rendre à Dieu, que les premiers professeurs de Princetown lui aient tous été conservés jusqu'à ce jour.[1] Ils occupent, ainsi que

[1] Les rév. Drs Alexander et Miller, qui se sont fait l'un et l'autre une réputation justement méritée par leurs leçons et par leurs

leurs plus jeunes collègues, un rang distingué parmi les théologiens d'Amérique, et leur opinion est d'un grand poids dans l'église à laquelle ils appartiennent.

La convention générale de l'église épiscopale protestante ouvrit une école de théologie à New-York, en 1817. Elle dut son existence à John Hobart, qui fut longtemps évêque de ce diocèse. Elle compte cinq professeurs, hommes éminents et d'une grande influence dans leur église et ailleurs. Cet institut a joui d'une prospérité non interrompue. Il compte habituellement de soixante-quinze à quatre-vingts étudiants.

En 1822, les diocèses de Virginie et de Maryland fondèrent un nouveau séminaire dans le comté de Fairfax, à quelques milles d'Alexandrie. Il a quatre bons professeurs et une cinquantaine d'élèves. L'église épiscopale et le pays tout entier lui ont de grandes obligations.

Nous pourrions encore faire une mention particulière du séminaire théologique des baptistes à Newton, près de Boston ; de celui des luthériens à Gettysburg, où le révérend docteur Schmucker enseigne avec tant de distinction ; de celui des réformés hollandais et de quelques autres ; mais nous devons nous borner à

écrits. Ils ont maintenant pour collègues le rév. D[r] Hodge, connu en Europe par son excellent ouvrage sur l'Epître aux Romains, et le rév. J. A. Alexander, auteur d'un grand nombre d'articles insérés dans le Biblical Repository and Princetown Review, publication trimestrielle qu'alimentent depuis près de vingt ans les professeurs du séminaire et ceux du collége de New-Jersey, l'un et l'autre dans le village de Princetown.

donner une liste générale de toutes ces institutions. On verra quels immenses progrès ont faits les études théologiques depuis le temps où le docteur Mason ouvrit son école. Il est à observer d'ailleurs que les établissements désignés, dans la table suivante, sous le nom de *département de théologie*, bien que se rattachant à quelque académie ou à quelque collége, ont, néanmoins, leurs professeurs à part et sont bien réellement des écoles, ou des facultés distinctes du reste de l'institution.

ÉGLISES.	NOM ET EMPLACEMENT DE L'INSTITUTION.	ÉTAT OU ELLE EST SITUÉE.	ANNÉE DE LA FONDATION.	NOMBRE DES PROFESSEURS, le présid. at compris	NOMBRE DES ÉTUDIANTS
CONGRÉGATIONALISTES.	1. Andover	Massachusets .	1808	5	153
	2. Bangor	Maine.	1820	3	44
	3. Gilmanton	N. Hampshire .	1835	3	26
	4. Département théologique du collége de Yale.	Connecticut . .	1822	4	72
	5. Institut de théologie du Connecticut, à Est-Windsor.	. . . ditto . . .	1833	3	29
	6. Département théolog. de l'Institut d'Oberlin.	Ohio.		4	54

[1] Je prends ces chiffres dans l'American Quarterly Register de 1840; mais je les estime au-dessous de la réalité, parce qu'ils donnent le nombre des étudiants à une époque particulière de l'année, et non pas celui des étudiants qui peuvent être arrivés plus tard.

ÉGLISES.	NOM ET EMPLACEMENT DE L'INSTITUTION.	ÉTAT OU ELLE EST SITUÉE.	ANNÉE DE LA FONDATION.	NOMBRE DES PROFESSEURS, le président compris.	NOMBRE DES ÉTUDIANTS.
PRESBYTÉRIENS DE LA VIEILLE ÉCOLE.	1. Séminaire théol. de Princetown	New-Jersey	1812	4	110
	2. Séminaire théol. occidental, dans la ville d'Alleghany, près de Pittsbourg	Pensylvanie	1828	3	29
	3. Sémin. théol. de l'Union	Virginie	1821	3	20
	4. Sémin. théol. du Midi, à Columbia	Caroline du Sud.	1832	3	18
	5. Sémin. théol. d'Indiana, à New-Albany	Indiana	1829	2	10
	6. Département théolog. au collége Marion	Missouri		1	
PRESBYTÉRIENS DE LA NOUVELLE ÉCOLE.	1. Séminaire théologiq. de New-York, à New-York	New-York	1836	4	90
	2. ditto, à Auburn	ditto	1821	4	69
	3. Département théolog. au collége de Vestern-Reserve	Ohio		3	14
	4. Séminaire de Lane, à Cincinnati	ditto	1832	3	31
	5. Sém. théol. du Sud-Ouest, à Maryville	Tennessée		2	24
	6. Séminaire théolog de Carlinville	Illinois	1838		
ÉPISCOPAUX.	1. Sémin. théol. général de l'église épiscop., à New-York	New-York	1817	5	74
	2. Sém. théol. du comté de Fairfax	Virginie		3	43
	3. Sémin. théol. du diocèse d'Ohio, à Gambia	Ohio	1828	3	10

ÉGLISES.	NOM ET EMPLACEMENT DE L'INSTITUTION.	ÉTAT OU ELLE EST SITUÉE.	ANNÉE DE LA FONDATION.	NOMBRE DES PROFESSEURS, le président compris.	NOMBRE DES ÉTUDIANTS.
BAPTISTES.	1. Institut théologiq. de Thomaston	Maine.	1837	2	23
	2. ditto, à Newton . . .	Massachusets. .	1825	3	33
	3. Institut littéraire et théol. de Hamilton.	New-York . . .	1820	4	27
	4. Séminaire baptiste de Virginie, à Richmond	Virginie	1832	3	67
	5. Sémin. théol. de Furman, à High-Hills. .	Caroline du Sud.	1838	2	30
	6. Sémin. littéraire et théolog., à Eaton . .	Géorgie.	1834	2	10
	7. Département théolog. au collége de Granville	Ohio	1832	2	8
	8. Sémin. théol. d'Alton.	Illinois			
RÉFORMÉS hollandais.	Département théologiq. au collége de Rutger, à New-Brunswick.	New-Jersey. . .		3	36
LUTHÉRIENS.	1. Séminaire de Hartwick.	New-York . . .		2	15
	2. Sémin. théol., à Gettysburg.	Pensylvanie . .	1826	3	26
	3. ditto, à Lexington . .	Caroline du Sud.	1835	2	10
	4. ditto, à Columbus. .	Ohio		1	10
Réformés allemands.	Séminaire théologiq., à Mersesbury	Pensylvanie . .	1825	2	20
EGLISE associée.	Département théol. au collége Jefferson . .	. . . ditto . . .		2	22
ÉGLISE réformée associée.	1. Sémin. théol. à Newburg. . . . , ...	New-York . . .	1836	3	11
	2. ditto, à Pittsburg. . .	Pensylvanie. .	1828	1	19

Les presbytériens réformés (covenanters) ont une école de théologie à Philadelphie, et les Moraves en ont une à Nazareth, en Pensylvanie, mais je ne sais le nombre des étudiants qui les fréquentent; il n'est pas probable qu'elles en comptent chacune plus de six ou huit.

Nous n'avons d'ailleurs fait entrer dans ce tableau que les églises protestantes orthodoxes. Les unitaires ont une faculté de théologie dans l'université de Harward, avec deux professeurs et vingt-sept étudiants.

Quant aux séminaires de l'église romaine, en voici le détail suivant l'*Almanach catholique* de 1840 :

Séminaire	de Philadelphie	22	étudiants.
«	de Baltimore	16	»
«	de Emmetsbourg	20	»
«	de Fréderick	20	»
«	de Charleston (Caroline du Sud)	6	»
«	de la paroisse de l'Assomption (Louisiane)	9	»
«	de Bardstown et St-Rose (Kentucky)	»	»
«	de Cincinnati	»	»
«	de Vincennes	9	»
«	de Barrens	12	»
«	de Missouri	»	»
«	de Saint-Louis	»	»

D'après ce même Almanach, on aurait compté, en 1842, vingt et une écoles ecclésiastiques, et cent quatre-vingts étudiants.

Pour revenir aux établissements de ce genre appartenant aux protestants orthodoxes, on voit qu'il en

existe trente-huit,[1] ayant cent cinq professeurs et fréquentés par environ quinze cents étudiants. La plupart de ces écoles sont dans leur enfance. Là où elles se lient à des colléges, les professeurs de théologie donnent assez généralement quelques leçons dans la faculté des lettres et dans celle des sciences. Il arrive aussi que ceux qui appartiennent à des séminaires de nouvelle fondation, ont, en outre, charge de pasteur dans quelque paroisse du voisinage. Tous d'ailleurs prêchent fréquemment, et de plus on attend d'eux qu'ils se livrent à des travaux littéraires, et qu'ils les rendent publics par le moyen de la presse. Le nombre des professeurs, relativement à celui des étudiants, est considérable. Je puis néanmoins affirmer qu'ils ne mènent pas une vie oisive. S'ils n'égalent pas en science les docteurs illustres de l'ancien monde, au moins sont-ils, grâce à Dieu, des hommes convertis, pleins de dévouement et de foi. Leur grand objet est de former un clergé pieux autant qu'instruit. C'est par de ferventes prières qu'ils ouvrent et terminent leurs leçons, et plût à Dieu qu'on en fît autant dans toutes les universités de l'Europe !

[1] Dans l'université wesleyenne de Middletown, au Connecticut, il y a une classe de théologie, et peut-être en est-il de même en quelques autres colléges méthodistes.

CHAPITRE XIX.

TRAVAUX ENTREPRIS POUR LA DISSÉMINATION DES SAINTES ÉCRITURES.

On a beaucoup fait en Amérique pour répandre la Bible. C'est une œuvre qui a réuni le concours de toutes les opinions. Des hommes d'état mêmes, sans être décidément religieux, ou membres actifs de quelque église, l'ont secondée de leur coopération. Ils ont compris que la Bible est la base de notre avenir national. Elle seule apprend la soumission aux lois humaines, en inculquant l'obéissance au gouvernement divin, et les peuples ne peuvent devenir honnêtes, actifs, paisibles, contents et heureux que par la religion de la Bible.

Il y a vingt-six ans que la Société Biblique américaine fut fondée, et maintenant elle étend ses rameaux sur tous les points des Etats-Unis. Pendant cet intervalle, il est sorti de ses dépôts 3,052,765 exemplaires des livres saints,[1] et seulement dans la dernière an-

[1] Comme il existe des sociétés bibliques qui ne sont point affiliées à la Société Américaine, telles par exemple que la Société Biblique américaine et étrangère, et jusqu'à ces derniers temps la Société Biblique de Philadelphie, je ne pense pas que ce chiffre indique la somme totale des livres saints réellement distribués. Sans compter que l'Union Américaine en faveur des écoles du dimanche et le comité méthodiste de publication, ont une fois aussi imprimé et répandu la Bible pour leur propre compte.

née, 257,167. En 1829 et 1830, on avait fait le plan de fournir de Bibles toutes les familles sans exception; mais la population s'accroît si rapidement, que ces deux années furent trop courtes. C'est donc une œuvre à poursuivre laborieusement, et bien des gens s'en occupent avec zèle. On se partage le pays en petites circonscriptions, puis on va de maison en maison s'assurer des besoins, et offrir d'y pourvoir ou par vente, ou par don gratuit. Il se fait aussi à New-York, et en d'autres ports de mer, de grands efforts pour placer la Parole de Dieu entre les mains des nouveaux venus.

Un résultat remarquable, c'est que les distributions de la Bible par des sociétés n'ont porté nul préjudice aux libraires. Ils vendent plus d'exemplaires du saint Livre qu'auparavant. A mesure que la Bible est mieux connue, on l'apprécie davantage. Qu'elle tombe dans une maison, bientôt divers membres de la famille désirent en avoir un exemplaire. Et puis, la dissémination des Saintes-Ecritures accroît la demande de Commentaires et d'autres livres religieux. Enfin, les écoles de la semaine et du dimanche consomment beaucoup de Bibles et de Nouveaux-Testaments, dont la plupart s'achètent chez les libraires.

La Société Biblique américaine ne borne pas aux Etats-Unis ses nobles travaux. Depuis plusieurs années, elle concourt, avec d'autres sociétés, à répandre la Bible dans les pays étrangers, hâtant ainsi le jour où « la connaissance du Seigneur couvrira la terre. » Ses recettes se sont élevées, l'année dernière, à la

somme de 134,357 dollars, dont 20,619 ont été appliqués au service étranger.

Cette société a publié un Nouveau-Testament et quelques portions de l'Ancien, avec des caractères en relief, à l'usage des aveugles. Elle poursuit une entreprise qui intéresse à un si haut point cette classe malheureuse de la population.

En 1837, il s'est formé une Société Biblique américaine et étrangère au sein des églises baptistes. C'est afin de répandre les traductions que ces églises approuvent. Il est quelques-unes de ces versions, en effet, que la Société américaine ne saurait distribuer, parce que les termes grecs *baptiser* et *baptême* y sont rendus par les mots *plonger* et *immersion*. Il est fâcheux, assurément, qu'on n'ait pas laissé intactes des expressions sur le sens philologique desquelles on a tant de peine à s'entendre. Les chrétiens eussent pu continuer de faire en commun cette belle œuvre. Mais ici, comme en beaucoup d'autres rencontres, un mal apparent semble vouloir tourner à l'avancement du christianisme. La nouvelle Société s'est mise avec une grande énergie à répandre la Bible au loin. Ainsi va se développer l'activité d'églises nombreuses et puissantes, qu'arrêtaient des scrupules respectables. Les recettes de la Société baptiste, dans l'année dernière, la quatrième de son existence, ont été de 26,304 dollars, et les dépenses de 31,892. Cependant, depuis la fondation de sa digne émule, la Société américaine a vu ses ressources s'accroître considérablement, bien loin qu'elles aient diminué.

CHAPITRE XX.

ASSOCIATIONS POUR LA PUBLICATION ET LA DISTRIBUTION DE TRAITÉS ET LIVRES RELIGIEUX.

Il n'est pas d'entreprise religieuse qui ait été poussée avec plus de vigueur, aux Etats-Unis, que celle qui a pour objet la publication et la distribution de bons livres. L'instruction y est si générale, du moins parmi les blancs, qu'on serait bien coupable de n'en pas profiter pour répandre, par la voie de la presse, les vérités de l'Evangile.

Les associations qui s'occupent de cette œuvre sont de diverses sortes. Nous avons déjà vu ce que font, spécialement pour la jeunesse, les Sociétés des écoles du dimanche, et nous n'y reviendrons pas.

Au premier rang des associations qui vont nous occuper, se place la Société américaine des Traités, dont le siége est à New-York, comme, au reste, celui de la plupart des Sociétés d'un caractère national. Instituée en 1825, elle repose sur une base assez large pour que les protestants évangéliques de toutes les dénominations puissent y prendre intérêt. Son comité se compose d'ecclésiastiques et de laïques membres des diverses communions orthodoxes, et les écrits qu'il publie n'exposent que les vérités et les doctrines sur lesquelles tous sont d'accord.

Depuis son origine jusqu'en 1842, elle a mis au

jour 1,016 publications différentes, dont 131 forment à elles seules des volumes plus ou moins considérables. Presque toutes les autres sont ce qu'on appelle des Traités, de quatre pages et plus, mais dont aucun ne suffit pour faire proprement un volume. Elle publie aussi des placards et de petites feuilles volantes. Outre ces 1,016 publications, elle s'est aidée à l'émission en pays étranger de 1,634 écrits du même genre. Le nombre d'exemplaires sortis de ses presses l'année dernière s'élève à 4,812,000, dont 185,152 volumes. Dans le même temps, elle en a répandu 4,478,799, dont 185,152 volumes. Parmi ceux-ci figurent 2,786 collections de la *Bibliothèque évangélique des familles*, en 15 volumes, et 524 collections de la *Bibliothèque chrétienne*, en 45 volumes. Les traités distribués durant les dix-sept premières années forment un total de 1,220,090,921 pages, ou environ 123 millions de traités et volumes. La recette du dernier exercice fut de 34,941 dollars, montant des dons et souscriptions, et de 56,214 dollars produit de la vente; en tout, 91,155 dollars. Les envois faits à l'étranger pour aider des sociétés semblables, s'élèvent à 15,000 dollars.

La Société a de nombreuses associations auxiliaires dans les Etats-Unis. Elles lui recueillent des fonds et disséminent ses publications. Quelques-unes des sociétés locales sont d'une grande activité; ainsi à New-York, à Boston et à Philadelphie.

Parmi les entreprises faites par la Société, il en est deux sur lesquelles je dois m'arrêter quelque peu, soit

à cause du bien qu'elles promettent à l'Amérique, soit parce qu'il me paraît facile de les imiter ailleurs. La première est la publication d'ouvrages universellement approuvés, tels que le *Voyage du chrétien* de Bunyan, et les *Commencements et progrès de la vraie piété* par Doddridge. Il s'agit d'introduire dans toutes les maisons, si possible, l'un de ces ouvrages au moins; et l'on ne s'en tient pas à ceux qui n'ont qu'un seul volume, car on aspire à placer de cette manière la Bibliothèque évangélique des familles, par exemple, ou la Bibliothèque chrétienne. Pour atteindre ce but, on emploie comme agents des hommes capables, et généralement des ministres de l'Evangile. Ces agents visitent les bourgs et les villes, prêchant dans les temples, recueillant des dons en faveur de l'œuvre, formant des comités dont les membres doivent faire la tournée de toutes les maisons, offrant enfin des livres à ceux qui les peuvent payer, et les engageant à aider de leurs bourses les personnes trop pauvres pour les acquérir. Outre ces agents, il en est de plus ordinaires, mais sensés, pieux et zélés dont les humbles travaux sont inappréciables. Ce sont les colporteurs qui, parcourant les Etats le plus à l'ouest, fournissent de livres ce peuple des frontières, dont toute l'occupation est de défricher les forêts qui arrêtent son élan vers l'océan Pacifique.

Tout ceci est un essai qui date seulement de quelques années, et déjà l'on a placé 1,800,000 volumes dans des familles comprenant au moins quatre millions d'individus. Qui calculera tout le bien qu'une telle

œuvre peut produire, moyennant la bénédiction divine?

Il n'est peut-être pas sans intérêt de mentionner ici, qu'à la différence de ce qui se fait généralement en Europe, on met à ces impressions un très-grand soin, soit pour le papier, soit aussi pour les caractères et les couvertures. On ne regarde pas comme une dépense mal entendue ce qui peut donner quelque attrait et quelque durée à des écrits qui doivent intéresser, instruire et sauver des hommes, pour la plupart indifférents en matière religieuse.

Outre ses publications ordinaires, la Société répand un grand nombre de traités en français, en allemand et en d'autres langues. Ils sont destinés aux nouveaux colons que reçoivent sans cesse les Etats-Unis.

La seconde mesure dont je veux parler, c'est la distribution systématique et périodique des traités, dans les villes et dans les campagnes, au moyen des nombreuses associations qui se rattachent à cette œuvre. Il s'agit de placer, chaque mois au moins, un traité dans toutes les familles qui consentent à le recevoir, don qu'on accompagne de quelques bons propos, là surtout où l'on rencontre des ames affligées, ou des personnes qui ignorent complètement l'Evangile. Pour atteindre ce but, on divise en un certain nombre d'arrondissements la ville ou le village en question. Chaque arrondissement doit renfermer assez de personnes zélées et discrètes, pour faire à toutes les familles une visite mensuelle, en y laissant un traité nouveau, choisi avec discernement. Il est des maisons qui demandent

elles-mêmes qu'on les voie plus souvent encore, mais il en est d'autres qui refusent obstinément et visites et traités; quant à celles-ci, il faut bien finir par les laisser dans leur triste repos.

Partout où l'on a suivi cette marche avec régularité, l'on en a vu d'excellents effets. C'est ainsi qu'on fait connaissance avec des pauvres et des malades, que les visiteurs signalent aux associations et aux personnes qui s'occupent spécialement de cet objet. On utilise également ces visites pour attirer au culte public des individus qui n'y mettaient pas les pieds : on leur indique les diverses églises de leur voisinage, en les exhortant à se rendre dans celle qui leur inspire le plus de confiance.

Il y a cinq ou six ans que les choses se passent de la sorte, notamment à New-York. Cette ville de 320,000 habitants est divisée en quartiers municipaux. La Société des Traités a, dans chaque quartier, un surintendant, ministre de l'Evangile pour l'ordinaire et jeune encore, qui se dévoue tout entier à cette œuvre. Les surintendants subdivisent leur quartier en arrondissements et se pourvoient, dans chacun de ces arrondissements, de deux distributeurs, un homme et une femme. Réunissant fréquemment les distributeurs de leurs quartiers, ils les munissent de traités, reçoivent leurs rapports dont ils extraient un rapport mensuel pour les assemblées générales de la Société des Traités de New-York, sous les auspices de laquelle se fait tout ce travail. Outre cela, les surintendants tiennent des réunions de prières presque tous les soirs, et ils tâchent

de trouver d'autres personnes capables d'en présider aussi de leur côté. Les fonctions des distributeurs sont gratuites. Les surintendants reçoivent un salaire qui est généralement de six cents dollars. Quant à la manière dont cette œuvre chemine actuellement, je l'ignore ; mais je sais qu'il y a peu d'années, seize surintendants vivaient ainsi aux frais d'un nombre égal de négociants de New-York, heureux de faire, par le moyen de leurs commis, de si bonnes opérations.

Voici enfin un échantillon des tableaux qui se publient à New-York tous les six mois, sur les travaux du semestre. Celui-ci est du 20 juin 1842 ; je l'extrais du *New-York Observer* du 2 juillet.

Nombre moyen des visiteurs ou distributeurs. . .	1,047.
Traités distribués.	309,871.
Bibles données à des pauvres	604.
Nouveaux-Testaments.	505.
Prêts de volumes appartenant aux Bibliothèques de quartiers.	2,096.
Enfans recueillis dans les écoles du dimanche. . .	1,079.
ditto dans les écoles publiques. . . .	335.
Individus amenés aux classes bibliques.	131.
ditto engagés à fréquenter l'église.	622.
ditto gagnés à la cause de la tempérance. . .	835.
Réunions de prière.	633.
Relaps regagnés.	15.
Individus qu'on a tout lieu de croire convertis. . .	218.
Convertis qui se sont affiliés à quelque église évangélique.	155.

Tels sont, durant six mois, les fruits recueillis par une seule Société, dans une seule ville, la plus grande il est vrai de l'Union !

Outre la Société Américaine des traités religieux, qu'on peut regarder comme le grand réservoir des vérités communes, ou des doctrines sur lesquelles toutes les églises évangéliques sont d'accord, il en est d'autres qui publient aussi des traités et des livres. De ce nombre, est l'église méthodiste épiscopale. Tous les quatre ans, dans sa conférence générale, elle établit un comité central, dont le siége est à New-York, et qui dirige avec une grande activité ce qu'ils appellent « l'affaire des livres. » Ils ont deux agents principaux, hommes fort capables, qui font régulièrement rapport aux évêques et à la conférence générale. Il ne faut pas croire cependant que toutes leurs publications portent le cachet des doctrines particulières au méthodisme; il en est un assez grand nombre que la Société Américaine eût également adoptés; ainsi le « Repos des saints. » La vente de ces livres ne se fait pas seulement à New-York, elle est régulièrement organisée dans plusieurs autres places de commerce. Et puis, les ministres itinérants qui appartiennent à cette vaste église méthodiste, ont tous avec eux de ces livres à vendre, et c'est ainsi qu'on les introduit dans les cabanes les plus reculées de l'Ouest. Ah! que de bien n'y ont pas fait leurs biographies et leurs expositions de doctrine! Qui dira tout ce que l'Esprit de Dieu a dompté de passions par ces lectures, amolli de cœurs impénitents, réveillé d'espérance dans les âmes abattues, excité et nourri de saintes résolutions!

Les presbytériens de l'ancienne école ont aussi un bureau de publications qui a mis au jour un nombre

considérable de traités où leurs doctrines distinctives sont exposées et défendues avec force et talent. Mais ils ont beaucoup de livres d'un intérêt plus général, qui sont accueillis avec empressement par tous les chrétiens évangéliques réformés, ou autrement calvinistes.

Les baptistes aussi possèdent leur société particulière de traités et de livres, et c'est avec une grande activité que, s'adressant aux convertis et aux non-convertis, ils satisfont, de cette manière, les membres de leurs églises. J'en dis autant des épiscopaux, des quakers, des luthériens, des méthodistes protestants. Tous s'aident à enfler les eaux du fleuve qui doit verser dans tout le pays ses eaux bienfaisantes. La vente générale de livres et de traités qui se fait par ces nombreux moyens dépasse bien certainement 150,000 dollars par année. Plaise à Dieu que les efforts de ces sociétés aillent toujours croissant, et que bientôt chaque famille des Etats-Unis possède une bonne bibliothèque de livres solidement religieux !

CHAPITRE XXI.

LITTÉRATURE RELIGIEUSE DES ÉTATS-UNIS.

S'il était permis d'entendre par la littérature d'un pays tous les livres qui y circulent, on pourrait dire assurément que la littérature religieuse des Etats-Unis

est la plus considérable du monde entier, à l'exception toutefois de la Grande-Bretagne. Déduction faite de la race nègre, nous avons une population de quatorze millions d'individus dont presque tous parlent et lisent l'anglais. Relativement à la masse et à ce qu'on voit en d'autres contrées, notre public religieux est considérable : ceux mêmes qui ne sont pas chrétiens de cœur montrent généralement du respect pour le christianisme, et ils ne refusent pas qu'on leur en parle.

Nos livres religieux et théologiques nous viennent de sources diverses. Il en est qu'on a traduits de l'allemand ou du français, du latin et du grec. Ce qui n'empêche pas que nos hommes instruits, et particulièrement nos théologiens, n'en possèdent les originaux dans leurs bibliothèques.

Après cela, nous avons réimprimé ou importé grand nombre des meilleurs livres religieux de l'Angleterre, soit anciens, soit nouveaux. Comme il est aisé de le comprendre, on réimprime ceux qui sont de nature à devenir populaires ; les autres nous arrivent d'Europe, à l'usage du petit nombre ; et toutefois la vente ne s'en borne pas à quelques exemplaires seulement.

Parmi les réimpressions américaines, il en est qui ont eu un débit immense. Les commentaires de Scott, de Henry, de Doddridge, d'Adam Clarke et de Gill ont fait la fortune des libraires éditeurs. Rien n'est plus connu de nos lecteurs que les productions édifiantes des Flavel, des Baxter, des Boston, des Doddridge. Bates, Charnock, Flavel, Howe, sont nos auteurs familiers, ainsi que Jérémie Taylor, Barrow, les évêques

Hall et Wilson (de Sodor et Man). Parmi les modernes, les noms de Thomas Scott et de Adam Clarke sont bien connus des chrétiens d'Amérique et chers à tous; celui de Chalmers est dans le cœur de centaines de milliers de ses frères qui ne verront jamais son visage ici-bas. Combien d'autres encore, soit en Ecosse, soit en Angleterre, dont nous connaissons les écrits dès notre enfance. Je ne dirai pas que tout ce qui est sorti de leur plume nous soit familier comme il l'est dans leur propre patrie, mais ceux de leurs ouvrages qui, conçus dans un esprit vraiment catholique, sont d'une utilité générale, ont certainement chez nous plus de lecteurs que dans la Grande-Bretagne.

Les étrangers reprochent aux Etats-Unis de n'avoir pas une littérature à eux. [1] Ce qu'il y a de vrai, c'est

[1] Partant de principes généraux qu'il estime sans doute marqués au coin d'une bonne philosophie. M. de Tocqueville pense que notre pays est forcément condamné à n'avoir jamais de littérature à lui, par cela même que nous sommes une république. Mais n'oublie-t-il point que le gouvernement démocratique le plus pur qui ait jamais existé, celui d'Athènes, a produit des poètes, des orateurs, des historiens, des philosophes, des peintres et des sculpteurs en plus grand nombre qu'aucun autre pays de même population? Ne sait-il pas d'ailleurs qu'aux Etats-Unis la démocratie n'est pas en tout et partout dominante ? Notre gouvernement lui-même est dans une forme démocratique tempérée, et pour tout ce qui tient aux sciences et aux lettres, nos institutions sont à l'abri des passions populaires, ou dirai-je de l'influence excessive des masses, tout autant que dans aucun pays du monde. Le grand mal, selon M. de Tocqueville, c'est que nos gouvernements n'encouragent pas les écrivains en leur faisant des pensions. Mais ces encouragements sont-ils vraiment nécessaires? Portent-ils en général les fruits qu'ils promettent? En Angleterre du moins où l'Etat fait

que leur littérature est peu répandue au dehors ; mais il en est ainsi de presque tous les pays. A l'exception des gens de lettres, les Anglais, par exemple, ne connaissent guère, que par quelques articles de journaux, les principaux livres qui paraissent en France ou en Allemagne. Si les travaux de nos hommes d'élite sont ignorés en Europe, la faute n'en est pas toute à eux, et je ne saurais penser que leur mérite en soit amoindri ; tout comme cela n'empêche pas que nous n'ayons à citer bien des noms honorables, sinon illustres. [1]

profession de seconder le génie par son patronage, nous ne voyons pas que les écrivains les plus distingués puisent leurs inspirations à cette source. Que s'il s'agit de la protection que peuvent accorder aux lettres quelques riches amateurs ou des associations scientifiques, rien n'empêche que les Etats-Unis n'offrent quelque chose de semblable, et cela même n'y est point inconnu.

[1] Qu'il nous soit permis de transcrire ici quelques noms propres. Parmi les hommes vivants les sciences juridiques ont pour organe et représentants : MM. Kent, Story, Webster, Wheaton ; la médecine : MM. Mott, Warren, Jackson et beaucoup d'autres ; la théologie : MM. Stuart, Miller, Woods, les Alexanders, Hodge, Wayland, Robinson, Barnes, Stowe, Becher, Schmucker, Hawkes, les Abbots, etc. ; les belles-lettres et l'histoire : Irving, Prescott, Bancroft, Walsh, Cooper, Paulding ; l'érudition : MM. Silliman, Hitchcock, Davies ; l'économie politique : MM. Carey, Vethake, Biddle, Raymond. Je me borne à indiquer ceux qui sont plus ou moins connus en Europe. Parmi les morts nous avons Marshall, Livingston, Madison, Jefferson, Jay, Rush, Dorsey, Wistar, Dewees, Godman, les Edwards, Davis, Dwight, Mason, Emmons, Griffin, Rice, Wirt Ramsay, Franklin, Ewing, Hamilton, et tout dernièrement Channing. Dans les beaux-arts, nous avons possédé un West, et maintenant nous avons Greenough ; et quant aux arts industriels nous ne sommes pas privés de toute gloire, témoins soient les noms de Fulton, de Whitney, auxquels il ne serait pas impossible d'en ajouter d'autres.

Il faut convenir aussi qu'on aurait tort d'exiger beaucoup d'un pays tout nouveau. Si les forêts de l'Amérique commencent à disparaître, il n'y a pourtant qu'une faible portion de nos territoires qui soit habitée depuis un peu de temps. Jusqu'ici nous n'avons guère eu le loisir d'écrire. Nous comptons peu de familles qui aient à la fois de la fortune et des goûts littéraires. Nos académies sont de fondation récente et les professeurs y donnent beaucoup de leçons. Nos pasteurs, nos jurisconsultes, nos médecins ont trop d'occupations pour se livrer à des travaux de cabinet. Nous ne connaissons ni les sinécures, ni les pensions que des princes font aux gens de lettres. La vie publique nous remplit trop pour que nous songions beaucoup aux jouissances intellectuelles : nous mettons notre bonheur à autre chose qu'à posséder des tableaux et des statues; et cependant le goût des beaux-arts commence aussi à nous gagner.

Quant à la littérature religieuse, la seule dont nous ayons à parler ici, nous osons dire qu'elle n'est point, en Amérique, si pauvre qu'on pourrait le croire. Il n'y a pas d'année qu'il ne sorte de nos presses bon nombre de livres originaux, dont la direction est essentiellement pratique et qui exercent une influence des plus heureuses.

A ces productions, il faut ajouter les ouvrages périodiques, gazettes, magasins, revues; et nulle part peut-être ce genre de littérature n'est plus riche, ni d'une plus grande influence qu'aux Etats-Unis. On peut compter environ soixante journaux religieux heb-

domadaires. Les méthodistes en publient huit, dont un en langue allemande. Ils sont tous sous la direction de la conférence. Les épiscopaux en ont douze ; les baptistes neuf ou dix ; les presbytériens de toutes classes, en y comprenant les congrégationalistes, les réformés hollandais et allemands, les luthériens, etc., en ont une trentaine. On voit qu'il s'agit seulement des protestants évangéliques. Le nombre des souscripteurs à ces divers journaux ne doit pas être au-dessous de deux cent cinquante mille. Le *Christian Advocate*, journal méthodiste qui se publie à New-York, se tirait il y a quelques années à trente mille exemplaires; mais la fondation de nouveaux papiers méthodistes a réduit ce nombre à vingt-six mille. Le *New-York Observer* compte seize mille souscripteurs, et plusieurs autres en ont de cinq à dix mille. Ces journaux sont remarquables surtout par l'abondance des nouvelles religieuses qu'ils renferment, puis par les extraits qu'ils donnent des publications les plus récentes. On ne peut nier que cette lecture ne détourne souvent d'études plus solides, mais on doit convenir aussi qu'elle ne laisse pas de faire beaucoup de bien, surtout à des personnes qui, sans cela, ne liraient jamais rien de religieux.

Après ces journaux hebdomadaires, il faut noter un nombre assez considérable de magasins mensuels, et plusieurs revues trimestrielles, où se trouvent de loin en loin des articles de fond qui ne sont pas sans valeur. Deux de ces revues se publient sous les auspices des presbytériens de l'ancienne et de la nouvelle école.

Le *Biblical Repertory and Princetown Review*, organe de l'ancienne école, paraît à Princetown (New-Jersey) ; et l'*American Biblical Repository*, qui se publie à New-York, est l'organe de la nouvelle école. Le *Methodist Magazine* et *Quarterly Review*, puis le *Christian Review*, journal baptiste, ont l'un et l'autre des qualités éminentes.

Quoique les journaux politiques des Etats-Unis soient souvent d'une extrême violence quand il s'agit des affaires publiques, ils secondent en maintes rencontres la cause de la religion. Si les éditeurs de quelques-uns de ces journaux se montrent hostiles au christianisme, et s'ils se permettent de l'outrager dans leurs colonnes, l'immense majorité d'entr'eux donne au contraire, et assez souvent, d'excellents articles et publie bon nombre de nouvelles religieuses. [1] Sous ce rapport, il s'est fait d'étonnantes améliorations dans les vingt dernières années. C'est ainsi que beaucoup de journaux ont rendu des services signalés aux Sociétés de tempérance, et à toutes les entreprises qui ont pour objet le soulagement de l'humanité.

Je parle ici non-seulement des journaux politiques quotidiens ou hebdomadaires, mais encore des revues littéraires et politiques ; telles que le *North American Review*, qui compte un quart de siècle d'existence, le

[1] En 1839, on comptait 1555 journaux politiques avec au moins 1,000,000 d'abonnés. Il est très-peu de ces journaux qui ne s'empressent d'ouvrir leurs colonnes à des articles religieux, écrits avec discernement et pourvu qu'ils ne soient pas trop longs. C'est un moyen d'être utile auquel trop peu de chrétiens ont recours.

New-York Review, *Democratical Review* et *Boston Review*. Toutes ces revues sont trimestrielles, et je pourrais aussi nommer quelques-uns des magasins littéraires qui paraissent chaque mois; mais ce serait m'écarter de mon sujet. J'ajouterai seulement, en passant, que l'on réimprime en Amérique les principales revues de la Grande-Bretagne; ainsi l'*Edimbourg Review*, le *London*, le *Quarterly*, le *Westminster*, le *Foreign*, le *Dublin Review*, etc.

CHAPITRE XXII.

TRAVAUX EN FAVEUR DES MARINS.

On compte qu'il peut exister, aux Etats-Unis, cent mille hommes qui passent leur vie sur mer, sans parler de ceux qui naviguent sur les lacs et sur les rivières, et dont le nombre doit être aussi considérable.

Ce fut en 1812, et à Boston, que l'on commença de songer sérieusement au salut des marins. Depuis cette époque, l'intérêt s'est réveillé partout en leur faveur. L'année 1827 vit se former, à New-York, la Société Américaine des amis des matelots. C'est maintenant la plus importante des institutions de cette nature. Elle est comme le centre de toutes les Sociétés qui existent dans les autres ports de mer et dans ceux

des fleuves de l'Ouest, quoiqu'il n'y ait pas entre elles de liens officiels.[1] Au moyen d'une publication mensuelle, intitulée *Magasin des Marins* (Seaman's Magazine), la Société Américaine de New-York fournit aux gens de mer des nouvelles intéressantes sur les progrès de l'Evangile au milieu des hommes de leur classe, tout en leur faisant connaître ses propres travaux et ceux des associations analogues.

Dans les principaux ports du Nord-Est et du Sud-Ouest, on a ouvert des chapelles destinées aux matelots ; elles ont leurs aumôniers spéciaux qui sont essentiellement entretenus par les Sociétés locales. La Société centrale, de son côté, entretient surtout des chapelains dans les ports étrangers, tels que le Havre, Canton, Sidney, Honolulu aux îles Sandwich, Cronstadt en Russie. Elle eut aussi pendant un temps des chapelles à Rio-Janeiro, à Marseille et ailleurs.

C'est encore par l'influence de la Société, que, dans beaucoup de ports, on a établi de bonnes pensions et des salles de lecture destinées aux marins.

Les efforts combinés de ces diverses associations ont été grandement bénis d'en Haut. L'année dernière en particulier, dans dix ou douze ports, il y a eu d'évidentes effusions du Saint-Esprit sur les assemblées religieuses des marins. Un des chapelains de Philadelphie en a vu cent cinquante de convertis par son ministère, et parmi eux, un vieillard de quatre-vingt-

[1] Il n'existe pas moins de cinquante associations locales dans l'intérêt spirituel et temporel des marins et des hommes de rivière.

dix-neuf ans, qui, à quelques intervalles près, s'était adonné pendant plus de soixante-dix ans à l'ivrognerie.

On évalue à six cents le nombre des hommes pieux qui commandent les bâtiments de notre marine marchande. Il y a aussi, dans la marine de l'Etat, plusieurs officiers décidément religieux qui exercent une heureuse influence sur tout le service. Le nombre total des marins pieux appartenant aux Etats-Unis peut être de six mille environ, contraste admirable avec ce qui existait il y a vingt-cinq ans, époque où l'impiété était universelle chez les gens de mer.

Les recettes de la Société furent l'année dernière de 20,861 dollars, à quoi l'on doit ajouter celles des associations locales. Je n'en ai pas le tableau, mais on ne peut douter qu'elles ne soient considérables.

CHAPITRE XXIII.

PUISSANCE DU SYSTÈME VOLONTAIRE POUR LA GUÉRISON DES MAUX EXISTANTS. — SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE.

Après avoir montré comment la religion se soutient au milieu de nous par le libre concours des fidèles, j'ai maintenant à décrire les effets du système volontaire, lorsqu'il s'agit d'attaquer les maux qui désolent la so-

ciété. Vient en première ligne l'intempérance, un des plus terribles fléaux qui aient jamais ravagé le genre humain.

Il n'est pas facile d'offrir en peu de mots le tableau des dévastations que l'ivrognerie faisait aux Etats-Unis. La longue guerre de la révolution, puis celle de 1812 à 1815, contribuèrent puissamment à enraciner ce mal. Ensuite l'abondance même des biens de la terre ne fit que les développer. Grâce à la fertilité de notre sol, nous produisons une grande quantité de froment, de seigle et de maïs. De ces deux derniers se fait la liqueur spiritueuse appelée *Wiskey*. La fabrication de ce poison prenait un développement toujours plus considérable, et rien ne semblait pouvoir l'arrêter. D'un côté, le gouvernement n'était pas dans des circonstances financières qui eussent autorisé un impôt dont on aurait frappé cette production, et d'un autre côté, l'opinion universelle, ou peu s'en faut, donnait l'eau-de-vie comme une boisson qui, prise en dose modérée, était non pas bienfaisante seulement, mais indispensable à la santé, et propre à soutenir les forces de l'homme dans ses pénibles travaux.

Cette peste gagnait d'année en année toutes les classes de la société. L'on voyait des hommes intempérants s'asseoir sur les siéges de la justice, tenir les rênes de l'état et même monter dans les chaires de la vérité. Trop souvent, hélas! l'ivresse paralysa l'intelligence du médecin et l'habileté de l'opérateur; en sorte que, de toutes manières, ce que Dieu avait destiné à soutenir l'existence de l'homme tournait à sa destruction.

Est-il nécessaire de dire la pauvreté, les maladies, les crimes, les châtiments, la misère, en un mot, que ces déplorables habitudes entraînaient après elles. La société tout entière était sous ce fléau. Il y avait peu de familles qui ne comptassent dans leur sein quelques victimes ; et quoique chacun vît ce mal affreux et le sentît, nul pendant longtemps ne songeait à l'arrêter. Mais il y eut enfin des hommes qui, avec larmes, se mirent à prier ; et le Dieu de nos pères, Celui qui fut avec eux sur l'Océan et dans les sombres déserts, pour les guider de son œil et les couvrir de sa protection, daigna par sa grâce entendre ces prières et les exauça.

L'an 1812, il se fit de grands efforts pour attirer l'attention des chrétiens sur les maux croissants de l'intempérance, et plusieurs églises provoquèrent à cette occasion un jour de jeûne et de supplications. L'année suivante on fonda la Société du Massachusets pour la répression de l'intempérance, et ses travaux furent d'une incontestable utilité. « La plaie toutefois ne s'arrêtait point encore. » Mais, loin de laisser tomber l'affaire, on la reprit avec une nouvelle vigueur. On sentit qu'il ne s'agissait pas ici de demi-mesures. C'était trop concéder que de permettre l'usage, même modéré, des liqueurs distillées.

C'est pourquoi l'on proposa de proclamer en principe l'abstinence totale de ces liqueurs, comme boisson, et la ville de Boston vit, en 1826, la Société Américaine de tempérance se constituer sur cette base. Aussitôt la presse fut mise en mouvement pour faire connaître cette institution nouvelle, et l'on s'assura

de quelques agents capables d'en défendre publiquement les principes. Les succès furent considérables. En peu d'années le pays se couvrit de sociétés analogues, dont les membres se comptaient non par milliers, mais par centaines de milliers. Des individus de toutes les classes et de tout âge épousèrent cette noble cause, et bientôt elle eut pour patrons des ministres de l'Évangile, des jurisconsultes, des juges, des législateurs, des médecins.

Non-seulement les Sociétés de tempérance n'ont pas cessé de recruter de nouveaux membres, mais elles en sont même venues à donner de l'extension à leurs principes. Maintenant, c'est l'abstinence de toute boisson enivrante qu'elles se prescrivent. De cette manière on a mis de côté l'usage même du vin, soit parce que le vin qu'on nous vend est ordinairement frelaté et qu'il enivre facilement, soit parce qu'il n'est nullement nécessaire aux gens en santé, et que plutôt il leur est nuisible. Mais la raison principale, c'est qu'il y avait, de la part de ceux qui ont le moyen d'acheter du vin, un exemple à donner aux pauvres, et cet exemple ils l'ont donné.

Il est à observer toutefois que, dans tout ce travail des Sociétés de tempérance, il n'y avait rien qui fût directement propre à ramener au bien les ivrognes de profession. Or, on croyait pouvoir en évaluer le nombre à trois cent mille au moins. Plusieurs pensent qu'il était de cinq cent mille quand on commença de penser à cet objet, et personne n'osait concevoir l'espérance que les ivrognes consommés pussent en aucune ma-

nière être retirés de leur misère. C'était déjà beaucoup, semblait-il, de prévenir le mal chez ceux qui, sans l'action préservatrice des Sociétés de tempérance, auraient pu s'y laisser entraîner. Cependant quelques ivrognes, çà et là, revenaient de leur mauvais train ; mais on peut dire qu'en somme on n'avait rien fait pour eux.

Enfin, Dieu lui-même se chargea de cette œuvre, et comme l'histoire en est simple et admirable ! Quelques habitants de Baltimore, ivrognes de profession, qui avaient la coutume de se réunir chaque soir dans une taverne du plus bas étage pour s'y livrer à des orgies, et cela depuis plusieurs années, s'y rendirent un jour comme à l'ordinaire. Il se trouva qu'ils étaient encore tous de sens rassis. Sans qu'on sache trop pourquoi, leur entretien se mit à rouler sur leur misérable vie. Les voilà qui se racontent les uns aux autres leur triste histoire et tous sont frappés du tableau qu'ils viennent de se faire à eux-mêmes de leur profonde dégradation. Sur quoi l'un d'entr'eux, prenant la parole : Et si nous mettions un terme à nos désordres ! si nous nous formions en association de tempérance ! Aussitôt dit, aussitôt fait. L'on prend du papier, l'on y écrit le règlement de l'association, et on le signe sur le lieu même. La nuit suivante, nos hommes se réunissent de nouveau ; ils reprennent leurs récits de la veille, ils pleurent sur leurs égarements et se fortifient dans leurs bonnes résolutions. Presque tous les soirs ils se revoient ; mais ce n'est plus au cabaret. Il s'agissait maintenant d'attirer à eux leurs compagnons

de débauche, et c'est ce qu'ils firent avec un succès inespéré. Une sainte flamme venait de s'allumer, et elle se répandit de proche en proche. Quelque incroyable que le fait paraisse, il n'en est pas moins vrai, qu'en peu de semaines, quatre cents ivrognes entrèrent dans l'association, et qu'au bout de quelques mois, on comptait à Baltimore deux mille individus que Dieu avait retirés, par ce moyen, d'habitudes d'ivrognerie plus ou moins invétérées. Tout ce mouvement ne tarda pas à devenir public. Les journaux en racontèrent l'étonnante nouvelle. Le pays entier fut dans l'admiration. Les chrétiens élevèrent leur cœur à Dieu, pleins de reconnaissance, et ils prirent un nouveau courage. Les gens de bien se firent un devoir d'accueillir ces ivrognes convertis, les encourageant à persévérer.

Ce n'est pas tout. On invita la Société de Baltimore à députer quelques-uns de ses membres dans les autres villes, et bientôt on y vit arriver ces apôtres de la tempérance, comme on les appelait. C'est par eux qu'à New-York, à Philadelphie, à Boston, à Albany, à Pittsbourg, à Cincinnati et ailleurs, des centaines et des milliers d'intempérants furent retirés de leurs désordres ; et de ces villes, comme d'autant de centres, rayonnèrent dans tout le pays de nouvelles délégations d'ivrognes régénérés.

Ce fut le 6 août 1840 que commença ce grand mouvement; et maintenant on évalue à 75,000 le nombre des ivrognes corrigés. Ils vont retomber, dira-t-on; et ce ne sera, hélas ! que trop vrai pour plusieurs.

Mais jusqu'à présent il en est peu qui n'aient persisté. Et si l'on me demande l'explication de ce fait, je répondrai qu'après Dieu il est dû à la puissance de l'*esprit de corps*. Partout existe quelque bande d'ivrognes devenus tempérants. Ils se rencontrent et s'encouragent. On les connaît et on leur témoigne une affection bien propre à les affermir. Jamais le monde ne vit rien de pareil, et quelle preuve éclatante qu'il ne faut point désespérer d'une bonne cause! C'est le Dieu puissant et bon qui a conduit toute cette affaire. Beaucoup des ivrognes que nous venons de voir ramenés par l'influence indirecte des Sociétés de tempérance, se sont dès lors rapprochés des assemblées chrétiennes, ils ont été convertis par l'esprit du Seigneur et les voilà maintenant « assis aux pieds de Jésus, » habillés et dans leur bon sens. »

Je ne dois pas charger ce livre d'un plus grand nombre de détails sur cette œuvre spéciale. Je me résume en disant qu'une partie considérable de notre population est à cette heure sous l'heureuse influence de l'abstinence totale des boissons enivrantes. En 1826, il paraît qu'il se fabriquait et se consommait annuellement aux Etats-Unis 60,000,000 de gallons de wiskey, sans compter les importations d'eau-de-vie, de rhum, etc. Cette évaluation est au-dessous de la vérité, comme tous en conviennent. Eh bien, en 1840, d'après un recensement exact, il ne s'est distillé que 36,343,336 gallons de wiskey ; ce qui offre une différence de 23,000,000, tandis que, pendant ces quatorze années, la population s'est accrue de 5,000,000 d'in-

dividus. Et cette réforme s'est opérée uniquement par le moyen des associations volontaires.[1] Quelle preuve de la puissance qui nous est donnée pour vaincre le mal, lorsque nous nous appuyons sur les vrais principes! — Les recettes de la Société Américaine de tempérance furent, en 1841, de 10,347 dollars.

CHAPITRE XXIV.

SYSTÈME PÉNITENTIAIRE.

La Société qui s'occupe des détenus a pour titre : *Prison Discipline Society*; elle fut instituée en 1824. Le but principal qu'elle se proposait était de rechercher les meilleurs moyens à employer dans le traitement des prisonniers, soit en vue de leur santé et des adoucissements qu'on pourrait apporter à leur triste situation, soit surtout relativement à leur réformation morale et religieuse.

Avant la fondation de cette Société, les prisons des Etats-Unis ressemblaient à celles de tous les pays du monde. L'on entassait les prisonniers dans des salles communes, au grand détriment de leur santé et encore

[1] Sauf pourtant que l'administration de la guerre a supprimé la ration journalière de wiskey qu'on donnait aux officiers et aux soldats à l'armée.

plus à celui du peu de moralité qui leur restait. La plupart du temps, les secours religieux qu'on leur donnait n'avaient rien de régulier, si même ils ne faisaient complètement défaut. En général, les détenus vivaient dans l'oisiveté, et leur entretien tombait ainsi tout entier à la charge de l'Etat.

Dès lors a eu lieu la réforme dont chacun a entendu parler. Le secrétaire de la Société, homme habile, éclairé, plein de dévouement, le seul agent, je crois, qu'elle ait eu à son service, s'est consacré de toutes ses forces et durant dix-sept ans à cette belle œuvre. Il a visité les prisons de tous les pays, signalé les défectuosités du système suivi jusque-là, proposé des améliorations dans la construction des maisons de détention; il s'est adressé aux législatures des divers Etats et leur a fait entendre l'exposé de ses vues, sans compter les dix-sept rapports annuels qu'il a livrés au public, et qui contiennent une telle masse de renseignements exacts, que, selon toute apparence, il n'y a pas d'écrits, en aucune langue, qui puissent soutenir la comparaison avec les siens.

Les résultats de ces travaux ont été merveilleux. Presque tous les Etats ont érigé de nouveaux pénitentiaires en suivant les plans les mieux entendus et souvent à très-grands frais. Ces établissements sont en général sous la direction d'hommes décidément religieux. Là où l'on n'a pas établi des chapelains spéciaux, les pasteurs du voisinage sont invités à y prêcher l'évangile et à voir les prisonniers le plus souvent qu'ils le peuvent. Il y a dans plusieurs de ces péniten-

tiaires des classes bibliques et des écoles du dimanche ; et il va bien sans dire que, s'il se trouve des prisonniers qui ne sachent pas lire, on s'efforce de leur enseigner un art sans lequel le Saint Livre de Dieu leur demeure inutile.

Par tous ces moyens, on a vu bon nombre de détenus se tourner vers Dieu du fond de leur cœur. Ce qu'il faut attribuer tout à la fois à la meilleure organisation des établissements de détention, et au soin qu'on a pris, en général, d'en confier la surveillance à des chrétiens bien connus par leur zèle et leur piété. [1]

Outre cette grande réforme des prisons proprement dites, la Société dont j'esquisse les travaux s'est occupée des hospices destinés aux aliénés, des maisons d'arrêt, où les prévenus attendent leur sentence et où l'on dépose les personnes qui ont été condamnées à une courte détention, ainsi que les débiteurs insolvables, dans les Etats du moins qui ont encore cette législation. Elle a aussi discuté plusieurs questions relatives à la loi pénale ; celles, par exemple, de l'emprisonnement pour dette et de la peine de mort. Conduites avec habileté, ces discussions n'ont pas été sans fruits. C'est grâce à son agent que la Société suffit à tant de travaux. Ses recettes ne sont pas considérables, car elles s'élèvent au plus à 3,000 dollars par an. Du reste, il faut bien le dire, ce sont les Etats, qui, sous l'impulsion de la Société, ont fait tout ce

[1] Voyez *Appendice*, V.

qu'il y avait à faire ; et ceci même nous prouve que nos gouvernements s'empressent d'accueillir les plans vraiment utiles et ceux qui sont de nature à favoriser les progrès de la religion, pourvu que l'exécution de ces plans rentre réellement dans leur sphère.

Je conclurai ce chapitre en rapportant un fait bien encourageant que le secrétaire de la Société des prisons cite dans son Rapport de mai 1842. C'est que, depuis quelques années, les crimes diminuent en Amérique, dans la proportion moyenne de deux à trois pour cent par année. On conçoit tout ce que ce fait a de remarquable dans un pays en quelque sorte nouveau, et avec ce torrent d'émigration qui nous amène tant de gens d'une culture morale bien faible, et parmi eux de véritables scélérats que l'Europe vomit sur nos rives. Il n'est pas moins digne d'observation que cette diminution des crimes coïncide avec l'introduction d'un système répressif plus doux et plus essentiellement moral.

CHAPITRE XXV.

ASSOCIATIONS DIVERSES.

Je réunis sous un même titre deux ou trois espèces de Sociétés, où l'énergie du principe volontaire se voit avec le plus d'évidence.

D'abord, les *Sociétés du dimanche*. Bien que les lois de tous les Etats exigent la stricte observation du sabbat, et que ce jour soit sanctifié par nous bien autrement qu'en Europe, il est cependant certains lieux, et surtout ce qu'on pourrait appeler les carrefours du pays, où le sabbat est violé d'une manière alarmante pour des cœurs chrétiens. C'est là ce qui a donné naissance « aux Sociétés pour améliorer l'observation du dimanche. »

Il en est de toutes locales, d'autres qui étendent au loin leurs travaux. Si elles ne détruisent pas entièrement le mal, elles parviennent à l'atténuer par l'émission de traités fort bien faits, et plus encore par les exhortations énergiques de la chaire. C'est ainsi qu'elles inspirent du courage aux fonctionnaires chargés de la police et qu'elles impriment une bonne direction à l'opinion publique. J'ai vu moi-même les heureux effets de ces associations. Mais ce qu'il y a de mieux encore que leurs résultats, c'est la manière dont elles s'y prennent. Toute leur influence est dans la puissance morale de la vérité ; c'est par la seule persuasion, et par la parole de Dieu, qu'elles agissent sur les cœurs.

Sociétés pour l'abolition de l'esclavage. A l'époque de notre révolution, les treize colonies primitives subissaient toutes le fléau de l'esclavage. Dès lors, les six Etats de la Nouvelle-Angleterre, avec New-York, New-Jersey et la Pensylvanie l'ont banni de leur sein ; et les Etats d'Ohio, d'Indiana, d'Illinois, de Michigan, avec les territoires de Wisconsin et de Jowa ne l'ont

jamais connu. Restent treize Etats, un territoire, celui de Floride et le district de Colombia qui souffrent cette honteuse plaie. Pour les en guérir, un grand nombre de citoyens, appartenant aux autres Etats, se sont formés en Sociétés d'anti-esclavage, afin d'éveiller l'attention publique sur les dangers d'un ordre de choses qui fait d'ailleurs la honte de tout le pays. Elles marchent à leur but au moyen de publications nombreuses et par l'activité de leurs agents. Je ne dis rien, pour l'heure, de la sagesse de leurs plans, ni de l'esprit dans lequel on les exécute ; je ne parle de ces associations que pour montrer, par un nouvel exemple, comment le principe volontaire apprend à réunir les efforts de tous dans la lutte contre les maux existants.

Les recettes de la Société Américaine pour l'abolition de l'esclavage fut l'année dernière d'environ 10,000 dollars. Celles de la Société Américaine et étrangère s'élevèrent sans doute plus haut, mais j'en ignore le chiffre. Il y a quelques années, c'est-à-dire, avant l'espèce de schisme qui donna naissance à la Société Américaine et Étrangère pour l'abolition de l'esclavage, les revenus étaient de 4,000 dollars, et le nombre des agents allait de quarante à cinquante.

Société de la Paix. Personne ne désire les maux de la guerre ; mais il arrive trop souvent que même des hommes honorables en parlent avec une grande légèreté. Les Sociétés de la Paix n'étaient donc pas inutiles Il s'en forma déjà dans l'année 1816, mais c'est seulement de 1827 que date la Société Nationale. On

avouera sans doute que, par leur objet, ces associations méritent l'intérêt de l'homme et du chrétien. En répandant bon nombre d'écrits très-bien rédigés, en ouvrant des concours pour des publications sur la matière, mais surtout en insérant de temps en temps dans les journaux des articles courts et pleins de force, les Sociétés dont je parle ont ranimé dans beaucoup de cœurs l'amour de la paix et l'horreur de la guerre; et combien de fidèles qui ont dit avec plus de ferveur qu'auparavant : « O Dieu, donne-nous la paix en nos temps! » Qu'on tourne si l'on veut cette philanthropie chrétienne en ridicule; mais quant à nous, nous saurons respecter un principe vrai, ne déposât-il dans le sein que d'un seul homme et du plus chétif. Et qui dira quelle part les travaux des Sociétés de la Paix, et en Amérique et ailleurs, ont eue, sous l'action de la Providence, au maintien de la tranquillité dont le monde civilisé jouit depuis vingt-cinq ans? Ne savons-nous pas que Dieu se sert des plus faibles instruments pour accomplir ses plus grands desseins.

La Société Américaine de la Paix employa l'année dernière quatre agents, et tira 5,000 exemplaires de son Journal. Les recettes montèrent à 3,000 dollars.[1]

[1] C'est à William Ladd Esq. de l'Etat du Maine qu'on doit la Société Américaine de la Paix. Il en fut pendant maintes années le digne président. C'était un excellent chrétien dont le cœur tout entier appartenait à cette belle œuvre. D'après sa demande on offrit un prix de 1000 dollars au meilleur essai sur l'institution d'un *Congrès de nations* par lequel on pût mettre fin à tout différend de peuple à peuple. Quatre ou cinq dissertations concoururent et le prix fut partagé entre les auteurs. Parmi les juges du concours

CHAPITRE XXVI.

INFLUENCE DU SYSTÈME VOLONTAIRE SUR LES INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

Partout où il y a des besoins et des souffrances, on est sûr que les chrétiens, et surtout les chrétiens évangéliques, sont les premiers à l'œuvre. Ils ne comptent en général que sur eux-mêmes pour venir à bout de leurs entreprises de bienfaisance ; mais il est des cas où la coopération du magistrat devient nécessaire, et c'est alors seulement qu'ils la réclament. S'ils l'obtiennent, ce qui est le plus ordinaire, c'est tout naturellement par eux que les autorités municipales ou celles de l'Etat administrent leurs charités. De sorte qu'en ces cas mêmes on se ressent encore des bienfaits de la libre association. Je pourrais citer ici bon nombre d'exemples à l'appui ; mais je dois me borner à quelques indications générales.

Il n'est pas de villes, je pourrais dire de villages, où

se trouvait l'honorable John Quincy Adams, l'ancien président des Etats-Unis. — On ne saurait vraiment exagérer les maux de la guerre. « Dans la paix, dit Crésus au conquérant Cyrus, les enfants ensevelissent leurs pères, mais en temps de guerre, ce sont les pères qui ensevelissent leurs enfants. » « La guerre fait les brigands, dit Machiavel, et la paix les envoie aux galères. » Et Franklin : « Puissions-nous ne jamais avoir la guerre ; car, à mon avis, il ne saurait y avoir de guerre heureuse, ni de paix nuisible. »

il n'y ait des sociétés d'hommes et de femmes qui s'occupent du soulagement des pauvres, surtout des malades. Il est rare cependant que ces comités aient beaucoup à faire, parce que la pauvreté n'est pas chez nous en permanence, au moins dans la plupart des localités. Ce sont donc généralement des institutions temporaires. Mais, dans nos grandes villes, il faut quelque chose de plus durable. Aussi l'étranger qui les visite y peut-il voir des hôpitaux pour les malades, des maisons de pauvres et des dispensaires où les indigents reçoivent gratuitement des remèdes.[1] Dans tous les Etats, la loi vote des fonds pour les pauvres, mais ce n'est pas de manière à rendre inutile la bienfaisance privée; et lorsque des épidémies viennent subitement exercer leurs ravages, on n'attend pas que les gouvernements aient pris des mesures pour secourir les malheureux.[2]

[1] Le système d'assistance varie suivant les Etats. Dans ceux de l'Ouest où l'on ne connaît guère l'extrême indigence, chaque commune soigne ses pauvres comme elle le juge bon. L'on fait des collectes, et un commissaire en applique le montant suivant les cas. Les pauvres qui ont une famille sont placés en des maisons qu'on loue pour eux; on met les autres en pension. Dans les Etats atlantiques, il existe des maisons de pauvres, où chaque commune envoie les siens, en payant ce qu'il faut pour cela. Quant aux villes maritimes, les autorités municipales font de grands sacrifices pour l'entretien des indigents; et il est bon de dire que la plupart sont des étrangers.

[2] Lors de l'invasion du choléra, toutes nos cités eurent aussitôt dans leur sein des associations de secours, dont firent partie les meilleurs chrétiens. J'ai vu entre autres à Philadelphie une société de dames qui avait loué une maison pour la convertir en hôpital. C'est là qu'elles recevaient les enfants que l'épidémie avait rendus

Je me fais d'ailleurs un plaisir de constater que l'Evangile trouve un facile accès dans les établissements de bienfaisance dépendant des Etats ou des communes. On permet à tout chrétien prudent et zélé, ecclésiastique ou laïque, d'y porter des consolations aux pauvres et aux malades; et dans plusieurs de nos villes, de dignes ministres du Seigneur sont chargés par l'autorité de faire régulièrement des prédications aux hôpitaux comme aux prisons. Sauf un petit nombre d'exceptions, ce sont des ecclésiastiques protestants; mais on n'interdit point aux ministres romains de voir ceux qui désirent leur ministère.

De toutes les institutions de bienfaisance qui honorent nos cités, il n'en est pas de plus intéressantes que celles qui ont pour objet les enfans. Partout on y trouve des maisons d'orphelins bien établies et bien dirigées, où l'on reçoit les enfants de couleur, à l'égal des blancs. En général, il est à remarquer que, dans une grande ville, les pauvres et les malades de race africaine ne sont pas moins bien soignés que ceux de la race blanche. Mais je dois signaler comme un fait dont je suis parfaitement certain, que, sur tout le territoire des Etats-Unis, il n'existe pas un seul hospice pour les *enfants trouvés*.

Nous avons en outre plusieurs *Maisons de refuge*,

orphelins, et les noirs et les blancs. Chaque jour elles allaient elles-mêmes les laver, les vêtir et pourvoir à leur subsistance. Deux de ces enfants, frappés de la contagion, expirèrent dans leurs bras. La plupart de ces femmes chrétiennes appartenaient aux familles les plus respectables de Philadelphie.

destinées à l'enfance abandonnée et vicieuse. Les enfants y reçoivent une bonne instruction primaire. On leur enseigne à côté de cela quelque métier, et surtout on a le plus grand soin de leur développement religieux. Ces établissements sont le fruit de l'association volontaire des chrétiens, quoiqu'ils reçoivent en général des secours de la part du gouvernement, soit sous forme de dotation, soit par une allocation annuelle au budjet.[1]

Je pourrais encore parler des asiles pour les veuves, pour les vieillards et les infirmes; mais je ne mentionnerai plus que ceux où l'on recueille ces malheureuses créatures, déplorables victimes des passions et de l'inconstance des hommes. Il en existe maintenant dans nos principales villes et surtout dans les ports de mer les plus fréquentés. Il est seulement fâcheux que la charité chrétienne n'ait pas multiplié davantage ces asiles, où déjà plusieurs Madeleines ont eu le cœur touché par l'Esprit de Celui qui disait à l'une d'entre elles et au grand scandale du pharisien Simon : « Ta » foi t'a sauvée, va-t'en en paix. Tes péchés te sont » pardonnés. »

[1] L'établissement de Philadelphie est un de ceux qui sont le mieux dirigés. Il s'y trouve habituellement de cent à deux cents enfants de l'un et l'autre sexe, mais dans des bâtiments à part. Les magistrats de la ville ont le droit d'y envoyer les jeunes vagabonds.

CHAPITRE XXVII.

ASILES POUR LES ALIÉNÉS.

Si je parle de ces établissements de bienfaisance, quoiqu'ils dépendent généralement des Etats, c'est qu'on en doit la fondation aux instances de la Société des prisons. Jadis les aliénés vivaient dans les maisons de détention, mais nous comptons maintenant douze hospices qui leur sont généralement destinés.

Celui d'Utique sera l'un des plus remarquables lorsqu'on l'aura complètement achevé. Il consiste en quatre grands édifices de 446 pieds de long et 48 de large, entourant une cour quadrangulaire. Aux quatre angles sont des verandahs qui donnent à l'ensemble la forme octogone. Cet édifice, qui coûtera bien un million de dollars, est destiné aux aliénés pauvres des Etats de New-York et il pourra recevoir mille malades.

Outre les douze asiles appartenant à des Etats, il en est deux qui ont été créés par des villes, savoir, New-York et Boston; six appartenant à des sociétés reconnues par la loi ; un dernier enfin est la propriété particulière du docteur White à Hudson, Etat de New-York. Ce serait vingt et un en tout. Il se peut du reste qu'il s'en soit fondé quelques autres depuis la publication de l'ouvrage d'où j'ai recueilli ces renseignements.[1]

[1] *A visit to Thirteen Asylums for the Insane in Europe,* etc. by Pliny Earle M. D. Philadelphia 1841.

Presque tous ces hospices sont construits sur les meilleurs plans, et la plupart jouissent d'une belle exposition dans une contrée riante, avec tout ce qui peut en rendre le séjour agréable. Après avoir visité plusieurs institutions pareilles en Europe, je n'en ai pas vu de mieux entendues sous ce rapport que l'Asile de Worchester dans le Massachusets, celui de Hartford dans le Connecticut, et celui de l'île de Blackwell près de New-York.

Un point sur lequel je désire particulièrement d'attirer l'attention, c'est qu'au sein de tous ces établissements, à l'exception de quatre, il se fait des services religieux réguliers. Quelques-uns ont un chapelain à résidence ; dans les autres le culte est célébré par des ecclésiastiques ou des laïques du voisinage qui se chargent volontairment de ces fonctions. Et qu'on ne croie pas que ce soit peine perdue. L'expérience atteste l'influence bienfaisante de l'Evangile sur les aliénés, lorsqu'il leur est annoncé par des hommes judicieux, calmes et vraiment animés de l'Esprit du Seigneur. Il n'y a rien de plus propre à porter quelque paix dans l'âme de ces pauvres gens, malgré le dérangement de leurs facultés. D'ailleurs, comme le dit le docteur Woodward, surintendant de l'Asile de Worchester, « s'ils ne veulent pas convenir de leur folie, ils avouent » leurs imperfections et ils sont fort capables de sentir » l'importance de se conduire de manière à gagner » l'estime et l'affection des personnes qui leur veulent » du bien. »

Suivant le docteur Earle, le nombre des décès dans

les hospices d'aliénés en Europe varie de treize à quarante pour cent par année; dans nos asiles il ne dépasse pas dix pour cent.

Je dirai enfin que, si nos gouvernements ont fait de grands sacrifices pour améliorer le sort des aliénés, la charité particulière en a fait aussi de considérables. Il est même des citoyens qui ont aidé l'Etat de leurs dons. C'est ainsi que, dans le Maine, deux individus offrirent chacun 10,000 dollars pour fonder l'Asile qui dépend de cet Etat.[1]

CHAPITRE XXVIII.

ASILES POUR LES SOURDS-MUETS.

Le docteur Gogswell, médecin pieux de la ville de Hartford (Connecticut), avait une fille sourde et muette qu'il aimait tendrement. Inspiré par son affection, il propose à un jeune ministre, le révérend M. Gallaudet, de passer en Europe afin d'y étudier les meilleures méthodes d'éducation pour les infortunés que la privation de l'ouïe prive aussi de l'usage de la parole.

[1] En 1840, le nombre des aliénés était de 17,434, savoir 1 sur 979 habitants. Sur ce nombre, il y en avait 5162 qui étaient entretenus des deniers publics et 12,272 de ceux de leurs amis.

Ce digne ecclésiastique revint aux Etats-Unis en 1816, après avoir passé plus d'un an dans l'Institut royal, alors dirigé par l'abbé Sicard. Aussitôt il fut question de fonder, à Hartford, un établissement pareil. Après avoir, sans peine, obtenu l'autorisation légale, on ouvrit une souscription qui produisit, sur les lieux mêmes, une forte somme, et le congrès accorda 23,040 acres de terrains publics pour servir de dotation à l'établissement. Il ne tarda pas à recevoir des élèves, et dès lors il n'a cessé de prospérer. C'est le plus ancien institut de ce genre aux Etats-Unis : il porte le titre d'Asile Américain pour l'instruction et l'éducation des sourds-muets. On peut bien y voir un établissement national, puisqu'il a été doté, en grande partie du moins, par le congrès, et qu'il est accessible aux jeunes sourds-muets de tous les Etats. Mais, par le fait, il ne sert proprement qu'à ceux de la Nouvelle-Angleterre. Le nombre des élèves y est ordinairement de cent quarante à cent cinquante ; le cours des études dure quatre ans.

Depuis 1816, il s'est formé cinq autres établissements sur le plan de celui de Hartford : à New-York, à Philadelphie, à Colombie dans l'Ohio, à Danville au Kentucky, et à Staunton en Virginie. Ces institutions sont essentiellement soutenues par les Etats. Ils réunissent environ trois cent quatre-vingts élèves.

On y reçoit comme pensionnaires des enfants appartenant à des familles aisées ; mais je ne pense pas qu'ils fassent plus de la sixième partie du nombre total. En 1840, il y avait aux Etats-Unis sept mille

six cent cinquante-neuf sourds-muets ; ce qui fait un sur deux mille deux cent vingt-sept individus. On ne doit pas compter qu'il y en ait plus du quart qui ne soient d'âge à recevoir l'instruction. Toujours est-il que nos établissements ne sont pas encore à la hauteur des besoins. Mais il n'est pas douteux que les nouveaux Etats ne s'occupent de cet objet lorsqu'ils auront pourvu aux premières exigences de la civilisation. En attendant, il y a, dans ce qui se fait, de quoi réjouir le chrétien.

Ce qui doit surtout le remplir de joie, c'est de savoir que nos instituts de sourds-muets ont tous pour directeurs des hommes décidément religieux, et que les leçons qu'on y donne sont parfaitement évangéliques. La Bible y sert de texte à l'étude de la religion. Soir et matin l'on rassemble les élèves pour la prière. On écrit quelques passages de l'Ecriture sur un grand tableau noir ; on en fait une courte explication, après quoi vient la prière pour laquelle on se sert de signes comme pour tout le reste. Chaque dimanche il y a sermon, dans cette même forme ; et Dieu a singulièrement béni ces instructions. Il est un assez grand nombre de nos élèves qui sont devenus des hommes vraiment pieux, ce que leur vie tout entière atteste hautement ; et plus d'une fois on a vu les instituts des sourds-muets avoir leur part des réveils religieux qui se manifestaient dans les lieux où ils existent.

CHAPITRE XXIX.

ASILES POUR LES AVEUGLES.

C'est en 1832 que fut fondé, dans le Massachusets, l'institut de Perkins, destiné aux aveugles.

Thomas H. Perkins, Esq. de Boston, donna sa maison, estimée 50,000 dollars, à condition qu'on recueillît dans la Nouvelle-Angleterre la somme nécessaire d'ailleurs à la fondation d'un asile pour les aveugles. Provoquée par ce don généreux, une somme de 50,000 dollars fut promptement collectée ; la législature de Massachusets vota de son côté des fonds considérables ; la Société fut reconnue par la loi, et bientôt s'ouvrit, en faveur des aveugles, une école qui marche avec succès depuis dix ans.

Comme la maison donnée par M. Perkins n'était pas, à tous égards, ce qu'il eût fallu, on la vendit en 1839, et l'on acheta, au sud de Boston, une propriété magnifique, nommée Mont-Washington. C'est là que prospère l'établissement, sous l'habile direction du docteur Samuel G. Howe. Le nombre des élèves était, en 1841, de soixante-sept ; ils faisaient des progrès remarquables et paraissaient parfaitement heureux.

Outre cet institut, il en est quatre autres dans les États-Unis : à New-York, avec environ soixante-cinq

élèves ; à Philadelphie, soixante-deux ; à Colombie dans l'Ohio, cinquante ; à Staunton en Virginie, vingt-cinq élèves réunis aux sourds-muets. Ces quatre établissements sont postérieurs à celui de Boston et tous prospèrent, grâce à Dieu. Le nombre total des élèves y était, l'an passé, d'environ deux cent soixante-dix. En 1840, on comptait, aux Etats-Unis, six mille neuf cent seize aveugles.

Il y a peu d'années qu'un M. Will, de Philadelphie, fit un legs en faveur d'un hospice à fonder dans ce même but ; mais je crois que de ce legs est sorti, non une école, mais un asile où l'on recueille les aveugles âgés et infirmes.

Bien que tous ces établissements reçoivent des subsides du trésor public, ils doivent beaucoup à la sollicitude, à la bienveillance et aux efforts individuels ou collectifs des chrétiens.

Au surplus, ils sont organisés à l'instar de ceux qui existaient précédemment en Europe. Rien n'y est négligé pour donner aux jeunes aveugles une éducation complète. Le nombre des livres imprimés en relief est déjà considérable, surtout si l'on pense que tout cela date seulement de dix années. On en a publié plus de trente volumes à Boston, et à peu près la moitié autant à Philadelphie. [1]

[1] En voici les principaux : le Nouveau-Testament et une partie de l'Ancien. l'Histoire universelle de Lardner, Extraits des anciens auteurs anglais, Extraits des modernes, divers livres d'étude pour la géographie, la grammaire, etc. ; la Fille du Laitier, le Voyage du Chrétien de Bunyan, l'Appel de Baxter, la Vie de Mélancthon, etc.

Parmi les résultats obtenus, on se plaît à citer l'exemple d'une jeune fille, nommée Laure Bridgman. Cette pauvre enfant, née en 1829, avait perdu, à l'âge de douze mois, la vue, l'ouïe, la parole et en partie l'odorat. A neuf ans, elle fut placée dans l'institut de Boston, où elle acquit un degré d'instruction remarquable, après avoir appris à lire et à écrire. La manière dont elle parvint à acquérir l'un et l'autre de ces arts est extrêmement curieuse, mais nous ne saurions en donner ici les détails.

CHAPITRE XXX.

DERNIÈRES OBSERVATIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME VOLONTAIRE.

Je termine ici les renseignements que j'avais à donner sur les développements du système volontaire aux Etats-Unis. C'est dans une autre partie de cet ouvrage que j'en ferai remarquer les résultats essentiels. Si l'on pense que je me sois trop étendu sur quelques points accessoires, qu'on veuille bien comprendre par quels motifs je l'ai fait. Comme l'Eglise ne reçoit plus nulle part, au milieu de nous, des subsides de l'Etat, en sorte que l'existence de la religion y dépend, après

Dieu, des libres efforts de chaque fidèle, il était bon d'indiquer ce que peut le système volontaire, et comment déjà, sous cette influence, l'Evangile exerce son action partout où il le peut légitimement. En le faisant, d'ailleurs, j'ai répondu à une foule de questions qui m'ont été adressées durant mon séjour en Europe.

Ainsi donc, j'ai montré comment nous nous procurons des fonds pour l'érection de nos temples, pour l'entretien de nos pasteurs et pour faire prêcher l'Evangile dans les lieux où il n'y a pas encore d'églises régulières. Et comme il nous faut un nombre croissant de ministres soit pour les nouveaux établissements de l'Ouest, soit pour la population toujours plus considérable de nos villes et de nos villages de l'Est, je suis entré dans quelques détails au sujet de l'éducation, depuis les écoles primaires, jusqu'aux séminaires théologiques.

Il importait ensuite de faire voir les services que la presse rend à la cause de l'Evangile et à l'extension du règne de Dieu; puis avec quels succès le principe volontaire lutte contre les maux les plus invétérés de la société. Enfin, j'ai parlé des institutions philanthropiques de mon pays, à raison de la part que l'action volontaire des chétiens y a prise dès leur origine.

Le lecteur qui a eu la patience de me suivre dans cette longue carrière, n'aura pu qu'être frappé de l'extrême flexibilité du grand principe que je soutiens. Quels que soient les cas qui se présentent, aussitôt ceux qui ont du cœur, des mains et une bourse, se mettent à l'œuvre d'un commun accord, et rien n'ar-

rête leur élan, soit qu'il s'agisse de faire prêcher l'Evangile, ou d'attaquer le vice, ou de porter secours aux souffrances de l'humanité.

Et ce mode d'action n'est pas moins utile à ceux qui l'emploient qu'aux individus qui en sont les objets. Ils y exercent une énergie personnelle qui ne peut que leur être avantageuse. En effet, quel plus grand bonheur pour l'homme, tel qu'il est constitué, que de développer librement ses forces et sa bienveillance, d'être ouvrier avec Dieu, et d'avancer la gloire de son Créateur, tout en procurant à ses semblables le bien suprême d'un salut éternel ! [1]

[1] Voyez *Appendice*, VI et VII.



APPENDICE



I.

LOI DE JEFFERSON SUR LA TOLÉRANCE.

Peut-être ne sera-t-on pas fâché de connaître cette célèbre loi que Jefferson se glorifiait d'avoir rédigée et soutenue : la voici :

« Considérant que le Très-Haut a créé les ames libres ; considérant que tout ce que l'on fait pour les influencer par des châtiments temporels, par l'oppression, par la privation des droits civils, ne tend qu'à engendrer des habitudes d'hypocrisie et de bassesse, et cela en opposition manifeste avec les vues du saint Fondateur de notre religion (lequel, étant le Maître de nos corps et de nos âmes, eût pu employer, pour nous ramener à lui, la contrainte, et corporelle et spirituelle, ce qu'il n'a pas fait) ; considérant que l'impie présomption des législateurs et des princes, tant civils qu'ecclésiastiques, qui, bien qu'hommes

faillibles, et non inspirés, se sont arrogé l'empire sur la foi d'autrui et ont voulu imposer leurs opinions et leur manière de voir, est précisément ce qui a établi et maintenu, dans la plus grande partie du monde et durant les siècles, toutes sortes de fausses religions; considérant qu'il y a du péché et de la tyrannie à contraindre un homme à payer des impôts pour la propagation d'une foi qui n'est pas la sienne; considérant même que forcer quelqu'un à payer tel ou tel ministre de sa propre communion, c'est lui ôter la précieuse liberté d'allouer ses contributions au pasteur particulier dont il se plairait à prendre la conduite pour modèle, et dont il apprécie le plus la sainte éloquence; que c'est priver les ministres eux-mêmes de ces récompenses temporelles, qui, méritées par leurs travaux et leur zèle, ne peuvent que les stimuler toujours plus à se dévouer de tout leur cœur à l'instruction de l'humanité; considérant que nos droits civils n'ont pas plus de rapport avec nos convictions religieuses qu'avec nos opinions en physique et en géométrie; considérant que priver un citoyen de la confiance publique, ne lui accorder des emplois que s'il professe ou abjure certaines doctrines religieuses, c'est injustement le dépouiller des priviléges et des avantages auxquels il a un droit naturel et égal à celui de tous ses concitoyens; considérant que ce système a pour effet de corrompre dans sa source la religion même qu'il se propose de favoriser, puisqu'on lui gagne des partisans en offrant le monopole des honneurs et des salaires, moyen corrupteur au plus haut point; considérant que, s'il y a du crime à écouter de telles tentations, il n'y en a pas moins à les faire naître; considérant que permettre au magistrat d'intervenir dans les questions de doctrine et de restreindre la profession ou la propagation de certains principes à raison de la fâcheuse tendance qu'on leur suppose, est une erreur funeste qui détruit toute liberté religieuse, puisque le magistrat lui-même demeure juge de cette tendance, qu'il prendra pour règle de son jugement ses propres opinions, et qu'il approuvera ou condamnera celles des autres suivant qu'elles cadreront ou non avec les

siennes; considérant qu'il est assez tôt pour la force publique d'intervenir lorsque les principes se manifestent par des actes contraires à la paix et au bon ordre ; considérant enfin que la vérité est grande et forte, qu'elle ne peut que triompher en la laissant faire, que l'erreur après tout n'a pas de plus redoutable ennemi que la vérité, et que celle-ci n'a pas à redouter la lutte, si l'intervention humaine ne la prive de ses armes naturelles, savoir, la libre discussion devant qui l'erreur ne peut longtemps subsister;

» Par toutes ces raisons, l'Assemblée générale déclare que nul homme ne sera contraint à fréquenter ni à soutenir un culte religieux quelconque ; il ne pourra se voir, dans aucun cas, molesté en son corps et en ses biens, ni d'aucune manière pour ses opinions religieuses ; tous au contraire seront libres de professer leurs convictions en matière de foi et de les défendre par arguments, sans que cela puisse jamais amoindrir, étendre, ou affecter en rien leur capacité civile.

» Quoique cette Assemblée, élue par le peuple dans l'intérêt de la législation ordinaire, n'ait aucun droit sur les assemblées pareilles qui lui succéderont, et qu'il fût en conséquence illusoire de déclarer irrévocable la présente loi ; il ne nous est pas moins permis de déclarer que les droits ici proclamés rentrent dans la catégorie des droits naturels de l'homme, et que tout acte qui viendrait par la suite annuler celui-ci ou entraver son action, serait une infraction au droit naturel. »

II.

SI LES ÉTATS-UNIS SONT AUSSI DÉPOURVUS D'ÉGLISES QU'ON LE PENSE.

De 1837 à 1840 l'augmentation du nombre des ministres évangéliques de toutes les dénominations paraît avoir dépassé

de beaucoup le chiffre annuel de 650, et celui des églises le chiffre de 880, sans compter les lieux où le culte se célébrait provisoirement. Et comme durant cette même période la population totale des Etats-Unis s'est élevée chaque année de 450,000 âmes, il en résulte qu'il y aurait eu un ministre pour environ 690 âmes et une église pour 500 individus de la population nouvelle. Cependant, par les tableaux que nous donnerons des églises évangéliques, de leurs ministres et de leurs membres, on verra que cette augmentation du nombre des ministres et des églises n'est pas encore suffisante. La raison de ce fait se trouve en partie dans l'état de dispersion où vivent les nouveaux colons de ces vastes territoires, et en partie dans la présence aux mêmes lieux de sectes diverses qui veulent toutes avoir leur pasteur. Quoi qu'il en soit, il ne sera pas hors de propos de dire quelques mots sur ce qu'on appelle la détresse morale, ou le dépérissement religieux des Etats-Unis.

Qu'on veuille bien se souvenir de ce qu'était le véritable état des choses à l'époque de la Révolution. Nous ne comptions alors, en moyenne, qu'un ministre pour 2,500 âmes. Il y avait donc un arriéré considérable à couvrir. De 1775 à 1815, les circonstances ne s'y prêtaient guère ; et si dès lors on a fait immensément pour satisfaire à des besoins croissant dans une proportion énorme, il n'est pas étonnant qu'il y ait beaucoup à faire encore, pour empêcher le dépérissement dont on parle.

Ensuite il est tout simple qu'avant de bâtir une église quelque part et d'y placer un ministre, on attende qu'il s'y trouve des habitants en nombre suffisant. Il y aura donc toujours dans les nouveaux établissements un temps plus ou moins long durant lequel ils demeureront en quelque sorte, au point de vue religieux, semblables à un « désert moral. » Cette observation s'applique avec une égale vérité aux districts montagneux des Alleghanys. C'est de là que partent sans cesse les demandes de secours. Nos sociétés religieuses les recueillent avec un soin religieux ; elles y font droit le plus qu'elles peuvent, et nul doute qu'en poursuivant leur œuvre de foi, elles n'y obtiennent des succès toujours plus grands.

Il faut dire après cela que ces mêmes sociétés tiennent souvent un langage qui est de nature à induire en erreur des étrangers. Leurs besoins assurément sont assez considérables pour justifier les appels chaleureux qu'elles adressent au peuple chrétien; mais on ne doit pas oublier cependant que leur langage n'est qu'hypothétique. Oui, sans doute que, si l'on ne pourvoit pas à ces besoins, il y a danger imminent de voir l'irréligion couvrir le pays, et le romanisme faire d'abondantes récoltes; mais ces appels ont précisément pour effet de détourner le danger.

Il faut dire enfin que les agents de nos sociétés de missions à l'intérieur n'ont pas peu contribué à répandre, sans le vouloir, des idées plus ou moins erronées « sur la détresse morale du pays. » Lorsque ces sociétés se formèrent, il y a dix ou quinze ans, les missionnaires à l'ouest trouvèrent effectivement beaucoup de districts et des comtés tout entiers dans un dénûment déplorable. Leurs rapports peignaient sous les couleurs les plus sombres l'état de ces troupeaux errant sans pasteurs dans ce «désert moral.» Ils se croyaient seuls comme le prophète Elie; et ils ne pensaient pas aux ministres d'autres communions qui exerçaient leur ministère dans ces mêmes contrées, non pas, il est vrai, en qualité de pasteurs à poste fixe, mais comme prédicateurs itinérants. Aussi les Églises méthodistes et baptistes qui fournissaient ces prédicateurs, se hâtèrent-elles de réclamer contre des assertions un peu précipitées; et dès lors on a soin de tenir compte, comme on le doit, de leurs utiles travaux. Souvent aussi des hommes bien intentionnés, s'abandonnant à la peine que leur font éprouver des vides très-réels, se laissent aisément aller à les exagérer; et s'ils confient aux journaux leur tristesse, on conçoit que des étrangers se trompent sur la situation véritable. Il n'y a pas quinze jours que je lisais, dans un de nos meilleurs journaux religieux, une communication d'un ministre de l'Est qui venait de traverser la Pensylvanie. Il disait n'avoir vu d'églises que dans un très-petit nombre de villes et de villages, sur toute la route si peuplée de Philadel-

phie à Pittsbourg ! Or, j'ai fait moi-même cette route au moins douze fois, non pas comme notre ministre, en diligence, mais par le chemin de fer, en voiture particulière, à cheval, même à pied ; et je n'hésite pas à déclarer qu'il n'est aucune de ces villes, ni aucun de ces villages, pour peu qu'il ait pris d'extension, où l'on ne trouve au moins une église appartenant à l'une ou à l'autre de nos communions religieuses. Il est vrai que ce ne sont pas toujours des édifices fort apparents, des maisons à clochers, comme dirait un quaker, telles qu'on les voit dans les Etats de l'Est ; mais enfin ce sont des maisons de prières qui, pour se cacher dans une rue écartée et sous une forme assez semblable à celle d'un magasin ou d'une grange, n'en recueillent pas moins sous leur toit les chrétiens de la contrée.

III.

ENTRETIEN DES MINISTRES. — ÉRECTION D'ÉGLISES, ETC.

Voici l'évaluation qu'on peut faire des sommes qui se dépensent aux Etats-Unis pour l'entretien des ministres appartenant aux communions évangéliques :

1. Ministres épiscopaux.	1,033	
Missionnaires et professeurs à déduire.	48	
	985	
Leurs salaires étant en moyenne de 400 dollars, pour les 985 ministres.		394,000
Transport. . . dol.		394,000

Report. . . dol.			394,000
II. Ministres des diverses églises presbytériennes, congrégationalistes, luthériennes, etc.		5,411	
Missionnaires à l'étranger.	171		
Professeurs de 47 colléges.	141	312	
Restent.		5,099	
à 400 dollars.			2,039,600
III. Ministres baptistes.		4,375	
Missionnaires et professeurs . . .		133	
		4,242	
à 200 dollars.			848,400
IV. Ministres méthodistes		4,112	
Missionnaires et professeurs. . .		118	
		3,994	
à 300 dollars.			1,198,200
Total.			4,480,200

Quant au nombre des églises que l'on construit chaque année, je pense qu'on peut l'évaluer à 880, comme suit :

Méthodistes épiscopaux, selon de bonnes autorités, de 250 à 300 ; soit.	250	églises.
Baptistes, pour le moins autant.	250	»
Presbytériens et congrégationalistes, au moins. .	160	»
L'Almanach luthérien indique 76 églises construites en 1841. Un rapport imparfait en donne 47 pour 1840 ; mettons.	60	»
Les réformés allemands, par estimation probable.	30	»
Les méthodistes protestants.	20	»
Les épiscopaux.	50	»
Les presbytériens du Cumberland.	30	»
Les Hollandais réformés.	10	»
Les presbytériens écossais.	20	»
Soit, annuellement	880	églises.

Les deux derniers chiffres sont peut-être trop élevés, mais celui qui les précède est probablement au-dessous du vrai. Il est d'ailleurs impossible de calculer jusqu'à quel point cet accroissement des églises est suffisant ou non. En évaluant à 13,000,000 d'individus la partie de la population qui est sous l'influence des églises évangéliques, et en prenant pour terme moyen d'une congrégation le chiffre de 300, il y aurait là de quoi former 43,700 congrégations. Mais comme le nombre actuel de nos églises n'est que de 26,200, on peut dire que les nouvelles églises se construisent en partie pour y recueillir les congrégations évangéliques déjà formées, mais dépourvues de temples, en partie pour servir aux congrégations qui se forment dans les 5,000,000 d'individus en dehors jusqu'ici de la communion évangélique, en partie enfin pour se mettre au niveau de l'accroissement naturel qui se fait chaque année par les naissances et l'émigration. Supposons que la portion évangélique de la population augmente annuellement dans la proportion de 13,000,000 à 5,000,000, soit d'environ 360,000 âmes, et divisons ces 360,000 par 300, chiffre moyen d'une congrégation, nous aurons annuellement 1,200 congrégations de plus, et un nombre égal d'églises nouvelles à bâtir. Mais ce résultat n'est en aucune manière probable. Une partie des recrues doivent nécessairement se fondre dans les anciennes églises, et beaucoup d'entre elles sont trop disséminées pour pouvoir former des congrégations ayant besoin d'un temple.

Après cela, il n'est pas facile non plus de calculer le coût des 880 églises qui se construisent chaque année, puisque, dans nos cités, il varie de 10,000 à 50,000 dollars, si ce n'est plus. Toutefois, je ne pense pas m'écarter considérablement de

la somme totale en la portant à	dollars	1,500,000
qui, ajoutés aux salaires des ministres, soit		4,480,200
font un grand total de		5,980,200

ou plus de 30,000,000 de francs.

IV.

EXEMPLES DE LIBÉRALITÉ CHRÉTIENNE CHEZ DE SIMPLES PARTICULIERS.

Je ne veux parler ici que de chrétiens appartenant aux classes moyennes de la société.

Normand Smith, de Hartford au Connecticut, naquit en 1800 dans une famille pieuse. Il avait douze ans, lorsqu'à l'époque d'un réveil son cœur se tourna décidément vers Dieu. Ayant appris l'état de sellier, dès l'âge de vingt-deux ans il travailla pour son propre compte, moyennant un faible capital que lui prêta son père. Ses premiers pas furent si heureux qu'il put bientôt liquider sa dette. Cependant, son industrie était loin d'absorber tout son temps et toutes ses pensées. Il visitait fréquemment les pauvres pour les soulager, faisait les fonctions de répétiteur dans une école du dimanche, et fut pendant longtemps directeur d'une école semblable, destinée à l'instruction religieuse des Nègres. En un mot, on le voyait prendre part à tout ce qui est bon.

« Au commencement de 1829, dit l'auteur de sa biographie, il lui vint à l'esprit qu'il ferait bien peut-être de renoncer à son état, ou de restreindre du moins sa fabrication, afin d'avoir plus de temps à donner aux intérêts de son âme et à ceux du prochain, d'autant que sa fortune lui semblait maintenant assez considérable, et pour lui et pour sa famille. Il consulta là-dessus son pasteur, [1] qui lui répondit à peu près en ces termes : Le Seigneur, me semble-t-il, vous montre clairement de quelle manière vous devez le glorifier. Il a fait prospérer votre industrie ; il vous a ouvert les canaux de la fortune ; elle coule vers vous à grands flots et vous auriez tort de vouloir

[1] Le révérend docteur Hawes, ministre congrégationaliste de Hartford, un des ecclésiastiques les plus distingués d'Amérique.

l'arrêter. Laissez-la seulement rouler des eaux larges et profondes. Continuez votre travail dans le sentiment du devoir, usez pour la gloire de Dieu de tout ce qu'il vous donne, faites-le servir au bien de vos semblables, et vous trouverez dans l'œuvre de vos mains, comme dans la lecture de la Bible et dans la sanctification du dimanche, de grandes bénédictions pour votre âme. Loin de mettre obstacle à votre développement spirituel, ce vous sera plutôt une aide et vous aurez chaque jour plus de moyens de vous rendre utile. — On ne sut pas tout de suite l'effet qu'avait produit cette conversation ; mais on l'apprit plus tard par ces mots qui se trouvèrent écrits dans le journal de Smith :

« Le Seigneur, y marque-t-il, m'a fait voir clairement la route que je dois suivre. Après une année d'incertitude, ma résolution est prise. Je continue mon travail, mais j'espère que ce n'est pas dans le désir de devenir riche. Ceux qui veulent s'enrichir tombent dans le piége, et je crois que le Seigneur me veut à mon industrie, non pour y amasser de l'argent, mais pour m'y procurer de quoi donner à ceux qui sont dans le besoin. C'est donc au service de Dieu que je vais poursuivre mes travaux et avec l'espoir de gagner pour donner. »

» Dès ce moment, chacun fut frappé de ses progrès rapides dans la piété. Il était manifeste que ses pensées et ses désirs étaient aux choses qui sont en haut. S'il les ramenait sur la terre, c'était pour y faire du bien et il en fit beaucoup. Sans parler de tout ce qu'il sut donner avant sa mort, il légua près de 30,000 dollars à diverses Sociétés de bienfaisance. Près de mourir, il disait à l'un de ses frères : Disposez de votre bien pendant que vous êtes en santé, car au fort de la maladie on n'a plus l'esprit assez libre pour savoir si, dans le choix qu'on fait de ses légataires, on place le mieux possible ses offrandes.

» Depuis qu'il eut pris sa résolution, il se prescrivit pour règle constante de consacrer à des usages de bienfaisance tout l'argent dont il n'avait réellement pas besoin pour faire marcher son industrie. On ne saurait dire tout ce qu'il donna durant sa

vie, tant il y mettait de secret; mais par un *memorandum* qu'il tint pendant trois ou quatre ans avant sa mort, « afin, dit-il, qu'on ne croie pas que j'aie donné plus que je ne l'ai fait, » on voit qu'il observa résolument ce qu'il s'était promis devant Dieu. Il résulte aussi d'un chiffon de papier, trouvé dans la poche de son gilet, qu'aux seules réunions mensuelles en faveur des missions il donnait 30 dollars chaque fois, soit 360 dollars par an.

» Il se montra généreusement lorsqu'il fut question d'élever une église dans une portion de la ville qui en était dépourvue. Puis il faut remarquer que c'était avec un grand discernement qu'il donnait. Il avait à cœur d'encourager l'activité de ceux qu'il aidait, et non de les dispenser de tout effort; car il estimait que pour les choses de cette vie, comme pour celles de l'âme, nul ne doit faire à la place des autres ce qu'ils sont appelés à faire eux-mêmes.

» Il était dans son intérieur d'une sévère économie, et il se refusait à lui-même tout ce qui n'était pas de la plus stricte nécessité. Il possédait une maison de bonne apparence, mais dont la valeur ne dépassait pas ce qui était convenable pour un homme de sa position. Trouvant néanmoins que c'était trop encore, il se résolut à la vendre, et en attendant il la mit à la disposition du Seigneur, en y recevant ses serviteurs [1] et en la consacrant à des assemblées religieuses.

» D'un caractère doux et aimable, Normand Smith n'était point libéral par tempérament. Quand il se mit aux affaires, c'était bien avec le désir, le seul désir de devenir riche. Mais la grâce de Dieu lui ouvrit le cœur; elle lui apprit la véritable valeur de l'argent, et le jour du jugement pourra seul révéler tout le bien qui s'est fait par le travail et les économies de ce respectable sellier de Hartford. »

A côté de M. Smith nous pouvons nommer M. Nathaniel

[1] Nulle part aux États-Unis une famille chrétienne ne permet à des ministres de l'Evangile de loger dans une auberge; partout on se fait un devoir et un plaisir de les accueillir chez soi. — Les réunions d'édification en maison particulière y sont aussi fort communes.

Ripley Cobb, de Boston, qui mourut dans la même année. M. Cobb, membre d'une église baptiste, fit, à l'âge de dix-neuf ans, une profession publique de sa foi en Christ, se dévouant au service de Dieu dans la sphère d'activité où l'avait placé la Providence. Il était marchand, et il pensait que la pratique des affaires est un talent qu'on doit consacrer au Seigneur, aussi bien que les capacités et les connaissances qu'exige la charge de ministre de l'Evangile.

A l'âge de vingt-trois ans, il écrivit et signa ce papier remarquable :

« Par la grâce de Dieu, je ne veux pas que ma fortune dépasse jamais 50,000 dollars.

» Par la grâce de Dieu, je consacrerai à des usages charitables et religieux le quart de mes profits nets.

» Si je suis jamais riche de 20,000 dollars, je donnerai la moitié de mes profits ; si de 30,000, les trois quarts ; et si je viens à mes 50,000 dollars, je donnerai mes profits tout entiers. Qu'ainsi le Seigneur me soit en aide, ou qu'il donne ses biens à un dispensateur plus fidèle et qu'il me mette de côté. »

Cette résolution est datée de novembre 1821, et il s'y conforma scrupuleusement. Un jour, sa fortune se trouvant dépasser 50,000 dollars, il consacra de suite le surplus à fonder une nouvelle chaire dans l'Institut théologique de Newton ; la somme qu'il donna pour cela fut de 7,500 dollars. A son lit de mort, il disait à un ami qui lui parlait de ses nombreux sacrifices : « Par la grâce de Dieu, et *uniquement* par la grâce de Dieu, j'ai pu, sous l'influence de la résolution que j'avais prise, donner plus de 40,000 dollars. Ah! combien le Seigneur a été bon envers moi! »

M. Cobb (et tous ceux qui l'ont connu, comme moi, lui lui rendront ce témoignage), M. Cobb fut un chrétien actif, humble et dévoué, s'intéressant à la prospérité des églises naissantes, secondant selon ses forces les associations charitables et religieuses de son temps, assidu aux assemblées chrétiennes et plein de prévenances auprès des pécheurs dont l'âme se ré-

veillait. Il avait fortement à cœur les intérêts éternels des personnes qui vivaient sous sa dépendance ; doux et aimable dans ses manières, il fut en toutes choses un modèle de piété vraie et pratique.

Sa dernière maladie et sa mort furent paisibles ; disons mieux, elles furent un triomphe. « Que c'est une belle chose que de mourir, » s'écriait cet homme excellent. « J'ai eu dans ce monde beaucoup d'activité et j'ai fait de bonnes affaires ; j'ai eu des jouissances ici-bas autant que personne ; Dieu m'a fait prospérer ; tout est de nature à m'attacher en ces lieux ; je suis heureux dans ma famille ; je possède une belle fortune ; mais comme tout cela est misérable quand on est sur un lit de maladie. Rien n'égale ma joie de voir le ciel si près de moi. *Mon espérance en Christ* est de toutes les richesses la plus grande. Le sang de Christ, le sang de Christ, — *personne* que Christ ! Oh ! combien je bénis Dieu de ce qu'il a pourvu à ce qu'un pauvre pécheur tel que moi pût contempler avec joie un autre monde, par l'intermédiaire de son cher fils ! Je puis bien dire, avec le frère Lincoln : Dussé-je vivre autant que Methusélah, je ne pense pas qu'il me fût possible de trouver un temps meilleur pour mourir. »

Mais peut-être avons-nous un exemple plus remarquable encore de libéralité chrétienne dnns la personne de M. Salomon Goodell, de Vermont, qui mourut âgé d'environ 70 ans. On ne lira pas sans intérêt la notice suivante ; elle vient d'une source qui mérite une pleine confiance.

« En 1800 ou à peu près, dit l'auteur de ce récit, je remarquai, dans le rapport de la Société des Missions de Connecticut, une contribution de 100 dollars sous le nom d'un M. Goodell. A cette époque, de pareils dons étaient fort rares, et je ne sais même si la Société dont il s'agit en avait jamais reçu d'aussi considérable. Je pensai que ce M. Goodell était sans doute un riche gentleman qui avait jugé bon de fixer sa résidence dans l'intérieur du pays, et auquel notre Société inspirait une confiance particulière. Ma supposition me parut d'autant mieux

fondée, que chaque année on voyait arriver le don de 100 dollars par M. Goodell.

» Quand on fonda le Conseil Américain en faveur des Missions Etrangères, ce brave homme n'attendit pas la visite d'un agent, mais il fit dire à un membre du Conseil qu'il désirait de souscrire pour 500 dollars à employer immédiatement, puis pour 1000 dollars à capitaliser. Il envoyait d'abord 50 dollars qu'il ferait suivre de 450 autres dès qu'il les aurait entre les mains; et quant aux 1000 dollars, il en paierait l'intérêt jusqu'à ce qu'il eût livré la somme entière. Ce fut avec la plus scrupuleuse exactitude qu'il tint son engagement. Après avoir payé régulièrement l'intérêt convenu, il envoya, peu avant sa mort, 1708 dollars et 37 cent., c'est-à-dire, bien au-delà de ce qu'il avait promis.

» Mais il ne s'en était pas tenu là. Une fois entre autres il apporta lui-même au docteur Lyman, le membre du Conseil dont j'ai parlé tout à l'heure, une somme de 465 dollars. « Je pense, Monsieur, lui dit le docteur, que c'est à tant moins de votre engagement de 1000 dollars? » — « Oh! non, répondit M. Goodell, l'engagement subsiste et c'est du bon; ceci est une autre affaire. » Puis il expliqua qu'il destinait cette somme aux missions baptistes de Serampore qui venaient alors d'essuyer de grandes pertes d'argent. Je suis fâché, ajouta-t-il, de n'avoir pu faire la somme ronde, mais j'espère que cela viendra plus tard; en attendant, s'il y a quelque chose à perdre sur les billets de banque, je vous le bonifierai.

» De son vivant, M. Goodell avait fait pour chacun de ses enfants ce qui était convenable. Après avoir consulté sa femme et lui avoir laissé de quoi suffire à son entretien, il stipula quelques legs peu considérables et institua pour son héritier le Conseil des Missions.

» M. Goodell n'était pas un richard, car il ne comptait pas que son héritage valût aux Missions plus de 1000 dollars, et il ne paraît pas en effet qu'il ait atteint cette somme. Quoi qu'il

en soit, voici le relevé qn'on a fait de ses dons, seulement depuis 1812.

Février 6, 1812.	dollars.	250	
Juillet 20, »		126	
Mars 24, 1813.		123	
Juin 19, »		200	
» » »		14	
Janvier 7, 1814		465	
Mai 27, »		198	
Juillet 25, »		100	
Août 31, »		1,000	
Février 8, 1815.		51	
Juin 1, »		207	
» 16, »		92	
Août 31, 1815		708	37 c.
» 20, 1816		350	
Novembre 15, »	Balance.		79
	Dollars.	3,885	16 c.

» Maintenant il faut dire que, si vous étiez allé faire visite à M. Goodell, vous n'eussiez point vu en lui un riche *gentleman*, mais un fermier tout simple, jouissant d'une modeste aisance et cultivant de ses mains un des coins les plus rudes des Montagnes Vertes. Tout ce qu'il possédait, il l'avait donc gagné par ses travaux et épargné par son économie. Sa maison était confortable ; mais avec la ferme qui en dépendait, elle ne valait pas plus de 700 à 1000 dollars. La source principale de son revenu était une laiterie.

» Quand il fit 50 milles pour apporter ses 465 dollars, le 7 Janvier 1814, offrande qui eût fait honneur à un généreux Lord de la Grande-Bretagne, vous l'eussiez vu arriver sous le simple attirail d'un bon fermier des montagnes. Au moment de sa mort toute sa garde-robe ne valait pas ce que coûte souvent un seul habit à bien des gens qui s'excusent de n'avoir pas le moyen de donner.

» Outre ce que nous avons dit, M. Goodell fit encore d'autres dons de même nature, si ce n'est de même valeur, aux Sociétés en faveur des missions domestiques. Il livra, d'une seule fois, 50 dollars à un évangéliste qu'il entretenait dans une ville près de son habitation. Il aida plusieurs jeunes gens pauvres qui désiraient de faire les études du saint ministère. Et il ne paraît pas qu'il ait mis aucune ostentation dans ses offrandes. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on avait toujours l'air de l'obliger quand on les acceptait. Il n'y cherchait point non plus l'expiation de ses péchés, car toute son espérance était manifestement en Jésus-Christ. »

Si l'on me permet d'ajouter encore un exemple à ces trois-là, je parlerai d'une femme de couleur que j'ai connue, et qui donna, d'une seule fois, 60 dollars pour l'entretien des jeunes gens pauvres qui se vouent au ministère évangélique. Cette femme n'avait absolument que ce qu'elle gagnait comme domestique; aussi l'agent de la Société auquel elle s'adressa refusait de recevoir cette somme. « Non, dit-elle, je me suis réservé 5 dollars; je n'ai personne à ma charge, et j'espère de gagner assez pour payer les dépenses de ma dernière maladie et de mes funérailles. » Elle continua de donner généreusement en d'autres circonstances, heureuse de pouvoir faire quelque chose à la gloire de Jésus-Christ.

Ce sont là de beaux traits, et je ne prétends pas assurément que tous les chrétiens des Etats-Unis se distinguent par une libéralité pareille. Hélas! ce que plusieurs de nos frères font pour celui qu'ils estiment être mort pour eux, est bien peu de chose en comparaison de ce qu'ils pourraient s'ils le voulaient. Il n'en est que trop qui se livrent à de folles dépenses, en oubliant tant d'hommes qui meurent loin de Christ et de son Evangile! C'est en punition de ce péché, sans doute, que Dieu a permis la crise commerciale qui a compromis récemment l'existence d'un si grand nombre de familles. Il est vrai toutefois que les églises d'Amérique font des progrès dans l'exercice de la libéralité chrétienne. Que Dieu hâte le jour où

chaque disciple, quelle que soit sa position ici-bas, comprendra qu'il doit glorifier Dieu en toutes choses, si bien qu'après avoir tant amassé d'argent pour sa propre satisfaction, l'on en vienne à rechercher la fortune comme moyen d'avancer le règne de Dieu. Il faut, de toute nécessité, que ce jour arrive une fois; autrement je ne vois pas comment le monde serait jamais converti au Seigneur.

V.

LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE EN AMÉRIQUE.

On suit, dans les prisons des Etats-Unis, deux systèmes de discipline assez différents, et qui ont l'un et l'autre leurs chauds admirateurs. Le premier est le système de Philadelphie, d'après lequel chaque prisonnier vit entièrement séparé, et le jour et la nuit, en sorte que les habitants de la prison ne peuvent former entre eux aucunes relations quelconques. Le second est le système d'Auburn, ainsi nommé de la prison où il est mis en usage. Auburn est une ville située dans l'intérieur de l'Etat de New-York. Selon ce système, les prisonniers ne sont isolés que pendant la nuit. Le jour, ils travaillent dans des ateliers communs, sous les yeux d'inspecteurs et de gardes, mais sans qu'il leur soit permis de se parler. On les assemble également matin et soir pour la prière, et le dimanche ils se réunissent dans une chapelle où ils assistent au culte que dirige un aumônier, ou quelque autre ministre de l'Evangile.

Chacun de ces systèmes a ses avantages et ses inconvénients. Au point de vue sanitaire, comme au point de vue de la dépense, et aussi pour faciliter l'enseignement religieux des détenus, le système d'Auburn est incontestablement préféra-

33.

ble. Celui de Philadelphie, tout en offrant plus de sécurité contre les évasions et les révoltes, empêche que les détenus ne se rejoignent au sortir de la prison, où ils peuvent avoir contracté, sans qu'on s'en doute, de très-mauvais rapports les uns avec les autres ; et puis, il est sûr qu'il est plus propre à dompter le cœur d'un criminel endurci. Mais la supériorité morale de ce système sur l'autre n'est pas telle qu'on puisse y voir une compensation suffisante pour les dépenses infiniment plus grandes qu'il occasionne.

C'est un fait assez singulier que le système d'Auburn, généralement préféré en Amérique, puisqu'il n'y a que quatre de nos prisons qui suivent celui de Philadelphie, ait été moins recommandé que l'autre par les commissaires de France, d'Angleterre et de Prusse chargés de visiter nos établissements de détention. Quant à moi, je pense que l'expérience qu'on a faite de ces deux systèmes n'est pas encore assez longue pour juger sûrement de leur mérite relatif. Si j'ose dire mon opinion là-dessus, peut-être qu'avec de bons directeurs et de bons chefs d'ateliers, bons au sens chrétien de ce mot, le système d'Auburn vaut mieux que l'autre ; mais, si l'on a de la peine à trouver des hommes capables et présentant toutes les garanties voulues, on fait bien d'adopter celui de Philadelphie.

VI.

ÉTAT RELIGIEUX DES MANUFACTURES.

Les grandes manufactures sont en général les réceptacles de l'ignorance et du vice. Chacun sait qu'il en est ainsi dans toute l'Europe. Eh bien ! il faut venir voir en Amérique les

effets du système volontaire sur l'état religieux des vastes fabriques qui, depuis vingt-cinq ans, ont été créées dans les Etats du Nord et du Centre. C'est un point au sujet duquel je me reprocherais de n'avoir pas dit au moins quelques mots.

Nous avons des fabriques où des ouvriers des deux sexes sont réunis par centaines et même par milliers. Or, on ne se fait aucune idée de l'influence que l'Evangile exerce sur ces multitudes ailleurs si démoralisées. Pasteurs et membres des églises recueillent tout ce monde dans des écoles du dimanche et des classes bibliques ; ils engagent leurs élèves à fréquenter le culte public; ils fondent pour eux de bonnes bibliothèques, et leur donnent des leçons sur toutes sortes de sciences utiles, sans oublier la seule nécessaire. Pour ma part, je n'ai jamais vu de communautés plus morales que celles qui se trouvent dans ces villages de manufactures; mais il faut dire aussi que nulle part l'Evangile n'est prêché avec plus de force et de persévérance.

De ces localités, la plus remarquable est la ville de Lowell, sur le Merrimac, à 30 milles nord-ouest de Boston. C'était en 1827 un village de 3500 habitants, et maintenant c'est une ville dont la population était, en 1840, de 20,000 âmes. Les filatures de coton, de laine, et autres manufactures qui y sont en grand nombre, y attirent une foule d'ouvriers, et surtout des jeunes filles de quinze ans et au-dessus. Elles y arrivent d'assez loin, les unes pour gagner de quoi entretenir leurs parents pauvres, d'autres pour achever leur éducation ; d'autres enfin, fiancées dans leur pays natal, viennent se procurer de quoi se faire un petit trousseau.

En 1840, on comptait à Lowell quinze ou seize églises. Aux écoles du dimanche, qui se rattachaient à dix de ces églises, se rendaient environ 5000 élèves, dont les trois quarts étaient des personnes du sexe, la plupart âgées de plus de quinze ans. Pendant l'année 1839, on en remarqua plus de 500 qui devinrent sincèrement pieuses, et cette année n'eut rien de plus extraordinaire que les autres. Si l'on ajoute à ces écoles

celles qui dépendaient des autres églises que j'ai laissées en dehors, il y aurait bien en tout 6000 personnes au moins qui se réunissaient en écoles du dimanche, soit comme élèves, soit comme répétiteurs. Il est environ 1000 de ces ouvrières qui ont des fonds à la caisse d'épargnes pour une somme totale d'environ 100,000 dollars. Elles ont toutes beaucoup de goût pour la lecture, et comme je l'ai dit, on leur fournit d'excellents livres. Lorsque je visitai Lowell en 1841, j'y vis deux journaux mensuels qui avaient l'un et l'autre très-bonne apparence. L'un intitulé le *Magasin des Ouvriers*, in-8° de 16 pages, et l'autre l'*Offrande de Lowell*, in-8° de 32 pages. Ils m'ont paru rédigés avec talent; le dernier surtout renferme beaucoup d'articles originaux écrits uniquement par des femmes employées à la fabrique.

VII.

STATISTIQUE DES SOCIÉTÉS RELIGIEUSES PORTÉE JUSQU'A L'AN 1843.

L'impression de ce volume était arrivée à son terme, lorsque nous avons reçu l'édition publiée à New-York sous les yeux de l'auteur. De retour dans sa patrie, il a pu compléter son travail en plusieurs points, et notamment pour ce qui tient à la statistique des Sociétés religieuses et des églises. Ce dernier objet figurera dans notre second volume, que nous rendrons parfaitement conforme à l'édition américaine; mais nous ne livrerons pas celui-ci au public, sans ajouter en note ce qui eût paru dans le corps de l'ouvrage, si nous eussions été informé à temps. De cette imperfection résulte cependant un avantage, c'est que nous pouvons mettre en regard la statistique de 1843 avec celle de l'année précédente. (*Le Traducteur*).

1° *Société américaine des Missions domestiques.* Liv. IV, Chap. VII.

	1842	1843
Agents et missionnaires, anciens.	548.	623
nouveaux.	243.	225
Total.	791.	848
Congrégations et stations.	987.	1,047
Elèves dans les écoles du dimanche et classes bibliques.	64,300.	68,400
Collecté dans les congrégations.	14,476.	13,000
Réveils dans ..... églises.	109.	233
Conversions	3,018.	6,858
Agrégés aux sociétés de tempérance.	»	146,000
Recettes. . . . dollars.	95,291.	100,804
Dépenses.	107,085.	107,823

2° *Conseil presbytérien des missions domestiques.* Liv. IV, Chap. VIII.

	1841	1843
Agents et missionnaires.	272.	296
Ecoles du dimanche.	500.	900
Nombre des élèves.	25,000.	30,000
Nouveaux membres ajoutés à l'église.	3.100.	4,800
Agrégés aux sociétés de tempérance.	22,000.	»
Recettes.	35,455.	35,000
Dépenses.	»	31,000

3° *Missions domestiques de l'église épiscopale.* Liv. IV, Ch. IX.

	1841	1843
Missionnaires.	95.	94
Localités évangélisées.	236.	180
Nouveaux membres ajoutés à l'église.	600.	»
Total des communions dans les stations.	».	2,190
Enfants catéchisés.	1,291.	2,014
Recettes . . . dollars.	28,316.	38,835

4° *Missions domestiques baptistes.* Liv. IV, Chap. IX.

	1842		1843
Missionnaires, par le conseil. . . .	97	. . .	93
par les sociétés auxil. .	270	. . .	275
Total.	367	. .	368
Distances parcourues par les évangélistes. . . . . milles.	172,065.	. .	175,035
Conversions	4,222.	. .	4,920
Eglises organisées.	36.	. .	50
Ministres consacrés.	16.	. .	23
Agrégés aux sociétés de tempérance. .	3,151.	. .	6,520
Elèves dans les écoles du dimanche. .	4,654.	. .	11,742
Nombre des instituteurs.	689.	. .	1,500
Recettes. . . . dollars.	57,154.	. .	40,585

5° *Missions domestiques épiscopales méthodistes.* Liv. IV, Chap. IX.

	1841		1843
Missionnaires.	216.	. .	210
Membres ajoutés aux églises. . . .	40,000,	. .	50,000
desquels, hommes de couleurs.	13,722.	. .	15,320
Allemands réunis aux églises. . . .	824.	. .	1,566
Missionnaires auprès des Allemands. .	14.	. .	20
Recettes. . . . dollars.	105,281	. .	109,452

6° *Société américaine pour l'éducation des jeunes ministres.* Liv. IV, Chap. XVII.

	1841		1843
Jeunes gens soutenus.	810.	. .	468
Depuis la fondation de la société. . .	3,589.	. .	3,482
Recettes. . . . dollars.	63,113.	. .	33,789
Dépenses.	56,049.	. .	29,290
Remboursements par d'anciens élèves.	6,635.	. .	2,157
Produit des leçons données par des élèves.	21,739.	. .	»
Fonds capital de la société.	».	. .	75,000

7° *Société presbytérienne de l'ancienne école pour le même objet.* Liv. IV, Chap. XVII.

	1842	1843
Boursiers.	300.	350
Dès son origine.	1,740.	»
Recettes. . . dollars.	26,628.	30,000
Dépenses.	25,725.	»

8° *Société biblique américaine.* Liv. IV, Chap. XIX.

	1842	1843
Exemplaires des saints livres disséminés.	257,167.	216,605
Depuis l'origine.	3,052,765	3,269,678
Recettes. . . dollars.	134,357.	126,548

9° *Société biblique baptiste.* Liv. IV, Chap. XIX.

	1842	1843
Recettes. . . . dollars.	26,504.	20,691
Dépenses.	31,892.	21,068

10° *Société des Traités.* Liv. IV, Chap. XX.

	1842	1843
Total des publications en Amérique.	1,016.	1,069
A l'étranger, par subsides.	1,654.	1,850
Exemplaires sortis de presse.	4,812,000	4,158,500
dont en volumes.	245,000	174,500
Exemplaires distribués.	4,478,799	4,155,806
dont en volumes.	185,152	157,478
Recettes par dons.	34,941	42,433
par ventes.	56,214	49,904
Total.	91,155.	92,337
Dont à l'étranger, environ.	15,000.	15,000

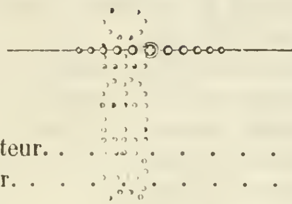
11° *Société des Traités de New-York.* Liv. IV, Chap. xx.

	1842		1843
Nombre moyen des visiteurs ou distributeurs.	1,047.	. .	1,050
Traités distribués.	309,871.	. .	732,155
Bibles données à des pauvres. . . .	604.	. .	936
Nouveaux-Testaments.	505.	. .	558
Prêts de volumes appartenant aux bibliothèques.	2,096.	. .	4,496
Enfants recueillis dans les écoles du dimanche.	1,097.	. .	2,200
Ditto, dans les écoles publiques. . .	335.	. .	315
Individus amenés aux classes bibliques.	131.	. .	131
Ditto, engagés à fréquenter l'église.	622.	. .	904
Ditto, gagnés à la tempérance. .	835.	. .	705
Réunions de prières.	635.	. .	1,435
Relaps regagnés.	15.	. .	45
Individus convertis.	218.	. .	396
Ditto qui se sont affiliés à quelque église.	155.	. .	342

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.



LIVRE III.

TEMPS POSTÉRIEURS A LA RÉVOLUTION,

ou Période nationale.

LIVRE IV.

DÉVELOPPEMENT DU PRINCIPE VOLONTAIRE.

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

IMPRIMERIE DE C.-H. LAMBERT, RUE BASSE-DU-REMPART, 24.

